Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE RF
252
7 G
8

MÉMOIRES

ET CORRESPONDANCE

POLITIQUE ET MILITAIRE

DU

PRINCE EUGÈNE

PUBLIÉS, ANNOTÉS ET MIS EN ORDRE

PAR

A. DU CASSE

AUTEUR DES MÉMOIRES DU ROI JOSEPH

TOME TROISIÈME

PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS

1858

252
7 G
8

Digitized by Google

252-75-8

MÉMOIRES
DU
PRINCE EUGÈNE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

FORMAT IN 8°.

Mémoires du Roi Joseph, 10 vol.

Suite des Mémoires du Roi Joseph, 5 vol.

Album des Mémoires du Roi Joseph.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

Digitized by Google

MÉMOIRES

ET CORRESPONDANCE

POLITIQUE ET MILITAIRE

DU

PRINCE EUGÈNE

PUBLIÉS, ANNOTÉS ET MIS EN ORDRE

PAR

A. DU CASSE

AUTEUR DES MÉMOIRES DU ROI JOSEPH

« Eugène ne m'a jamais causé aucun chagrin. »
Paroles de NAPOLÉON *à Sainte-Hélène.*

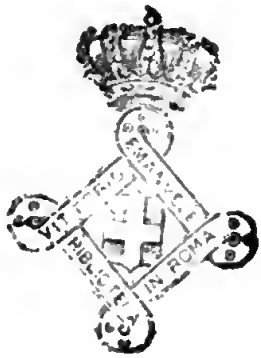

TOME TROISIÈME

PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

2 BIS, RUE VIVIENNE.

1858

Reproduction et traduction réservées.

Digitized by Google

MÉMOIRES

ET CORRESPONDANCE

POLITIQUE ET MILITAIRE

DU

PRINCE EUGÈNE

LIVRE VII

DE JUILLET 1806 A JANVIER 1807

§ 1er Suite de l'affaire des bouches du Cattaro. — Le général Molitor revient en Dalmatie. — Lauriston fortifie Raguse. — Organisation d'une armée dite de Dalmatie, sous les ordres de Marmont, dans la prévision du traité Oubril. — Rapport du colonel Sorbier au vice-roi, sur les négociations avec l'amiral Siniavin (10 août). — Rapport du général Lauriston, commissaire, pour la remise de Cattaro (15 août). — Conduite de l'amiral russe. — Conduite de Marmont. — Construction d'une batterie à la pointe d'Ostro. — Rapport de Marmont (24 septembre). — Retraite des Français sur Ragusa-Vecchia (27 septembre). — Brillantes affaires de Castelnuovo (29 et 30 septembre). — Affaire de Curzola (décembre).

§ 2. Le vice-roi et la vice-reine attendus à Paris pour les fêtes. — Lettre de Napoléon à la princesse Auguste. — Venise. — Demande faite par Eugène de se mettre à la tête des troupes. — L'Empereur refuse. — Tâche du vice-roi en Italie pendant la guerre avec la Prusse. — Insurrection dans le Padouan. — Débarquement de Terracine. — Rapports fournis par le vice-roi à Napoléon pour l'éclai-

rer sur la conduite de l'Autriche. — Lettres de Napoléon à la vice-reine pendant la campagne d'Iéna. — Révolte dans le département du Passarianau. — État de l'armée du prince Eugène en décembre 1806.

I

Le général Molitor ayant délivré le général Lauriston, dans les premiers jours de juillet, avait cru devoir revenir à Spalatro, en ramenant en Dalmatie une partie des troupes de sa division, avec lesquelles il était parvenu à débloquer si heureusement Raguse.

Les Russes s'étaient retirés dans Cattaro. Établis dans les Iles ioniennes depuis l'évacuation par le général Lascy des côtes de Naples, ayant des forces considérables à Corfou, soutenus sur mer par les Anglais, sur terre par les peuplades demi-sauvages des pays compris entre Raguse et Cattaro, ils n'osaient cependant, malgré l'avantage de leur position, faire de nouvelles tentatives contre le général Lauriston, nommé par l'Empereur gouverneur de l'Albanie vénitienne.

Le général Lauriston, après avoir défendu Raguse avec vigueur et intelligence[1], n'avait pas perdu un

[1] Rien de curieux comme de comparer les documents officiels sur le siége et le blocus de Raguse, la vigoureuse défense de cette place et la belle et périlleuse opération de Molitor, avec le récit de ces affaires dans les *Mémoires du maréchal Marmont*. Le ton de persiflage affecté par ce dernier à l'égard du général Lauriston, le sans-façon avec lequel il s'efforce de rabaisser le beau combat livré par Molitor à des forces si hors de proportion avec les siennes, la mauvaise foi

instant pour se consolider dans la place. Il avait fait construire quatre redoutes et deux forts en pierres sèches sur les deux principaux points de la hauteur qui dominait la ville; fabriquer des affûts pouvant se démonter et être facilement transportés à Cattaro; il avait lié une correspondance active avec le pacha de Bosnie, et tout préparé, non-seulement pour résister aux nouveaux efforts que l'ennemi pourrait tenter, mais pour être à même de transporter ses troupes jusqu'aux bouches du Cattaro, si les négociations entamées depuis si longtemps pour la remise de ce pays aboutissaient enfin, avec l'intervention de l'Autriche.

Bien des phases diverses devaient se produire encore avant que la France entrât en possession de ce territoire.

Napoléon, en apprenant le blocus de Raguse, tout en écrivant au vice-roi que Lauriston devait marcher aux Monténégrins, les battre, les disperser, vit bien qu'il y avait urgence à faire secourir au plus vite des troupes aussi peu nombreuses, ayant autant de malades, et entourées d'une telle masse d'ennemis, dans une place dominée. Il se hâta donc de prescrire au général Marmont, alors à Udine avec le 2e corps de la grande armée, de se rendre en Dalmatie, et de là à Raguse, pour prendre le commandement en chef

évidente qu'il met dans ses appréciations, dans ses jugements sur ces deux hommes, tout ce qu'il dit pour chercher à rendre le premier ridicule, pour prouver qu'en volant au secours de Raguse le second avait fait une chose fort ordinaire, des plus simples et des plus faciles, tout cela nous eût donné un grand désir de publier, *in extenso*, les documents entre nos mains, si nous n'eussions craint de nous éloigner par trop du sujet que nous avons à traiter.

de toute la province. Une armée, dite de la Dalmatie, fut organisée immédiatement. Elle se composa de deux divisions : celle du général Molitor (10 bataillons et 2 escadrons, 8 à 9,000 hommes), occupant la Dalmatie proprement dite, Zara, Sébénico, Spalatro, Clissa, Stagno ; celle du général Lauriston (12 bataillons, 9,000 hommes), à Raguse et sur le territoire de l'Albanie vénitienne. En outre, 900 hommes d'artillerie et 3 compagnies de sapeurs, sous les ordres des généraux Tirlet et Poitevin, furent distribués dans les places et dans les îles, aux principaux points de défense.

Tout ceci avait lieu au moment où le général Molitor, ne prenant avis que de la situation, de son courage et du noble désir de venir en aide à un collègue et à des troupes françaises, marchait rapidement vers Raguse. Le général Marmont, qui s'était hâté d'exécuter les ordres de l'Empereur, apprit en route le déblocus. Dans les premiers jours du mois d'août, il arriva à Raguse.

Pendant que ces événements se passaient, la question de la remise des bouches du Cattaro entrait dans une phase toute nouvelle.

Napoléon négociait depuis le commencement de juillet avec M. d'Oubril, plénipotentiaire russe, un traité de paix qui fut signé à Paris le 20 de ce même mois de juillet. La clause principale de ce traité était la remise de Cattaro aux troupes française, et c'est afin d'être bien en mesure d'occuper les bouches avec des forces imposantes que, pendant ces négociation mêmes, l'Empereur avait prescrit la forma-

tion de l'armée de Dalmatie. A peine le traité signé, Napoléon, sans attendre qu'il eut été ratifié par le Czar, se hâta de donner ordre au vice-roi de le faire connaître à l'amiral Siniavin. Il espérait arriver ainsi à l'occupation immédiate de Cattaro par les troupes de Marmont.

Le prince Eugène fit partir pour Raguse un de ses aides de camp, le colonel Sorbier, porteur du traité de paix, avec ordre de se rendre auprès de l'amiral russe.

Voici comment cet officier supérieur rend compte de sa mission par dépêche datée de Raguse le 10 août 1806 :

« Monseigneur, le traité de paix que je portais avec moi m'a cruellement agité pendant la route que je viens de faire, j'étais impatient de remettre cette précieuse dépêche, et tout semblait conspirer pour me retarder : un bâtiment mauvais marcheur, le calme, les vents contraires, enfin une tempête qui nous a jetés sur la côte de Dalmatie où nous avons gagné, comme par miracle, un port désert à la lueur des éclairs qui enflammaient l'atmosphère. Je ne m'y suis arrêté que quatre heures, pour affermir notre mât ébranlé et qui commençait à se rompre en deux endroits.

« A travers ces contrariétés, je suis enfin parvenu le 9 à Cattaro, après avoir touché le 7 à Raguse où la nouvelle de la paix m'avait devancé de trois jours.

« L'amiral Siniavin a reçu à la fois le traité que je lui portais et les instructions de sa cour, que M. d'Oubril lui avait expédiées par un officier pri-

sonnier à Lunéville, qui a fait une partie de la traversée avec Hatry.

« Il ne fallait rien moins que ce concours de preuves et d'autorité pour vaincre l'incrédulité de cet amiral, qui n'a pas les inclinations très-pacifiques, quoiqu'il ait bien mal fait la guerre dans ces parages.

« C'est un assez bel homme, qu'un regard de Catherine a fait amiral sans lui en donner les talents; il a dans la physionomie quelque chose de dur qui déplaît; il m'a fait des politesses avec l'air d'un homme qui n'est point habitué à en faire; il ne parle que le russe, et je crois qu'il ne sait pas lire. Après lui avoir remis les dépêches de Votre Altesse Impériale, je suis entré en matière sur l'exécution du traité.

« Je lui ai dit qu'enfin les obstacles qui nous avaient empêchés d'entrer à Cattaro étaient levés et que j'espérais qu'il n'y en aurait pas de nouveaux. Il m'a répondu qu'il n'en voyait point. Je l'ai prié de m'indiquer le jour où nos troupes pourraient relever les garnisons russes. Il m'a dit qu'il ne pouvait le fixer encore, qu'il y avait des comptes à régler avec les habitants. J'ai répliqué que des commissaires pouvaient régler cette affaire-là, et que ce n'était pas une raison pour différer la remise des forts. Il a réfléchi un instant et m'a fait dire par son interprète qu'il ne pouvait rien décider sans le commissaire civil russe, qui se trouvait à Cattaro, à qui il allait envoyer un courrier pour le faire venir à son bord; que là se régleraient les dernières dispositions avec le général français qui devait prendre

possession des bouches. Je lui ai fait sentir qu'il y avait assez longtemps que cette affaire traînait en longueur pour justifier l'impatience que nous avions de la voir finir; que d'ailleurs nos troupes étaient réunies à Raguse pour cette opération, qui ne pouvait plus se différer. Il m'a dit que cette petite république était bien à plaindre et qu'il lui tardait aussi qu'elle fût moins inquiétée par le séjour des troupes. (J'ai trouvé cette observation bien singulière dans sa bouche, lui qui a fait brûler les villages de la côte et a laissé commettre les cruautés les plus atroces par les troupes qu'il avait sous ses ordres.) Je m'attendais qu'il allait parler de l'évacuation de Raguse; mais il n'en a rien dit. J'avais une réponse prête à cette objection prévue : le traité ne fait mention que de l'indépendance de Raguse, qui peut aussi bien se concilier avec le séjour de nos troupes comme la liberté des Sept-Iles avec celui des Russes à Corfou. Il n'y avait aucune réponse à cette réplique.

« J'ai demandé que les Monténégrins et autres étrangers qu'ils avaient appelés à la défense des bouches fussent renvoyés dans leur pays. Il m'a assuré qu'il le ferait. Il m'a fait ensuite l'observation qu'il était obligé d'annoncer avec beaucoup de ménagements les conditions de la paix aux habitants pour éviter une insurrection. Je lui ai répondu que nous étions assez forts pour ne rien craindre des mouvements populaires et pour les réprimer lorsque nous serions maîtres des points fortifiés; que, d'ailleurs, nous étions maintenant en paix, et que j'espérais que, loin de fomenter des agitations, il les

préviendrait. Il m'a répondu que la paix qui venait d'être signée lui en faisait un devoir. J'ai insisté vivement pour avoir une époque précise pour la prise de possession, je n'ai pu l'obtenir; il m'a donné sa parole qu'il allait mettre la plus grande célérité dans ses préparatifs et qu'il espérait que, sous très-peu de jours, nos troupes pourraient s'avancer; qu'il allait donner sur-le-champ des ordres pour réunir des bâtiments de transport pour l'embarquement des soldats russes; il a ajouté qu'il n'avait mis aucune contribution sur le peuple et qu'il voudrait bien lui promettre la même chose de la part de ses nouveaux maîtres. J'ai répondu à cela que la province de Cattaro serait traitée avec la même douceur que la Dalmatie et gouvernée avec la justice et la fermeté qui distinguaient le gouvernement de notre Empereur. Je lui ai rappelé que les bouches devaient être remises en notre pouvoir telles que les Autrichiens devaient nous les céder par le traité de Presbourg, c'est-à-dire avec les canons et munitions de guerre dont il avait été dressé un inventaire lorsque les Russes y sont entrés.

« Il m'a dit que cela ne souffrirait aucune difficulté.

« J'ai également demandé la restitution des bâtiments pris depuis le 20 juillet. Il m'a dit que c'était une des conditions de la paix et qu'il la remplirait, s'il y avait eu quelques prises faites depuis cette époque.

« Vous voyez, Monseigneur, que ma négociation s'est réduite à une suite de propositions claires et laconiques qui exigeaient une réponse catégorique.

Il n'a chicané sur rien, et, quoique de fort mauvaise humeur contre cette paix, il n'a imaginé encore aucun faux-fuyant pour en éluder les conditions.

« Le général Lauriston se rend auprès de lui pour lui tenir l'épée dans les reins et prévenir tous les retards.

« Bataille et Delacroix l'accompagnent.

« L'amiral Siniavin ne m'a point parlé des Autrichiens, qui jouent un rôle bien ridicule dans ces parages. Fatigué de la longue station que M. Bellegarde faisait à Curzola, le général Marmont l'a obligé à faire une démarche un peu ferme auprès de l'amiral pour obtenir que l'entrée des bouches lui fût ouverte, et il s'est mis en route avec son convoi. L'amiral lui a fait dire qu'il brûlerait ses bâtiments, s'il avançait. Ils étaient menacés par nous s'ils différaient leur départ, et par les Russes s'ils mettaient à la voile. La paix les débarrasse de cette position inquiétante et rend leur présence inutile. Ils s'en retourneront comme ils étaient venus, après avoir fait une promenade fort comique dans ce golfe, où ils se sont couverts de honte par leur mauvaise foi, et de ridicule par la bizarrerie des circonstances.

« Bataille partira dans quatre à cinq jours, Delacroix dans dix à douze. Aussitôt que j'aurai vu les bouches du Cattaro, je retournerai auprès de Votre Altesse Impériale.

« Les généraux Marmont et Poitevin m'ont paru contents des fortifications de Stagno, qui n'exigent que des réparations; je les verrai à mon retour, ainsi que la pointe de Curzola.

« Bataille apportera à Votre Altesse Impériale des renseignements très-étendus sur Raguse.

« L'ordre a été donné pour faire venir à Raguse la flottille commandée par d'Armeni.

« La *Comachese* et la *Néréide*, que j'ai mises à la disposition du général Lauriston, d'après les ordres de Votre Altesse Impériale, l'accompagnent à Cattaro.

« Nous avons aperçu auprès des îles plusieurs corsaires qui n'ont pas osé nous attaquer. Je n'ai pas eu le plaisir d'un combat naval : la prise de quelques bâtiments ennemis eût été un épisode fort agréable de ma traversée. »

Le 15 août, le général Lauriston, chargé spécialement de présider à la remise des bouches du Cattaro, rendit compte au vice-roi de ce qu'il avait fait, par la lettre suivante, datée de Raguse :

« Monseigneur, le vice-amiral Siniavin ayant envoyé, le 10 août, un aide de camp au général Marmont pour lui annoncer que le traité de paix était arrivé, et l'inviter à envoyer un général ou tout autre pour convenir des arrangements préliminaires, j'ai cru devoir m'y rendre moi-même, prévoyant bien que cela ne se passerait pas sans quelques difficultés, mais voulant ou les lever ou faire en sorte que rien ne retardât la prise de possession. Je suis donc parti de Raguse par mer, le 10 au soir, avec MM. Delacroix et Bataille et plusieurs autres officiers. Je suis arrivé dans la rade de Castelnuovo, le 11, à cinq heures du soir, et je me suis rendu de suite à bord de M. l'amiral Siniavin. La réception a été fort

honnête. Après avoir parlé de la paix (qui ne leur fait pas grand plaisir), j'ai entamé la question de la remise des bouches du Cattaro. M. Siniavin ne m'a d'abord pas fait d'autres difficultés que celle de me dire que M. le conseiller d'État Sankousky était chargé de la partie civile, qu'il ne pouvait rien faire sans lui, et que ce conseiller était malade à Cattaro. (L'interprète de M. Siniavin est un autre conseiller, M. Siévers.) Je lui ai dit que le traité ne fait mention que des commandants de terre et de mer; que la maladie d'un individu ne pouvait retarder un affaire d'État; que néanmoins je voulais bien déférer à sa demande; que je ferais un projet de convention qui pourrait être envoyé à M. Sankousky, et que lui et ce conseiller pourraient faire leurs observations dessus. Il a accepté ma proposition. Il m'a parlé ensuite de l'inquiétude qui agitait les Bocchèses et qu'il faudrait avoir le temps de les préparer au changement. Je lui ai répondu qu'il leur était très-facile de disposer les esprits à nous recevoir, puisqu'eux-mêmes les avaient soulevés contre nous; que, d'ailleurs, je n'étais nullement inquiet; qu'ils me remissent promptement les places et que j'étais en mesure, non-seulement de faire respecter les Français, mais encore de protéger le départ des Russes (ils me montraient des craintes à cet égard). Il a voulu m'effrayer sur la disposition des esprits, et surtout sur les Monténégrins, en faisant entendre que l'article qui les déclare sujets de la Porte les inquiéterait extrêmement, et que sûrement le conseiller d'État Oubril n'y avait fait aucune attention. Je lui ai répondu qu'il était facile de

faire connaître aux Monténégrins les bonnes dispositions de l'empereur Napoléon à leur égard, sans leur dire le reste. J'ai demandé ensuite la nomination des officiers pour constater les inventaires d'artillerie et autres objets qui ont été remis par les Autrichiens ; il m'a promis de les désigner en m'ajoutant qu'il devait nous les remettre dans le même état où il les avait reçus des Autrichiens. J'ai persisté à lui faire indiquer un jour pour la remise; mais il a toujours persisté à avoir l'avis de M. Sankousky.

« Votre Altesse Impériale observera que, dans cette première conversation du vice-amiral, on m'a objecté les premiers ordres qu'il avait de remettre aux Autrichiens les bouches du Cattaro, détruits par le traité de paix. J'avais avec moi un chef d'escadron, officier polonais attaché au général Marmont, qui entend très-bien le russe.

« Le lendemain, M. Siniavin est venu à mon bord me rendre visite. Il avait reçu la nuit, ainsi que moi, une note de MM. Bellegarde et l'Épine contenant une protestation contre la remise des bouches aux Français. L'amiral me fit connaître que cela l'embarrassait à cause des premiers ordres qu'il avait reçus. Je lui ai répondu qu'il n'avait été nullement embarrassé, ainsi que M. Sankousky, à signifier quatre jours avant à M. de l'Épine que le traité de paix les obligeait à ne plus remettre les bouches du Cattaro aux Autrichiens; que je ne voyais pas pourquoi il me faisait cette objection lorsque je répondais de mon côté la même chose aux commissaires

autrichiens; que d'ailleurs l'article 3 du traité était si clair, que nous ne pouvions ni l'un ni l'autre prendre sur nous d'y rien changer. Il m'a répliqué qu'il attendait pour cela des lettres de Vienne de M. le comte de Razmmousky. Je lui ai fait observer que lui-même avait déjà regardé les lettres de M. Razmmousky comme nulles pour sa conduite, et qu'elles ne pouvaient détruire les pleins pouvoirs de M. le conseiller d'Oubril. Il n'a rien répondu et a terminé par me faire ses adieux. Je suis allé dîner ce jour-là chez lui. Je lui ai porté le projet de convention et la proclamation que j'ai l'honneur d'envoyer à Votre Altesse Impériale. J'ai su que M. le conseiller Siévers était allé porter le tout à M. Sankousky. Le lendemain je n'ai point vu l'amiral; mais je lui ai envoyé demander de me désigner l'officier avec lequel on pourrait travailler pour les inventaires; il m'a fait dire que cet officier n'était pas encore désigné, mais que ce serait pour le lendemain. Je me suis bien aperçu du but où tendaient toutes ces lenteurs, je savais que l'on travaillait les esprits à Cattaro; les Latins étaient menacés; mais j'ai voulu opposer la patience jusqu'au bout.

« Enfin, le 14, je me suis rendu à bord de l'amiral. J'y ai trouvé le conseiller Siévers qui revenait, à ce qu'il m'a dit, de Cattaro. J'ai demandé à l'amiral si nous allions terminer sans les ordres de Saint-Pétersbourg. Il m'a répondu que M. Sankousky avait déclaré ne pouvoir rien terminer sans lesdits ordres de Saint-Pétersbourg; que, pour lui, il attendrait les lettres de Vienne. Je lui ai demandé si, après les or-

dres de Vienne, il terminerait sans M. Sankousky, qui voulait attendre les ordres de Saint-Pétersbourg. Il m'a dit que, M. Sankousky étant chargé de la partie civile, il ne pouvait rien faire sans lui ; il m'a parlé encore de la disposition des esprits. Je lui ai fait clairement entendre que je le remerciais de la peine qu'ils prenaient l'un et l'autre ; qu'en nous remettant de suite les places nous voulions bien courir les risques ; que je le rendrais responsable des retards et des suites, tant pour la tranquillité intérieure que pour le dehors. Je l'ai quitté après cette conversation dont j'envoie la substance à Votre Altesse Impériale, et qui n'est qu'une répétition de la première. J'ai envoyé de suite à l'amiral la note dont copie est ci-jointe, et j'ai mis à la voile pour retourner à Raguse où je suis arrivé ce matin.

« Je désespère, Monseigneur, de faire rien entendre à des hommes de cette trempe. Le vice-amiral Siniavin est un homme qui ne fait rien par lui-même; il est conduit et dirigé par les deux conseillers Sankousky et Siévers, deux intrigants détestés de tous les officiers qui ne cachent pas leur façon de penser sur leur compte. Ils enragent d'être obligés de remettre les bouches du Cattaro ; ils craignent la vengeance des habitants dont ils avaient tourné l'esprit. On dit qu'ils ont bien fait leurs affaires dans les prises ou confiscations.

« Les observations que j'ai faites sur la partie que j'ai vue sont que la passe entre la *Pointe d'Ostro* et le scoglio de Zegnitza est de 2,000 toises environ ; ce scoglio est bas ; il faudrait par conséquent y faire un

ouvrage solide et construire une citerne. Il est peu élevé et m'a paru sablonneux.

« L'on pourrait armer encore d'autres pointes qui défendraient la passe, l'une du côté de Porto-Rosa et l'autre à la pointe turque de Sutorina.

« La ville de Castelnuovo n'est rien; mais le fort Espagnola m'a paru bien situé et d'une bonne défense. Je ne suis pas descendu à terre. Je crois qu'il sera facile d'empêcher les Anglais de mettre leurs vaisseaux dans ce canal.

« Cattaro est un point bien central et devant tenir en respect les forces des Monténégrins qui ne peuvent jamais en entreprendre le siége et qui se hasardent rarement à entrer dans les plaines de Zuppa.

« Je ne peux donner en ce moment à Votre Altesse Impériale que des idées établies sur ces renseignements. J'ai oublié de lui dire que, le jour de mon arrivée à Castelnuovo, il en était sorti une corvette et un corsaire anglais; que les Russes ont fait voir la côte aux officiers; et que le 31 juillet ils ont expédié un avis à Messine. »

Le 22 août, l'affaire du Cattaro n'avait pas fait un pas de plus, tout était au même point. L'amiral russe déclarait vouloir attendre les ordres de sa cour; le comte de Bellegarde et le colonel l'Épine se tenaient en rade de Castelnuovo, sous le bon plaisir de l'amiral Siniavin, et l'on cherchait en dessous à travailler les esprits pour nous les rendre hostiles. Les Russes, très-mécontents de remettre le territoire, excitaient les habitants à se donner à l'évêque et à se rendre indépendants.

Mais le général Marmont avait disposé dans le Canali et près des frontières des bouches du Cattaro des forces assez imposantes pour pouvoir braver impunément toute levée de boucliers des Bocchèses ou des Monténégrins. En outre, le capitaine de frégate d'Armeni était arrivé avec la flotille composée de 11 bâtiments dont un brick, l'*Orion*, un aviso, une goëlette et cinq chaloupes canonnières.

A Raguse, le général en chef avait fait armer l'île de Daxa Calamata pour interdire l'entrée du canal et conserver la communication importante de Stagno, le *scoglio* (écueil) de San Marco, clef de la ville.

Du reste, les habitants de la république de Raguse semblaient heureux de l'occupation française. Ils redoutaient le départ de nos troupes et avaient accueilli avec une vive reconnaissance la lettre explicative du vice-roi sur les intentions de l'Empereur pour les indemnités à donner à ceux qui avaient éprouvé des pertes pendant le siége.

Il devenait chaque jour de plus en plus probable que les Russes tiendraient à l'égard de la croisière anglaise la conduite que les Autrichiens avaient tenue quelques mois auparavant vis-à-vis d'eux. Ainsi tous les retards de l'amiral Siniavin semblaient indiquer son intention de remettre Cattaro aux Anglais, ou, si l'on veut, de les laisser s'y introduire, ou enfin de leur faciliter les moyens de s'en emparer. Les Anglais cherchaient à intercepter les communications avec Raguse; ils se tenaient prêts à occuper ou à détruire les forts et les batteries au moment de la remise.

Ces manœuvres n'avaient point échappé au général Marmont, qui, avec son intelligence et son activité accoutumées, veillait à tout. Malheureusement le général en chef de l'armée française de Dalmatie n'avait aucun moyen pour contraindre les Russes à exécuter le traité. Il réitérait en vain ses sommations, l'amiral et le général russe Sankosky, placé sous ses ordres, s'inquiétaient fort peu de la responsabilité dont on les menaçait. Ils ne sortaient pas de là, qu'ils voulaient et devaient attendre des ordres directs. Le fait, du reste, prouva qu'ils avaient eu raison, puisque bientôt on apprit que le traité Oubril n'avait pas été ratifié à Saint-Pétersbourg. Si donc leurs manœuvres semblaient entachées d'une certaine perfidie, leur conduite était régulière. Du reste, la suspension des hostilités pendant les négociations convenait également aux deux parties. Elle donnaient la communication libre, par mer, de Raguse avec les îles et les postes, pour les Français, chose d'autant plus importante que le transport de l'artillerie et du matériel par la voie de terre était impraticable ; elle donnait le temps aux Russes de s'entendre avec les Anglais, de travailler les habitants et de tout disposer pour nous susciter de véritables embarras au moment de la remise des bouches du Cattaro.

Le général Marmont, voulant profiter de l'état de neutralité dans lequel il se trouvait vis-à-vis les Russes, résolut d'établir une forte batterie à la pointe d'*Ostro*, à l'extrémité de la presqu'île de *Prévalaca*, presqu'île dont le canon pouvait commander la passe sud-ouest des bouches et empêcher, le moment venu,

les Anglais de pénétrer dans les forts. Cette mesure excellente et des plus habiles, dans la supposition de la remise prochaine de Cattaro, supposition que tout permettait d'admettre, devait tourner à notre désavantage par suite des événements qui se produisirent bientôt après.

Quoi qu'il en soit, Marmont avait fait préparer tout dans le plus grand secret à Raguse et à *Molonta*, et le 12 septembre, 15 bouches à feu de gros calibre furent débarquées à la pointe d'Ostro. Une route fut ouverte, les pièces conduites à la batterie; la batterie, presque construite allait être armée, lorsque le général en chef reçut du vice-roi de nouvelles instructions, en vertu desquelles il ne devait plus être question d'occuper les bouches du Cattaro, mais de s'établir fortement à Raguse, et de centraliser les troupes de l'armée de Dalmatie à Zara, dans la prévision d'une guerre prochaine avec le nord de l'Europe, guerre pouvant amener des complications du côté de l'Autriche.

L'amiral Siniavin, dès qu'il avait été informé de la construction d'une batterie française à la pointe d'*Ostro*, avait crié à la violation de la trêve, et sommé le général Marmont de rentrer dans ses anciennes positions, menaçant de reprendre les hostilités.

Marmont avait répondu que nous occupions le territoire de Raguse, comme les Russes occupaient celui de Corfou et le Cattaro, que la pointe d'*Ostro* était en deçà de la frontière, et que, puisque, malgré les ordres et le traité de paix, lui, amiral Siniavin, ajournait indéfiniment la remise de Cattaro, les

Français avaient bien le droit de prendre leurs précautions pour, qu'au moment décisif, les Anglais ne pussent gêner l'occupation du territoire; que du reste il était décidé à ne pas faire rétrograder d'un seul pas ses troupes.

L'amiral russe n'insista pas. Il venait de recevoir de Saint-Pétersbourg l'avis de la non-ratification du traité Oubril. Il n'en informa pas le général Marmont; mais, profitant du différend qui venait de surgir relativement à la pointe d'*Ostro*, il rétablit sa croisière sur la côte de Raguse. Il intercepta les communications, fit canonner les bâtiments, appela de Corfou des renforts et se prépara, avec l'aide des Monténégrins réunis à Castelnuovo, à reprendre les hostilités sur le territoire ragusain.

Le général Marmont, informé à la fin de septembre par le prince Eugène, ainsi que nous l'avons dit, de la non-ratification du traité de paix et de la rupture prochaine et probable avec la Prusse, se trouva dans un grand embarras.

Il écrivit au vice-roi, le 24 septembre, pour lui rendre compte des dispositions qu'il avait cru devoir prendre :

« Monseigneur, j'ai eu l'honneur d'informer Votre Altesse Impériale de la position dans laquelle je me suis trouvé par suite des retards apportés à l'exécution du traité et des dispositions prises pour le hâter. Les menaces de M. Siniavin n'ont abouti qu'à la prise de deux ou trois bateaux, et à quelques centaines de coups de canon tirés sur nos travailleurs et sur les troupes, qui ne nous ont pas tué ni blessé un

seul homme, tandis que ses vaisseaux ont souffert du feu d'une de nos batteries, assez pour l'empêcher de s'y exposer de nouveau.

« La batterie qui devait occuper la pointe et fermer ou au moins rendre périlleuse l'entrée des bouches était au moment d'être terminée lorsque la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8 septembre m'est parvenue; elle a changé entièrement ma position et mes combinaisons.

« L'établissement menaçant que j'avais fait avait pour but de hâter la remise des forts, mais non de les prendre, quoique je croie le siége de Castelnuovo assez facile à faire. Lorsque la pointe d'Ostro est fortement occupée, il offre à cause de la nature des communications des difficultés, et ces difficultés deviennent presque insurmontables pour nous par la pénurie où nous sommes des moyens de transport, pénurie qui est telle, que je ne saurais comment faire vivre mes troupes si elles étaient à deux lieues plus loin des dépôts et approvisionnements que j'ai précédemment formés.

« Ainsi les dispositions prises pour hâter la remise de Cattaro sont insuffisantes pour un siége, et aujourd'hui, la non-ratification de la paix faisant rentrer les choses dans l'état primitif, c'est aux Autrichiens à en demander et à en obtenir la remise; enfin le système général de guerre qu'indique Sa Majesté est loin de me prescrire l'offensive et me trace une tout autre conduite.

« En conséquence, par tous les motifs ci-dessus, j'ai dû changer de projets et me retirer à Raguse et

Raguse-le-Vieux. La seule chose difficile était de ramener mon artillerie, car elle ne peut être transportée que par mer; et c'était par surprise, pour ainsi dire, que nous l'avions apportée à la pointe d'Ostro; et aujourd'hui que la côte est gardée par des croisières multipliées, il faut qu'elles ne s'y opposent pas pour pouvoir la retirer. Il en est de même pour Molonta, où, comptant sur les bouches du Cattaro, j'avais rassemblé de grands approvisionnements; voici le parti que j'ai pris : j'ai écrit à M. Siniavin que, pour éviter le scandale d'hostilité fait en pleine paix, et pour lui prouver que les dispositions prises n'avaient pour objet que d'assurer contre les Anglais la tranquille prise de possession de Cattaro, je consentais à me retirer, s'il me donnait sa parole d'honneur que, lorsque le moment de nous remettre Cattaro serait arrivé, il nous donnerait le temps d'y conduire artillerie et approvisionnement, et de le mettre en état de défense. Il m'a répondu que oui; que dès ce moment les communications seraient libres. J'ai envoyé immédiatement à la Punta deux bâtiments qui, dans la journée, j'espère, embarqueront toute mon artillerie et la conduiront immédiatement à Raguse. Les bâtiments qui sont à Molonta partiront également; une fois qu'ils seront rentrés, je serai absolument libre et maître de mes mouvements.

« Si les Autrichiens qui sont à Calamata étaient commandés par un homme de cœur, je lui aurais donné avis de la non-ratification de la paix, et je lui aurais proposé de débarquer immédiatement, et je

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

l'aurais mis en possession de la pointe d'Ostro, et je lui aurais abandonné ma batterie pour qu'il pût en faire usage et forcer M. Siniavin à exécuter les ordres de sa cour; mais je n'ai pu penser sérieusement à ce parti, puisque c'est M. de Bellegarde qui aurait dû en suivre l'exécution.

« Les autorités russes avec lesquelles nous sommes en rapport mettent tant de passion dans ce qui regarde Cattaro, que la conservation de cette province semble pour eux une affaire personnelle; les difficultés les plus étranges, de la plus mauvaise foi, ont été mille fois élevées par eux. C'est pour en éviter de nouvelles que, jusqu'à la remise de Cattaro, j'avais fait suspendre les travaux de Raguse. Ils vont être repris avec activité, et, avant que je quitte Raguse, cette place sera dans le meilleur état de défense. Quant à ses approvisionnements, comme les blés ont dû venir d'Italie, je ne me suis plus occupé d'en faire acheter. Il en est arrivé 10,000 quintaux d'Ancône, qui, en partie, ont été consommés. Je verrai à prendre des arrangements pour que le général Lauriston en ait dans les magasins pour plus de deux mois.

« J'aurai l'honneur de vous expédier un autre courrier à mon arrivée à Raguse.

« La conduite très-équivoque des Russes m'ayant fait soupçonner leur bonne foi, j'ai attendu, pour fermer cette lettre, à connaître si leur véritable intention était de tenir la parole qu'ils m'avaient donnée. Ils ont empêché les bâtiments qui allaient prendre l'artillerie d'aborder, et ils interceptent

toute espèce de communication par mer, quoiqu'ils eussent promis de la laisser libre; et, comme ils seront demain et les jours suivants ce qu'ils sont aujourd'hui, et que ma position, sous ce rapport, ne peut pas s'améliorer, je prends sur-le-champ mon parti et je fais jeter les pièces à la mer. Je ferai prendre et placer sur des bâtiments à rames la meilleure partie de l'artillerie et des munitions qui étaient à Molonta et je les enverrai, pendant la nuit, soit à Raguse, soit à Raguse-le-Vieux, et je me rendrai à Raguse par les montagnes, afin de balayer un corps qui s'y établit pour intercepter ma communication. Je laisserai à Raguse-le-Vieux un régiment, afin de conserver les approvisionnements et la marine qui s'y trouvent : ce poste n'est pas mauvais, et ce régiment pourra s'y défendre. Au surplus, ce que je désire, c'est qu'il soit attaqué, pour avoir occasion de tomber sur l'ennemi.

« Il me paraît bien démontré que M. Siniavin est instruit, depuis plus de quinze jours, de la non-ratification de la paix. Comme j'étais convaincu, d'après le *Moniteur*, qu'elle serait ratifiée, je me suis plus occupé de la remise de Cattaro et de l'expédition des Monténégrins que du renouvellement de la guerre avec les Russes. M. l'amiral Siniavin a pu prendre tous les avantages des positions qu'il a voulu; mais j'espère qu'il ne les poussera pas plus loin et que, s'il veut tenter la fortune, je trouverai des dédommagements au désagrément que je viens d'éprouver. »

Ainsi qu'on vient de le voir, Marmont, jouant au fin avec l'amiral russe, lui avait proposé de suspendre les travaux de la pointe d'Ostro. Son but était de pouvoir rembarquer le matériel. Le colonel de Thiars, un des officiers d'ordonnance de Napoléon, envoyé à Raguse, avait été chargé de négocier ce rétablissement du *statu quo*. L'amiral avait promis de laisser libre la communication par mer et de donner toute facilité, le moment venu, pour l'établissement des Français à Cattaro. Dès le lendemain, il avait violé cet engagement verbal, en sorte que Marmont s'était trouvé dans la dure nécessité de faire jeter son artillerie à la mer, d'embarquer tout ce qui pouvait être transporté et de se replier avec ses troupes sur Ragusa-Vecchia, où il arriva le 27 septembre. Il prit position à une lieue en avant de la ville, et résolut d'attendre là un vent favorable pour faire rentrer dans le port de Raguse sa flottille, tandis que la croisière anglo-russe serait tenue éloignée du rivage.

Les Russes, en voyant le mouvement rétrograde des troupes françaises, reprirent l'offensive; ils promirent le pillage de Raguse aux Monténégrins et aux Boccheses, en sorte qu'ils parvinrent en peu de temps à réunir assez de monde pour oser attaquer les avant-postes français. Marmont les fit culbuter et poursuivre. Ils se retirèrent dans les montagnes; mais, comme ils semblaient avoir la prétention de couper la communication avec Raguse, comme 6,000 hommes de troupes régulières russes avaient débouché de Castelnuovo, le général français résolut

de donner à l'ennemi une leçon qui lui imprimât une crainte salutaire.

Quoique n'ayant que 6,000 et quelques centaines d'hommes, Marmont se mit en marche dans la nuit du 29 au 30 septembre, se dirigeant sur Castelnuovo. Au point du jour, le 30, le général Lauriston, à la tête de l'avant-garde, poussa un rassemblement de 12 à 1,500 paysans établis en arrière d'un pont sur la *Liota*. Ils ne tinrent pas, et leur retraite laissa à découvert la ligne russe. A la vue des dispositions d'attaque des troupes françaises, les Russes abandonnèrent le col de Bilibibrick et se replièrent en profitant de la nuit.

Le jour suivant, le général Marmont fit continuer la marche de ses troupes et attaqua les Monténégrins et les Russes en position à Castelnuovo. Il fit d'excellentes dispositions et obtint un succès complet contre les bandes et les troupes régulières. Afin de suivre les instructions de l'Empereur, conformes à ses propres idées, et aussi pour inspirer une crainte salutaire aux paysans sauvages de ces contrées, Marmont fit incendier autour de Castelnuovo plusieurs villages dont les habitants avaient pris les armes contre nous.

Ce beau combat de Castelnuovo, sur lequel nous ne nous étendons pas davantage parce qu'il est rapporté avec les plus grands détails dans les mémoires posthumes du duc de Raguse, fit le plus grand honneur à Marmont, et lui permit de se retirer tranquillement et sans être inquiété. Il ramena ses troupes, le 3 octobre, sans que l'ennemi osât se montrer, sur Ragusa-

Vecchia ; il laissa dans ce poste un seul bataillon pour protéger la flottille qui rentra dans le port de Raguse. Lauriston resta avec sa division dans la place, mise, ainsi que Stagno, en bon état de défense, et lui-même, suivant les ordres du vice-roi, revint à Zara, dans la Dalmatie.

Les choses restèrent dans cet état à Raguse et aux bouches du Cattaro jusqu'à la paix de Tilsit, traité à la suite duquel cette question et celle de Corfou furent définitivement vidées en faveur de la France, en 1807.

Dans les premiers jours de décembre 1806, les Russes, qui n'avaient cessé d'avoir une escadre dans les parages des côtes de la Dalmatie, firent sur l'île de Curzola un coup de main qui leur réussit, grâce à la mollesse du commandant de la place, le chef de bataillon Orfengo.

Curzola était un point très-important à occuper, pour que l'ennemi ne pût y tenir ses escadres. Marmont l'avait fait fortifier avec soin. La place ne tenait à la terre que par un isthme ; elle avait des remparts de 30 pieds d'élévation, flanqués de cinq tours. Au delà de l'isthme se trouvait une hauteur qui dominait la ville. On y avait construit une bonne redoute dont la communication avec la ville était assurée. L'ennemi, avant de songer à s'emparer de Curzola, avait donc à enlever la redoute, à établir ses batteries de brèche sur la hauteur et à battre le corps de place, opérations qui exigeaient de 12 à 15 jours, en supposant une défense ordinaire. Ce temps était double de celui nécessaire pour porter secours à la garnison ; on pou-

vait toujours secourir Curzola, car le canal qui sépare l'île de la terre ferme n'étant que de 800 toises, les bâtiments ennemis, pour rester entre la place et la terre, et empêcher le transport des troupes, eussent été sous le feu des batteries françaises.

Un bataillon de 438 hommes et 79 canonniers formaient la garnison. La place était bien approvisionnée et avait en batterie 12 bouches à feu.

Le général Marmont devait donc être fort tranquille sur le sort de Curzola.

Le 10 décembre, l'amiral Siniavin se présenta devant la place avec 1,500 Russes et 500 Boccheses. Il fit sommation au commandant. Le 12, Marmont, apprenant l'attaque des Russes contre l'île, partit de Zara, se faisant suivre par un bataillon qui se trouvait sous sa main. Le 14, à Macarska, il apprit que l'ennemi avait attaqué la redoute le 11, à midi; que deux fois il avait été repoussé, laissant 300 morts sur le terrain; que le commandant Orfengo avait ensuite prescrit l'évacuation de la redoute, qu'il était allé le lendemain, 12, en parlementaire, à bord de l'amiral, et avait rendu la place à trois heures de l'après-midi.

II

Le prince Eugène, malgré la grossesse de la vicereine, avait l'espoir de se rendre bientôt à Paris avec sa femme, auprès de l'Impératrice sa mère et de Napoléon. Des fêtes brillantes étaient ordonnées, et

les membres de la famille impériale y étaient convoqués.

« Ma fille, écrit Napoléon à la princesse Auguste, le 17 juin 1806, je reçois votre lettre du 9 juin, j'apprends avec plaisir que vous êtes contente et heureuse. J'espère que nous vous aurons ici sous peu de temps pour les fêtes. *Je me fais une fête de vous voir.* »

Quelques jours auparavant, tandis que le prince Eugène faisait une reconnaissance de l'Isonzo, la princesse, alors seule, ayant cédé à quelques accès de tristesse bien naturelle dans l'état où elle se trouvait, et l'Empereur l'ayant appris, il lui avait écrit (2 juin) : « Ma fille, j'ai reçu votre lettre du 26 mai. Je conçois la solitude que vous devez éprouver, vous trouvant toute seule au milieu de la Lombardie ; mais Eugène reviendra bientôt, et on ne sait bien que l'on aime que lorsqu'on se revoit ou que l'on est absent ; on n'apprécie la santé que lorsqu'on a un peu de migraine ou lorsqu'elle nous quitte. Il est d'ailleurs utile à beaucoup d'égards que vous voyiez un peu de monde et que vous vous dissipiez. Tout ce qui m'est revenu d'Italie m'apprend que vous menez une vie beaucoup trop sage. Je n'entends pas parler de madame Wurmbs, j'imagine qu'elle est auprès de vous et que vous l'aimez toujours. Je reçois toujours avec plaisir de vos nouvelles, je m'en informe de tous ceux qui viennent d'Italie, et il m'est bien agréable d'entendre que tout le monde vous trouve parfaite. »

Il est facile de voir par ces lettres l'affection sincère que Napoléon portait à la vice-reine et au prince

Eugène, l'estime qu'il faisait de l'un et de l'autre. Certes, l'Empereur, d'une activité si prodigieuse, ne se plaignait pas souvent de trouver chez les autres trop d'ardeur au travail ; cependant, pour la seconde fois depuis l'élévation d'Eugène à la vice-royauté d'Italie, il le gronda doucement, lui disant que, si ce n'était pour lui, du moins devait-il, pour sa jeune femme, prendre plus de distractions. Il lui prescrivit la chasse comme un des plaisirs les plus efficaces et les plus hygiéniques.

Eugène, en effet, ne perdait pas de temps, et il apportait dans ses relations avec son père adoptif, dans toutes ses actions, dans ses nombreux travaux, une activité consciencieuse qui ne pouvait manquer de lui attirer l'estime de l'Empereur et la reconnaissance des populations italiennes.

Venise avait attiré son attention. Cette ville, arsenal maritime du royaume d'Italie, avait été tenue dans l'abaissement par le gouvernement autrichien ; il fallait la relever aux yeux de ses habitants, à ceux de tous les Italiens, et la rendre à sa destination naturelle. Le port fut déclaré franc pour toutes les nations, même celles en état d'hostilité. Seuls, les Anglais firent exception à cette règle. On y commença des travaux considérables ayant pour but d'approfondir et de défendre les canaux des lagunes, de rétablir l'arsenal. On construisit une flottille pour la défendre.

Mais tous ces soins du vice-roi pour les États dont plus tard, selon toute apparence, il devait être le souverain, ces voyages, ces travaux administratifs ou autres, ne pouvaient faire oublier au jeune prince

que son premier métier avait été celui de soldat. Dès qu'une apparence de guerre venait à poindre à l'horizon, son cœur bouillait d'impatience, il respirait la guerre et suppliait l'Empereur de lui permettre de la faire.

Ce besoin, ce désir presque immodéré de combats et de gloire, portait quelquefois le prince Eugène à écrire à Napoléon des lettres empreintes d'une susceptibilité chevaleresque, mais qui sans doute faisaient sourire le grand capitaine, et qui n'avaient d'autre résultat que de faire répondre au vice-roi qu'il eût à calmer son ardeur et à mettre moins de vivacité dans les affaires. Ainsi, lorsque l'Empereur réorganisa le 2e corps et forma l'armée de Dalmatie, Eugène crut qu'il y allait de son honneur de se rendre à la tête des troupes et de prendre le commandement effectif, ne songeant pas que c'eût été donner des inquiétudes à l'Autriche, avec laquelle on désirait conserver de bonnes relations. Napoléon répondit à cette velléité guerrière de son fils adoptif en nommant Marmont au commandement en chef de l'armée de Dalmatie, et, peu de temps après, le colonel général des dragons, général Baraguay-d'Illiers, à à celui du 2e corps de la grande armée, resté dans le Frioul.

Il entrait d'autant moins dans les projets de l'Empereur d'effrayer l'Autriche, que, vers le mois d'août, les cartes se brouillaient avec la Prusse. Cette puissance, excitée par la Russie et l'Angleterre, vivant encore sur les souvenirs militaires du grand Frédéric, se croyait seule appelée à vaincre sur les champs

de bataille celui qui battait toutes les troupes de l'Europe. Elle crut pouvoir entrer en lice. Quelle gloire si elle réussissait à faire ce que ni l'Autriche ni la Russie, même réunies, n'avaient pu faire? La régularité de détail qu'il obtenait de ses armées faisait croire au cabinet de Berlin que rien nétait comparable aux soldats de la Prusse. Il prenait des troupes automates, obéissant au commandement comme si elles étaient mues par un ressort, pour des troupes intelligentes et manœuvrières.

Quoi qu'il en soit, il était dans la politique de l'Empereur de ne pas se brouiller avec l'Autriche, afin de n'avoir rien à craindre pour le royaume d'Italie et de pouvoir, au contraire, tirer de ce royaume des moyens de guerre pour la grande lutte qui se préparait dans le Nord.

Napoléon avait besoin, à Milan, d'un autre lui-même, il était trop habile pour se dissimuler que, d'un moment à l'autre, le cabinet de Vienne pouvait se trouver poussé dans la nouvelle coalition contre la France; il fallait donc observer l'Autriche en Italie; avoir, dans la main d'un prince brave soldat et bon général, une armée de 40,000 hommes, approvisionner à petit bruit les places frontières, mettre à l'abri de toute insulte Venise, Mantoue, Peschiéra, Palmanova surtout, Osopo et Legnago.

La tâche d'Eugène, pendant la campagne de Prusse et de Pologne, devait donc encore être toute pacifique, à son grand désespoir.

Le vice-roi était revenu à Milan le 27 juillet; pendant le mois d'août il eut avec l'Empereur, à pro-

pos de la ferme des jeux, des théâtres, et aussi d'une lettre de mademoiselle Raucourt, actrice de la Comédie-Française, une correspondance curieuse. Le prince se révoltait à l'idée qu'on avait pu penser et écrire à un ministre secrétaire d'État que lui avait trempé dans le marché des jeux. Il s'en exprima vertement à Napoléon, qui se borna à lui répondre qu'il avait tort de ne pas vouloir se mêler des affaires de cette nature. En effet, ces affaires, ces marchés, donnaient des impôts considérables, et l'Empereur allait avoir besoin de beaucoup d'argent.

Vers la même époque, il y eut dans le Padouan une petite insurrection vite réprimée, un débarquement à Terracine, auquel le général Duhesme, trompé par de faux rapports, attacha, ainsi que le vice-roi, plus d'importance que l'affaire ne méritait. Le prince fit marcher des troupes, déplaça un régiment d'Ancône et encourut le blâme de Napoléon, qui, avec sa sagacité ordinaire, devina le véritable but du débarquement ennemi, le cas qu'il en fallait faire, et prouva à son fils adoptif l'inefficacité des mesures prises par lui dans cette circonstance.

L'Empereur blâmait quelquefois le zèle exagéré de son fils, mais il était loin de trouver mauvais cette manière de le servir, soit en exécutant des ordres venus de Paris, soit en prenant l'initiative pour des choses urgentes.

Ce fut vers le 15 septembre que Napoléon annonça ouvertement au vice-roi la guerre qu'il lui faisait pressentir avec la Prusse. Quant à la Russie, on n'avait cessé d'être en hostilité avec elle que pendant

le court espace de temps qui s'était écoulé entre la signature du traité Oubril à Paris et la non-ratification à Saint-Pétersbourg.

Lorsque l'Empereur s'apprêtait à partir pour rejoindre ses armées, il avait l'habitude de régler toutes les affaires politiques autour de lui, afin de n'avoir plus à s'occuper que le moins possible de ce qui pouvait être étranger à la campagne qu'il allait entreprendre. Fidèle à son système, outre les instructions qu'il envoya directement au vice-roi, il lui fit écrire, le 29 septembre, par le ministre Dejean, la lettre suivante :

« Monseigneur, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Altesse Impériale la copie d'une instruction que Sa Majesté l'Empereur m'a transmise. Son intention est que Votre Altesse se pénètre des divers ordres qu'elle contient, et en assure l'exécution avec toute la discrétion et tous les ménagements qu'ils exigent.

« Sa Majesté m'ordonne, en même temps, de « correspondre journellement avec Votre Altesse pour « lui donner en gros des nouvelles certaines de ce « qui se passe. Elle me charge de vous rappeler « qu'il faut tenir approvisionnées les places de Pal- « manova, d'Osopo et de Venise; suivre tout douce- « ment, et sans donner l'alarme, l'armement et « l'approvisionnement de Mantoue, Legnago et « Peschiéra; déblayer surtout le pays entre l'Isonzo « et l'Adda de toute l'artillerie inutile. » Sa Majesté ajoute : « Voici la saison où l'air de Mantoue n'est « plus dangereux; il est donc convenable qu'on jette « dans Mantoue tout ce qui embarrasserait à Vérone,

« hormis ce qui est mobile. Sa Majesté veut aussi que « l'on suive, avec l'ordonnateur, l'organisation des « brigades de voitures pour les transports militaires, « mais tout cela sans rien brusquer, et qu'insensi- « blement tout se répare et se prépare. »

« Enfin elle me prescrit, dans les lettres que je lui écrirai tous les jours, de l'instruire de l'exécution des ordres que je donnerai, tant pour l'artillerie que pour les autres services.

« Sa Majesté l'Empereur désire que Votre Altesse donne des instructions de détail à l'ordonnateur et au général d'artillerie, mais tout cela sans donner aucune alarme. Je la prie de vouloir bien me faire part, au fur et à mesure, des dispositions qu'elle jugera convenable de faire, afin que je sois toujours à même de seconder ses vues et de rendre à Sa Majesté les comptes qu'elle me demande.

« Je m'applaudis, Monseigneur, d'avoir cette occasion de correspondre fréquemment avec Votre Altesse, et je m'empresserai de l'instruire, tant des événements qui pourraient l'intéresser, que des ordres que je donnerai pour ce qui regarde l'Italie. »

Le vice-roi s'empressa de se conformer aux différentes instructions contenues dans cette dépêche. En outre, il porta une grande surveillance sur la conduite du gouvernement autrichien près des frontières de l'Italie. Des agents sûrs ne tardèrent pas à lui faire des rapports qu'il résuma ensuite pour les adresser à l'Empereur.

Vers la fin de septembre, il apprit à Napoléon qu'il résultait des notes de l'agent secret envoyé à

Laybach et aux environs que, plus on s'enfonçait dans l'intérieur des États héréditaires, et plus on remarquait chez les Autrichiens l'intention, ou du moins des craintes de guerre prochaine.

Les autorités de Trieste étaient très-circonspectes; mais les Anglais dans cette résidence, entre autres un M. Gordon, suppléaient à ce silence en déclarant inévitable une guerre continentale. C'est de la prolongation de cette guerre que les Anglais attendaient, tôt ou tard, l'abaissement de la France. Les chances des combats sont capricieuses, disaient-ils, il ne faut qu'*un accident* pour atteindre la France au cœur. Ils affectaient de croire et de dire que, parmi tant de peuples attachés au système impérial, quelques-uns se révolteraient. Ils considéraient le sort de l'Italie comme n'étant pas encore fixé, quoique les mécontentements y fussent comprimés, enfin ils comptaient principalement sur les événements qui pourraient surgir dans le royaume de Naples.

Dans la ville de Trieste, les Esclavons ou Dalmates étaient reçus et caressés, parce qu'on voyait en eux d'irréconciliables ennemis de la France, et que, sous ce rapport, ils inspiraient de la confiance.

Le rapport du directeur général de la police au vice-roi, rapport fort curieux et fort long, se terminait ainsi :

« Mon agent est lui-même Dalmate; il a trouvé à Trieste un de ses compatriotes, nommé Davobich, qui a fait contre nous la campagne de Raguse, qui a eu la main fracturée et qui y a perdu un de ses frères.

« Ce Davobich était venu à Trieste avec un navire

chargé de fromages et d'huiles de l'Albanie et de la Grèce. Après beaucoup de détails sur les horreurs commises autour de Raguse, sur la dévastation de cette contrée où tout a été saccagé et brûlé, au point de compromettre pour longtemps la subsistance des habitants, Davobich a déclaré connaître le général russe qui commandait à Cattaro, et lui avoir entendu dire qu'on ne cherchait qu'à temporiser pour obtenir la réunion sur ces côtes de grandes forces maritimes anglaises; que, d'une autre part, on travaillait les serdars et les colonels nationaux en Dalmatie, pour les tenir prêts à un soulèvement général qu'on y méditait, et qui anéantirait l'armée française. Mon agent juge, d'après ce qu'il a recueilli, qu'il serait prudent de surveiller de près les chefs de la nation dalmate, et surtout M. Nadal Jovich, serdar de Dernits, place située aux confins de la Turquie et de la Croatie.

« Le gouverneur civil et militaire de Trieste est en grande réserve à l'égard de tous ceux qui demandent à pénétrer dans l'intérieur des États autrichiens. Je n'accorde de visa, de passe-ports à cet effet, qu'à des personnes connues ou garanties. La prohibition est à peu près générale contre les Italiens.

« Le commandant militaire, le comte de Lavazy, commença par faire des difficultés à mon agent, et l'interrogea sur les motifs qui le conduisaient en Carniole. Il répondit qu'il s'y rendait pour un achat de bœufs de labour, espèce devenue très-rare en Italie. Ce ton, la garantie du négociant Sérini, de

Trieste, sa qualité d'Esclavon et la facilié qu'il a d'en parler la langue, lui firent accorder son passe-port que le commandant accompagna de quelques espérances sur de meilleurs jours pour ces pays.

« L'agent partit donc pour Laybach, et parcourut les villages intérieurs de la Carniole, sous prétexte de son commerce de bœufs.

« A Laybach et aux environs (ainsi que j'ai eu l'honneur de le mander hier à Votre Altesse Impériale), il y a plusieurs magasins remplis de vivres et de munitions de tout genre. On y croit la guerre imminente : troupes et peuple la redoutent vivement.

« On trouve peu de troupes réunies ; elles sont distribuées et cantonnées par pelotons dans les villages, de manière à se former en corps au premier signal. La garnison de Laybach se compose des régiments Saint-Julien, Latour et Ladécivang, et d'un régiment de cavalerie hongroise. Différentes compagnies de canonniers sont réparties entre Carlstadt et Zagabria (Agram), villes principales de la Croatie. Le général *Davidovich* y commande aussi trois régiments croates. Un fait semble cependant contredire les apparences guerrières : tout le vif-argent d'*Idria* avait été retiré des mines et enlevé ; il vient d'être rapporté.

« Mon agent a vu à Laybach plusieurs personnes venant de Hongrie. Elles s'accordent à peindre l'enthousiasme des Hongrois depuis qu'ils savent le projet de la cour de Vienne de transporter à Bude le siége du gouvernement. Ils sont disposés à payer une telle faveur de tous les genres de sacrifices. Toutes

parlaient d'une armée de 60,000 hommes que, par reconnaissance, les magnats du pays proposent d'équiper et d'entretenir à leurs frais. En Hongrie, on regardait une nouvelle guerre comme à peu près certaine ; et la résolution d'abandonner Vienne en paraissait un nouvel indice.

« Mon agent est revenu par Gorizia; on lui a fait quelques difficultés de le laisser suivre cette route. On voulait l'obliger à reprendre celle de Trieste.

« Arrivé à Gradisca, où il a trouvé les Français établis, il y a passé trois jours avec Jean *Giavarina*, auquel il a eu autrefois occasion de rendre un important service. *Giavarina* est un homme éclairé, délégué du gouvernement à Monastier, près Aquilée.

« Mon agent a appris par lui que tous les délégués, juges et magistrats de ce pays, ci-devant autrichien, continuent à entretenir secrètement des relations journalières avec le gouvernement de Gorizia. Ils espèrent toujours se voir rendus à la cour de Vienne.

« A l'instant où nos troupes entrèrent à *Gorizia*, un député de la ville partit pour en informer la cour. Il se présenta chez le comte de Stadion, ministre des affaires étrangères, qui s'écria : *Il n'y a plus moyen de le souffrir*. M. de Stadion répéta plusieurs fois, dans sa conversation avec le député, *que tout n'était pas encore achevé*.

« L'opinion confidentielle de plusieurs des principaux habitants de Gorizia était que l'apparente évacuation du Cattaro n'était qu'un manége politique pour gagner du temps. On y disait aussi dans les sociétés qu'un soulèvement ne tarderait pas en Dal-

matie contre l'armée française, déjà entamée par les maladies, et on remarquait à ce sujet que, parmi ses titres actuels, l'empereur d'Autriche avait conservé celui de *roi de Dalmatie*.

« Cet agent, étant lui-même Esclavon, sachant bien cette langue et présenté par M. Gavarina, n'inspirait aucune défiance.

« Tel est le principal résultat de son voyage, j'attendrai les ordres de Votre Altesse Impériale pour juger s'il serait utile de renvoyer encore cet individu vers les mêmes contrées ou d'autres voisines. Il est hardi et adroit en même temps. Il ne demande qu'à servir partout où l'on voudra l'employer. »

Quelques jours après, alors que les opérations étaient commencées en Prusse, Eugène transmit à l'Empereur le nouveau rapport suivant, du 14 octobre :

« L'agent secret que, conformément aux ordres de Votre Altesse Impériale, en date du 16 septembre, j'avais renvoyé dans la Carniole, la Carinthie et la Croatie, est de retour.

« En lisant les renseignements dont je vais avoir l'honneur de vous soumettre l'analyse, Votre Altesse Impériale daignera se rappeler qu'ils se rapportent tous à l'époque où les miracles de l'Empereur n'avaient point encore dompté le nord de l'Allemagne et ôté au Midi jusqu'à la pensée de remuer. On doit en conséquence y voir moins de dangers actuels que des probabilités sur ce qui serait arrivé, si la fortune avait pu être un seul instant infidèle au génie de Sa Majesté.

« L'agent visita, en passant à Trieste, l'Anglais sir Gordon, qui y périt de consomption. Il trouva chez lui plusieurs de ses compatriotes, entre autres Higens, fondant de grandes espérances sur la maison d'Autriche, et sur l'immense intérêt qu'elle avait à ne jamais renoncer, ni à toute influence en Italie, ni surtout à la Dalmatie par laquelle ses derrières seraient sans cesse menacés pendant que cette province resterait au pouvoir des Français. Ils comptaient sur le succès d'intrigues ourdies en Italie et sur une insurrection préparée en cas de revers des armées françaises.

« Il trouva la même conviction dans le consul anglais avec lequel il se lia par le canal de la société de M. Gordon. Ce consul, apprenant qu'il était Esclavon, vanta beaucoup la loyauté et la fermeté de ce peuple, lui déclara que l'Angleterre et la Russie voulaient affranchir ces contrées du joug français et lui promit de le faire, avant la fin de l'hiver, bien placer en Dalmatie.

« L'agent s'entretint aussi avec un négociant très-considéré à Trieste et nommé *Cavenezia*. Celui-ci n'est point étranger aux approvisionnements des bâtiments anglais dans l'Adriatique. Il lui dit en secret qu'il était certain que plusieurs *Dalmates* s'étaient rendus à Vienne pour traiter des intérêts de leur pays; mais il ne lui en nomma aucun.

« L'agent se rendit à *Laybach*, en compagnie de M. Maizel, commissaire de marine autrichien, qui allait y voir son épouse. Ce Maizel est un ami intime de M. le baron de Rosetti, dont l'agent avait un passe-

port secret. Il en résulta entre eux une prompte intimité. M. Maizel lui confia que la cour de Vienne ne respirait que vengeance, mais qu'une fatale expérience lui avait appris à être timide ; que ce ne serait qu'après le printemps prochain qu'elle pourrait se décider, d'après la tournure des événements ; que d'ailleurs l'armée autrichienne et surtout le corps des généraux et officiers étaient en proie à la discorde ; que l'on y était très-partagé sur l'utilité de toutes les réformes tentées par l'archiduc Charles, toujours envié du parti de l'impératrice, quoique plein aussi de ressentiment de la dégradation de sa maison ; que les régiments bohémiens et les régiments hongrois ne sont jamais d'accord ; qu'en général les Hongrois sont piqués contre la cour, malgré les démonstrations faites pour les ramener.

« M. Maizel a ajouté sous le secret que des ordres avaient été mystérieusement expédiés par la cour dans toutes les provinces pour sonder, relativement à une nouvelle guerre, les dispositions des peuples et même celles des pays détachés : qu'il avait lui-même participé à cette mission ; mais que, si chacun renvoyait à la cour, aussi fidèlement que lui, les vœux du public, il n'y aurait point d'hostilités. Un des motifs qui tenteraient le plus la maison d'Autriche, ce serait le désir d'une éclatante vengeance contre la Bavière, à laquelle elle ne pardonnera de longtemps sa conduite durant la campagne passée et les avantages qu'elle en a recueillis.

« L'agent arriva à Laybach la veille du jour même de la fête de l'empereur d'Autriche. Il y eut le len-

demain grande parade sur la place. Il accompagna M. Maizel comme son ami : il se trouva ainsi parmi les officiers qui s'attendaient à du nouveau, et notamment à un cordon de 20,000 hommes sur cette partie des frontières, pour voir venir les événements.

« En effet, l'agent a rencontré sur le chemin de *Laybach* à *Agram* un grand nombre de chariots portant des vivres, des munitions ou des bagages. Il a fait route avec un capitaine hongrois qui regrettait beaucoup la possession de la Dalmatie. Celui-ci déclarait que la maison d'Autriche ne l'aurait jamais perdue si elle l'avait incorporée dans le temps à la Hongrie, qui y voyait, par les ports, de nombreux débouchés pour ses manufactures et ses denrées.

« Le gouvernement de la Croatie est dans une grande défiance à l'aspect de tout nouveau venu, disposition qui y était autrefois totalement inconnue. Ce n'est que comme marchand de bœufs en gros et comme Esclavon que l'agent parvint à se soustraire aux soupçons qui l'environnaient; mais ce prétexte cesse d'être valable parce que la cour de Vienne a défendu, tout à coup, toute extraction de bœufs pour l'étranger.

« Les principales autorités craignent beaucoup que les Croates qui, la plupart, sont de la religion grecque comme les Serviens, qui parlent la même langue qu'eux et les Monténégrins, ne se soulèvent cet hiver, et ne renforcent le parti de *Czerni-Georges*.

« On s'épuisait en conjectures dans le pays sur la disparition subite d'un émigré français, aide de

camp du prince palatin de Hongrie. On ne savait s'il serait allé porter en France des secrets surpris à son maître, ou s'il se serait réuni aux insurgés du voisinage.

« L'agent prétend avoir observé, d'un autre côté, durant son voyage, que plusieurs officiers et bas officiers autrichiens, Esclavons de naissance, se détachaient sans bruit de leurs corps pour aller se joindre aux troupes de *Czerni-Georges;* que les chefs fermaient à cet égard les yeux. Il paraît tenté d'en conclure que la Russie, qui est la directrice de ces rébellions, pourrait songer à pousser au besoin ces corps vers la Dalmatie, comme elle a fait des Monténégrins en Albanie. Car tout ce que l'agent a vu et entendu en route tend à lui faire penser qu'on comptait singulièrement et qu'on compte encore sur un soulèvement de la Dalmatie pour chasser les Français de cette partie où plusieurs puissances ont tant de motifs d'être inquiètes de les voir se consolider, et où les habitants sont eux-mêmes prononcés contre eux.

« L'agent est revenu à Goritz pour y revoir une de ses anciennes connaissances, déjà signalée dans ses premiers rapports, M. Giavarina, juge à Monastier, très zélé serviteur de la maison d'Autriche, et l'un des correspondants de M. Rosetti. Ce juge, qui a beaucoup de relations avec la cour, lui répéta (dans l'espace de quelques jours qu'il passa avec lui) que la maison d'Autriche ne pouvait pas, pour l'intérêt même de sa conservation, renoncer à tout espoir d'influence en Italie; que d'inconcevables événe-

ments dérangeaient chaque jour les plus sages combinaisons, mais que cet excès même de puissance devait tôt ou tard accabler l'empereur Napoléon; qu'au reste, ce colosse ne serait pas éternel, et qu'après lui croulerait tout, pourvu du moins qu'il n'eût pas eu le temps de disperser tous les éléments de l'ancienne Europe, et d'établir trop de nouveaux intérêts à la place de ceux qui, aujourd'hui, se sont réunis si inutilement contre lui; que cependant il ne fallait encore entièrement désespérer si la Russie venait de bonne foi au secours de la Prusse, et si l'Autriche pouvait gagner le printemps pour les aider; qu'il avait des raisons de croire à une amitié parfaite, quoique soigneusement dissimulée entre les cabinets de Pétersbourg et de Vienne. Qu'en preuve de cet accord secret, il savait que les Autrichiens envoyaient vers *Olmutz* un train d'artillerie et des convois de munitions pour 150,000 hommes; qu'elle y rassemblait aussi des troupes dans l'intention de servir les Russes qui sont en pleine marche, et qui, pour arriver plus vite, arrivent sans approvisionnement et sans canons; qu'à Olmutz serait le rendez-vous des grandes armées, et qu'alors on verrait à Vienne si la prudence permettait de tenter un dernier effort, ou s'il n'y restait réellement qu'à se soumettre à une domination qui, en ce cas, allait envahir toute l'Europe.

« Tel est le résumé exact du voyage et de plusieurs conversations de l'agent secret : les autres détails seraient maintenant sans aucun intérêt, et trop étrangers aux nouvelles circonstances qui, comme

j'ai déjà eu l'honneur de l'observer à Votre Altesse Impériale, doivent avoir, depuis, montré à la maison d'Autriche que tout mouvement douteux de sa part deviendrait aujourd'hui son arrêt de mort. »

Bientôt les victoires d'Iéna et d'Auerstaed, la conquête de la Prusse entière par les armées de Napoléon, modifièrent les dispositions de l'Autriche, si tant est, ce qui ne manque pas de probabilité, que cette puissance fût désireuse de se venger de ses nombreux et récents revers.

Le prince Eugène fit, à la fin d'octobre, un second voyage à Venise, puis une tournée dans le Frioul. Les grandes occupations de l'Empereur ne l'empêchaient pas de correspondre avec son fils adoptif et même avec la princesse Auguste; il lui écrivit plusieurs lettres de Berlin, entre autres les deux suivantes des 30 octobre et 12 novembre :

« Ma fille, j'ai reçu votre lettre du 18. J'ai vu avec plaisir que votre santé ne se ressentait pas de votre situation actuelle. Vous auriez tort de penser que vous puissiez être effacée de mon souvenir. Vous savez combien je vous aime et vous estime. Dans toutes les circonstances qui pourront se présenter, vous en aurez des preuves qui ne vous laisseront aucun doute. Croyez à mon désir constant de faire tout ce qui vous est agréable. »

« Ma fille, j'ai reçu votre lettre du 30 octobre. Je l'ai lue avec le plaisir que je prends à tout ce qui vient de vous. Soyez gaie et prenez plus de divertissements que vous ne faites, cela est nécessaire à votre âge et à votre état. Comment se porte

madame de Wurmbs? est-elle bonne Italienne? »

Enfin, le 6 janvier, Napoléon lui manda de Varsovie :

« Ma fille, j'ai reçu votre lettre. Votre sollicitude pour les gens du petit prince m'a fait rire. Veuillez ne vous donner aucun soin pour cet objet. Pour l'amour de vous, j'ai ordonné qu'on ménageât toute la maison de Strelitz. Votre grand'mère y est tranquille. Cependant votre tante, la reine de Prusse, s'est si mal comportée, mais elle est aujourd'hui si malheureuse, qu'il n'en faut plus parler. Annoncez-moi bientôt que nous avons un gros garçon, et si vous nous donnez une fille, qu'elle soit aussi aimable et aussi bonne que vous. »

Ce fut, en effet, une fille dont la vice-reine ne tarda pas à accoucher.

Outre l'insurrection du Padouan, l'application rigoureuse et maladroite de la loi de conscription dans les départements nouveaux, et la levée de leur contingent, prescrite pour 1806, fomentèrent quelques troubles dans le département du Passerianau. Le préfet, au lieu d'agir avec prudence, voulut agir avec intolérance. Le district montagneux, à droite du Tagliamento, refusa d'obéir. La gendarmerie fut envoyée sur les lieux. Le peuple de ces montagnes, bon, mais ignorant et fanatique, travaillé par un clergé intolérant et soumis à Rome, croyant que les conscrits seraient contraints, au milieu des athées et des hérétiques, de renoncer à leur religion, se souleva; la présence des gendarmes ne fit que l'irriter. Le vice-roi, à la nouvelle de cet événement, envoya

le colonel d'artillerie Guillaume de Vaudoncourt sur les lieux, et cet officier supérieur, avec un peu de prudence, parvint vite à calmer les esprits et à éteindre la révolte.

L'année 1806 se termina par le commencement de la campagne de Pologne dans le Nord, et dans le Midi par la déclaration de guerre de la Porte ottomane à l'Angleterre. En Italie, tout était calme et tranquille, comparativement aux autres États de l'Europe. Ce calme, le prince vice-roi l'eût volontiers échangé contre une campagne qu'il eût pu faire à la tête de son armée, mais le moment n'était pas encore venu pour lui de faire briller ses talents comme général en chef sur les grands champs de bataille.

A cette époque, l'armée sous ses ordres, modifiée depuis la création de l'armée de Dalmatie, de Marmont, et depuis la reconstitution du 2e corps, était formée de la manière suivante :

Son Altesse Impériale le prince *Eugène Napoléon*, commandant en chef; le général de division *Charpentier*, chef d'état-major général; le général *Lery*, commandant le génie; le général *Sorbier*, commandant l'artillerie; le commissaire ordonnateur en chef *Joubert;* l'inspecteur aux revues *Félix*.

Corps d'armée du Frioul. — Le général *Baraguay-d'Hilliers*, commandant.

1re division, *Séras*, général de division. 2e division, *Broussier*, général de division; *Schiller*, *Herbin*, *Dessaix*, *Lacroix*, généraux de brigade; *Blondeau* et *Cerise*, adjudants commandants, chefs d'état major.

3 bataillons du 35e de ligne, 2,200 hommes;

2 bataillons des 13e; 53e, 106e de ligne, 1,500, 1,800, 1,900 hommes; 80 hommes d'artillerie et 80 du génie. Total de la 1re division, 7,560 hommes.

3 bataillons des 9e et 92e de ligne, 1,900 et 2,600 hommes; 2 bataillons du 84e, 1,900 hommes; 80 hommes d'artillerie, 80 du génie. Total de la 2e division, 6,560 hommes.

Division de cavalerie : général de division *Lacoste*, adjudant commandant *Dugommier*. 6e de hussards, 550 chevaux; 8e de chasseurs, 550 chevaux; 72 hommes d'artillerie à cheval. Total, 1,172 combattants

2e corps, 15,372 combattants.

3e DIVISION. — Commandant *Boudet* (Vérone); généraux de brigade *Valory*, *Fririon;* adjudant commandant *Pascalis*.

3 bataillons des 56e et 99e de ligne, 3,000 et 2,400 hommes; 2 bataillons du 3e d'infanterie légère, 2,000 hommes; 2 escadrons de chasseurs, 320 chevaux; 80 hommes d'artillerie, 80 du génie. Total, 7,880 combattants.

4e DIVISION. — Commandant *Molitor* (Brescia); généraux de brigade *Leguay*, *Castella;* l'adjudant commandant *Hector*.

2 bataillons des 2e, 16e, 37e, 67e de ligne, à 2,000 hommes par régiment; 2 escadrons de chasseurs, 320 hommes; 80 hommes d'artillerie, 80 du génie. Total, 8,480 combattants.

DIVISION DE RÉSERVE D'ALEXANDRIE. — *Chabot*, général de division. 5,000 hommes des 7e et 112e de ligne; le bataillon d'élite, un escadron de chasseurs et une compagnie d'artillerie.

Division de dragons. — Le général *Mermet* (Padoue); général de brigade *Scalfort;* adjudant commandant *Mangeot*. 1,872 dragons et une compagnie d'artillerie.

Division de chasseurs. — Général de brigade *Bessières*. 1,472 chasseurs des 3e et 24e et chasseurs hanovriens, une compagnie d'artillerie.

Division de la garde royale. 1re brigade, garde d'honneur, 150; vélites, 200; dragons, 300; grenadiers à pied, 450; artillerie à cheval, 72.

2e brigade, en Dalmatie avec le général *Lecchi*, 1,000 hommes.

Total général de l'armée d'Italie, de 40 à 42,000 combattants.

Les commandants de place étaient répartis de la manière suivante : *Miollis* (Venise); *Daurier* et *Dutroy*, généraux de brigade sous ses ordres. *Davin* (Palmanova), *Saint-André*, colonel sous ses ordres. *Deschamps*, chef de bataillon (Osopo); *Mainoni*, général de division (Mantoue), avec les généraux de brigade *Pouchin* et *Julien*; *Darnaudat*, général de brigade (Legnago); *d'Azémar*, général de brigade (Peschiéra).

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

RELATIVE AU LIVRE VII

DE JUILLET 1806 A JANVIER 1807

« Mon fils, laissez à Rome le commandant qui y est. J'approuve que vous ayez envoyé un commandant à Civita-Vecchia; deux régiments de ligne italiens sont trop sur cette côte; faites-en rentrer un des deux. Vous connaissez mon intention d'avoir un corps d'Italiens pour l'Albanie. » Nap. à Eug. Saint-Cloud, 2 juillet 1806.

« Mon fils, je reçois vos lettres du 28 juin. La mesure que vous avez prise de charger l'ordonnateur de fournir aux corps qui sont en Dalmatie 12,000 paires de souliers et 12,000 chemises est bonne en théorie, mais mauvaise dans la pratique. On vous fera de mauvaises chemises, de mauvais souliers; Les commissaires des guerres feront de mauvais procès-verbaux, et rien n'arrivera au corps, ou il n'y arrivera que du mauvais. Que sont devenus tous les Nap. à Eug. Saint-Cloud, 3 juillet 1806.

souliers que j'avais en Italie? une grande partie a dû être envoyée en Dalmatie. Pour bien remplir votre but, il faut qu'un officier de chaque corps de Dalmatie se rende en Italie pour faire confectionner les effets dont ils ont besoin. Voilà le véritable parti à prendre. Lorsque vous voudrez faire des gratifications en Dalmatie, vous pourrez les faire au nom du roi d'Italie; mais ici on porte une scrupuleuse attention à la comptabilité. Le ministre a remis au conseil d'administration, hier, les comptes de l'armée d'Italie pour les quinze mois; tout le monde les a trouvés trop forts d'un tiers; on s'occupe de les examiner. Il y a en Italie des dilapidations, et dans l'ordonnateur peu de soin et de force, car tout coûte un tiers de plus qu'il ne devrait en coûter; c'est à vous à y mettre ordre. Mais il vous faut un homme qui vous donne les bases de ce que doit coûter un soldat, ce qui n'est pas une chose très-difficile. Ainsi donc, exigez qu'un officier de chacun des corps qui sont en Istrie et en Dalmatie se rende à Venise pour faire fabriquer tout ce qui est nécessaire à leurs corps sur la masse de linge et chaussure. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 3 juillet 1806.

« Mon fils, il paraît que le général Lauriston se laisse bêtement enfermer par 3 ou 4,000 Monténégrins. S'il avait marché à eux avec ses troupes, il les aurait culbutés et leur aurait donné une bonne leçon. Ses lettres ne montrent point un caractère bien décidé. De qui peut-il se plaindre si ses forces ne sont pas réunies? Pourquoi n'a-t-il pas marché avec toutes ses troupes? Recommandez au général

Molitor de marcher à son secours et de lui faire passer tous les moyens possibles. Désormais il n'a plus rien à craindre pour la Dalmatie[1]. »

« Mon fils, le général L.... est accusé d'avoir commis des dilapidations dans le royaume de Naples, principalement du côté de Chieti. C'est pour cela que le roi l'a renvoyé. Il faudrait cependant éclaircir cela. Il est difficile de penser qu'un officier aussi élevé en grade se porte à de pareils excès. » Nap. à Eug. Saint-Cloud, 3 juillet 1806.

« Mon fils, on a la rage de publier dans vos journaux tous les mouvements que vous faites faire à vos vaisseaux. On donne par là l'éveil aux croisières ennemies, et on leur indique les lieux où elles peuvent les prendre. Quelle nécessité, par exemple, que Venise envoie des bâtiments à Sinigaglia et à Manfrédonia? Empêchez que ces abus ne se renouvellent. » Nap. à Eug. Saint-Cloud, 3 juillet 1806.

« Sire, les dépêches que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'adresser le 27 juin me sont arrivées il y a trois heures, au moment où je venais de rece- Eug. à Nap. Monza, 3 juillet 1806.

[1] Ces reproches de l'Empereur à l'adresse du général Lauriston n'étaient pas justes. Le général, on l'a vu au livre précédent, était parti avec deux régiments qui s'étaient en quelque sorte fondus soit en route, soit à Raguse, par suite des fatigues, de la chaleur et des maladies. Étroitement bloqué dans Raguse, non pas par 4,000 Monténégrins, mais par des masses de ces demi-sauvages s'appuyant aux Russes de Corfou et des bouches du Cattaro, il avait pris, pour résister à des forces considérables, les meilleures dispositions. Il avait montré une grande énergie, et, quant à se porter lui-même au-devant des Monténégrins, il n'avait jamais eu la possibilité de le faire, puisque, dès le soir de son entrée à Raguse, il était bloqué dans cette place.

voir des nouvelles très-sérieuses des généraux Molitor et Lauriston; je dictais des ordres nécessités par les circonstances.

« J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté, avec les lettres des généraux Molitor et Lauriston, la copie des instructions que je leur expédiais. Je n'ai pu, dans ce premier moment, y comprendre tous les ordres de Votre Majesté, puisqu'ils ne prévoyaient pas le cas qui est arrivé.

« Je suis bien impatient d'apprendre que Votre Majesté approuve et les ordres que j'ai donnés, et les instructions qui en sont la suite.

« Votre Majesté ne trouvera pas mauvais, j'espère, l'envoi du 60e régiment et d'une compagnie d'artillerie. Les besoins du général Molitor étaient pressants et ne demandaient surtout aucun retard.

« Le général Gilly, auquel j'ai confié le commandement de cette réserve de Molitor, est le général de l'armée sur lequel on peut le mieux se fier.

« Je donne les ordres pour le départ de 1,000 hommes de la garde royale, savoir, le bataillon de vélites de Votre Majesté. Ces 1,000 hommes seront commandés par le général de brigade Lecchi. Les généraux de division Pino et Lecchi ont une santé qui ne leur permet pas quinze jours de fatigue.

« Votre Majesté me parle, dans ses lettres d'hier, d'envoyer en Dalmatie le 3e régiment de ligne italien. Dans les lettres d'aujourd'hui, où Votre Majesté est entrée dans tous les détails, elle ne me parle plus de ce corps.

« D'ailleurs, j'ai l'honneur de lui observer que ce

régiment n'est point arrivé à Ancône, qu'il paraît même qu'il ne s'y rendra pas et qu'il sera remplacé, au contraire, par les 7e et 30e de dragons.

« Quant au 3e bataillon que Votre Majesté veut ajouter à chaque corps, je vais prendre des mesures tellement sévères relativement à l'arriéré de la conscription pour les deux années passées, que j'espère avoir les soldats pour les troisièmes bataillons; mais il me manquera les officiers. J'avais déjà fait demander à Votre Majesté la permission de prendre quelques sujets dans l'armée française, et cela est indispensable en ce moment, vu l'avancement qu'a eu depuis peu l'armée italienne pour remplir les vides qu'y avaient faits les officiers napolitains.

« Je désirerais donc que Votre Majesté donnât ordre au ministre de la guerre français de m'accorder, sur ma demande : 6 capitaines, pour faire chefs de bataillons; 24 lieutenants, pour faire capitaines; 24 sous-lieutenants, pour faire lieutenants, et 24 sergents pour faire des sous-lieutenants.

« *P. S.* J'arrive de Monza et n'ai pas cru devoir préciter mon retour, craignant qu'on en conclût, à Milan, de mauvaises nouvelles. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 5 juillet 1806.

« Mon fils, vous trouverez ci-joint copie d'un décret que vous enverra M. Aldini, sur les plans de Mantoue et de Legnago; vous verrez que je destine aux travaux de ces places les 500,000 francs que j'avais réservés pour Venise; mais j'entends que tout ce qui sera dépensé pour Mantoue le soit à Pétioli; tant que cette position sera en mauvais état, la forti-

fication de Mantoue sera manquée. Je veux également que tout ce qui sera dépensé pour Legnago le soit à Porto. Il serait ridicule que tout l'argent soit dépensé, soit au camp retranché, soit à la gorge de Legnago.

« Quant à Peschiéra, je n'approuve rien de ce que fait le général Chasseloup; je ne veux point jeter tant d'argent dans une si mauvaise place, mais l'y dépenser dans le sens d'un long mémoire qu'il recevra du ministre Dejean à ce sujet. Envoyez-moi un mémoire sur la Rocca-d'Anfo, afin de connaître le parti qui devra être pris.

« Quant aux dépenses à faire l'année prochaine, j'attends un rapport du général Chasseloup. Je désire achever entièrement en 1807 tous les travaux de la ligne magistrale de Piétoli, achever entièrement Porto. Je ne veux dépenser que peu de chose à la Rocca-d'Anfo, tout au plus 100,000 francs à Peschiéra, et, lorsqu'on m'aura fait connaître ce qu'il faut pour Piétoli et pour Porto, j'arrêterai les fonds à y dépenser en 1807.

« J'attends toujours les projets des autres places, pressez-en l'envoi le plus possible; je ne veux point m'engager dans des ouvrages que je ne voudrais pas faire. Faites-moi connaître si les 3 millions destinés aux places de Venise, la Rocca-d'Anfo, Palmanova, seront employés cette année. »

Eug. à Nap. Monza, 5 juillet 1806.

« Sire, j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté un compte résumé d'après ceux qui me parviennent de la division Duhesme, cantonnée dans l'État romain à Civita-Vecchia et pays environnants.

« Le général Duhesme, désirant prendre possession du pays de manière à pouvoir en répondre à Votre Majesté, ordonna, le 21 juin, au gouverneur de Civita-Vecchia de lui rendre très-exactement les mêmes comptes qu'il avait habitude de rendre à la cour de Rome, en continuant cependant de rendre la justice comme auparavant, mais de n'entrer dans aucun détail de police et d'administration sans, au préalable, avoir pris les ordres du commandant de place français. Le gouverneur en a référé à la cour de Rome, a reçu ordre de ne pas obtempérer à ceux du général Duhesme, qui se plaint amèrement du gouverneur. Il prétend qu'il entretient un mauvais esprit dans la place et qu'il a provoqué de sa cour l'ordre de désarmer furtivement, pendant la nuit, les felouques. Il demande la conduite à tenir. Je lui réponds de ne pas correspondre avec le gouverneur, mais de s'arranger de manière à être au courant de tout ce qui se passe, de manière à ce que rien ne puisse se faire sans qu'il le sache, et, pour ainsi dire, sans sa permission tacite.

« Le général Duhesme voulait mettre à l'ordre de sa division un arrêté pour la police de la côte, relativement aux bâtiments et barques allant et venant. Je lui réponds de n'en point faire le sujet d'un ordre du jour, mais l'objet de diverses instructions particulières à ses officiers commandants dans les divers postes.

« Le général Duhesme prétend que Civita-Vecchia ne peut solder sa division; les troupes ont beaucoup d'arriéré, et il demande les moyens de le payer et

d'assurer le courant. J'ai déjà donné l'ordre au payeur général de l'armée pour le courant, et je demande au général Duhesme les comptes de l'arriéré pour les soumettre à Votre Majesté. Il se plaint beaucoup de l'administration des hôpitaux.

« Le général Duhesme me marque qu'il est très-satisfait du bataillon de la Tour d'Auvergne, et surtout du colonel. Il ajoute que les chasseurs hanovriens se sont mal conduits un moment, mais il espère que tout rentrera dans l'ordre.

« M. Alquier, qui m'a écrit sur le même sujet, me porte des plaintes amères sur la conduite de la légion hanovrienne, sur les vexations sans nombre des officiers, sous-officiers et soldats, et sur le colonel, qui non-seulement n'arrête pas ces excès, mais les autorise presque par sa présence. Le général Duhesme a été prévenu de tout et n'a pas sévi. M. Alquier cite l'adjudant major comme se conduisant très-mal; le maréchal des logis chef Kérin, pour avoir bâtonné en pleine municipalité un des membres de la commission des logements; le pillage d'un magasin d'avoine sous les yeux du colonel, et des distributions de vivres à doubles rations faites par les ordres du colonel.

« Je fais mettre l'adjudant-major aux arrêts de rigueur, au cachot le maréchal des logis chef Kérin; j'ordonne au général Duhesme de témoigner mon mécontentement au colonel et de rétablir la discipline la plus sévère dans ce corps, qui paraît insubordonné. »

« Mon fils, vous pouvez prendre possession de Guastalla; c'est une affaire terminée. Nap. à Eug. Saint-Cloud, 6 juillet 1806.

« La princesse doit envoyer quelqu'un pour recevoir en son nom la remise des biens allodiaux qui lui restent. J'ai autorisé la réunion de cette principauté à mon royaume d'Italie à cette condition.

« Je vous laisse le maître de faire pour Monti tout ce que vous voudrez. J'ai signé le décret relatif au placement des préfets italiens et des magistrats vénitiens. M. Aldini vous l'enverra. »

« Sire, je n'ai pas encore reçu d'autres nouvelles de la Dalmatie que celles que j'ai eu l'honneur de vous adresser. Le peu de monde que Molitor a emmené me laisse quelques doutes de réussite dans son expédition. Il a laissé les places et les îles gardées, et je ne conçois pas comment il n'a pu emmener 4 à 5,000 hommes. J'espère que le 60e arrivera assez à temps pour lui former une bonne réserve conjointement avec le bataillon brescian. Eug. à Nap. Monza, 6 juillet 1806.

« Je suis toujours impatient de savoir si Votre Majesté a approuvé ce mouvement, ou si elle a trouvé que je n'avais pas assez fait. Votre Majesté me permettra de lui dire avec ma franchise ordinaire que je désire beaucoup aller en Dalmatie. La division qui s'y trouve compose l'armée que vos bontés m'ont confiée, et je ne soutiendrai jamais l'idée de ne la commander que de Milan. Enfin, Votre Majesté ne trouvera-t-elle pas inconvenant qu'on se batte à l'avant-garde d'une armée lorsque son chef est à l'arrière-garde. Sire, je ne demande rien à Votre Ma-

jesté, mais elle sait que je ne serai jamais plus heureux que de la servir activement, et je suis mille fois plus disposé à ce service-là. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 7 juillet 1806.

« Mon fils, le ministre Dejean ne peut ordonnancer le payement des 10,000 quintaux de blé, qui ont été expédiés à Zara et à Spalatro dans le courant d'avril. L'ordonnateur, qui a des fonds pour mai et juin, fait fort bien de ne pas payer ces 170,000 francs parce qu'ils ne doivent point figurer dans le compte de la masse de la boulangerie de ces mois; s'il ne pouvait les avancer que sur la masse de retenue de mai et juin, avancez-les sur les fonds de mon Trésor d'Italie. Vous comprenez bien que, pour ces 10,000 quintaux de blé, je dois avoir une économie de 170,000 francs sur la masse de boulangerie de mai et juin des corps de Dalmatie. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 7 juillet 1806.

« Mon fils, donnez ordre au général Marmont de se rendre en Dalmatie. Il prendra le titre de commandant en chef de mon armée de Dalmatie. Son premier soin sera de dégager le général Lauriston. Il partira vingt-quatre heures au plus tard après en avoir reçu l'ordre, afin d'être rendu à Zara le plus tôt possible. J'ai vu avec peine que le général Molitor n'a fait aucune des choses que j'avais ordonnées. Faites-moi connaître pourquoi, au lieu de réunir 4,000 hommes sur la Narenta, pour soutenir le général Lauriston, il a laissé les troupes disséminées. Quel que soit le nombre des malades dans mes troupes qui sont en Dalmatie, je ne puis concevoir

que le 8e d'infanterie légère, les 5e, 23e, 79e et 81e régiments d'infanterie de ligne, ayant ensemble un effectif de plus de 15,000 hommes en Dalmatie, ne puissent pas offrir 8 ou 9,000 hommes en ligne. Indépendamment de ces forces, le général Marmont aura avec lui les deux bataillons du 18e régiment d'infanterie légère, le bataillon brescian, celui de ma garde italienne et le 60e régiment de ligne. Il suffit de tenir en Istrie le 13e régiment; cependant il est important de ne pas envoyer en Dalmatie les 4 bataillons du 60e, mais seulement ces deux premiers, complétés à raison de 1,000 hommes par bataillon. Les cadres des 3e et 4e bataillons pourront rester où ils sont, afin de rassembler tout ce qui sortira de l'hôpital et les conscrits. Laissez le général Marmont maître d'emmener 4 autres bataillons de sa division, en ayant soin qu'ils soient pris parmi les premiers bataillons des corps et complétés à raison de 1,000 hommes chacun; cependant mon intention est que, si au moment où ces corps seront arrivés à mi-chemin de leur destination, on était instruit que Raguse a été dégagé, le général Marmont renvoie ce qui serait inutile pour ne pas avoir trop de troupes en Dalmatie. »

Eug. à Nap. Monza, 7 juillet 1806.

« J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté la situation des remontes pour les régiments de troupes à cheval de son armée d'Italie et pour les dépôts de l'armée de Naples. Le retard qu'apporte le ministre directeur à l'envoi des fonds pour la remonte vient de me mettre dans un grand embarras : les 3e et

24e de chasseurs, qui ont envoyé chacun 120 hommes en Dalmatie pour y être montés par les chevaux du pays, n'ont pu y faire passer de l'argent, n'en ayant point. Le général Molitor, ne voulant mettre aucun retard à l'achat des chevaux, a fait donner par son payeur divisionnaire 3 à 4,000 francs pour chacun de ces escadrons. Aujourd'hui, le payeur général n'a pas voulu passer cette dépense; il en ordonne la rentrée à la caisse. A la lettre, le payeur général a raison. Voilà un cas particulier. Il y a plus d'un mois pourtant que le ministre directeur connaissait le départ de ce détachement, et qu'il lui avait été demandé des fonds à cet effet. Les chevaux des escadrons montés en Dalmatie doivent toujours faire nombre d'ailleurs dans les 700 que Votre Majesté veut qu'ait chaque régiment. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 8 juillet 1806.

« Mon fils, envoyez-moi le mouvement des hôpitaux d'Istrie pendant les mois de mai et juin, afin que je connaisse le nombre d'hommes qui y sont entrés et sortis, et qui sont morts pendant chaque mois. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 8 juillet 1806.

« Mon fils, faites-moi connaître si les divisions de réserve des dépôts de chasseurs et de dragons de l'armée de Naples, qui sont en Italie, vont au manége tous les jours, et si les dragons sont déjà à l'école de bataillon. Recommandez aux généraux Pouchin et Valory de faire exercer l'une et l'autre de ces divisions au détail, de manière qu'au mois de septembre elles puissent manœuvrer en ligne et commencer les grandes manœuvres. »

« Mon fils, les corps qui sont à l'armée de Naples se plaignent qu'on retient au dépôt la masse de linge et chaussure des soldats, pour le temps antérieur au 1er mai. Faites vérifier ce qu'il en est, et, si cela est vrai, faites partir pour Naples tout ce qui appartient aux bataillons de guerre, pour le temps antérieur au 1er mai. Les 10e, 62e et plusieurs autres régiments se plaignent d'avoir à leurs dépôts une grande quantité d'effets qu'on leur retient. Mon intention est que vous fassiez faire une revue des dépôts par le général Charpentier, et que vous fassiez partir pour Naples les effets confectionnés et inutiles à l'habillement des conscrits qui sont actuellement aux dépôts. » Nap. à Eug. Saint-Cloud, 8 juillet 1806.

« Mon fils, rendez-vous à Venise, restez-y cinq ou six jours. Passez en revue l'arsenal; entrez dans tous les détails, activez tous les travaux. Tenez un conseil de marine, auquel vous appellerez tous les officiers de marine et les administrateurs les plus expérimentés, pour arriver aux moyens de faire passer des secours à Raguse. Vous ferez distribuer sur quatre petits bâtiments 600,000 rations, moitié de farine, moitié de biscuit; 600,000 cartouches, 600 fusils et quelques barils de poudre. Vous ferez partir sur-le-champ ces quatre bâtiments, qui saisiront les moments favorables pour éviter les croisières et filer dans Raguse. Vous ordonnerez qu'on arme ainsi un petit bâtiment toutes les semaines, jusqu'à ce que Raguse soit débloqué. Il y a plusieurs bricks appartenant à ma marine italienne, qu'on assure être bons marcheurs. Confiez-en le commandement aux meil- Nap. à Eug. Saint-Cloud, 8 juillet 1806.

leurs officiers, s'ils sont réellement propres à des expéditions de ce genre. Chargez-les de biscuit, de farine, de cartouches, de poudres, autant qu'ils en pourront porter, et faites-les partir pour s'introduire dans Raguse en évitant les croisières. Vous devez trouver à Venise beaucoup de marins expérimentés, qui, connaissant parfaitement ces parages, pourront soustraire vos bâtiments aux croisières et les conduire de nuit dans le port; si les frégates étaient bonnes marcheuses, je ne verrais pas de difficultés à les charger de toutes sortes de munitions de guerre et de bouche, et à les faire servir à ces expéditions; mais je les crois tellement mauvaises marcheuses, qu'elles ne pourront que se compromettre. Donnez ordre que tous les petits bâtiments que vous avez à Venise prennent la mer, pour aller croiser sur les derrières de l'ennemi, protéger les canaux de la Dalmatie et la communication intérieure de toutes ces îles. Ordonnez au général Lemarois d'armer à Ancône quatre petits bâtiments, qu'il fera approvisionner de la même manière que ceux qui partiront de Venise. Il pourra y faire mettre pour lors des boulets, il prendra la poudre et les cartouches dans l'arsenal d'Ancône. Ces quatre bâtiments partis, vous lui prescrirez d'en faire partir un pareil toutes les semaines. Toutes ces expéditions se feront aux frais de mon Trésor d'Italie, sauf à les régler ensuite définitivement. Accordez tout l'argent qui sera convenable pour que rien n'éprouve de retard; vous pouvez mettre aussi sur chaque bâtiment un approvisionnement de riz. Pendant le temps que vous resterez à

Venise, faites vérifier tout ce qui sera parti, en souliers, effets d'habillement, vivres et munitions, et tout ce qui serait en magasin, faites-le partir : il paraît qu'il y a très-peu de chose d'arrivé en Dalmatie. Enfin prenez toutes les mesures de prudence pour faire passer des secours et ravitailler Raguse. »

« Votre Majesté a daigné accorder, par décret du 18 février dernier, une gratification de trois mois de solde à tous les officiers et soldats blessés dans la dernière campagne; il n'est point fait distinction, dans le décret, de l'armée d'Italie et de la grande armée. Un assez grand nombre d'officiers et de soldats de cette armée réclament le bienfait de cette loi; mais il n'a pu être fait droit à leur demande, le ministre de la guerre n'ayant pas encore fait connaître le mode d'exécution de ce décret, quoique la demande lui en ait été soumise. Eug. à Nap. Monza, 8 juillet 1806.

« Votre Majesté voudra-t-elle avoir la bonté de décider si l'armée d'Italie est comprise dans la faveur du décret précité? »

« Mon fils, j'ai nommé le général Marmont commandant de mon armée de Dalmatie. Il sera, sans doute, parti pour Zara. Il est bien nécessaire que les 3e et 4e bataillons du 60e, le 3e du 18e d'infanterie légère, et les 3e et 4e bataillons des régiments que le général Marmont aura emmenés soient formés en une division de réserve de Dalmatie. Vous y réunirez les dépôts du 8e d'infanterie légère, des 5e, 23e, 79e et 81e de ligne ; tous ces détachements seront divi- Nap. à Eug. Saint-Cloud, 9 juillet 1806.

sés en trois brigades à Padoue, Vicence et Trévise, sous les ordres des majors et sous l'inspection d'un général de brigade, qui s'occupera sans relâche de former et d'organiser ces dépôts, et de tout préparer pour l'arrivée des conscrits. Par ce moyen, vous pourrez exercer une grande surveillance sur l'administration et l'instruction de ces dépôts; faites-y diriger tous les malades et tout ce qu'il y aurait en arrière appartenant à ces corps. Lorsque les circonstances le permettront, faites venir les cadres des 3e et 4e bataillons des 5e et 23e de ligne, et ceux des 8e légère et des 79e et 81e de ligne. Je n'ai pas besoin de vous faire sentir l'importance de ces mesures, car il faut tout préparer pour que ces huit ou neuf corps aient des moyens de se refaire des pertes qu'ils éprouveront par les maladies et par l'ennemi. »

Eug. à Nap. Monza, 10 juillet 1806.

« J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté des notes sur les officiers généraux de l'armée italienne, afin de donner à Votre Majesté une connaissance précise de chacun, et je lui soumets en même temps le nom de ceux qui méritent de l'avancement. Votre Majesté verra que, sur cinq généraux de division, il n'y en a réellement que deux disponibles. Le général Pino ne peut être employé qu'à la garde où il n'aura pas grande activité; le général Fiorella ne peut remplir qu'un poste sédentaire, et le général Lecchi est dans le même cas. Si Votre Majesté juge à propos de nommer des généraux de division, je crois lui présenter les trois plus méritants. Les onze généraux de brigade qui restent sont faibles; mais

j'espère qu'il y en a qui gagneront en servant activement; et, dans le cas où Votre Majesté jugerait à propos d'en augmenter le nombre, je lui présente les colonels qui paraissent mériter le plus ses bontés. »

Eug. à Nap. Monza, 10 juillet 1806.

« J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté de l'exécution de ses ordres, relativement à la création de la légion dalmate, bataillon istrien, et 3e bataillon du 2e de ligne : 1° les officiers sont nommés, rejoignent, et les ordres sont donnés pour la levée des soldats ; 2° la légion dalmate s'organise, j'ai donné des ordres en conséquence ; j'ai déjà nommé le quart des officiers nécessaires ; le général Milosowich est chargé de la formation. J'attends le rapport du ministre sur les anciens officiers ex-vénitiens susceptibles de reprendre du service. On est occupé à lever des soldats; 3° le 3e bataillon du 2e de ligne est organisé, on l'habille, on l'instruit et sous peu il partira pour sa destination; 4° le bataillon brescian est près d'arriver à Sébénico. Je forme un 2e bataillon, j'ai nommé les officiers. Ce bataillon se forme à Pizzighettone. Si Votre Majesté l'ordonne, ce bataillon pourra former un 3e régiment d'infanterie légère, ce qui portera ces régiments à trois bataillons, mais je manque d'officiers. J'ai épuisé l'étoffe pour le 3e bataillon des 1er, 3e et 5e régiments de ligne, et Votre Majesté croira peut-être indispensable que je prenne dans les troupes françaises.

« Dans deux mois les départements doivent avoir

fourni tout ce qui reste de la conscription de 1804, 1805 et 1806. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 12 juillet 1806.

« Mon fils, écrivez au général Duhesme que, s'il éprouve la moindre opposition de la part du gouverneur romain, il lui fasse connaître qu'il a ordre de déclarer Civita-Vecchia en état de siége, de le chasser sur-le-champ de la place et de n'y pas souffrir d'autre autorité que la sienne. Dites à ce général que j'ai les yeux sur Civita-Vecchia; que je suis instruit de tout; que, si la légion hanovrienne continue à se mal conduire, je la casserai; que le roi de Naples et les généraux m'en ont écrit beaucoup de mal; qu'il doit faire saisir toutes les marchandises anglaises qui se trouveraient dans la place, et faire arrêter tout ce qui correspondrait avec l'ancien roi de Naples ou ses agents, avec l'archiduc de Sicile et avec les agents anglais, et qu'il fasse en sorte d'intercepter, autant qu'il lui sera possible, toute correspondance de Sicile avec l'Italie, aussi bien qu'avec l'escadre anglaise. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 12 juillet 1806.

« Mon fils, vous ne m'avez pas encore envoyé la répartition des conscrits venant de Vérone, par Strasbourg, entre les différents régiments. Annoncez aux généraux commandants les divisions de réserve des dépôts de l'armée de Naples que vous irez passer la revue de leurs dépôts et les faire manœuvrer. Les bataillons sont tous assez forts, puisque le moindre est de 500 hommes. Dans le prochain état de situation que vous m'enverrez, ayez soin de faire

distinguer les régiments qui ont leurs grenadiers et voltigeurs de ceux qui les ont à l'armée de Naples. »

« Mon fils, le royaume de Naples est si pauvre et a tant de charges et de troupes, qu'il faut l'aider. Mon intention est que mes troupes italiennes qui sont dans ce royaume reviennent et que les quatre régiments d'infanterie soient mis dans le meilleur état, et complétés chacun à trois bataillons et à 3,000 hommes. C'est vers ce but que vous devez tendre, soit dans la direction de la conscription, soit autrement. Si vous pouviez construire un camp dans la plaine de Montéchiaro, on pourrait y exercer des troupes dans les mois d'octobre et de novembre; ce qui serait assez utile. Les Polonais doivent rester dans le royaume de Naples, et y être entretenus aux frais du roi de Naples. » Nap. à Eug. Saint-Cloud, 12 juillet 1806.

« Mon fils, je ne puis souffrir qu'aucun agent autrichien exerce une police dans mes États. Refusez passage à quiconque se présenterait, et faites-leur connaître que, si leur gouvernement a des affaires de police à poursuivre chez moi, il doit s'adresser à mon ministre des relations extérieures, qui s'en entendra avec mon ministre de la police. » Nap. à Eug. Saint-Cloud, 12 juillet 1806.

« Mon fils, le 3e bataillon du 22e régiment d'infanterie légère, qui est à Bologne, est de 710 hommes présents. Il a 500 hommes aux hôpitaux, ce qui doit, nécessairement, le porter bientôt à 8 ou 900 Nap. à Eug. Saint-Cloud, 12 juillet 1806.

hommes; faites-moi connaître combien il y a de vieux soldats, d'hommes à l'école de bataillon, si le chef de bataillon pourra être employé dans une des divisions du 2e corps de la grande armée, que commande le général Marmont, où il n'y a point d'infanterie légère. Comment ce bataillon a-t-il 540 malades, et celui du 23e 453? Cela me paraît bien considérable. Pourquoi lui porte-t-on des prisonniers de guerre, qui, à cette heure, doivent être rentrés, ou bien ne rentreront plus? Faites-moi connaître si le bataillon du 20e, qui est de 900 hommes, celui du 42e, qui est de 800 hommes, et celui du 10e de ligne, qui est de 700 hommes, sont dans le cas d'entrer en ligne. Recommandez encore une fois qu'on travaille à leur instruction, et surtout qu'on évite les maladies. Il est possible qu'à Bologne et dans les lieux ou ils se trouvent des emplacements manquent pour les faire manœuvrer; faites-leur en donner. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 12 juillet 1806.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 6 juillet. Il n'est pas possible que vous alliez en Dalmatie. Maintenez toujours le 2e corps de la grande armée dans le même état de mobilité. Du moment que je saurai quels corps le général Marmont en aura retirés, je vous ferai connaître ceux par lesquels je veux les remplacer. Ce corps doit être composé de deux divisions, de quatre régiments d'infanterie chacune, formant au moins 13,000 hommes d'infanterie présents sous les armes; — d'une division de cavalerie légère, de quatre régiments formant 2,000

chevaux, et de l'artillerie attachée au corps du général Marmont. Maintenez tout cela dans le même état d'organisation et de mobilité. J'attends avec impatience la nouvelle de la remise des bouches du Cattaro ; mais, si elle ne m'était pas remise, et que les Autrichiens n'attaquassent pas les Monténégrins, mon intention est de les y contraindre. Il faut donc que vos quatre régiments de cuirassiers soient toujours en position de former la 1re division de la réserve de cavalerie de l'armée. Il faut qu'ils soient en mesure d'avoir 500 chevaux en campagne; éperonnez-les, et faites-leur acheter de bons chevaux, et le plus promptement possible; j'ai donné ordre qu'après la prise de Gaëte toutes les troupes italiennes qui sont à l'armée de Naples rentrassent dans le royaume, afin de procéder à leur organisation. — Mon intention est aussi de former, du moment que je le croirai nécessaire, le 8e corps de la grande armée, qui serait composé de six régiments qui sont aujourd'hui en Italie, soit à Gênes, soit dans le Piémont. Il faudrait que ce corps eût aussi quatre régiments de chasseurs, les garnisons de Palmanova et de Venise, d'Osopo, de Mantoue, de Legnago, de Peschiéra, seraient formées par les brigades de réserve de l'armée de Dalmatie et de l'armée de Naples. Vous devez, à l'heure qu'il est, être à Venise ; jetez un coup d'œil sur la situation de cette place, et faites-moi faire par Sorbier ou d'Anthouard un mémoire très-détaillé, qui fasse connaître sur quoi était fondée la défense des Autrichiens, le nombre de troupes qu'il faudrait pour la

défendre aujourd'hui. On joindra à ce mémoire une des cartes gravées qui se trouvent à Venise, avec des notes qui me donnent des idées claires là-dessus. »

ap. à Eug. Saint-Cloud, 15 juillet 1806.

« Mon fils, je crois que la vice-reine se soucie fort peu d'avoir un grand nombre de ses dames auprès d'elle. Elle a sa petite cour, qu'elle a amenée de Munich. Lorsque le tour d'une des dames vient, on doit la prévenir, mais, lorsque ses affaires ou sa santé l'empêchent de venir, il faut y suppléer par d'autres. (Propre main) *C'est ainsi que nous faisons ici.* »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 15 juillet 1806.

« Mon fils, renvoyez d'Ancône sur Naples le détachement de la légion corse et celui du 1er régiment de ligne polonais. Donnez ordre que les régiments des dragons de la Reine et des chasseurs royaux partent d'Ancône aussitôt que les régiments français y seront arrivés.

« (Propre main) *Ces régiments, vous les réunirez sur le Pô.* »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 15 juillet 1806.

« Mon fils, je vois dans le dernier état de situation un second bataillon de chasseurs brescians fort de 740 hommes, qui se trouve être à Pizzighettone. Ce bataillon n'est pas le même que celui qui est en Dalmatie. Dans les autres états de situation, il n'a jamais été question de ce 2e bataillon brescian. Dans votre dernier état, il n'est pas question du bataillon dalmate qui est à Bergame. »

« Mon fils, votre état des dépôts des corps du général Marmont ne répond pas à toutes mes questions. Il ne me fait point connaître le nombre d'hommes des dépôts qui sont à l'école de bataillon. Les troupes qui sont à Parme ne doivent point faire partie de l'armée d'Italie. Le ministre Dejean fera payer les 8,000 fr. que le général Molitor a avancés pour les 3e et 24e de chasseurs. Les 120 chevaux que ces régiments ont achetés en Dalmatie doivent faire partie des 700 chevaux que doit avoir chaque régiment de chasseurs. Il eût été préférable de ne pas avoir dans l'armée d'Istrie et de Dalmatie deux régiments, et, au lieu de 120 hommes de chaque régiment, d'avoir 240 hommes du même régiment. Faites-moi connaître combien coûtent les chevaux en Dalmatie, de quelle taille ils sont, s'ils sont ferrés des quatre pieds, et quel est leur harnachement; pourrait-on en tirer beaucoup de la Dalmatie? Ce serait très-heureux, parce que ce serait de l'argent qui resterait dans le pays; une taille un peu plus grande ou un peu plus petite est indifférente pour les hussards, lorsque d'ailleurs les chevaux sont bien constitués. Je lève en France des régiments d'éclaireurs de la taille de 5 pieds, dont les chevaux ont 4 pieds 2 pouces, ne sont ferrés que des deux pieds de devant, portent, au lieu de selles de hussards, de simples coussinets, portent des porte-manteaux du poids de 4 livres, n'ont point de rations et sont toujours au vert. Il me semble qu'on pourrait lever de pareils régiments en Italie; il faudrait destiner à leur nourriture quelques milliers d'arpents. On ne lui don-

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 15 juillet 1806.

nerait pas de ration, et l'on aurait ainsi un régiment de 800 hommes qui coûterait peu de chose. »

Eug. à Nap. Monza, 15 juillet 1806.

« Sire, j'ai reçu il y a deux heures un courrier du général Molitor; sa lettre est de Stagno, du 3 juillet. Je me hâte de la faire copier et de la mettre sous les yeux de Votre Majesté, ainsi que la correspondance de ce général avec le général Bellegarde. Il paraît, d'après cette lettre, que le général Molitor n'avait pas encore connaissance des mouvements du général Gilly avec le 60e régiment, ni de la réunion du 3e léger à Zara. Dans le cas où il ne réussirait pas dans son expédition, ces deux corps et les chasseurs brescians, qui ont dû arriver aujourd'hui à Sébénico, lui formeront un puissant renfort avant l'arrivée de six forts bataillons du corps du général Marmont et des deux bataillons de la garde. J'ai engagé le général Marmont à faire presser les mouvements des troupes qui le suivent, et j'espère qu'elles arriveront à temps. J'attends que le général Marmont m'ait envoyé l'état des troupes et du personnel qu'il laissera dans le Frioul, pour que j'en ordonne le placement en une division d'infanterie et de cavalerie; dans tous les cas, comme le général Marmont emmènera le général Vignolle et le général Boudet, il ne restera pas de généraux de division, et je n'ai sous mes ordres aucun général à y envoyer. J'ai fait connaître au général Marmont, par courrier extraordinaire, la situation du général Molitor. »

Eug. à Nap. Monza,

« Sire, j'ai eu l'honneur d'annoncer à Votre Majesté

un rapport sur la garde royale, dans lequel je lui proposais quelques changements. J'attends, pour établir ce rapport dans tous ses détails, des notes que j'ai demandées au ministre de la guerre; cependant, comme le ministre, qui est extrêmement occupé, tarde à me l'envoyer, je me borne en ce moment à entretenir Votre Majesté sur ses gardes d'honneur. 15 juillet 1806.

« Ce corps, composé de quatre compagnies, ne pourra jamais se compléter; par exemple, la 4e compagnie, celle de la Romagne, n'est que de 28 hommes, et c'est tout au plus si elle ira à 34 ou 36; la 3e compagnie, celle de Brescia, est à 53 hommes et espère aller à 60 d'ici à un an; c'est la plus forte. Les capitaines n'entendent rien au service militaire, et même il y en a deux qui ont le goût très-négatif; ils ne peuvent s'instruire aux détails de leur compagnie, sont toujours occupés de leurs affaires particulières et ne cessent de demander des congés, des permissions, etc. Cette distinction de compagnie et d'uniforme entretient la désunion, qui malheureusement existe entre les principales villes d'Italie, et qu'il serait, je crois, nécessaire d'éteindre.

« La comptabilité étant séparée par compagnie, et avec des officiers qui n'y entendent rien, il s'ensuit que toute l'administration va mal et qu'il n'y a pas d'ensemble. Les uniformes et la mise en entretien aux dépens des gardes étant très-coûteux, les parents répugnent à cette dépense, et plusieurs même ne peuvent y satisfaire, ainsi que l'attestent les préfets, et ce corps n'allant pas, les jeunes gens se dégoûtent et le but de Votre Majesté se trouvera manqué; de

plus, le pays de Venise ne s'y trouve pas compris. Voici ce que je me hasarde de proposer à Votre Majesté : Former un régiment dont le premier capitaine serait le colonel, et un bon major; les compagnies seraient distinguées seulement par le numéro ; l'uniforme, le même pour tout le régiment. Je vois que celui de la 3e compagnie est préférable sous tous les rapports; tous les départements du royaume admis à fournir indistinctement dans les quatre compagnies, l'avancement ayant lieu et roulant sur les quatre compagnies, un seul conseil d'administration; et, en mettant quelque chose d'élégant dans l'uniforme, supprimer les broderies des simples gardes.

« L'administration serait la même que pour les autres troupes de Votre Majesté, c'est-à-dire qu'on se chargerait de l'entretien, paye, etc.; ce corps serait régi par les mêmes lois que les autres et serait, par conséquent, plus militaire. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 16 juillet 1806.

« Mon fils, je ne sais pourquoi vous voulez faire des généraux de division de généraux de brigade qui n'ont pas tiré un coup de fusil. Si vous n'avez pas envoyé le général Lecchi en Dalmatie pour y commander les troupes italiennes, envoyez-y le général Fontanelli. Il y a aujourd'hui assez de généraux de division, il faut que les généraux actuels fassent la guerre et se distinguent pour arriver aux grades. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 16 juillet 1806.

« Mon fils, l'état que vous m'avez envoyé ne signifie rien pour moi. Je n'ai aucune foi aux pièces, je n'en ai qu'aux revues. Je connais parfaitement la

force des corps à toutes les époques, et c'est par la force des corps que se justifient les consommations. Quant aux bons, on en fait tant qu'on veut. C'est un genre de comptabilité qui est bon pour les détails; mais l'ensemble ne se juge que par les revues et la masse des troupes qu'on a dû nourrir. »

Eug. à Nap. Monza, 17 juillet 1806.

« Sire, je reçois à l'instant une lettre du roi de Naples, datée du 12 juillet, par laquelle il me demande de la manière la plus pressante de faire passer pour le siége de Gaëte 300 à 400 milliers de poudre. J'ai l'honneur d'observer à Votre Majesté qu'il ne me reste pas en ce moment 600 milliers pour les places d'Italie. Il existait à Ancône 140 milliers de poudre que j'y ai faits à la hâte lors du débarquement à Naples. Le roi de Naples vient d'en tirer 100 milliers dont le général Lemarois me demande le remplacement. Il est indispensable que j'en envoie encore en Dalmatie au moins 100 milliers. D'après cet exposé, Votre Majesté jugera que j'ai pris sur moi tout ce qui était possible en faisant partir sur-le-champ 100 milliers pour Gaëte.

« Je ne crois pas que Votre Majesté consente à dégarnir les places de son royaume par une grande exportation. Je ne puis même pas remplacer celle d'Ancône. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 18 juillet 1806.

« Mon fils, la correspondance du général Bellegarde n'est pas si mauvaise que le dit le général Molitor; elle me paraît au contraire sensée et convenable. Puisque le général Molitor est instruit que

le général Lauriston a pour deux mois de vivres, j'espère qu'il ne se sera point légèrement exposé et qu'il aura attendu l'arrivée de ses renforts; l'arrivée du général Marmont arrangera tout le reste.

« Je vous envoie le général Broussier, qui a fait la guerre dans le Frioul, dans la Carinthie et dans la Carniole, et qui commandera une de vos divisions. Si le général Marmont a emmené le général Boudet, je vous enverrai un autre général de division. Ayez bien soin, comme je vous l'ai écrit, de tenir toute l'organisation du corps du général Marmont en état. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 18 juillet 1806.

« Mon fils, il y a des poudrières dans l'État vénitien qui sont sans activité; faites-les travailler et faites-y fabriquer plus de poudre qu'on n'en fabrique, puisque le royaume en a si grand besoin. Il n'y a point de places fortes en Istrie. Il ne faut donc tenir là aucun dépôt; il y a cependant dans ce moment deux mille fusils. Si la guerre avait lieu avec les Autrichiens, il serait possible que la division d'Istrie fût obligée de se replier sur Palmanova, et ces fusils seraient perdus. Il ne faut donc tenir là que ce qui est nécessaire pour la défense du pays, et faire évacuer les fusils et les choses inutiles sur Palmanova. Il ne faut pas non plus avoir en Istrie plus de 6 pièces de campagne attelées et rien de mobile, si ce n'est les munitions destinées à la défense des ports de la côte. Il faut avoir en Istrie le moins de pièces de bronze possible. »

« Mon fils, dans vos états de situation, tout le matériel de l'artillerie et du génie n'est pas mis exactement; ayez soin que dans le prochain état tout cela soit porté avec détail. » Nap. à Eug. Saint-Cloud, 18 juillet 1806.

« Mon fils, le 7e bataillon *bis* du train d'artillerie appartient au second corps de la grande armée. Je vois avec peine qu'il n'y a que 1,000 chevaux. Dans ce nombre il doit y en avoir en mauvais état. Donnez ordre qu'il se complète au pied de guerre, et que les chevaux se tiennent reposés et en bon état, afin d'être toujours prêts à faire campagne. Tenez le parc du 2e corps de la grande armée organisé et en état. Il y a au second corps d'armée 22 pièces qui ne sont point du calibre du reste des pièces italiennes. Mon intention est que ces 22 pièces soient composées de la manière suivante : 4 pièces de 12, 6 obusiers et 12 pièces de 6. Donnez ordre que les compagnies soient formées, et que le matériel soit réuni à Palmanova et à Osopo pour la défense des places où il faut toujours des pièces de campagne. Faites préparer à Vérone un second équipage de campagne pour le 8e corps de la grande armée qui serait formé de tous les corps qui seraient en dedans des Alpes. Il sera composé de 30 pièces de canon dont 6 de 12, 4 obusiers, et de 20 pièces de 6 avec un double approvisionnement et leurs caissons d'infanterie chargés; cela formerait le service de trois bonnes divisions d'infanterie avec le parc, ce qui doit composer le 8e corps de la grande armée. Ce parc sera le seul qui sera réuni à Vérone, Nap. à Eug. Saint-Cloud, 18 juillet 1806.

tout le reste le sera à Pavie, où sera réuni également tout le matériel italien. Faites jeter dans Mantoue les pièces de campagne de 4 et les obusiers qui ne sont pas du nouveau modèle; il en faut beaucoup dans les places fortes. Je réitère les ordres à Naples pour que tous les détachements du 7e et du 4e bataillon principal et *bis* du train rejoignent en Italie; mais en attendant, donnez l'ordre à ces deux bataillons de se procurer des chevaux pour se compléter à 800. Ils doivent faire ces achats insensiblement. Il est bien important que cet équipage de 30 bouches à feu qui sera réuni à Vérone puisse être attelé avec les moyens qui sont en Italie, sans que cela éprouve de retard. Il y aura à Pavie un troisième équipage composé de 20 bouches à feu dont 4 de 12, 4 obusiers, et 12 pièces de 6. La Dalmatie et l'Italie auront des équipages irréguliers. Il y a à Vérone un équipage de montagne; envoyez-le en Dalmatie et en Istrie. C'est là aussi que les pièces de 3 peuvent être d'un bon service. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 20 juillet 1806.

« Mon fils, je m'empresse de vous prévenir que la paix vient d'être signée avec la Russie; que par cette paix il est dit que les hostilités cesseront au même moment sur terre et sur mer, et que les bouches du Cattaro seront remises sans délai. Faites donc partir sur-le-champ un courrier, par terre, pour le général qui commande en Dalmatie; et faites partir de Venise un petit aviso en parlementaire qui ira trouver la croisière russe. Un officier du grade de capitaine sera suffisant pour être chargé de votre lettre

au commandant russe. Votre lettre sera ainsi conçue : « Monsieur l'amiral, je m'empresse de vous « prévenir que la paix vient d'être conclue entre Sa « Majesté l'empereur des Français, roi d'Italie, mon « auguste père et souverain, et Sa Majesté l'Empe- « reur de toutes les Russies. Le traité a été signé à « Paris, le 20 juillet, par M. le général Clarke et par « M. d'Oubril. Il y est stipulé que les hostilités ces- « seront sur-le-champ, et vous en recevrez l'avis par « le courrier qui devra vous être expédié de Paris « le lendemain. J'ai cru cependant de mon devoir de « vous en prévenir, vous priant d'en faire part au « commandant français qui se trouvera à votre por- « tée, afin que toute hostilité cesse et qu'il n'y ait « point d'effusion inutile de sang. Quand l'empres- « sement que je mets à vous informer de cette nou- « velle n'aurait pour résultat que d'épargner la vie « d'un seul homme, je me croirais heureux d'avoir « pu y contribuer. » Quant au courrier par terre, il suffira que vous l'adressiez au général Marmont ou au général Molitor pour qu'ils en préviennent officiellement les commandants de terre et de mer russes. Probablement avant de me coucher, je vous expédierai les originaux des ordres du ministre plénipotentiaire russe au général de sa nation; mon intention est que mes trois frégates et un brick se tiennent prêts à partir pour qu'aussitôt qu'il sera constaté que les Russes ne commettent plus d'hostilités ces bâtiments mettent à la voile et se rendent à Cattaro, afin de pouvoir approvisionner cette place avant l'arrivée des croisières anglaises, qui probable-

ment ne tarderont pas à arriver. Je désire que vous gardiez cette nouvelle pour vous seul, de manière à ce qu'elle ne soit connue à Milan que quelques jours après le départ de votre parlementaire et de votre courrier. Comme du reste les agents russes sont assez rebelles à la volonté de leurs maîtres, il faut toujours continuer vos expéditions pour approvisionner Raguse. Vous les munirez de passe-ports qui porteront qu'en vertu du traité signé à Paris, le 20 juillet, les hostilités cessent par terre et par mer, et que toutes les prises qui seraient faites à dater du 20 juillet seront rendues. Faites charger vos bâtiments de biscuit, de farine, de poudre, de canons de fer et de mortiers, afin que tout cela se rende promptement aux bouches du Cattaro, à Raguse et en Dalmatie; faites toujours marcher des troupes, car il est très-douteux que les Monténégrins veuillent retourner chez eux, et il sera nécessaire de rosser ces brigands pour les contenir.

« (Propre main) *Vous écrirez à Marmont que cependant cela ne le doit pas empêcher d'exiger que sur-le-champ Raguse soit libre, et, s'il est en mesure, il doit attaquer et battre les Monténégrins.* »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 21 juillet 1806.

« Mon fils, vous trouverez ci-joint trois lettres que vous expédierez, l'une de Venise sur un bâtiment parlementaire par un de vos officiers avec une petite lettre pour l'amiral russe, la seconde par un courrier et par terre; vous enverrez la troisième par un courrier à Ancône, où elle sera également expédiée sur un bâtiment. Comme les lettres sont sous

cachets volants, vous y verrez les articles du traité qui vous concernent. Vous donnerez l'ordre au général Marmont de faire occuper les bouches du Cattaro en force; on doit d'ailleurs garder Raguse jusqu'à nouvel ordre. Vous pouvez hasarder d'expédier un brick chargé de poudre, de canons, de biscuit et de vivres, pour que ce brick puisse sur-le-champ entrer à Raguse, et de là à Cattaro, dès l'instant que mes troupes y seront. Vous donnerez au général Lauriston l'ordre d'occuper les bouches du Cattaro et de rester là. Je n'ai pas besoin de vous réitérer d'envoyer à Cattaro toutes sortes de munitions et une grande quantité de blé; donnez ordre qu'on arme les forts, qu'on lève la carte du pays, et que les forteresses soient en état de soutenir un siége s'il le fallait. Faites tracer par le général Poitevin un fort à la position de Stagno, de manière à avoir vue sur les deux mers, et à pouvoir constamment protéger le passage. Vous ferez remarquer au général Lauriston qu'il est dit dans le traité que je reconnais l'indépendance de Raguse, *ce qui ne dit pas que je dois l'évacuer*, quoique, quand les Monténégrins seront rentrés chez eux et que tout sera rétabli dans l'ordre, *je réorganiserai ce pays et l'abandonnerai même s'il le faut en conservant la position de Stagno.*

« Rendez-moi compte en détail de toutes les expéditions de blé, poudre et approvisionnements de toute espèce que vous envoyez à Cattaro. Vous ferez prendre copie des articles sur les lettres de M. d'Oubril, vu que ce sont les mêmes, hormis que vous aurez soin de mettre mon nom avant celui de l'empereur de

Russie, et la France parlant avant la Russie; ne perdez pas de vue que, sous très-peu de temps, les Anglais viendront bloquer Cattaro, et qu'il est important de profiter de ce premier moment pour y expédier 12 ou 15,000 quintaux de grains, une vingtaine de pièces de canon de 18, 24 et 36 et approvisionnées, et des mortiers, afin que tout cela se rende à Raguse et se trouve tout porté à Cattaro. Envoyez votre aide de camp, officier du génie visiter les bouches du Cattaro; il vous en rapportera des plans, profils, et tous les renseignements qu'il prendra sur les forteresses et la défense du pays. Faites connaître au général Marmont que, si les Monténégrins se tiennent sages, je ne veux occuper que le pays; mais que, le moindrement qu'ils se comportent mal, je veux leur donner une bonne leçon.

« Ne faites pas partir mes frégates, parce que je ne veux point les exposer; faites partir des bricks, et que, quatre jours après la réception de la présente lettre, toutes vos expéditions soient parties pour Raguse. Si le blé est à meilleur marché à Ancône, faites-y acheter 10,000 quintaux de blé, que vous ferez partir de là pour Cattaro sous pavillon français, mais en donnant pour instruction aux bâtiments de bien éviter les croisières anglaises. Il est très-probable que l'on ne sera pas maître de l'Adriatique plus de quinze jours. Stagno me paraît le point dominant où il est important que j'établisse des fortifications; il faut qu'elles coupent la presqu'île de Sabioncello de manière que, moyennant les fortifications établies à l'isthme, cette presqu'île soit tout

entière à moi; car, si les ennemis s'emparaient de cette presqu'île, toutes mes communications seraient coupées avec les bouches du Cattaro.

« Vous m'enverrez le rapport de l'officier du génie; il pourrait aller par mer. Il rapportera le plan de Raguse que Lauriston aura eu le temps de faire faire et de recueillir pendant le temps qu'il y aura été. »

Eug. à Nap. Venise, 21 juillet 1806.

« Sire, je m'empresse d'adresser à Votre Majesté la copie des lettres des généraux Molitor et Lauriston. Votre Majesté verra que le général Molitor a parfaitement réussi dans son opération. Je ne puis faire autre chose que d'appuyer, près de Votre Majesté, les demandes du général Molitor et de recommander ce général à votre bienveillance.

« Je suis arrivé à trois heures du matin à Venise. J'avais passé par la Chioggia, afin d'arriver sans être attendu sur la petite division de frégates qui s'y trouve. J'ai été très-content de l'ordre et de la tenue qui y règne. Le capitaine de vaisseau Paolucci, qui commande, me paraît être un officier qui fera honneur à la marine royale. Il y a sur ces frégates des officiers d'une bravoure reconnue, et qui ont déjà beaucoup navigué dans la Méditerranée. Quant aux équipages, ils sont tout neufs, et je prie Votre Majesté de me permettre de les faire exercer encore quelque temps avant de les employer. C'est étonnant combien ils ont profité depuis un mois, mais il leur faut de la pratique.

« Pendant qu'on copiait ce matin les lettres des

généraux Molitor et Lauriston, j'ai été faire la visite de l'arsenal, où j'ai trouvé tout en règle. Il y règne la plus grande activité; les vingt chaloupes canonnières seront terminées dans six semaines; le brick qui a été lancé sera, à cette époque, équipé et armé pour aller en rade rejoindre la flottille.

« Les quatre bâtiments disposés et chargés pour Raguse, d'après les ordres de Votre Majesté, sont prêts à partir, mais le vent contraire et violent qui règne depuis huit jours empêche de les mettre à la voile; aussitôt que le temps le permettra, ils partiront, et, quoique d'après les nouvelles reçues il n'y ait plus autant de presse, cependant les ordres de Votre Majesté n'en seront pas moins exécutés, les secours pour Raguse étant toujours nécessaires.

« Je rendrai successivement compte à Votre Majesté de l'exécution des ordres qu'elle m'a donnés, et au fur et à mesure de l'exécution. »

Eug. à Nap
Venise,
22 juillet
1806.

« Sire, j'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté la demande que m'adresse le général Marmont; il désire être autorisé à recevoir en masse les fonds destinés pour l'armée de Dalmatie, et d'en faire ensuite la répartition sur les lieux aux différents services. La demande est motivée : sur l'éloignement de Paris et sur diverses circonstances qui peuvent nécessiter d'aider plus ou moins tel service; sur les retards qui peuvent avoir lieu dans l'arrivée des fonds; et j'ai fait connaître au général Marmont que Votre Majesté pouvait prononcer seule à cet égard. Le général Marmont, en passant par la Dalmatie, a été

autorisé par Votre Majesté à emmener 4 bataillons, dont il pourrait se servir pour dégager le général Lauriston; mais l'ordre de Votre Majesté portait que ces 4 bataillons rentreraient en Italie aussitôt après le déblocus par terre de Raguse.

« Le général Lauriston a été dégagé par le général Molitor; mais, Votre Majesté ayant ordonné de ne garder en Dalmatie que 2 bataillons de guerre par régiment, de renvoyer les autres en Italie pour y être organisés en dépôt, je désirerais que Votre Majesté me fît la grâce de prononcer si, d'après son dernier ordre, les 4 bataillons de guerre emmenés sous condition par le général Marmont doivent rétrograder, ou s'ils doivent rester en Dalmatie et composer les bataillons de dépôt qui reviennent : j'attendrai les ordres de Votre Majesté sur ces deux questions. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 23 juillet 1806.

« Mon fils, il n'y a pas d'inconvénient d'expédier les 300 bons formant 30 millions à Marescalchi. Vous pouvez vous servir du retour d'un de mes courriers ou même de l'estafette. J'ai donné ordre qu'on envoyât à Naples toute la poudre qui est à Parme et à Plaisance; faites partir de Ferrare et de Rimini tout ce que vous avez; si vous n'y voyez pas d'inconvénient, faites-en partir de Venise sur un bâtiment qui ira à Ancône, et, si la navigation n'est pas gênée, on pourra l'envoyer d'Ancône jusqu'à Pescara; en tout envoyez 100 milliers de poudre; autorisez Lemarois à envoyer tout ce qu'il a à Ancône. Je vous ai déjà écrit de faire partir des dépôts de

l'armée de Naples tout ce qui appartient à la masse de linge et chaussure. Envoyez également aux corps l'habillement qui serait inutile aux dépôts actuels. Donnez ordre que tout ce qui appartient au régiment suisse et à la légion corse se dirige sur Ancône, et de là sur Naples. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 24 juillet 1806.

« Mon fils, j'ai reçu le compte du ministre des finances; je le lis avec intérêt. Je vous dirai sous peu de jours ce que j'en pense. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 24 juillet 1806.

« Mon fils, je ne comprends pas pourquoi Dandolo dépense tant d'argent; il faut qu'il économise; faites régler ses dépenses par le conseil d'État; il ne doit pas être payé plus qu'un préfet de Bologne. Faites pour Bodoni tout ce qui conviendra. Quant à le faire chevalier de la Couronne de fer, c'est une autre chose. »

Eug. à Nap. Venise, 25 juillet 1806.

« Sire, je reçois à l'instant une lettre du chef d'état-major de l'armée de Naples, par laquelle il me marque que Sa Majesté le roi de Naples a pris à sa solde la légion polonaise, et désire que je lui accorde de suite le régiment des hulans polonais. Je n'ai pas cru devoir prendre sur moi de déplacer un régiment dont Votre Majesté a fixé elle-même le séjour dans la division du général Duhesme sur le pays romain. Je prie Votre Majesté de me faire connaître ses intentions, et, dans le cas où ce régiment de cavalerie se rendrait à l'armée de Naples, faudrait-il y envoyer le dépôt des Polonais, fort de près de 500 hommes, et qui est en ce moment à Mantoue?

J'aurai l'honneur d'observer à Votre Majesté que ses ordres ne sont pas encore exécutés relativement au renvoi que Sa Majesté le roi de Naples devait me faire des régiments de cavalerie italienne. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 26 juillet 1806.

« Mon fils, depuis plusieurs jours je ne reçois point de vos nouvelles. Le général Lemarois m'envoie une lettre du général Lauriston, qui m'apprend qu'il n'est plus bloqué, qu'il a battu les Monténégrins et fait sa jonction avec le général Molitor; mais il ne me donne point les détails de ces affaires. Je vous ai déjà fait connaître que le général Marmont commandait le général Lauriston et les bouches du Cattaro. Recommandez-lui bien d'étriller les Monténégrins s'il en trouve l'occasion, mais d'une manière sûre et dont ces brigands puissent se souvenir; il faut qu'il soit sévère envers les habitants des bouches, qui ont pris les armes contre nous, et qu'il les châtie d'importance. Donnez l'ordre aux généraux Lemarois et Duhesme, par des courriers extraordinaires, d'être attentifs aux mouvements de Naples, où il paraît qu'une insurrection considérable a eu lieu dans les Calabres. Recommandez à Lemarois de bien centraliser ses troupes et de se mettre à même de se porter dans l'occasion à Pescara, au secours de cette place si elle était menacée. Il doit donner ordre au général Tisson de se tenir sur les confins du royaume de Naples, du côté de Pescara, avec une bonne colonne de son monde. Si la mer est libre de Venise à Ancône, faites-y passer de la poudre et des cartouches; une soixantaine de milliers de poudre paraîtrait néces-

saire. En général, tenez-vous alerte sur tous les mouvements de Naples; organisez sur-le-champ huit pièces d'artillerie attelées et bien servies, et dirigez-les sur Rimini pour pouvoir servir à une colonne de 4 ou 5,000 hommes des dépôts de l'armée de Naples. (Propre main) *S'il devient nécessaire de les faire marcher sur Naples.* »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 26 juillet 1806.

« Mon fils, vous avez écrit au général Marmont que les troupes du général Lauriston ne sont pas encore sous ses ordres. Cela n'a pas de sens. J'ai fait de la Dalmatie et de l'Albanie une armée. Toutes les troupes qui sont en Dalmatie, à Raguse, aux bouches du Cattaro, sont sous les ordres du général en chef[1]. »

Eug. à Nap. Milan, 27 juillet 1806.

« Sire, je m'empresse, à mon arrivée à Milan, d'expédier à Votre Majesté un de ses deux courriers extraordinaires. Ses ordres ont été ponctuellement exécutés, et, quoiqu'ils m'aient rencontré venant de Vérone à Milan, je les ai expédiés de la première auberge.

« Un officier est parti sur un aviso parlementaire; un autre, le colonel Sorbier, a dû s'embarquer six heures après sur un brick. J'ai fait charger ces divers bâtiments de biscuit, poudre, canons, fusils, mortiers et projectiles. Ces bâtiments seront à la disposition du général Lauriston, et je le préviens que je vais lui en adresser chargés de blé et de munitions. Ils partiront de Venise et d'Ancône. J'ai aussi

[1] Voir la réponse du prince, à la date du 31 juillet.

de suite expédié un courrier extraordinaire au général Marmont, en lui envoyant une des trois dépêches de M. Siniavin, avec une copie où j'ai fait faire les changements commandés par Votre Majesté. Enfin, un troisième courrier va partir à l'instant pour Ancône, avec la troisième lettre à M. Siniavin. Si le vent répond aux ordres, rien n'aura, j'espère, été oublié, et tout aura été fidèlement exécuté. Je ne fais encore rien mettre dans les journaux d'officiel, d'autant que dans le *Moniteur* du 22 il n'est question de rien. D'ailleurs, cela pourrait donner l'éveil aux Anglais qui sont en Sicile; rien ne transpirera donc ici que je ne voie quelque chose d'officiel à Paris. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 28 juillet 1806.

« Mon fils, je n'ai point de nouvelles de vous depuis longtemps, je n'ai de nouvelles de Dalmatie que par Lemarois.

« Donnez l'ordre au général Charpentier de se rendre auprès des divisions de réserve des dépôts de l'armée de Naples, et d'organiser deux compagnies du 1er régiment d'infanterie légère, fortes de 100 hommes chacune, deux compagnies d'égale force du 14e, et deux compagnies du 23e; de former de ces six compagnies un bataillon, dont il donnera le commandement à un des chefs de bataillon du 1er régiment d'infanterie légère; il prendra l'adjudant-major dans un régiment. Il formera un second bataillon de trois compagnies du 6e; un troisième bataillon de six compagnies du 10e et un quatrième bataillon de six compagnies du 42e. Il donnera le

commandement de ces quatre bataillons à un major, en choisissant un homme habile et ferme, et les réunira à Rimini. Recommandez-lui de ne prendre que des hommes bien portants, bien armés et bien habillés. Il fomera un bataillon de six compagnies, de 100 hommes chacune, du 22e d'infanterie légère; un autre bataillon d'égale force, de six compagnies du 20e de ligne ; un troisième bataillon de quatre compagnies du 29e, et de deux compagnies du 52e; et un quatrième bataillon de trois compagnies du 62e et de trois compagnies du 102e. Ces quatre bataillons seront également mis sous les ordres d'un major intelligent et capable, et seront réunis sans délai à Imola. Tout ce qu'il y a dans le royaume d'Italie du 32e d'infanterie légère de la légion Corse se rendra sur-le-champ à Rimini, pour se joindre à l'un des deux corps de réserve. Ces deux corps sont destinés à se rendre dans le royaume de Naples et à servir de réserve ; si cela est nécessaire, le général Laplanche-Mortières se rendra à Rimini pour en prendre le commandement. Vous aurez soin que les huit pièces d'artillerie que je vous ai ordonné par ma lettre d'hier de tenir prêtes se rendent à Rimini avec un bon officier pour les commander. Vous comprendrez facilement que mon intention est de réunir d'abord ce corps de 4,800 hommes à Ancône, où il sera sous les ordres du général Lemarois, qui y joindra ses deux régiments de cavalerie et les deux bataillons suisses qu'il a ; ce qui formera un corps de plus de 6,000 hommes, avec 8 pièces d'artillerie attelées. Le général Lemarois aura sous

ses ordres les généraux Laplanche-Mortières et Tisson, et par là, il aura les moyens de contenir l'État romain et même de se porter sur le royaume de Naples pour renforcer l'armée française. Au reste, mon intention n'est, pour le moment, que de réunir ces huit bataillons à Rimini et à Imola. Je désire que vous ne fassiez aucune disposition que par mon ordre que je donnerai selon les événements. Ordonnez au général Charpentier de m'envoyer l'état de situation de ces bataillons, afin que je vous fasse connaître la réponse quand ils devront partir. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 28 juillet 1806.

« Mon fils, j'ai reçu votre dépêche de Venise en date du 21. Le commandant de la marine a montré en général peu d'activité. Il n'avait pas besoin de grand ordre pour expédier à Raguse quelques chaloupes avec des munitions, du moment qu'on a su que cette place était bloquée. Je vous ai écrit par ma dernière lettre que mon intention n'était pas qu'on évacuât Raguse. Écrivez au général Marmont qu'il en fasse fortifier les hauteurs. Qu'il organise son gouvernement et laisse son commerce libre : c'est dans ce sens que j'entends reconnaître son indépendance. Qu'il faut arborer à Stagno mes drapeaux italiens. C'est un point qui dépend aujourd'hui de la Dalmatie. Donnez-lui l'ordre de faire construire sur les tours de Raguse des batteries nécessaires, et de faire construire au fort de Santa-Croce une redoute en maçonnerie fermée. Il faut également construire dans l'île de Lacroma [1] un fort ou redoute. Les An-

[1] L'île Lacroma ou San Marco, à l'entrée du port de Raguse.

glais peuvent s'y présenter ; il faut être dans le cas de les y recevoir. Le général Marmont fera les dispositions qu'il jugera nécessaires ; mais recommandez-lui bien de laisser les 3e et 4e bataillons des 5e et 23e à Raguse, car il est inutile de traîner loin de la France des corps sans soldats. Aussitôt qu'il le pourra, il renverra en Italie les cadres des 3e et 4e bataillons. Si cela pouvait se faire avant l'arrivée des Anglais, ce serait un grand bien. Écrivez au général Marmont qu'il doit faire occuper les bouches du Cattaro par le général Lauriston, le général Delzons et deux autres généraux de brigade, par les troupes italiennes que j'ai envoyées, et par des troupes françaises, de manière qu'il y ait aux bouches du Cattaro 6,000 ou 7,000 hommes sous les armes. Ne réunissez à Cattaro que le moins possible des 5e et 23e; mais placez-y les 8e et 18e d'infanterie légère et le 11e de ligne, ce qui formera six bataillons, qui doivent faire 5,000 hommes, et, pour compléter 6,000 hommes, ajoutez-y le 60e; laissez les bataillons du 5e et 23e à Stagno et à Raguse, d'où ils pourront se porter sur Cattaro au premier événement. Après que les grandes chaleurs seront passées, et que le général Marmont aura rassemblé tous les moyens et organisé ses forces, avec 12,000 hommes, il tombera sur les Monténégrins, pour leur rendre les barbaries qu'ils ont faites ; il tâchera de prendre l'évêque, et en attendant, il dissimulera autant qu'il pourra ; tant que ces brigands n'auront pas reçu une bonne leçon, ils seront toujours prêts à se déclarer contre nous. Le général Marmont peut

employer le général Molitor, le général Guillet et les autres généraux à ces opérations. Il peut laisser pour la garde de la Dalmatie le 81e; ainsi le général Marmont a sous ordres, en troupes italiennes, un bataillon de la garde, un bataillon brescian et un autre bataillon; ce qui, avec les canonniers italiens, ne fait pas loin de 2,400 hommes. Il a en troupes françaises: les 5e, 23e et 79e, qui sont à Raguse et qui forment, à ce qu'il paraît, 4,500 hommes; le 81e et les hôpitaux et détachements de ces régiments, qui doivent former un bon nombre de troupes. Il a enfin les 8e et 18e d'infanterie légère et les 11e et 60e de ligne.

« Je pense qu'il faut que le général Marmont, après avoir bien vu Zara, doit établir son quartier général à Spalatro, faire occuper la presqu'île de Sabioncello, et se mettre en possession de tous les forts des bouches du Cattaro. Il doit dissimuler avec l'évêque de Monténégro, et, vers le 15 ou le 20 septembre, lorsque la saison aura fraîchi, qu'il aura bien pris ses précautions et endormi ses ennemis, il réunira 12 ou 15,000 hommes propres à la guerre de montagnes, avec quelques pièces sur affûts de traîneaux, et écrasera les Monténégrins. L'article du traité relatif à Raguse dit que j'en reconnais l'indépendance, mais non que je dois l'évacuer[1]. Des quatre généraux de division qu'a le général Marmont, il placera Lauriston à Cattaro et Molitor à Raguse, et leur formera à chacun une belle division. Il tiendra une

[1] L'Empereur revient souvent sur ce que, tout en reconnaissant l'indépendance de Raguse, il ne veut pas l'évacuer. Il semble vouloir ainsi se faire illusion à lui-même.

réserve à Stagno, fera travailler aux retranchements de la presqu'île et au fort qui doit défendre Santa-Croce, ainsi qu'à la fortification du vieux Raguse et à des redoutes sur les hauteurs de Raguse. Il est fâcheux que le général Molitor ait ramené des troupes; il aurait mieux fait de laisser tous ses renforts à Lauriston. Faites-moi connaître où se trouvent les 3es bataillons du 11e et du 60e, les 3es bataillons des 8e et 18e légers, et si les ordres que j'ai donnés pour la formation des réserves en Dalmatie sont déjà exécutés. Vous ne m'avez pas envoyé l'état de situation depuis le 1er juillet. Demandez au général Lauriston des plans des ports et des pays de Raguse. J'ai accordé 400,000 francs pour l'approvisionnement de cette place; faites-y passer tout cela en munitions de bouche.

« Écrivez au sénat de Raguse qu'il fasse faire l'évaluation des pertes de la ville, mon intention étant de lui accorder un secours. »

Eug. à Nap. Milan, 28 juillet 1806.

« Sire, le départ du général Marmont, d'une partie des régiments et administrations du 2e corps de la grande armée nécessite une nouvelle organisation des troupes qui sont restées dans le Frioul, et j'ai l'honneur d'en proposer ci-après le projet à Votre Majesté.

« Tous les corps stationnés en Dalmatie et Albanie pourraient être considérés comme formant le 2e corps de la grande armée, ayant un état-major et des administrations distinctes. Les quatre régiments d'infanterie et les deux de troupes à cheval laissés par

le général Marmont dans le Frioul pourraient former deux divisions de l'armée d'Italie. La première se composerait de trois régiments d'infanterie, le 9e, le 35e et le 84e, et serait commandée par le général de division Broussier, qui aurait sous ses ordres les généraux de brigade Herbin et Dessaix. La deuxième serait commandée par le général de division Lacoste, qui aurait sous ses ordres le général de brigade Lacroix, avec le 92e régiment et les deux régiments de troupes à cheval. Si Votre Majesté adoptait ce projet, on pourrait de ces deux divisions, de la division Séras à laquelle on ajouterait deux régiments, de la division Miollis à laquelle on ajouterait un régiment, former avec les divisions de chasseurs et de cuirassiers le 8e corps de la grande armée. L'armée d'Italie se composerait alors de ce 8e corps de la grande armée prêt à se mouvoir au premier ordre, et des diverses divisions de dépôts formés ou à former.

« Il n'y aurait rien de changé aux différents parcs d'artillerie que Votre Majesté a ordonnés dernièrement, savoir : 14 bouches à feu à Palmanova, 30 à Vérone, et 20 en réserve à Pavie. A ce propos, je dirai à Votre Majesté qu'il manque une grande quantité de chevaux du train. A l'époque du passage des troupes pour l'armée de Naples, le général Dulauloy, qui commandait en chef l'artillerie, emmena comme de raison ce qu'il y avait de mieux en matériel, et en comptant même les détachements qu'ont à cette armée les 4es *bis* et principal, et le 7e principal, il faudrait 800,000 francs pour mettre ces bataillons au complet de guerre en chevaux ordonné par Votre

Majesté. Au reste, le général Sorbier, auquel j'ai ordonné de se rendre sur les lieux pour organiser ces parcs et passer en détail la revue du personnel et matériel, me fera un rapport détaillé que j'aurai l'honneur d'adresser à Votre Majesté. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 21 juillet 1806.

« Mon fils, il paraît que le 2e corps de la grande armée n'est plus composé que des 84e, 92e, 35e et 9e de ligne. Le 84e ne doit avoir à ce corps d'armée que deux bataillons, chacun fort de 1,000 hommes si cela est possible. Le 92e aura trois bataillons, forts chacun de 900 hommes si cela est possible; le 35e aura également trois bataillons de même force. Le 9e aura ses trois bataillons forts au moins de 800 hommes chacun. Le cadre du 3e bataillon du 84e, les cadres des 4es bataillons des 35e et 92e, et le dépôt du 9e de ligne, se rendront dans une de ces quatre places à votre choix, Trévise, Padoue, Bassano ou Vicence. Vous ordonnerez que le 9e n'ait que 8 compagnies par bataillon; une compagnie par bataillon formera son dépôt. Donnez ordre à celui des 106e ou 55e régiments qui vous paraîtra le plus en état de former ces deux premiers bataillons à 1,000 hommes chacun, et envoyez-les dans le Frioul rejoindre le second corps d'armée. Donnez ordre au 13e régiment de ligne de renvoyer le cadre de son 3e bataillon avec son dépôt et ses bagages dans une des quatre places ci-dessus, et de compléter ses deux premiers bataillons à 1,000 hommes si cela est possible. Ces six régiments formeront deux divisions, chacune de trois régiments, savoir : le 35e, le 106e ou le 55e qui rem-

placera le 11e qui est en Dalmatie, et le 13e qui remplacera le 18e d'infanterie légère, ce qui complétera la division Boudet. Le général Broussier, qui doit être arrivé, prendra le commandement de la 2e division composée du 84e, du 92e et du 9e de ligne. Il faut que ce corps ainsi organisé reste toujours en garnison dans le Frioul, et soit en mesure de pouvoir seconder les opérations de la grande armée et de se joindre à elle. Je vous ai déjà envoyé l'ordre de réunir les 3es et 4es bataillons du 11e et du 60e, et le 3e bataillon du 8e d'infanterie légère dans des places au delà de la Piave.

« J'imagine que Palmanova est armée et approvisionnée de manière à être mise en quinze jours de temps en situation de se défendre.

« Je vous prie de m'écrire en détail sur tous ces objets. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 29 juillet 1806.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 22 juillet. Mon intention est que le général Marmont garde les deux bataillons du 18e, les deux bataillons du 11e et du 60e, et qu'il nous renvoie les 3es et 4es bataillons des 5e, 23e et 79e. Quant aux deux bataillons du 35e, je désire qu'il les renvoie; mais, comme il ne faut point fatiguer inutilement des troupes sans rien faire, il faut qu'il les laisse reposer à Zara, et qu'il les fasse revenir par mer si cela est possible pour reprendre leur poste dans le Frioul. Vous voyez que nous retirons aujourd'hui le fruit des soins que vous avez portés aux dépôts de l'armée de Naples, puisque nous avons 5,000 hommes en état de former une bonne

réserve, au lieu qu'il n'y aurait personne si l'on n'y avait pas donné ces soins. Continuez à porter la plus grande attention aux dépôts de Dalmatie. Faites-en passer des revues particulières, et envoyez-m'en des états particuliers; ces états bien faits et raisonnés m'occupent plus agréablement que la lecture du plus beau conte. Organisez ces dépôts en brigades sous les ordres d'inspecteurs, et placez-les dans vos principales villes sur vos derrières.

« Je me trouve par le départ du 35e, sur lequel je ne comptais pas, un peu faible sur l'Isonzo; faites-le revenir par mer s'il est possible. Il ne faut point trop entasser de troupes en Dalmatie, surtout la paix avec la Russie étant faite. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 30 juillet 1806.

« Mon fils, j'ai en Istrie trois ports qui peuvent contenir des vaisseaux de ligne. Celui de Pirano, celui de Portoquieto et celui de Pola. Comme mon intention est d'avoir une place forte en Istrie pour y réunir les dépôts et troupes qui seraient dans les chefs-lieux de la province, au commencement d'une nouvelle guerre, je désire que vous donniez l'ordre aux officiers du génie de faire dresser les plans de ces trois localités, en faisant connaître celle des trois qui sera le plus facile à fortifier; ils traiteront aussi la question sous le point de vue maritime, et n'oublieront pas surtout la grande considération de l'air. Il me semble que Pola n'a que 600 âmes, Portoquieto 800 et Pirano 6,000. Vous ferez aussi traiter la même question par les plus habiles officiers de marine de Venise sous le rapport maritime, et leur

demanderez un mémoire sur la facilité ou la difficulté que présente ces ports à être bloqués, et sur la nature de leurs communications avec Venise et Ancône. »

« Mon fils, je vois, par les états, qu'on a envoyé 6,000 fusils dans le mois de mars en Dalmatie, cela est absurde ; que désormais on n'y envoie aucune arme ni munitions sans mon ordre. Il y a aussi beaucoup trop de cartouches; il y en a trois millions! C'est ainsi qu'on épuise les arsenaux en pure perte. Faites-moi connaître qui a fait ces dispositions. Est-ce le ministre de la guerre de mon royaume d'Italie ou mon général d'artillerie ? » Nap. à Eug. Saint-Cloud 30 juillet 1806.

« Mon fils, je vois avec plaisir ce que vous avez fait à Venise pour les hôpitaux et les établissements publics, cela était très-urgent. Vous aurez reçu plusieurs décrets sur Venise, relatifs à la dette et à d'autres objets. » Nap. à Eug. Saint-Cloud, 30 juillet 1806.

« Mon fils, faites connaître aux cinq dames[1] que mon intention est qu'elles ne portent aucun ordre autrichien, et défendez que qui que ce soit les porte dans le royaume; cette défense est de rigueur. Ordonnez que ces dames renvoient la croix étoilée qu'elles ont reçue, vu qu'elle leur a été envoyée depuis le traité de paix. L'impératrice devrait savoir qu'aucune décoration ne peut être donnée dans mes États sans ma permission. » Nap. à Eug. Saint-Cloud, 30 juillet 1806.

[1] Les dames du palais de la princesse Auguste.

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 30 juillet 1806.

« Mon fils, traitez bien les patriotes de Bologne et ceux que vous appelez les partisans de Sonemansari. Sonemansari ne retourne pas à Bologne, parce que cela vous déplaît. Dans les événements sérieux, le parti patriote est celui qui a toujours montré le plus d'énergie pour la France et pour le trône. La considération est un mot vide de sens, à entendre les différents partis, il n'y en a nulle part. Mettez-vous au-dessus de ces petits préjugés et de ces petites idées; je suis fort étonné que vous n'ayez pas encore reçu le décret sur la nomination des préfets. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 31 juillet 1806.

« Mon fils, faites partir pour Naples, par Pescara, les Polonais à cheval et tout ce qui appartient à la légion corse, et au 1er régiment suisse qui se trouvent dans mon royaume d'Italie, même ce qui est à Ancône, ces troupes passant au service du roi de Naples. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 31 juillet 1806.

« Mon fils, je vous ai donné ordre de faire passer à Naples le bataillon suisse, qui est à Ancône, par la route de Pescara; faites partir également pour Naples le bataillon du régiment de la Tour d'Auvergne, qui est à Civita-Vecchia. Vous devez envoyer également à Naples le régiment de cavalerie polonais. Mettez la plus grande promptitude dans l'exécution de ces ordres. Je vous ai ordonné de former quatre bataillons, chacun de 600 hommes, des dépôts qui sont à Rimini, Céséna, Faënza et Forli. Mettez-les sur-le-champ en marche, sous les ordres d'un major, pour Ancône, où le général Lemarois

les réunit. Faites passer à Rimini les quatre autres bataillons que je vous ai ordonné de former des dépôts de Bologne et de réunir à Imola. Le général Laplanche-Mortières se tiendra, avec ses quatre bataillons, à Rimini. Ne perdez point de temps pour l'exécution de ces mouvements. Vous enverrez des instructions dans ce sens au général Lemarois; vous lui direz que mon intention est de former à Ancône une division de 6,000 hommes, soit pour contenir l'État romain, soit pour marcher au secours du roi de Naples, si cela était nécessaire; qu'en conséquence quatre bataillons partent de Rimini pour Ancône, sous le commandement d'un major. Vous lui en détaillerez la composition; qu'il devra en donner le commandement au général de brigade Tisson; que quatre autres bataillons se réunissent à Rimini, d'où ils partiront également pour Ancône, sous le commandement du général Laplanche-Mortières et d'un major; et qu'en joignant à ces huit bataillons un des deux régiments de cavalerie qu'il a et quelques pièces d'artillerie, il aura une belle division. Que si la moisson est faite, il sera plus convenable de faire baraquer cette division autour d'Ancône, pour l'exercer et la maintenir dans une bonne situation, en supposant toutefois que les nouvelles de l'État romain et du royaume de Naples lui fassent conjecturer que cette division pourrait séjourner quelque temps à Ancône. Je vous ai donné l'ordre d'envoyer des dépôts de l'armée de Naples, non seulement des effets d'habillement, mais même tout ce qui peut être nécessaire à leurs corps respec-

tifs à Naples. Ayez le soin de m'envoyer l'état de situation de ces dépôts, immédiatement après le départ de ces bataillons; quoique affaiblies, ces deux divisions de dépôts formeront toujours les divisions de réserve de l'armée de Naples. Je viens d'appeler la conscription. Avant peu elles recevront 10,000 conscrits. »

Eug. à Nap. Monza, 31 juillet 1806.

« Sire, je reçois à l'instant même les lettres dont m'honore Votre Majesté, du 26 juillet. *Je n'ai jamais écrit au général Marmont que le général Lauriston n'était pas sous ses ordres. Je lui ai écrit que Votre Majesté n'en faisait pas mention dans ceux qu'elle m'adressait, qu'il devait pourtant correspondre avec le général Lauriston pour le bien du service. Le général Marmont me répondit que la lettre de Votre Majesté lui donnait le commandement en Albanie; cela a été alors une affaire décidée.*

« Dernièrement encore Votre Majesté m'écrivait: « *Donnez ordre à Marmont et donnez ordre à Lau-* « *riston*, etc.,» et j'aurai commis une faute involontaire, puisque j'ai écrit à tous les deux. Aujourd'hui même je relève cette erreur en leur faisant part à tous deux de la décsion de Votre Majesté. A l'avenir, je ne correspondrai plus qu'avec le général Marmont.

« Je reçois également vos ordres pour Ancône et pour les huit pièces d'artillerie à envoyer à Rimini. Avant une heure, les courriers partiront pour leur exécution. »

« Mon fils, je reçois votre état de situation au 15 juillet. Je suis fâché que le général Marmont ait emmené une artillerie inutile qui me consomme des chevaux sans raison. L'officier du génie est trop vieux pour faire utilement un service de montagne. Donnez-lui l'ordre de se rendre à Venise où il dirigera les travaux; il y a là le général Poitevin qui est un officier distingué. Je vous ai fait connaître que mon intention était que le 2e corps de la grande armée se tînt prêt à marcher; il n'y a donc pas un moment à perdre pour l'organiser. Donnez ordre au 3e bataillon du 8e d'infanterie légère, aux 3es et 4es bataillons des 11e, 55e et 60e de ligne, de se rendre à Trévise, Padoue et Vicence, comme je l'ai déjà ordonné. Mon intention est qu'il n'y ait aucun dépôt ni embarras entre la Piave et l'Isonzo. Vous continuerez à laisser sur l'Isonzo les deux divisions du second corps de la grande armée, l'une composée des 9e de ligne, 84e et 92e, l'autre des 106e, 53e et 13e. Vous donnerez ordre que le 3e bataillon du 13e rentre également du côté de Trévise ou de Padoue, de manière que vous aurez au second corps de la grande armée trois bataillons du 9e, autant du 84e, autant du 92e, deux bataillons du 106e, idem du 53e. Vous composerez la garnison de Venise de tous les 3es et 4es bataillons qui vont s'augmenter successivement par la rentrée des malades laissés en Italie, et maintenant en route pour rejoindre leur 3e bataillon. Mon intention est qu'aucun homme détaché ne rejoigne l'armée qui est en Dalmatie. Tous les individus sortant des hôpitaux en deçà de l'Isonzo doivent se rendre à leurs dépôts, et,

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 1er août 1806.

en attendant que vous en ayez un pour les 5e, 23e, 79e et 81e régiments, vous en formerez un provisoire. Je donnerai ensuite des ordres pour que ces individus se rendent en Dalmatie si cela entre dans nos projets; mais aucun mouvement d'hommes isolés ne doit avoir lieu d'Italie sur l'Istrie sans un ordre positif. Veillez à ce que cela soit ainsi, car j'apprends avec peine qu'un grand nombre d'hommes isolés traversent tous les jours la Croatie pour se rendre en Dalmatie.

« Le général Broussier commandera une des divisions du second corps d'armée. Je vous enverrai incessamment un général de division distingué (l'autre de division est un officier d'expérience) pour commander tous les corps. Je vous recommande de nouveau de donner l'ordre qu'il n'y ait en Istrie aucun dépôt, et qu'on n'y laisse que le matériel et l'artillerie strictement nécessaires pour la défense des ports et de la côte; que tous les dépôts et les 3es et 4es bataillons repassent la Piave, et qu'il n'y ait dans le Frioul que le 2e corps de la grande armée, composé de six régiments d'infanterie, de deux de cavalerie ayant son artillerie en état, et se trouvant enfin de la même force que celui que le général Marmont commandait. Le général Marmont a emmené trop de troupes. Je n'avais pas compté sur le 35e; je vous ai déjà mandé de le faire revenir par mer s'il y avait moyen, et au moins les 3es bataillons des 5e, 23e et 79e. Dans votre état de situation vous ne me parlez pas de la formation que les dépôts des corps qui sont en Dalmatie et en Italie ont dû recevoir d'a-

près les ordres que j'ai donnés il y a déjà quinze jours. Ayez soin de vous occuper sans relâche de cet objet et de m'apprendre que tous les dépôts sont organisés et inspectés; il est urgent qu'ils préparent tous les moyens dont ils peuvent disposer, car ils vont recevoir beaucoup de conscrits dans l'automne. »

« Mon fils, les fusils autrichiens dont vous me parlez et que vous envoyez si libéralement en Istrie et en Dalmatie sont aussi bons que les nôtres, et nos soldats les préféraient à Vienne. Il faut donc les placer dans les arsenaux et les entretenir avec le plus grand soin. Je reste toujours fâché que vous en ayez envoyé un si grand nombre; il devait y en avoir à Venise d'ancien modèle qui ne sont bons à rien, et que vous pouvez envoyer en Dalmatie et en Istrie. Ne mettez donc aucune différence entre les fusils autrichiens du nouveau modèle et nos bons fusils. Assurez-vous bien qu'il n'y a pas en Istrie ni en Dalmatie de fusils inutiles, et, s'il y en a, faites-les venir à Palmanova. Je ne sais pas pourquoi le général Marmont a refusé des fusils autrichiens. » Nap. à Eug. Saint-Cloud, 2 août 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté quelques réponses aux demandes qu'elle m'a faites. J'ai reçu ce matin ses derniers ordres. Le général Charpentier partira demain. Un courrier a été expédié pour faire former les compagnies de dépôt de l'armée de Naples; le général Charpentier en passera la revue, et j'en rendrai compte de suite à Votre Majesté. Je prévois qu'il y aura quelque embarras dans Eug. à Nap. 3 août 1806.

l'administration des bataillons qui seront composés de compagnies de divers corps. J'ai cependant ordonné à l'inspecteur général aux revues de régler tout de son mieux.

« Les ordres vont être expédiés cette nuit pour l'organisation de deux divisions dans le Frioul; j'en soumettrai demain l'organisation définitive à Votre Majesté. J'aurai l'honneur de lui proposer le général Séras pour commander la première division, puisque le 13e en fera partie, et un général de brigade suffira, je crois, en Istrie. »

Eug. à Nap. Milan, août 1806.

« Sire, d'après les ordres de Votre Majesté, j'ai fait partir en juin le bataillon brescian. Il s'est mis en route avec 600 hommes sous les armes; en arrivant à sa destination il n'en avait plus que 559 par suite de désertion. Il est douloureux pour moi d'avoir à vous annoncer de pareilles nouvelles; mais Votre Majesté pensera qu'il n'a été rien négligé pour éviter cette désertion. Les soldats étaient bien habillés, bien payés, et avaient chacun dans leur sac une paire de souliers; mais un nouveau corps non encore façonné à la discipline, passant sur un pays étranger où il se trouve des embaucheurs, peut bien éprouver des désertions dont les anciens corps ne sont pas exempts. Je crains le même inconvénient pour le 3e bataillon du 2e de ligne; mais on redoublera de surveillance.

« Je supplie Votre Majesté de me faire rentrer les corps italiens, de me permettre de m'en occuper pendant quelques mois; je les compléterai à trois

bataillons, moyennant quelques officiers français. Il n'y aura presque pas de différence entre les soldats français et italiens quand je les aurai gardés une année.

« Les derniers rapports de Naples m'annoncent que les troupes italiennes sont disséminées, et qu'elles se perdent ainsi et se désorganisent.

« Le bataillon dalmate partira dans dix jours pour la Dalmatie. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 5 août 1806.

« Mon fils, je suis fâché que vous ayez fait rétrograder le 11e régiment de ligne. Dans la saison où nous sommes, rien ne dégoûte plus le soldat que ces marches et contre-marches. Le général Marmont ayant donné ordre aux deux bataillons du 11e de retourner dans le Frioul, il eût mieux valu les laisser revenir. Il faut éviter les contre-ordres; à moins que le soldat n'y voie une grande raison d'utilité, il prend du découragement et perd la confiance. Ce régiment aura donc fait six contre-marches dans un pays ingrat et par cette horrible chaleur; cela est bien léger. »

Eug. à Nap. Milan, 5 août 1806.

« Sire, j'ai reçu il y a deux heures les ordres de Votre Majesté à la date du 31 juillet. Un courrier extraordinaire vient de partir, porteur des instructions au général Lemarois, et des ordres de mouvement pour les huit bataillons, savoir : les quatre bataillons qui devaient se rendre à Rimini se rendront à Ancône pour y former la brigade du général Tisson; les quatre autres bataillons qui devaient se rendre à

Imola se rendront à Rimini sous les ordres du général Laplanche-Mortières, et y attendront là, ainsi que la division d'artillerie, de nouvelles directions. J'ai écrit par le même courrier au général Charpentier d'envoyer ses revues, et les ordres ont été donnés à ce qui reste des Polonais et des bataillons de la Tour d'Auvergne, ainsi que de leurs dépôts qui sont à Mantoue. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud 6 août 1806.

« Mon fils, je ne vois pas d'inconvénients à ce que vous employiez à Milan M. Pugani. Je n'ai point de renseignements sur le compte de M. K....; vous pouvez le recevoir comme il vous conviendra. Au moindre sujet de plainte qu'il vous donnera, vous n'avez qu'à le chasser.

« La disposition que vous vous proposez de prendre contre les sujets italiens qui ont porté les armes contre leur patrie est bonne; mais, au lieu d'une mesure partielle, je ferai rédiger un décret général que je vous enverrai au préalable. Faites arrêter ceux dont la police aurait à se plaindre, et retenez-les en prison jusqu'à ma décision; envoyez-m'en la liste. En général, il n'y a pas de mal de montrer un peu de fermeté dans l'administration. La demande du général Lauriston me paraît sensée. Donnez ordre que tous les objets qui seront demandés par l'ordonnateur pour le service de sa division lui soient envoyés en argent. Comme je sais que le général Lauriston a un grand besoin d'argent, envoyez-lui un fonds de 50,000 francs pour dépenses secrètes et imprévues. Vous prendrez cet argent sur les fonds

destinés aux dépenses extraordinaires des généraux, et, s'ils ne sont pas suffisants, vous prendrez le reste sur mon Trésor d'Italie. Envoyez-lui tout cet argent le plus promptement possible et en bons sequins. »

« Mon fils, je vous envoie un exemplaire du catéchisme qui vient d'être adopté pour toute la France; s'il pouvait sans inconvénient l'être pour le royaume d'Italie, ce serait un grand bien; mais ce sont des matières très-délicates, sur lesquelles il faut être très-circonspect. Consultez le ministre des cultes. Le mieux serait que quelque évêque le publiât dans son diocèse comme catéchisme diocésain; mais il faut mettre à cela beaucoup de prudence et de secret. » Nap. à Eug. Saint-Cloud, 7 août 1806.

« Mon fils, je ne sais pas pourquoi je ne reçois qu'aujourd'hui, 7 août, vos lettres du 2. Il me semble que j'aurais dû les recevoir hier. Je vous ai déjà dit que c'était une très-grande maladresse que d'envoyer des hommes isolés en Dalmatie, c'est les exposer à périr; réunissez-les aux dépôts, et, lorsqu'il y en aura un certain nombre, vous m'en rendrez compte; je les ferai passer par mer quand la saison sera moins chaude. Envoyer un conscrit ou un homme sortant des hôpitaux faire vingt lieues sur le littoral de la Dalmatie par le temps qu'il fait, c'est l'envoyer à la mort. Les Croates sont voleurs, il ne faut donc pas s'étonner de toutes les voleries qu'ils peuvent avoir faites à nos troupes. Il n'y a là de sérieux que d'avoir attaqué les derrières de nos troupes; il faut en écrire à M. de la Rochefoucauld, qui en portera plainte à Nap. à Eug. Saint-Cloud, 7 août 1806.

la cour de Vienne. En général, tout ce qui est contenu dans le rapport du général Charpentier me paraît un peu ridicule; nous sommes au mieux avec les Turcs, et je ne vois pas là de faits qui puissent faire suspecter beaucoup les Autrichiens. Il faut faire arrêter les déserteurs brescians et faire en sorte qu'ils ne restent point tranquilles chez eux. »

Eug. à Nap. 7 août 1806.

« Votre Majesté m'a fait l'honneur de me demander si un aide de camp du général L.... n'avait pas été employé à l'armée française et n'avait pas servi d'espion aux Autrichiens. Je n'ai pas répondu sur-le-champ à Votre Majesté, parce que je faisais des recherches nécessaires, et, comme je n'ai rien pu découvrir, je prends le parti de lui adresser l'état nominatif des officiers qui ont été employés à l'armée d'Italie sous les ordres du maréchal Masséna, ainsi que la désignation des corps qui ont fait cette campagne.

« Votre Majesté m'a également fait l'honneur de me demander des détails sur la conduite du général L..... à l'armée de Naples. J'ai cru ne pouvoir mieux faire que de m'adresser au roi de Naples, qui m'a répondu « qu'à la vérité, le général L.... avait « fait des affaires d'argent, mais que sa conduite « militaire avait tout effacé et qu'il désirait qu'il « n'en fût plus question. » Je prie Votre Majesté de vouloir bien me dire si, lorsque le général L.... sera rétabli, je puis l'envoyer en Dalmatie pour commander la division italienne qui s'y trouve? »

Nap. à Eug. Saint-Cloud,

« Mon fils, les compagnies qui composent les ré-

serves que j'envoie à Ancône doivent conserver la correspondance avec les bataillons de dépôt : ce que je fais là n'est pas nouveau. J'ai eu pendant la guerre 40,000 hommes organisés de cette manière; les réserves des maréchaux Kellermann et Lefebvre étaient ainsi composées. Dandolo a mal fait de ne pas voir le général Marmont. Je ne sais où il va chercher ses prétentions[1]; c'est mal faire les fonctions de sa charge que de ne pas protéger ses administrés auprès d'un général étranger qui a la force en main; de cette conduite il faut attendre la plus grande désunion. Cependant je loue différentes dispositions que Dandolo a prises pour soulager le pays; écrivez, de votre côté, à Marmont que cette conduite de Dandolo vient dans le fond d'un bon principe; dites-lui d'avoir quelques égards pour le provéditeur et de lui donner de la considération dans le pays, parce que c'est un homme sur l'attachement et la probité duquel je peux me fier; en même temps, recommandez-lui de ménager le pays autant que possible. Je ne sais, vu l'immense quantité d'argent envoyé en Dalmatie, comment il peut se faire qu'il n'y en ait pas suffisamment. Veillez à ce que l'ordonnateur Aubernon retourne au 2e corps d'armée. J'ai envoyé en Dalmatie l'ordonnateur qui était à Parme. *Dites confidentiellement à Marmont que les affaires de comptabilité sont revues ici avec la plus grande rigueur; que tout désordre pourrait le perdre, lui et ses amis; que dans les distributions qui seront faites pour la grande*

9 août 1806. V. A. P.

[1] Dandolo avait refusé de faire le premier visite au général Marmont.

armée il n'aura rien à désirer; qu'il a une réputation d'intégrité à conserver; qu'il soit l'homme que j'ai connu au sac de Paric en l'an V, et qu'il réprime les abus auxquels les militaires se portent en l'an XIV. Je vois avec peine, dans vos réponses à mes questions, l'ordre que vous avez donné au 3e bataillon du 60e régiment de revenir. Comment pourra-t-il revenir par terre dans cette saison? Vous êtes trop vif; quand on fait partir des troupes il faut les organiser; vous devez sentir que le bataillon du 60e était mal placé là. Réunissez les deux bataillons et faites-les partir. Prévenez le général Lemarois que, selon toutes les apparences, cette réserve de 6,000 hommes restera longtemps là. »

Eug. à Nap. Monzo, 10 août 1806.

« Sire, lorsque le général Marmont, en apprenant le déblocus de Raguse, a ordonné au 11e régiment de ligne de rétrograder sur le Frioul, il ignorait les dispositions que Votre Majesté venait d'ordonner, savoir : la rentrée en Italie des 3e et 4e bataillons, une forte division à placer à Cattaro; une autre forte division disponible et l'ordre de châtier les Monténégrins. Il m'a semblé que le général Marmont, par la perte des 3e et 4e bataillons, se trouverait un peu faible pour exécuter parfaitement les ordres de Votre Majesté, et j'ai cru bien faire de le renforcer des deux bataillons du 11e qui étaient encore près de la Dalmatie. Votre Majesté doit bien penser combien je suis peiné d'avoir ordonné un mouvement qui n'ait pu avoir son approbation.

« J'espère que les motifs qui me dirigeaient me

serviront d'excuse et que Votre Majesté me rendra assez de justice pour n'y voir que le zèle qui m'anime pour son service. »

« Mon fils, j'ai envoyé MM. Proni, Sganzin et un Hollandais, habitués aux mouvements des vaisseaux, pour me faire un rapport sur le port de Venise. Dès que le Hollandais aura fait connaître qu'il se charge de faire sortir des vaisseaux de 74, vous ferez exécuter mon décret, et vous ferez mettre les vaisseaux sur le chantier. Je désire que vous me fassiez un rapport sur les mesures à prendre pour mettre en construction, cette année, huit vaisseaux et deux frégates sur les chantiers de Venise, pour le compte de la France. Cela répandra considérablement d'argent dans le pays, et y donnera de l'occupation; et l'on verra, dans quinze mois, sortir dix vaisseaux du port de Venise, dont huit pour mon compte et deux pour l'Italie, comme sous peu on en verra sortir ici dix des chantiers d'Anvers. » Nap. à Eug. Saint-Cloud, 14 août 1806.

« Mon fils, je vous prie de me faire connaître combien l'on fabrique de poudre par an dans les poudrières de mon royaume d'Italie, combien on en a fabriqué en 1805, combien on en a fabriqué et combien on en fabriquera en 1806, et enfin les mesures à prendre pour en augmenter la fabrication dans toute l'étendue du royaume d'Italie. » Nap. à Eug. Saint-Cloud, 14 août 1806.

« Mon fils, j'ai reçu votre lettre du 9 août. Je vous remercie de ce que vous me dites pour ma fête. Nap. à Eug. Saint-Cloud, 14 août 1806.

Les affaires s'arrangent. Je vous enverrai bientôt des instructions pour votre voyage à Paris, où je sais que vous avez grande envie de venir. Vous y verrez la reine de Hollande; nous garderons la princesse jusqu'à ses couches. »

Eug. à Nap. Monza, 14 août 1805.

« D'après les ordres de Votre Majesté, je fais passer au général Lauriston 50,000 francs pour ses dépenses secrètes et imprévues. J'ai été obligé de prendre cette somme sur les fonds de la couronne.

« Votre Majesté ayant reconnu la nécessité de mettre tous les mois, à ma disposition, une somme pour dépenses imprévues : courriers, indemnités à accorder aux généraux, etc., a fixé la somme de 30,000 francs pour ces dépenses. J'aurai l'honneur d'observer à Votre Majesté qu'il n'y a que le mois de mai de payé ; que, pour faire aller le service, j'ai été obligé d'avancer les fonds; que la somme accordée est tellement au-dessous des besoins, qu'il est impossible avec cette somme de faire face aux dépenses. J'en ai fait un rapport détaillé au ministre de la guerre, afin qu'il le soumette à Votre Majesté, et la mette à même de prononcer. L'armée d'Italie a pris un tel accroissement, les mouvements des courriers et les dépenses imprévues ont tellement augmenté, que le fonds de 30,000 francs suffit à peine pour ces deux articles seulement.

« Depuis le mois de mai, les généraux ne jouissent d'aucune indemnité. Je désirerais bien que Votre Majesté consentît à leur accorder la même fa-

veur dont ils ont joui sous les généraux Moncey, le prince Murat, les maréchaux Jourdan et Masséna; sous ces généraux, on les évaluait à 15,000 francs.

« Je supplie Votre Majesté d'accorder la même somme, et, quoique le nombre des généraux soit beaucoup plus considérable, je ferai en sorte de faire face à tout avec les deux sommes, qui forment 45,000 francs. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 16 août 1806.

« Mon fils, le mémoire de votre aide de camp sur Venise ne comprend pas assez de détails. J'ai ordonné au général Bertrand de correspondre avec le général Sorbier ; quand je viendrai à Venise, j'aurai besoin de quelqu'un qui connaisse parfaitement les localités ; renvoyez Sorbier les parcourir toutes. Il faut qu'il visite avec attention et prenne des notes détaillées sur toutes les localités de la plage, des bouches du Pô à la Chiogga, et de Malomocome à l'embouchure du Tagliamento et même à l'Isonzo. Il faut qu'il ait tout vu, tout sondé. Vous savez que je ne me contente pas de notions légères. Avec les projets de constructions que j'ai pour Venise, il serait malheureux que par la plus petite faute militaire mes établissements se trouvent perdus. Je ferai un voyage en Italie, ne fût-ce que pour cela. Il faut que tous les bastions, batteries en bois, canaux, enfin toutes les positions, Sorbier les ait vues. Indépendamment du travail de cet officier, chargez trois ou quatre ingénieurs de s'occuper chacun d'une localité, afin qu'à mon arrivée je puisse décider. Si la présence du général Lery n'est point nécessaire à Palmanova, je

verrai avec plaisir qu'il aille passer une quinzaine de jours à Venise, pour rectifier ses idées; mais il faut concevoir un projet assez sérieux, pour pouvoir défendre Venise par terre et par mer. »

Eug. à Nap. Monza, 16 août 1806.

« Sire, le général Lauriston m'annonce, par sa lettre du 7 août, que mon aide de camp Sorbier lui a apporté la nouvelle de la paix avec la Russie; il paraît craindre que l'entêtement de M. l'amiral Siniavin ne soit un motif de discussion et ne retarde l'exécution du traité. Comme je suis entré dans de grands détails avec le général Marmont, j'espère qu'il est en ce moment occupé à exécuter les ordres de Votre Majesté.

« Les bâtiments chargés de munitions de guerre, de bouches, doivent être arrivés à Raguse, car le général Lauriston m'annonce l'arrivée des premiers partis. Le général Lauriston a demandé des pièces au ministre de la guerre et à Lemarois, mais j'y ai pourvu. »

Eug. à Nap. Monza, 16 août 1806.

« J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté copie du rapport que le général Lemarois a fait, d'après la visite qu'il a faite lui-même à Peschara. Le général Lemarois me rend compte de la position la plus avantageuse pour le baraquement de la division. Mais il me prévient de la dépense excessive que cela occasionnera. Je lui dis que si la dépense est aussi forte, il se bornera à cantonner sa division dans les environs d'Ancône, de manière à les avoir le plus possible sous la main, soit pour la discipline, soit

pour l'instruction et l'emploi qu'il pourrait en faire subitement. Il me parle encore de l'accroissement de ses dépenses et de son embarras pour y pourvoir. »

Eug. à Nap. Milan, 16 août 1806.

« Sire, je reçois à l'instant des nouvelles de l'Isonzo, qui annoncent quelques mouvements de troupes chez les Autrichiens. Il paraîtrait, d'après ces rapports, que plusieurs régiments seraient partis de Laybach pour se porter sur la ligne.

« J'ai donné l'ordre au général Charpentier de se rendre à Udine et Palmanova, avant de faire l'inspection des dépôts. Il organisera un bon espionnage au delà de l'Isonzo. Si les mouvements annoncés sont vrais, il devra m'expédier un courrier, et je me rendrai sur-le-champ à Udine, pour tenir le corps d'armée en mesure et prêt au premier ordre et à tout événement.

« Je serais déjà parti, sans un article d'une des dernières lettres de Votre Majesté, qui annonce un officier supérieur pour commander le 2e corps de la grande armée. Je vous avoue, Sire, que cet article m'a mis au désespoir. Je n'avais rien fait pour mériter le haut rang militaire où vos bontés m'ont placé; mais je n'ai rien fait non plus pour que Votre Majesté me retire le seul commandement actif que je puis avoir, et me laisse avec des dépôts.

« Je ne demanderais, dans ce cas, qu'une seule grâce à Votre Majesté, ce serait de me retirer un titre que je n'ai pas mérité.

« Je ne puis, Sire, porter le nom de votre lieutenant que lorsque Votre Majesté me jugera capable

de me présenter partout avec l'armée qu'elle m'aura confiée.

« Votre Majesté daignera me pardonner cette lettre. Mon cœur avait besoin de confier ses chagrins à votre bonté paternelle. »

Nap. à Eug. Rambouillet, 17 août 1806.

« Mon fils, j'ai désiré que tous les chefs-d'œuvre d'art restassent à Venise pour ne pas humilier cette ville. Il n'y a pas d'inconvénient à ce que vous fassiez mettre ceux qui appartiennent au domaine dans le palais royal de Venise, et par la suite vous pourrez les faire venir au palais de la Brenta ou à Monza. Quant aux livres, faites-en faire le dépôt à Padoue, d'où vous les distribuerez ensuite comme vous l'entendrez. Le principe de traiter Venise comme Brescia et Bologne est juste; mais il ne faut rien précipiter, surtout dans un temps où Venise souffre dans son commerce par la présence des croisières ennemies. Ce n'est que de la prudence que je demande. Tous les chefs-d'œuvre qui ne sont point propriété particulière de la couronne, faites-les prendre par l'intendant général de la couronne, et alors vous serez le maître de les faire porter où vous voudrez. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 17 août 1806.

« Mon fils, donnez ordre à la brigade de réserve des dépôts de l'armée de Naples que commande le général Tisson, et qui est à Ancône, de se rendre à Peschara, où elle sera à la disposition du roi de Naples. Vous recommanderez au général Lemarois de la faire marcher à petites journées, et de la faire cantonner à Peschara dans des lieux sains.

« Donnez ordre à la brigade que commande le général Laplanche-Mortières, qui est à Rimini, de se rendre à Ancône. Les huit pièces d'artillerie resteront à Rimini jusqu'à nouvel ordre. »

« Mon fils, je vous autorise à faire passer une des deux divisions sur la rive gauche du Pô. Codogno est un bon pays et qui me plaît. Crémone n'est pas sain; tant qu'il n'aura pas plu, ne mettez point de monde là; mais ne perdez pas un moment pour faire aller vos chevaux dans des lieux où les fourrages sont à bon marché. Recommandez bien aux généraux Sealfort et Dupré de faire exercer leurs troupes à pied; l'un et l'autre ont été à la grande armée, et savent comment j'entends que les troupes manœuvrent. Il y a près de 2,000 dragons, sont-ils aux manœuvres de ligne? Annoncez que vous irez les voir manœuvrer à pied et à cheval à la fin de septembre pour les tenir en haleine; vous pouvez dire aussi que je pourrais bien y aller. Les chasseurs doivent savoir aussi manœuvrer à pied. Je pense qu'il vaut mieux faire revenir sur la rive gauche les chasseurs, et laisser les dragons sur la rive droite; ils sont les plus nombreux, surtout en hommes, et, s'il était convenable de faire marcher quelque chose sur Rome, ce serait toujours autant de chemin fait. Nap. à Eug. Saint-Cloud, 20 août 1806.

« Je suis fâché que vous ne me donniez aucune nouvelle de Lauriston ni de Marmont. Je n'entends pas plus parler de la Dalmatie que si elle n'existait pas. Je ne sais pas encore comment l'amiral russe a reçu l'avis de la paix, et si la navigation est libre. »

Nap. à Eug. Rambouillet, 20 août 1806.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 14 août. Je suis étonné que vous ne soyez pas payé de vos 30,000 francs par mois; employez 15,000 francs pour vos dépenses extraordinaires, et 15,000 francs pour celles de vos généraux. Si vous n'êtes pas payé exactement, faites-en faire l'avance par le Trésor d'Italie; mais je vais donner des ordres pour que vous soyez payé exactement. »

Eug. à Nap. Milan, 20 août 1806.

« Sire, je reçois à l'instant une dépêche du ministre secrétaire d'État, dans laquelle il me signifie de la part de Votre Majesté : 1° de ne point retarder l'exécution du décret de Votre Majesté du 18 juillet, relatif à l'organisation du Théâtre-Français en Italie; 2° de faire à Votre Majesté un rapport sur les jeux publics, sur les conditions des marchés qui ont été faits, enfin sur l'influence que les jeux exercent en Italie sur les mœurs publiques. La dépêche du ministre secrétaire d'État était accompagnée d'une pétition présentée à Votre Majesté par mademoiselle Raucourt. Cette pétition était de la dernière impertinence : elle me comprenait ainsi que Méjan dans le marché des jeux de Milan, et non-seulement je ne me mêle ni ne me mêlerai jamais de ces sortes d'affaires, mais encore je ne souffrirais pas qu'aucune des personnes qui m'approchent s'en mêlassent.

« J'attendais, avant de faire répondre à mademoiselle Raucourt, la réponse à la lettre que j'avais eu l'honneur d'écrire à Votre Majesté à ce sujet. Je vais aujourd'hui même ordonner au ministre de l'intérieur de fixer les époques auxquelles mademoiselle

Raucourt et sa troupe pourront jouer sur les quatre théâtres principaux du royaume.

« Quant aux détails que Votre Majesté m'a fait demander sur les jeux, je vais sur-le-champ demander la copie des contrats et des comptes au ministre de l'intérieur, qui seul a été chargé de cette partie. Dès qu'il m'aura fourni les renseignements nécessaires, je m'empresserai de les mettre sous les yeux de Votre Majesté. »

Nap. à Eug. Rambouillet, 21 août 1806.

« Mon fils, vous me parlez de mouvements des Autrichiens du côté de Laybach; ce ne peut être que de très-peu d'importance. Il faut bien vous garder de faire faire aucun mouvement à mes troupes de ce côté. Il suffit que Palmanova soit bien armée, bien approvisionnée et que le service s'y fasse bien ; il n'y a pas d'autre précaution à prendre. Il serait très-malheureux de faire des dispositions qui seraient évidemment ridicules, puisque nous sommes en paix avec l'Autriche, et que cela montrerait de la faiblesse et de l'inquiétude ; deux mois après que l'ennemi aurait commencé à faire des préparatifs, nous serons encore à même de nous y opposer. *Vous avez la vivacité du jeune âge.* Quand les Anglais ont débarqué à Naples, vous avez cru qu'ils viendraient à Milan, et vous avez levé avec beaucoup de précipitation des gardes nationales, ce qui a fait une dépense d'argent sans utilité. Il faut être lent dans la délibération et vif dans l'exécution. Quant au second corps de la grande armée, je n'ai rien compris à ce que vous voulez dire, et je n'ai vu qu'une abondance de sus-

ceptibilité qui n'a pas de sens. Que savez-vous que je veuille faire de ce corps? Votre premier devoir, comme votre premier métier, est de garder l'Italie, de pourvoir à l'entretien de vos places, et peut-être, lorsque vous acquerrez plus d'âge et d'expérience, commander le corps de troupes destinées à la défense de ce royaume. Il faut donc que vous portiez un soin particulier à faire armer, approvisionner et garantir Osopo et Palmanova. Quant à Osopo, je ne veux qu'une forteresse; je désapprouve entièrement le plan du général Lery, de tracer en bas une ligne magistrale en forme d'enveloppe pour les hauteurs. Si je fortifie Venise, comme je serai obligé de le faire pour garantir mon arsenal, je me contenterai du simple fort d'Osopo. Les occasions de faire la guerre et de vous distinguer ne vous manqueront pas. Ne perdez pas de vue vos manœuvres d'infanterie et de cavalerie, et tout le détail des troupes; mais nous n'aurons pas de guerre de tous ces temps-ci. »

Nap. à Eug. Rambouillet, 21 août 1806.

« Mon fils, je reçois votre rapport du 20 août sur les poudrières d'Italie. Je comptais qu'en y comprenant Venise, le royaume d'Italie devait vous fournir une grande quantité de salpêtre, et que vous deviez avoir plus de 600 milliers de poudre par an. Vous m'avez envoyé un mémoire sur Raguse où toutes les hauteurs et toutes les distances sont en blanc, de manière qu'il est impossible d'y rien comprendre. »

Nap. à Eug. Rambouillet,

« Mon fils, dans l'état de situation que vous m'en-

voyez de la réserve de Dalmatie, en date du 1er, 23 août 1806.
je remarque qu'il n'y est porté que 480 hommes et un officier aux hôpitaux. Il est possible qu'il n'y ait que 480 hommes aux hôpitaux appartenant aux 3e et 4e bataillons; mais il doit y en avoir un bien plus grand nombre appartenant à tous les corps existant au delà de l'Isonzo. Il est convenable que tous ces hommes, en sortant des hôpitaux, rejoignent leurs dépôts. La division de réserve de l'armée de Dalmatie, placée à Vicence et à Trévise, se trouve donc être composée de 13 bataillons; avec les conscrits qu'ils vont recevoir, ils seront portés à 13,000 hommes présents sous les armes, et à 18,000 hommes effectif. Ces 13 bataillons seront une des grandes ressources de votre armée et une partie assez considérable des forces qui doivent défendre et contenir l'Italie. C'est à l'organisation de cette réserve et l'habillement des conscrits qu'il faut porter tous vos soins, et occuper la surveillance du général Charpentier. Ne laissez partir aucun homme pour la Dalmatie, tout doit rester au dépôt pour s'y organiser et se reposer. Vous avez quatorze bataillons de Naples. Ces quatorze bataillons, qui forment déjà un effectif assez considérable, auront bientôt, par les conscrits, 14,000 hommes sous les armes. La bonne organisation de ces bataillons vous donnera une autre réserve bien importante pour dominer l'Italie. Veillez à ce que les majors, les officiers et sous-officiers des 3es et 4es bataillons restent aux dépôts. L'espèce de guerre de brigandage que l'on fait au roi de Naples rend nécessaire l'envoi à Naples de la bri-

gade du général Laplanche-Mortières, qui est à Ancône. Le bataillon suisse doit y être rendu. Le général Lemarois resterait donc sans infanterie; il est cependant très-important qu'il en ait. Envoyez-lui sans délai un bataillon de 800 hommes d'infanterie italienne. Vous pouvez lui envoyer, soit le bataillon dalmate, soit le bataillon que je destinais pour la Dalmatie, soit le bataillon brescian; pourvu que Lemarois ait 800 hommes à Ancône, c'est tout ce qui m'intéresse. Faites partir sur-le-champ la seconde brigade, commandée par le général Laplanche-Mortières, pour Naples; jusqu'à ce que le bataillon italien que vous enverrez à Ancône y soit arrivé, un bataillon de la brigade du général Laplanche-Mortières y restera. Le général Lemarois gardera le 22e d'infanterie légère, qu'il fera partir au moment même où les 800 Italiens que vous allez lui envoyer seront arrivés. Il faut que le général Lemarois vous envoie fréquemment des nouvelles de Cattaro et de Raguse en grand détail. Il paraît qu'il est le mieux placé pour avoir tous les renseignements possibles. Il sera convenable que vous lui envoyiez de Venise quatre ou cinq avisos, qui seront employés à faire les traversées d'Ancône à Raguse et à Cattaro. »

Nap. à Eug. Rambouillet, 23 août 1806.

« Mon fils, la lettre du secrétaire de la princesse Pauline est du radotage d'homme d'affaires auquel il ne faut donner aucune attention. La princesse a pour vous les sentiments qu'elle doit avoir. »

Nap. à Eug. Rambouillet,

« Mon fils, vous voyez les choses avec trop de vi-

vacité; personne n'a envie de vous déplaire, moins le secrétaire d'État que tout autre. J'ai désiré connaître la législation des jeux, vous dites que vous ne vous en êtes pas occupé. Tant pis; vous devez vous mêler de tout, et surveiller toutes les branches de l'administration; vous ne vous faites pas assez d'idée de la confiance que j'ai en vous. Vous vous placez comme un particulier, vous êtes plus que cela. On a toujours en vue, dans les rapports avec vous, le bien du service et le désir de vous être agréable, et jamais l'idée de vous donner ombrage. » 26 août 1806.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 22 août. La conscription se lève dans toute la France. Veillez à ce que tous les hommes marqués pour la retraite et pour la réforme soient renvoyés chez eux, et faites écrire de temps en temps au ministre de la guerre, par votre chef d'état-major, pour presser l'expédition... (Une tache d'encre rend illisible le reste de la phrase.) Toutes les difficultés avec l'Autriche sont levées. Il faut vous préparer à placer les troupes du Frioul sur le pied de paix; faites-moi connaître la distribution la plus convenable à en faire. Il me semble qu'il faut au moins un régiment de trois bataillons à Palmanova, indépendamment de quatre ou cinq compagnies d'artillerie, et un régiment de trois bataillons à Udine. Faites-moi connaître ce qu'il en faut à Gradisca et Cividale; on pourrait répartir entre ces deux points et Osopo un régiment, un bataillon à chaque endroit. Ce qui ferait trois régiments pour le Frioul; deux régiments de cavalerie légère Nap. à Eug. Saint-Cloud, 26 août 1806.

devraient être suffisants. Un régiment pourrait continuer à rester dans l'Istrie. Il n'y aurait donc plus que deux ou trois régiments à faire repasser le Tagliamento. Je fais négocier un traité avec l'empereur d'Autriche, par lequel le thalweg de l'Isonzo sera la limite des deux États en Italie. Par cet arrangement, Montfalcone et ce que je possède sur la rive gauche appartiendra à l'Autriche, et toute la rive droite m'appartiendra; ce qui est un moyen de finir toutes les difficultés. Bien loin de faire aucun mouvement qui inquiète les Autrichiens, témoignez-leur dans toutes les occasions toutes sortes de prévenances; faites publier dans les journaux que la meilleure harmonie règne entre les deux souverains, et que les troupes du Frioul vont être mises sur le pied de paix. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 29 août 1806.

« Mon fils, la conduite de l'amiral russe est certainement fort bizarre; mais enfin il est toujours fort heureux qu'il ait cessé les hostilités et qu'il laisse la mer libre. J'espère que vous en avez bien profité et que vous en profiterez encore pour envoyer à Zara tout ce qui est nécessaire. Écrivez au général Marmont de profiter de ce moment pour construire une batterie à l'extrémité de la presqu'île de Sabioncello, batterie qui défendra les îles de Lésina et de Curzola. Je ne doute pas qu'il ait employé ce temps à fortifier Raguse, Stagno et le Vieux-Raguse. Je désirerais bien avoir un plan détaillé de Raguse et des environs, avec les cotes[1]. Celui que vous m'avez envoyé de

[1] *Cotes*, chiffre des hauteurs.

Lauriston dit moins que rien, parce que tous les chiffres des hauteurs et des distances sont en blanc. »

« Mon fils, je reçois votre lettre du 24 août. Je crois qu'il ne faudrait souffrir à Milan aucune maison attachée à la maison d'Autriche, et qu'il faudrait prendre le parti de les éloigner à vingt lieues de Milan. Je reçois une lettre de votre femme; il paraît que sa grossesse est bien avancée et qu'elle aura bien de la peine à faire le voyage de Paris. Au reste, le prince de Bavière, son frère, est parti hier, et je crois que son projet est de vous surprendre à Milan. » Nap. à Eug. Saint-Cloud, 29 août 1806.

« Mon fils, l'organisation de l'artillerie s'arrangera comme vous le désirez. Mon intention n'est pas d'humilier l'artillerie italienne. Je sais que les officiers d'artillerie italiens ont beaucoup appris, mais ils ont à apprendre encore. J'ai lu avec intérêt l'état de situation de l'armée au 15 août. Les dépôts qui ont deux bataillons doivent contenir les cadres des 3e et 4e bataillons, et ils doivent être aussi des dépôts de convalescence. Tous les conscrits doivent être dirigés sur les dépôts pour y être habillés et formés. Les dépôts me paraissent bien répartis, trois à Trévise, trois à Padoue et à Vicence. Il faut faire dans les hôpitaux un dépouillement des malades appartenant aux corps qui sont en Dalmatie. Les 5e, 23e, 60e 79e, 81, etc., (propre main) *sont portés comme ayant* 500 malades; ils en ont, je crois, dans dans le pays plus de 1,500 à 1,800, sans compter ce qu'ils ont en Dalmatie. Je ne vois que les 3es et 4es bataillons des 5e, 23e, 60e et 79e. Ceux des 8e, 18e et Nap. à Eug. Saint-Cloud, 30 août 1806.

81e ne vont pas tarder d'arriver à Vicence; mais il est très-nécessaire que vous écriviez au général Marmont que tous les malades appartenant aux 3es et 4es bataillons des 5e et 23e, qui sont en Dalmatie, ne doivent pas rejoindre les dépôts de leurs régiments en Italie. Ce que je déteste le plus, c'est cette navette de troupes; faites rejoindre les bataillons de guerre à Raguse, par eau et jamais par terre. A cet effet, le général Marmont doit établir, comme je l'avais fait à l'armée d'Italie[1], et il doit s'en souvenir, des actifs dépôts de convalescence, aérés et sains, où il dirigera tout ce qui sortira des hôpitaux de Dalmatie, pour de là les envoyer, par détachements d'une cinquantaine d'hommes, à Cattaro et à Raguse par eau. Si je déteste ces mouvements d'hommes isolés dans l'intérieur, à plus forte raison lorsqu'il faut passer sur le territoire autrichien; ce n'est qu'en s'occupant sans cesse de ces petits soins qu'on empêche la destruction d'une armée. La conscription marche en France avec activité, dans quelques préfectures on a même avancé l'époque du départ. Attendez-vous donc à recevoir beaucoup de monde. Les dépôts de l'armée de Dalmatie, qui ne sont aujourd'hui que de 2,000 hommes, seront bientôt de 8,000 à 9,000 hommes. Ce sera alors trop pour Vicence. Il faudra diviser ces dépôts en brigades, de quatre dépôts chacune, qu'il faudra placer dans quel-

[1] Encore une des mesures excellentes dont le duc de Raguse, dans ses Mémoires posthumes, s'attribue bien à tort le mérite, puisqu'elle venait, ainsi que presque toutes celles du même genre, de l'initiative de Napoléon.

que autre ville. Choisissez pour cela le bon air et vos convenances. Informez-vous bien si les dépôts de Dalmatie ont leurs majors, leurs troisièmes chefs de bataillons, leurs ouvriers, leurs draps, etc. Je désire que cette division des dépôts de Dalmatie en deux brigades se fasse sans délai, afin qu'il n'y ait point de contre-mouvement. Lorsque les conscrits seront arrivés, si Vérone n'est point trop occupée par l'artillerie, vous pourrez les mettre dans cette ville. Bassano est aussi un endroit fort sain. Ordonnez au général Charpentier de correspondre avec les majors, pour s'assurer que tout est préparé pour l'habillement; qu'il écrive aussi au ministre Dejean pour les draps; je crois que tout cela doit partir d'Alexandrie, où il y a un grand dépôt. Il faut que tout le matériel arrive avant les hommes, afin qu'ils puissent être tous habillés immédiatement après leur arrivée. Quand vous recevrez les généraux de brigade que je vous fais envoyer, vous en placerez un à la tête de chaque brigade de dépôt, et vous aurez soin qu'ils veillent à l'organisation et à l'instruction de ces dépôts. La moitié de l'art de la guerre consiste dans l'art de reformer rapidement son armée, d'épargner des courses inutiles, et, par contre-coup, la santé du soldat. Les dépôts de l'armée de Naples vont recevoir bien du monde. Je vous ai envoyé les tableaux de la conscription. Je crois que près de 20,000 hommes vont vous arriver; j'entends dire que de (propre main) *vieux sergents-majors* volent les conscrits et les traitent mal. C'est aux généraux à veiller sur cet abus et à ce qu'on les traite de manière à leur rendre facile le

premier pas dans la carrière militaire. Je m'aperçois que, dans l'état des dépôts de l'armée de Naples, le 28e de dragons n'y est pas; je crois que c'est une erreur; ce régiment doit être à Modène. Faites-moi connaître où en est l'instruction des dépôts de dragons; pourrais-je en former un bataillon de 600 hommes, à raison de 100 hommes par dépôt? Ces 600 hommes pourraient-ils être armés, équipés à la dragonne, à l'école du bataillon, et déjà formés à monter à cheval? Si cela est ainsi, formez ce bataillon et tenez-le prêt à partir le 15 septembre, à pied, pour se diriger d'abord sur Ancône, où il tiendra garnison, et être destiné à renforcer les régiments de l'armée de Naples; mais je ne veux pas que ce soit un ramassis d'hommes nuls. Chaque régiment formerait une compagnie de 100 hommes, commandée par 3 officiers, et vous mettrez le tout sous les ordres d'un chef d'escadron ou d'un major. Je crois que le nombre de chevaux qui est aux dépôts de dragons ne suffirait point à ce détachement, et qu'il restera encore assez de monde pour les panser. Préparez tout pour former ce corps, sans cependant le mettre en mouvement. Les régiments de dragons à l'armée de Naples ont beaucoup de malades, et ce secours paraît leur être nécessaire. Recommandez au général Charpentier de faire mettre sur une colonne séparée, en écriture jaune, dans les états de situation qu'il m'enverra, le nombre d'hommes que chaque régiment doit recevoir de la conscription de 1806, et, au fur et à mesure qu'il arrivera du monde, dans le courant d'octobre, ce qui reste aux corps à rece-

voir. Je ne sais pourquoi vous appelez bataillons d'élite les bataillons formés de dépôts, appelez-les bataillons de réserve; il ne faut pas prodiguer le mot *élite* de cette manière. Il faut aussi que le général Marmont vous envoie régulièrement l'état de situation de son armée, afin que vous me le transmettiez exactement. Il faudrait, indépendamment de cela, que chaque colonel envoyât l'état de situation de son régiment à l'état-major général à Milan; sur les états des corps de l'armée de Dalmatie, faites mettre l'époque de leur situation. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 30 août 1806.

« Mon fils, faites-moi connaître de quel régiment est le lieutenant italien Meri, qui (propre main) *a défendu* les îles de Trémiti[1] et qui s'y est couvert de gloire; je l'ai fait capitaine et membre de la Légion d'honneur; mettez cela à l'ordre de mon armée italienne. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 31 août 1806.

« Mon fils, les jeux d'Italie rendent 1,600,000 fr.; je désire connaître la destination que vous donnez à cette somme. Voici celle que je désire que vous lui donniez désormais : 200,000 francs pour frais de police secrète, 400,000 francs pour une cassette qui vous servira à faire des aumônes et à distribuer des secours, surtout à des femmes ou veuves de militaires français, à de pauvres prêtres. Sur cette somme, vous laisserez à la princesse la disposition de 5,000 francs par mois, dont elle se fera une petite

[1] Groupes d'îles de la mer Adriatique, sur la côte du royaume de Naples.

cassette de 60,000 francs par an, qu'elle distribuera également en aumônes bien appliquées pour s'entretenir dans des exercices de bienfaisance. Sur le million restant, vous emploierez 600,000 francs à des travaux et embellissements dans la ville de Milan, et 400,000 francs pour des embellissements dans la ville de Venise. Ces projets seront soumis à mon approbation. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 3 septembre

« Mon fils, je vous envoie un projet d'amnistie pour le royaume d'Italie. Je vous prie de me le renvoyer avec vos observations.

« Il y a des individus qui servent le parti ennemi. Il est instant de mettre de la règle dans cette partie importante de l'administration. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 3 septembre 1806.

« Mon fils, je m'empresse de vous prévenir que la Russie n'a pas ratifié le traité de paix ; ainsi nous devons nous considérer comme en guerre avec elle. Écrivez au général Marmont par Venise, par Ancône et par terre, en recommandant bien à vos avisos d'éviter les croisières ennemies. Vous sentez combien il est important que cette nouvelle arrive promptement. J'espère qu'on aura profité du temps pour bien approvisionner Raguse ; c'est un point bien important dans les circonstances actuelles, puisque l'on croit que la Russie va déclarer la guerre à la Porte et marcher sur Constantinople. Il faut que le général Marmont laisse à Lauriston trois généraux de brigade et un bon corps de troupes. J'imagine que Lauriston n'a pas perdu son temps et

qu'il est approvisionné de tout. Il faut travailler jour et nuit aux fortifications de Raguse et à son approvisionnement, ainsi que de Stagno, par où nous pouvons communiquer avec cette place.

« Écrivez au général Marmont que nous sommes si loin, qu'il est impossible de lui envoyer pour chaque événement des instructions. Que le centre de défense de Dalmatie est Zara, où il doit centraliser tous ses magasins de vivres, de munitions de guerre et d'habillements, de sorte qu'une armée supérieure, n'importe de quel côté elle vînt, se portant pour envahir la Dalmatie, (propre main) *si elle parvenait à se rendre maître de la campagne.*

« Le général Marmont doit, à tout événement, conserver par-dessus tout Zara, où il doit pouvoir s'enfermer. Des ouvrages de campagne et des retranchements faits autour le défendront dans cette place, jusqu'à ce que je puisse le secourir. Il ne faut pas qu'il dissémine son artillerie à Spalatro et sur les autres points. Il ne doit y laisser que le strict nécessaire pour la défense de la côte. Du reste, je suis dans la meilleure union avec l'Autriche, et je ne prévois aucune expédition contre la Dalmatie. C'est seulement une instruction générale que je lui envoie, pour s'en servir dans l'occasion et à tout événement. Avant d'écrire au général Marmont par terre, écrivez-lui, par mer et par le canal d'Ancône, la nouvelle de la reprise des hostilités avec les Russes. Lemarois la fera passer par toutes les occasions. Comme je désire avoir ici quelqu'un qui connaisse les localités de Raguse, écrivez au général Marmont de me ren-

voyer M. de Thiars, qui, ayant assisté à tout, connaît la situation des choses. S'il y a moyen d'écrire par le canal de quelque pacha ou autrement, à Sébastiani, dites à Marmont de lui faire savoir que le traité avec la Russie est non avenu, et que tout me porte à croire que la Russie veut attaquer la Porte. Tenez cette nouvelle secrète, et recommandez le secret à Lemarois, afin que, si l'ennemi ne le savait pas, Marmont et Lauriston le sachent longtemps avant lui, et, maîtres du secret, ils agiront comme ils le jugeront convenable. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 4 septembre 1806.

« Mon fils, il paraît que la première brigade qui a passé à Ancône a laissé 150 malades ; la seconde en laissera autant. Voilà donc 300 malades. Si on laisse ces 300 malades suivre la routine des commissaires des guerres, la moitié périra en route ; on les mettra en chemin pour Naples, à peine sortis des hôpitaux. Il y en aura d'assassinés, d'autres seront exposés à la fatigue de la route sans être rétablis ; faites établir un (propre main) *hôpital de convalescence* ou dépôt à Ancône, où ils séjourneront une vingtaine de jours, où ils seront bien habillés et équipés, et d'où on les fera partir par détachement d'une centaine sous la conduite d'un officier, en les annonçant à l'état-major de l'armée de Naples ; faites sentir à Lemarois l'importance de cette mesure, qui peut épargner la vie à tant de braves gens. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud,

« Mon fils, j'ai vu, par les états de revue des dé-

pôts de l'armée de Dalmatie que vous m'avez envoyés, qu'ils ont encore beaucoup d'hommes habillés en bourgeois. Faites disparaître au plus tôt cette inconvenance et faites faire aux conscrits des vestes et des culottes, soit sur les fonds du royaume d'Italie, soit sur des fonds extraordinaires. Il vous en manque pour 2 ou 300 hommes en général, il serait bon que vous eussiez en magasin des *vestes* et des culottes pour un millier d'hommes, pour pourvoir aux cas extraordinaires. Le ministre de la guerre d'Italie peut faire porter cette dépense, qui est peu de chose, sur son ministère; mais il ne faut pas souffrir qu'aucun soldat reste en habit bourgeois. En lisant cette revue, qui est très-bien faite, je vois que les majors, les chefs de bataillons, les chefs ouvriers, les cadres des 3es et 4es bataillons de plusieurs régiments de l'armée de Dalmatie, ne sont pas encore arrivés en Italie. S'ils ne le sont pas le 15 septembre, il faudra prendre et me présenter un projet de décret pour que les draps soient envoyés à Trévise ou à Vicence, dans un des dépôts où doivent se réunir les conscrits, et prendre des mesures pour y envoyer quelques officiers, sous la surveillance immédiate du chef de l'état-major, pour veiller à la confection des habits et leur distribution aux conscrits qui ne tarderont pas à arriver. Jugez de l'embarras où vous vous trouveriez, si vous aviez 20,000 hommes sans moyens de les habiller. Mon intention est qu'on ne fasse pas la faute de l'année passée, où l'on a perdu tant d'hommes pour leur avoir fait continuer la route d'Istrie et de Dalmatie, de la Bretagne et du Nord,

4 septembre 1806.

d'où ils venaient. Je veux les retenir l'hiver et l'été aux 3es bataillons, jusqu'à ce qu'ils soient à l'école de bataillon, que la maladie du pays soit passée, qu'ils soient soldats et qu'ils aient oublié les fatigues de la route. Investissez le général Charpentier des pouvoirs nécessaires pour passer une nouvelle revue au 1er octobre, soit des dépôts de l'armée de Naples, soit de ceux de l'armée de Dalmatie, soit des régiments qui sont dans le Frioul, infanterie et cavalerie, afin de les débarrasser de tout ce qui est inutile au service, et d'avoir bien présente la situation des corps.

« Je vois, dans la revue des corps du Frioul, que le 35e a 108 hommes en habit bourgeois; comment cela a-t-il lieu? Quand un conscrit arrive au corps, on lui donne une première mise de 42 francs, qui sert à lui faire faire une veste, une culotte, des souliers, etc. Veuillez donner sur-le-champ des ordres sur cet objet. Cette négligence est d'autant moins pardonnable, que le 35e a des draps en magasin. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 7 septembre 1806.

« Mon fils, j'approuve beaucoup que vous ayez mis en réquisition deux bataillons de la garde nationale de Mantoue pour garder la place. Cette mesure est bonne dans les circonstances actuelles; ce sont des gens accoutumés au climat, qui ne tomberont point malades et qui soulageront le soldat; si l'on pouvait avoir des hommes acclimatés à Mantoue parmi les militaires qui ont des pensions de retraite ou de réforme, on en formerait un bataillon dont on serait

sûr, parce qu'on serait sûr des chefs, et cela nous épargnerait des troupes. Je n'approuve pas que vous fassiez revenir des officiers et sous-officiers qui sont en France; pourquoi faire venir des hommes de si loin? Un ordre est bientôt donné, mais on ne pense pas à toutes les peines qu'il en coûte pour l'exécuter. Il vaut mieux que vous formiez des 3es bataillons en Italie. Il doit y avoir beaucoup de Vénitiens qui désirent entrer au service. Vous aurez ainsi 7 bataillons de réserve et les dépenses ne seront pas plus fortes, puisque vous n'avez plus à votre solde les Polonais à cheval et à pied; voici le décret que j'ai pris sur cet objet. Par ce moyen, l'armée italienne aura 7 régiments à 3 bataillons, ce qui fera 21,000 hommes sur le pied de guerre, et 15 ou 16,000 hommes sur le pied de paix. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 8 septembre 1806.

« Mon fils, je vous laisse maître de terminer comme vous le jugerez convenable l'affaire de Romagnole. Si c'est le sieur Pozzi qui a arrêté MM. Maret et Sémonville, il a commis un crime contre le droit des gens et l'honneur de la nation; si cela est, dis-je, il faut le faire arrêter et l'envoyer à Fénestrelle. »

Eug. à Nap. Monza, 11 septembre 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté un mémoire sur la Bosnie, des notes sur l'Albanie, et l'extrait des conférences de M. Thiars avec les commissaires autrichiens. J'ai expédié en triplicata, avec les ordres au général Marmont, celui du retour de M. de Thiars; mais, comme il faut au moins trois

semaines pour qu'il soit rendu à Paris, je prends la liberté d'adresser à Votre Majesté mon aide de camp Bataille, arrivé hier soir de Raguse. Il y est resté près de deux mois, et pourra donner au bureau topographique de Votre Majesté la plus grande partie des renseignements qu'elle exigera. C'est le même officier que j'ai déjà recommandé aux bontés de Votre Majesté. »

Eug. à Nap. Monza, 11 septembre 1806.

« Sire, la levée de la conscription a excité quelques troubles dans le Padouan et dans le Vicentin; un petit mouvement insurrectionnel s'est manifesté particulièrement dans le district d'Orgiano, dans les communes de Trissino et la vallée de Trissino et de Valdagno; les habitants, excités, à ce qu'il paraît, par une vingtaine de mauvais sujets, se sont refusés de concourir aux opérations ordonnées par mon décret du 4 août, et se sont retirés en armes sur quelques montagnes voisines, avec intention de faire résistance.

« J'ai d'abord essayé de les faire rentrer dans le devoir par les exhortations de MM. Thiené et Polcastro, qui remplissent encore les fonctions de préfets, l'un à Padoue et l'autre à Vicence, et qui tous deux sont sages et prudents.

« J'ai eu à m'applaudir de leur zèle, mais cependant il n'a pas eu tout le succès que j'en attendais. J'ai alors donné l'ordre au général Castella de se rendre sur les lieux avec 8 à 900 hommes, et l'appareil d'une commission militaire.

« J'ai en même temps envoyé dans les communes insurgées un homme de police intelligent. Je ne lui

ai donné aucun pouvoir, mais seulement la mission de parcourir le pays, de découvrir quels sont les véritables agitateurs, et de me les faire connaître. J'espère, Sire, que j'aurai bientôt à vous annoncer la cessation de ce désordre et la punition des plus coupables. Je dois d'ailleurs dire à Votre Majesté que tous les autres départements du ci-devant État de Venise sont dans la plus parfaite tranquillité. »

Eug. à Nap. Monza, 11 septembre 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté, par mon aide de camp Bataille, la copie des dernières dépêches des généraux Marmont et Lauriston, ainsi qu'une lettre de ce dernier qui recommande aux bontés de Votre Majesté M. Joubert, chirurgien du 23e de ligne, qui s'est distingué et qui se distingue journellement.

« Votre Majesté verra par la lettre du général en chef que tout se préparait pour entrer en force à Cattaro, et de là marcher sur les Monténégrins.

« Je pense que les dernières nouvelles changeront quelques-unes de ces dispositions.

« J'ai écrit hier au général Marmont par un officier, et je l'ai engagé à moins avancer ses magasins. Par exemple, il a réuni dans le port de Malouta, près la pointe d'Ostro, 40 milliers de poudre, 3,000 quintaux de blé en farine, 200,000 rations de biscuit; c'était là à portée d'entrer à Cattaro; mais je trouve actuellement ces denrées trop exposées et plus en sûreté dans Raguse. Du reste, le général en chef prend de très-bonnes mesures pour la défense générale des îles et des côtes, et j'espère que rien ne

pourra plus empêcher la communication de l'Istrie jusqu'à Stagno, et de là à Raguse. »

Eug. à Nap. Monza, 11 septembre 1806.

« Sire, l'estafette et mon aide de camp sont déjà partis, et je fais courir après celui que l'on pourra attraper pour annoncer à Votre Majesté les nouvelles qui me parviennent à l'instant même. Le général Duhesme me marque que les Anglais ont débarqué à la hauteur de Fondi; les brigands descendus des montagnes se sont emparés d'Ytri, où il n'y avait que 160 hommes de garnison, et Gaëte, suivant le rapport du même général, avec seulement deux jours de vivres, se trouve cerné par terre et par mer. Le général Duhesme se porte avec quelques compagnies d'infanterie jusque sur Terracine, pour, me dit-il, inquiéter l'ennemi dans son entreprise sur Gaëte, mais il n'est pas en force pour résister à aucune attaque. Il faut dix jours pour avoir une réponse de Votre Majesté. Les circonstances m'ont semblé trop pressantes, et j'ai cru devoir prendre les mesures suivantes. J'envoie au général Duhesme le bataillon de la brigade Laplanche-Mortières, lequel bataillon était resté provisoirement à Ancône. J'envoie à Ancône un bataillon de dragons à pied de 600 hommes; j'avance sur Rimini 500 dragons à cheval. Je préviens le 5e régiment d'infanterie légère, qui est à Parme, de tenir deux bataillons de guerre prêts à marcher; je donne également avis au 15e régiment de chasseurs, qui est à Parme, de tenir prêts trois escadrons.

« Ces mesures préliminaires ne changent rien aux anciennes dispositions de Votre Majesté, car le ba-

taillon qui est à Ancône est destiné pour l'armée de Naples, et le général Duhesme pourra l'y faire passer. Je n'ai pas cru devoir faire d'autres dispositions avant les ordres de Votre Majesté, d'autant qu'il faut vingt-quatre à vingt-cinq jours de marche pour se rendre de Parme à Gaëte, et qu'il est probable que le roi de Naples aura été prévenu avant moi et qu'il aura envoyé du secours. J'avais bien pensé aux 8,000 Espagnols qui se trouvent en Étrurie; mais, ne connaissant pas les intentions de Votre Majesté, je n'ai pas cru devoir demander d'en faire marcher une partie. Si j'avais écouté mon premier mouvement, j'aurais forcé la reine à déclarer la guerre aux Anglais, et cela en l'obligeant à fournir 4 à 5,000 hommes contre eux. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 12 septembre 1806.

« Mon fils, je ne reçois pas d'état de situation ni de nouvelles de la Dalmatie. Marmont, il me semble, se tient trop loin, il pourrait se tenir à Zara; il serait plus à portée de correspondre avec vous et de surveiller la province.

« Il pourra être fâcheux pour la ville de Venise que vous la priviez des ornements que lui a donnés le pape; ne pourrait-on pas les placer dans la cathédrale? »

Eug. à Nap. Monza, 12 septembre 1806.

« Sire, je m'empresse de rendre compte à Votre Majesté que je lui ai donné une fausse alarme sur le débarquement des Anglais à Gaëte et Terracine. La faute en est au général Duhesme, qui m'a expédié, du 7 septembre, un officier et une estafette pour me

prévenir de cette affaire. Je lui ai écrit ce matin pour l'engager dorénavant à être plus sûr de ses faits; il est vrai aussi que la première faute vient du commandant de Terracine, qui a supposé un mouvement général des Anglais d'après la fusillade et la canonnade qu'il a soutenues contre une frégate, un brick et quelques chaloupes canonnières. Je n'ai pas eu d'autres nouvelles du général Duhesme; mais le général Lemarois m'écrit d'Ancône du 10 : « Le gé-« néral Duhesme me mande, en date du 8 septem-« bre, que le débarquement des Anglais à Terracine « n'avait pour objet que de jeter à terre une forte « bande de brigands entre Fondi et Ytri, que la « garnison de cette dernière ville avait été chassée « et maltraitée, que Gaëte était bloquée par mer, « que les brigands avaient été tués ou dispersés, « et que la communication avait été rétablie. » Ce rapport est rassurant; cependant je laisse continuer le mouvement sur Civita-Vecchia du bataillon d'Ancône destiné à l'armée de Naples, et il continuera sa destination. Je contremande le mouvement des dragons à cheval sur Rimini : mon courrier les trouvera non encore sortis de garnison. En supposant que Votre Majesté m'envoie des ordres par suite de ma dernière dépêche, je les suspendrai jusqu'à la réponse de celle-ci. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 15 septembre 1806.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 11 septembre par laquelle vous m'annoncez que le général Duhesme vous mande que les Anglais ont débarqué à Fondi. Je vois avec peine la précipitation de toutes

vos dispositions. Ne vous mêlez point, je vous prie, des duchés de Parme et de Plaisance. Quant à l'idée que vous avez eue des 8,000 Espagnols, je ne sais où vous avez pu la prendre : tout cela annonce une tête un peu jeune. Il faut plus de calme dans les délibérations. Ce débarquement ne peut être qu'une excursion de brigands, et, quel qu'il puisse être, vous n'y pouvez rien. Il faut bien des jours avant que la brigade du général Laplanche-Mortières soit arrivée à Terracine. Il n'y a pas grand inconvénient qu'on l'ait fait passer par Rome; mais j'aurais autant aimé qu'elle restât à Ancône pour servir de réserve, ou à Pescara pour se réunir à d'autres forces. Lors du débarquement des Russes et des Anglais à Naples, vous fîtes également des mouvements précipités. Il faut plus de calme et de sang-froid. Vous avez fait une disposition imprudente en faisant évacuer entièrement Ancône, et en n'appuyant pas la brigade de Laplanche-Mortières sur l'autre, qui, réunies, forment un corps de réserve de 4 à 5,000 hommes, et qui, séparées, ne sont rien. Que voulez-vous que fassent 12 à 15 cents hommes, si les Anglais ont débarqué en grande force? comment ne pas penser que le roi de Naples les aurait jetés dans la mer? Ce n'est pas que je sois très-fâché des mesures que vous avez prises, mais je le suis de ne pas y voir de combinaison et de sang-froid. Si les Anglais avaient débarqué avec 15,000 hommes à Gaëte, et que le roi de Naples ne pût pas les culbuter dans la mer, il est évident que vous affaiblissez inutilement un point comme Ancône ou Pescara. Quant aux renseignements du

général Duhesme, ils sont pitoyables : d'abord parce que Gaëte, qu'il dit n'avoir que pour deux jours de vivres, est approvisionnée pour deux mois; et, quand même il n'y aurait pas d'approvisionnement, le commandant en trouve chez le bourgeois, et que d'ailleurs il n'y a que deux jours de marche de Naples. Par mes états de situation, il y a 2,000 hommes à Gaëte. Tout cela veut dire que les brigands ont intercepté la route, et qu'ils suivent les signaux de quelques bâtiments anglais qui ont voulu les compromettre et les laisser là. Qu'avez-vous à faire dans cette situation? rien; rester tranquille et attendre des nouvelles plus claires[1]. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 15 septembre 1806.

« Mon fils, vous ne m'instruisez pas de l'assassinat du courrier et de la prise de l'estafette de Naples, entre Modène et Reggio. Il y a là cependant une grande quantité de cavalerie qui pourrait faire des patrouilles. Il est bien important que la gendarmerie du pays se mette en mouvement, se fasse seconder par la cavalerie, et parvienne à arrêter les assassins et à savoir d'où ils viennent. »

Nap à Eug. Saint-Cloud, 15 septembre 1806.

« Mon fils, la Prusse continue d'armer. J'espère qu'elle désarmera bien vite, ou qu'elle s'en repentira bientôt. Je suis bien avec l'Autriche, qui me proteste

[1] L'Empereur avait parfaitement saisi le côté véritable de cette affaire. Le général Duhesme, induit en erreur par le commandant de Terracine, avait envoyé à Paris et à Milan de fausses notions et sur le débarquement de l'ennemi, et sur son but, et sur Gaëte. Le lendemain, du reste, il démentait lui-même toutes ces nouvelles.

de son désir de maintenir la bonne harmonie. Dans cette situation des choses, il faut que Palmanova soit bien approvisionnée, qu'il n'y ait en Istrie que ce que l'ennemi ne pourra prendre, et que ce que je puis évacuer promptement sur Palmanova. Si Osopo est en état d'être approvisionnée, prenez des mesures pour qu'elle le soit; cependant ne faites aucun mouvement. Ces dispositions sont de simples précautions, et rien n'est plus pacifique que le langage de la cour d'Allemagne. Donnez l'ordre aux trois régiments de cuirassiers qui se trouvent en Italie de se tenir prêts à partir; chacun de ces régiments formera trois escadrons forts de 160 hommes chacun, et laissera le quatrième escadron au dépôt en Italie. Vous donnerez l'ordre que chacun ait sa forge de campagne et du fer pour faire une route de trente jours, mon intention étant, si les affaires se brouillent, de les faire venir en Allemagne par Inspruck. Faites-moi connaître si, en cas d'événement, on pourrait défendre Venise dans l'état où elle est en y jetant les dépôts des armées de Naples, de Dalmatie, d'Istrie et du Frioul, et s'il y aurait assez d'approvisionnements de bouche. Je vous le répète, je n'ai rien à craindre de l'Autriche, ce sont des précautions qui ne seront sans doute pas nécessaires; mais il faut tout prévoir. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 16 septembre 1806.

« Mon fils, j'ai reçu votre lettre du 2 septembre. Je ne me mêle point du mariage du prince de Bavière, et pas davantage de celui de sa sœur. Il a paru que sa famille désirait le marier en Espagne, je ne vois pas d'inconvénient à cela. La mélancolie de la

princesse tient à son état actuel; son frère, qu'elle va voir, la remettra de bonne humeur. »

Eug. à Nap. Monza, 16 septembre 1806.

« Sire, Votre Majesté a ordonné, il y a quelques années, le levé de la carte du royaume d'Italie, travail auquel sont occupés les ingénieurs géographes français et italiens. Cette carte a été commencée au cinquante millième du terrain, et Votre Majesté a ordonné qu'il en serait fait une réduite au deux cent millième. On a présumé que Votre Majesté avait peut-être l'intention d'autoriser la publication de cette carte ainsi réduite. Le ministre de la guerre m'a présenté hier deux feuilles : la portion du royaume entre l'Adige et l'Adda établi à la réduction de deux cent millième. Il m'a également remis la carte de la Toscane, établie sur la même base et déjà gravée. Il m'a demandé la permission de commencer à faire graver la carte de Toscane; je n'ai pas trouvé de difficulté pour la carte de Toscane, mais je n'ai pas cru devoir le permettre pour celle du royaume avant d'avoir pris les ordres de Votre Majesté. Je la prie de vouloir bien me faire connaître ses intentions. Je crois pouvoir l'assurer que ce travail, par son exactitude, est digne de figurer dans les productions du règne de Votre Majesté. Je dois lui observer également que les doubles de ce travail existent au bureau topographique à Paris. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 17 septembre 1806.

« Mon fils, j'imagine que Raguse est approvisionné. Voilà l'hiver; les moyens d'y faire passer des approvisionnements deviendront encore plus faciles.

Il faut y en envoyer une quantité suffisante. Recommandez à l'ordonnateur de porter le plus grand soin dans l'administration, car je vois qu'on a envoyé là beaucoup de blé d'Ancône et de Venise, et je ne vois pas les magasins s'augmenter considérablement. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 17 septembre 1806.

« Mon fils, vous m'avez fait connaître que vous placeriez la division de chasseurs de réserve de l'armée de Naples en deçà du Pô; cependant elle reste toujours à la même place, ce qui doit rendre les fourrages très-chers. La première divison de la réserve de l'armée de Naples, que commande le général Pouchin, est placée dans les quatre villes de Rimini, Ceséna, Faënza et Forli. Il y a deux régiments à Rimini, deux à Ceséna, deux à Forli et un à Faënza; aujourd'hui que chacun de ces régiments n'est que de 200 hommes, cela n'a pas d'inconvénient, mais, lorsqu'ils vont recevoir chacun 700 à 800 conscrits, deux régiments seront trop dans une ville. Je désire que vous me fassiez un rapport là-dessus. La deuxième division que commande le général Valory est tout entière à Bologne; ces régiments, qui ne forment aujourd'hui que 1,600 hommes, y sont bien; mais, lorsqu'ils formeront une force de 7,000 hommes, tout cela ne pourra pas rester à Bologne. Il est convenable de les diviser dès aujourd'hui. On peut facilement en laisser trois à Bologne, il faut placer le reste ailleurs. Faites-moi également un projet sur le placement de cette division. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 18 septembre 1806.

« Mon fils, vous trouverez ci-joint un rapport du ministre de la guerre sur l'approvisionnement de draps d'Alexandrie. Envoyez quelqu'un dans cette place, et faites vérifier si ces draps sont arrivés, ce qui en est parti et ce qui en est arrivé aux dépôts. Chargez de cela le général Charpentier, qui répondra en détail sur chaque article. Les conscrits vont vous arriver en grande quantité. »

Nap. Saint-Cloud, 18 septembre 1806.

« Mon fils, la Prusse continue toujours ses armements et il ne serait pas impossible qu'il y ait, dans le courant d'octobre, une rupture entre les deux puissances. Jusqu'ici il n'y a rien de décidé. Toutefois les préparatifs se font de part et d'autre avec assez d'activité. L'Autriche proteste de sa neutralité, et il y a à croire, vu la situation actuelle de ses affaires intérieures, qu'elle attendra, si elle se décide, l'issue des événements. Quoiqu'il sera temps de vous donner des instructions, j'ai cru que je devais d'avance vous instruire du rôle que vous auriez à jouer, afin que vous vous y prépariez. Vous commanderez en chef mon armée d'Italie, qui ne sera qu'une armée d'observation, vu que je suis bien avec l'Autriche; mais il n'en faudra pas moins exercer une grande surveillance et user d'une grande prudence. Vous aurez sous vos ordres le corps du Frioul, composé de 16,000 hommes d'infanterie, ayant 50 pièces de canon attelées. A cet effet, le général Séras, avec le 13e régiment de ligne, se portera dans le Frioul quand il en sera temps, de manière qu'il ne reste en Italie aucune de mes troupes, si ce n'est un gouver-

neur pour y commander le bataillon d'Istrie et une compagnie d'artillerie italienne. Pour faire ce mouvement insensiblement, mon intention est que vous donniez d'abord au général Séras l'ordre de se rendre à sa division dans le Frioul, en laissant un général de brigade pour commander à sa place et emmenant avec lui un bataillon du 13e. Les hôpitaux d'Istrie seront, tout doucement et sans secousse, évacués sur l'Italie. On laissera 2 pièces de campagne de 4 avec le bataillon du 13e qui restera en Istrie, et le reste de l'artillerie de campagne rentrera à la division Séras. Les fusils, les magasins, tout doit être évacué insensiblement sur Palmanova; vous ne devez laisser en Istrie que l'artillerie de côte, 3 compagnies d'artillerie pour défendre les côtes et servir les batteries, mais aucun magasin de fusils. Huit jours après que le 1er bataillon du 13e et le général Séras seront arrivés dans le Frioul, vous y ferez venir le reste du 13e, et vous ne laisserez en Istrie qu'une compagnie de ce régiment. Ainsi l'on s'accoutumera insensiblement à ne rien voir dans l'Istrie; mais, si le départ des troupes fait trop d'effet, vous pourrez y envoyer un autre bataillon et le retirer ensuite. Cela aura l'avantage de jeter de l'incertitude sur mes projets, et mes peuples d'Istrie ne se croiront pas abandonnés. Toute l'artillerie inutile à la défense de Palmanova et d'Osopo doit être évacuée sur Venise; et il ne doit rien y avoir entre l'Isonzo et l'Adige qui puisse gêner les mouvements de l'armée et tomber au pouvoir de l'ennemi. Si jamais, dans quelques mois, l'ennemi pénétrait dans ce pays, tous les magasins

nécessaires à la défense de Palmanova doivent être renfermés dans cette place. J'ai appris avec surprise que le million de rations de biscuit que j'y avais fait envoyer a été placé dans les villages voisins. Cela n'a pas de sens. Il y a des églises, des maisons nationales, il faut en loger les habitants ailleurs, et disposer ces maisons pour y placer les magasins. Tout doit être organisé insensiblement et sans éclat pour la défense de cette place. Les officiers d'artillerie et du génie, le commandant de la place, les adjudants de place, un colonel commandant en second, doivent être à leur poste. La garnison serait composée de 500 canonniers, moitié Français, moitié Italiens, et de 1,500 hommes, que vous organiseriez lorsqu'il en serait temps, des troisièmes bataillons du corps du Frioul. Les 8 dépôts de l'armée de Dalmatie, ceux de l'armée du Frioul, ceux de l'armée de Naples, ce qui fait 28 dépôts, auront avant la fin d'octobre plus de 16,000 hommes présents sous les armes, puisque près de 20,000 hommes vont s'y rendre. Le cas arrivant, après avoir renforcé les bataillons de guerre à leur complet, le fond de ces dépôts formerait les garnisons de Palmanova, de Venise, d'Osopo, de Mantoue, de Peschiera, Legnago; mais ces dispositions sont des dispositions de guerre à faire au moment d'une déclaration de guerre, et lorsque vous arriveriez à être vraiment menacé d'une invasion; ainsi vous sentez l'importance de porter une surveillance scrupuleuse à l'organisation des dépôts, au remplacement des officiers réformés ou en retraite, à la nomination des sergents et ca-

poraux, à l'habillement et à l'armement des conscrits, et au renvoi de tous les hommes éclopés et hors d'état de servir. La défense de Venise pourrait être confiée au général Miollis, qui, s'y enfermant avec tous les moyens de la marine et avec 6 ou 7,000 hommes des différents dépôts, pourrait faire une longue et brillante défense, jusqu'à ce que la suite des opérations générales parvienne à le dégager. La place de Mantoue, dans laquelle vous mettriez également 6 ou 7,000 hommes des dépôts, serait promptement approvisionnée. Tout votre corps du Frioul deviendrait ainsi disponible. Le 106e, le 3e d'infanterie légère et sept régiments que j'ai en Piémont vous formeraient trois nouvelles divisions, qui porteraient votre corps d'armée à 36,000 hommes d'infanterie, ce qui, avec la cavalerie légère, les cuirassiers et les dépôts de cavalerie de l'armée de Naples, vous formera une armée de près de 40,000 hommes, force importante qui, vu les opérations ultérieures de l'Allemagne, contiendrait l'ennemi. Dans tous les cas, vous pourriez manœuvrer entre Venise, Palmanova, Osopo, Mantoue, Legnago et Pescheira, sans être obligé de vous affaiblir pour soutenir ces places, les ayant armées et approvisionnées d'avance. Si les événements politiques devenaient très-sérieux, il est probable que vous vous trouveriez rallié par l'armée de Naples, ce qui vous ferait un renfort de 40,000 hommes. Dans la saison où nous entrons, tous les malades vont guérir. Il est convenable que vous me fassiez connaître l'opinion du général Miollis sur la possibilité de défendre

Venise; celle du général Chasseloup, ainsi que celle de votre aide de camp Sorbier, pour, avec le moins de travaux possible, mettre cette place en état de défense, car mon intention n'est pas que vous travailliez sérieusement à ces fortifications avant que la tournure que vont prendre les affaires soit plus prononcée. Si l'opinion de ces différents officiers est que 6 ou 7,000 hommes peuvent se défendre longtemps à Venise, vous y ferez passer sans éclat les approvisionnements de bouche convenables, et les vivres, surtout en blé et en farine. Je n'ai point donné d'ordre qu'on désarmât aucune de mes places; ainsi je les suppose armées, même Venise. Il est essentiel cependant que vous vous concertiez avec le général Sorbier, pour que toute l'artillerie qui est inutile à leur défense se rende à Pavie et repasse l'Adda. Il ne faut rien laisser, même à Vérone, qu'un parc de campagne qui servirait pour toute votre armée; ainsi vous ne laisserez rien à l'ennemi, si les circonstances vous obligeaient à vous retirer en deçà du Mincio ou de l'Adda. Quant à la Dalmatie, dans une pareille occurrence, le général Marmont devrait laisser une garnison suffisante à Raguse, car je ne suppose point qu'il ait pu s'emparer de Cattaro. Il concentrerait tout son monde du côté de Zara, pour pouvoir inquiéter les frontières de la Croatie, les attaquer même, pousser des partis et obliger l'ennemi à se tenir en force vis-à-vis de lui. Les approvisionnements qu'il aura soin de réunir en grande quantité à Zara, les munitions de toute espèce qu'il y concentrerait, et les forces qu'il aurait, pourraient le

mettre dans le cas de prendre l'offensive ou d'aider à votre défensive sur l'Isonzo et obliger l'ennemi à avoir là un corps d'observation; au pis aller, Zara le mettrait à même de s'y défendre des mois entiers, d'attendre la solution générale des affaires. J'aurai le soin et le temps de vous écrire, s'il y avait quelque chose de décidé. Toutefois j'ai voulu vous donner cette instruction générale qui vous servira de règle. Dès aujourd'hui, vous pouvez, sans scandale et sans bruit, vous occuper de l'approvisionnement de vos places, de leur armement et de l'ensemble de la défense du pays au delà de l'Adda. Il faut prendre sur les finances du royaume d'Italie tout ce qui ne pourra pas être pris sur le fonds mensuel, et, sous différents prétextes, vous assurer du fonds des approvisionnements : l'accessoire serait bientôt complété. Indépendamment du livret que vous me remettez de l'état de situation de l'armée, je désire que vous m'en remettiez un autre qui me fasse connaître le nombre de pièces des places, les principaux objets d'approvisionnement de bouche qui se trouvent dans chacune d'elles, ainsi que le nom des généraux commandants de place, des adjudants de place, des officiers du génie et d'artillerie préposés à la défense desdites places. Comme celle que je connais le moins, c'est Venise, je désire avoir un plan général à l'appui de ce livret, qui me fasse connaître les différents ouvrages et leur situation. Il ne faut point, en ce moment, changer de dispositions avec l'Autriche, la provoquer d'aucune manière, ni lui donner aucune alarme. Cette instruction est tout hypothétique

et fondée sur des suppositions d'événements qui n'auront peut-être pas lieu. Il faut donc laisser ignorer à tout le monde que vous l'ayez reçue, même aux agents que vous ferez concourir à vos dispositions; mais prendre vos mesures insensiblement et peu à peu, de manière que Palmanova et Osopo soient en état de défense, approvisionnées et prêtes à soutenir un siége à la fin d'octobre; et les autres places un mois plus tard. Que votre ordonnateur corresponde continuellement avec les chefs des différents services, et que vos aides de camp travaillent sans relâche à leurs inspections, mais sans que vous fassiez connaître le but où vous voulez arriver; car, les opérations une fois commencées, si cela devait être, il faut que rien ne s'évacue, que rien ne donne l'alarme, et que chaque chose se trouve dans l'état où elle devra être. Quant au général Marmont, il faut lui écrire simplement que, vu la guerre avec la Russie, s'il n'a pas pu s'emparer de Cattaro, il ne sera plus temps de le faire, puisque l'ennemi s'y sera renforcé et approvisionné; que des armements considérables se font en Prusse, et qu'il ne serait pas impossible que la guerre avec cette puissance vînt à éclater; que l'Autriche proteste de sa neutralité et de sa ferme résolution de n'être pour rien dans ces armements; que cependant, vu son éloignement, il doit se comporter selon les circonstances; que son point d'appui doit être Zara, et qu'il doit agir pour sa défensive d'une manière isolée, et, réunissant toutes ses troupes sur la frontière d'Autriche, la menacer constamment, et l'obliger à tenir un corps d'armée devant

lui; qu'en cas qu'il fût attaqué par des forces supérieures, Zara doit être son réduit; que ses moyens militaires de guerre et de bouche doivent être concentrés dans cette place, qu'il doit y faire un camp retranché de ses troupes, de manière à attendre dans cette position le résultat des opérations générales; et, s'il arrivait que l'Autriche ne divisât point ses forces, il doit la menacer du côté de la Croatie, de manière à opérer une puissante diversion. Il est nécessaire que vous lui envoyiez un chiffre très-difficile à trouver, qui lui servirait à correspondre avec Lauriston, qui commanderait à Raguse avec une garnison suffisante. Au moyen de ce chiffre, vous communiqueriez avec Lauriston par mer et par terre. Vous sentez toute l'importance d'avoir un bon chiffre, que vous pourrez confier à Méjan; il faut même essayer de vous en servir pendant la paix, pour voir si vous vous entendez bien. Si la guerre venait à avoir lieu, il sera convenable que le général Marmont organise des postes de correspondance qui viendraient à Venise, de là à Rimini et dans la Romagne, porter des nouvelles et en recevoir, surtout si Ancône était bloqué. Le général Vignolle pourrait envoyer, en temps de guerre, des états de situation en chiffres, ce qui n'aurait aucun inconvénient et me ferait bien connaître la situation des affaires. Écrivez au général Marmont que tout ceci est une instruction générale pour lui seul, dont il ne se servirait que dans le cas bien éventuel d'une guerre avec l'Autriche. Les affaires se méditent de longue main, et, pour arriver à des succès, il faut penser plusieurs mois à ce qui peut ar-

river. Lisez tous les jours cette instruction, et rendez-vous compte le soir de ce que vous aurez fait pour l'exécuter, mais sans bruit, sans effervescence de tête, et sans porter l'alarme nulle part. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 20 septembre 1806.

« Mon fils, le général Duhesme a tort de rester à Rome; son poste est à Civita-Vecchia, donnez-lui l'ordre d'y rester. Ne lui laissez pas ignorer d'ailleurs qu'il me revient contre lui des plaintes pour des affaires d'argent[1]. Comme roi d'Italie, j'ai un chargé d'affaires à Florence; correspondez avec lui, et ordonnez-lui de faire à la reine des représentations fortes sur ce qui se passe : vous-même vous pourriez avoir une correspondance avec la reine sur cet objet. Par ce moyen, vous parviendrez à faire en Toscane ce que vous voudrez; cependant, s'il y avait moyen de faire arrêter ce coquin et de le faire mettre à Fénestrelle, ce serait une bonne chose. »

Eug. à Nap. Milan, 20 septembre 1806.

« Sire, je m'empresse d'annoncer aujourd'hui à Votre Majesté la cessation du mouvement insurrectionnel qui s'était manifesté dans quelques communes des départements du Bacchiglione et de la Brenta,

[1] Cette phrase de la lettre de Napoléon pouvant laisser planer un soupçon non mérité sur la conduite du général Duhesme, nous allons expliquer en deux mots *à quelles affaires d'argent* l'Empereur fait allusion.

Deux bâtiments français avaient été capturés par des corsaires anglais. Laissés dans le port de Civita-Vecchia, à portée des troupes du général Duhesme; ils furent repris par ses troupes, *au profit desquelles le général crut devoir les réclamer*. Voici la lettre écrite à l'occasion de cette affaire par le ministre de la guerre au ministre de la marine, en date du 26 juillet 1806 :

« J'ai reçu, avec la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur

et dont j'ai eu l'honneur de lui parler dans ma dépêche du 11 de ce mois.

« Les principaux auteurs de l'insurrection ont été saisis. Le conseiller d'État, directeur général de la police, me proposait de les livrer aux tribunaux ordinaires, et de les faire juger selon les lois pénales autrichiennes encore observées dans ces nouveaux départements du royaume. Je n'ai pas cru devoir adopter cet avis, et j'ai ordonné qu'ils fussent traduits sans délai devant le tribunal spécial institué pour juger et punir les délits contre l'État et l'ordre public. La lenteur des formes aurait détruit tout l'effet que l'on doit attendre de la punition *exemplaire* des chefs de ce soulèvement.

« J'ose espérer que Votre Majesté ne désapprouvera pas le parti que j'ai adopté.

« Au reste, je puis maintenant l'assurer que tout est rentré dans l'ordre dans les départements du Bacchiglione et de la Brenta, et que la loi de la conscription s'y exécute aussi facilement que dans les autres départements du royaume. »

« Sire, j'ai reçu les ordres de Votre Majesté du Eug. à Nap. Milan,

de m'écrire, en date du 21 de ce mois, les pièces relatives à la saisie de deux bâtiments repris sur les Anglais, à Civita-Vecchia, lors de l'entrée des troupes françaises dans cette ville. J'ai l'honneur de prévenir Votre Excellence que j'ai pris les ordres de l'Empereur sur la destination à donner à ces deux bâtiments, et que Sa Majesté a décidé qu'ils seraient restitués aux anciens propriétaires. J'ai aussitôt donné connaissance de la décision de Sa Majesté à S. A. S. le prince de Bénévent, ministre des relations extérieures, et au général Duhesme, commandant les troupes françaises stationnées sur les côtes occidentales de l'État ecclésiastique. »

21 septembre 1806. 15 septembre. On forme demain les trois escadrons dans chacun des trois régiments de cuirassiers.

« Mon aide de camp, le colonel Sorbier, qui est parti pour Venise, me donnera sur cette place tous les renseignements que Votre Majesté désire. Sorbier n'y a point été exprès, mais il était chargé d'un nouveau travail sur Venise que le général Bertrand lui a demandé en lui envoyant les réponses de Sa Majesté à son premier travail. J'écris au général Lery à Osopo; mais je puis assurer que cette place, telle qu'elle est présentement, est en état de résister avec 600 hommes de garnison. Elle sera sous peu armée; je ne ferai cependant aucun mouvement d'approvisionnement jusqu'à nouvel ordre de Votre Majesté. Quant à ma précipitation, que me reproche si justement Votre Majesté, j'ai eu tort sans doute; mais le mal, s'il y en a eu, est déjà réparé, puisque tout a été rétabli et qu'il n'y a eu d'autre mouvement que les 600 dragons à pied, qui sont en ce moment à Ancône. Sept des huit bataillons de dépôt avec les généraux Tisson et Laplanche-Mortières n'ont jamais été dérangés de leur destination sur Naples par Pescara, qu'ils ont dépassé depuis quelque temps, et le général Lemarois a avec lui le huitième de ces bataillons, les 600 dragons à pied et un régiment de dragons italiens. Les deux bataillons suisses venant de Corse ont débarqué il y a cinq ou six jours en Toscane; ils se rendent à Civita-Vecchia, d'après l'ordre du ministre de la guerre. »

Eug. à Nap. Milan, « Sire, Votre Majesté, par sa lettre du 17 septem-

bre que j'ai reçue ce matin, m'ordonne de lui faire un projet sur le nouvel emplacement des deux divisions de dépôts d'infanterie de l'armée de Naples. Je m'empresse, après avoir pris connaissance des localités, de lui proposer la répartition suivante. J'attendrai ses ordres avant d'ordonner les mouvements. 22 septembre 1806.

« Première division, commandée par le général de brigade Pouchin, quartier général à Forli, ayant sous ses ordres le général de brigade Legnai, à Rimini : 1er et 14e d'infanterie légère, à Rimini; 23e d'infanterie légère, à Céséna; 10e d'infanterie de ligne, à Ravenne; 6e et 42e d'infanterie de ligne, à Forli; 2e d'infanterie de ligne, à Faënza. Deuxième division, commandée par le général de brigade Valori, quartier général à Bologne, ayant sous ses ordres un général de brigade qui se tiendra à Ferrare : 29e d'infanterie de ligne, à Imola; 22e d'infanterie légère, 62e et 102e d'infanterie de ligne, à Bologne; 20e et 101e d'infanterie de ligne, à Ferrare; 52e d'infanterie de ligne, à Rovigo.

« Votre Majesté remarquera que, d'après son approbation, les mouvements auraient lieu dans le milieu d'octobre, et qu'alors la mauvaise saison est tout à fait passée pour Ferrare. »

« Sire, j'ai reçu ce matin la lettre du 18 courant dont Votre Majesté m'a honoré. Je ne puis que lui rendre mille grâces pour les instructions qu'elle veut bien me donner et le commandement qu'elle me confie. Quoique mon rôle soit bien près de la neutralité, je n'en suis pas moins reconnaissant pour Eug. à Nap. Milan, 25 septembre 1806.

tant de bontés, et je me trouverai toujours bien partout où je pourrai être utile et agréable à Votre Majesté.

« J'ai lu et relu mes instructions; je les classe dans ma tête, et je n'en ferai usage que peu à peu et suivant les circonstances.

« Je me suis occupé aujourd'hui à copier la partie des instructions qui regardent le général Marmont, mais je ne lui en ferai l'envoi que demain pour y joindre un bon chiffre.

« J'ai donné ce matin les ordres pour le mouvement du général Séras et du 1er bataillon du 10e régiment d'infanterie. Quant aux fusils, il ne doit déjà plus en exister en Istrie. Depuis longtemps j'avais donné l'ordre de les faire rentrer; je m'en assurerai dans quelques jours. Il y restera toutes les pièces de côte à cinquante coups, et deux pièces de campagne qui ne rentreront que dans huit à dix jours avec le 2e bataillon du 13e. Enfin j'apporterai, je le jure à Votre Majesté, la plus scrupuleuse attention aux ordres de Votre Majesté. Je lui rendrai compte successivement de leur exécution. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 24 septembre 1806.

« Mon fils, je pars cette nuit pour Mayence, j'y serai rendu le 28. J'ai ordonné à M. l'archichancelier Cambacérès et au ministre Dejean de correspondre avec vous tous les jours. Je désire que vous fassiez partir pour Ulm, par le Tyrol, tous les détachements de ma garde française qui sont en Italie. »

Nap à Eug. Saint-Cloud, 24 septembre 1806.

« Mon fils, donnez l'ordre que tous les officiers polonais qui sont employés aux états-majors de l'ar-

mée d'Italie, et qui ne servent pas dans des régiments, soient dirigés sur Juliers pour prendre du service dans la légion du Nord, dont le général Zayouchek est colonel. »

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que je reçois une lettre du provéditeur de la Dalmatie, sous la date du 14 septembre, par laquelle il me prévient qu'il a appris qu'un brick anglais est venu vers la fin du mois d'août au port de Lissa. Il a mis les chaloupes à la mer et a fait sonder le grand port de Lissa dans tous les sens, reconnaissant les profondeurs et qualité des fonds. L'île de Lissa est située au milieu de l'Adriatique : elle a de bons ports. Si les Anglais l'occupent, ils peuvent faire beaucoup de mal. D'un autre côté, il est impossible de penser à sa défense sans moyens de marine; il n'y a pas de batteries, pas un logement, aucuns moyens en vivres. Eug. à Nap. Milan, 21 septembre 1806.

« Le provéditeur aura sans doute prévenu le provéditeur général. J'ai l'honneur en ce moment d'en rendre compte à Votre Majesté pour qu'elle sache tout ce qui se passe. »

« Sire, je crains de déranger Votre Majesté, qui se trouve sans doute bien occupée. Je me borne aujourd'hui à lui rendre compte des mesures que j'ai prises depuis deux jours. Jaloux de suivre exactement mes instructions et d'employer les personnes sans qu'elles sachent le but où l'on marche, j'ai ordonné : 1° au général Sorbier de faire son transport de pièces et munitions de Palmanova à Osopo le plus tôt possible, parce que j'avais à employer les chevaux du train Eug. à Nap. Milan, 27 septembre 1806.

pour un travail extraordinaire sur le Pô; 2° je fais concentrer le biscuit à Palmanova avec le fonds d'approvisionnement qui s'y trouve déjà; 3° je suppose des plaintes dans les vivres de Frioul, et j'ai ordonné l'exécution du marché pour la quantité et la qualité des denrées dans les magasins du fournisseur. On va en dresser de nouveaux procès-verbaux. J'ai enfin une réserve de 4,000 sacs de beau froment qui appartiennent au domaine, qui sont à Udine ou Padoue, et qui, au premier ordre, seraient versés à Palmanova et à Venise. J'ai défendu au domaine de les verser, sous le prétexte fondé que les grains sont en ce moment à trop bas prix. Enfin j'ai ordonné par écrit à l'ordonnateur en chef d'avoir toujours à Venise un dépôt de belles et bonnes eaux-de-vie et de bon blé pour faire passer en Dalmatie, saisissant chaque occasion favorable, et il devra les remplacer chaque fois. Venise est pourtant bien essentiel à approvisionner en farines à cause de l'immense quantité de bouches. J'écris ce soir à Lery pour presser les travaux de Palmanova, vu la mauvaise saison qui approche. Il lui manque une grande quantité de palissades qu'on coupe. »

Eug. à Nap. Monza, 9 septembre 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté une lettre que m'a donnée pour elle le général Caffarelli; je ne crois pas devoir faire droit à sa demande. Je vois qu'ici comme partout il existe la fureur d'être utile à Votre Majesté.

« Melzi est arrivé il y a trois jours, il s'est rendu de suite à Monza. Je l'ai invité à dîner le dimanche

qui a suivi; nous avons été très-bien ensemble. Il m'a dit qu'il allait passer un mois au lac de Côme, et y attendre la réponse de Votre Majesté à une lettre qu'il lui a écrite. Je pense pourtant que Votre Majesté s'occupera de la retraite du roi de Prusse avant celle de Melzi.

« Vous êtes donc parti de Paris, Sire; je l'ai appris ce matin, et je l'ai appris avec chagrin. J'étais déjà bien éloigné de Votre Majesté. Qui sait à présent où ses victoires vont la conduire? Mes vœux pour la continuation de ses succès ne méritent pas d'être entendus; mais, si j'osais, j'en ferais pour que Votre Majesté ait un jour besoin de moi.

« J'ai reçu ce matin l'ordre de départ pour les détachements de la garde impériale. Les chasseurs et grenadiers partent après-demain de grand matin. Je n'y ai point compris les gendarmes d'élite, 1° parce qu'ils ne sont que quarante-cinq, dont cinq à l'hôpital; 2° parce qu'ils ont dix-huit chevaux appartenant aux hommes qui sont à Naples, ce qui les aurait embarrassés. J'avoue à Votre Majesté qu'ils nous font grand bien à Milan. Si son intention était qu'ils fussent compris dans l'ordre, je les mettrai en route au reçu de la réponse dont il plaira à Votre Majesté de m'honorer. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 23 septembre 1806. Instruction p. le vice-roi.

« Organisation de l'armée d'Italie. — Général en chef, le *vice-roi*.

« L'armée d'Italie sera composée de 5 divisions actives :

« Chef d'état-major général, le général *Charpen-*

tier; commandant en chef l'artillerie, le général *Sorbier.*

« Les deux premières divisions, commandées par les généraux *Séras* et *Broussier*, seront composées de : 2 bataillons du 13e régiment d'infanterie de ligne, 3 du 35e, 2 du 53e, 3 du 9e, 3 du 92e, et de 2 du 84e.

« (*En marge*) Commandant en chef le génie, le général *Lery;* ordonnateur en chef, le sieur *Joubert.*

« Ces corps devront être complétés avec tout ce qui est disponible des 3e et 4e bataillons, et former, avant la fin d'octobre, 14,000 hommes d'infanterie présents sous les armes.

« Le général de division Lacoste commandera la cavalerie légère, composée du 8e de chasseurs et du 6e de hussards, formant 1,200 hommes.

« L'artillerie et tous les autres objets continueront à rester sur le même pied où ils sont à présent.

« Ce corps, qui continuera à porter le nom du 2e corps de la grande armée, donnera ainsi une force de plus de 16,000 hommes. Pour l'administration et le commandement, ce corps doit faire en tout partie de l'armée d'Italie, et sera sous les ordres du vice-roi.

« La 3e division sera composée du 3e régiment d'infanterie légère, des 37e et 106e de ligne.

« A cet effet le 37e, qui est à Turin, au lieu de se rendre à Alexandrie, se rendra à Plaisance, afin de se trouver plus près d'autant.

« La 4e division sera composée des 2e, 56e et 93e de ligne.

« La 5e division sera composée des 7e, 16e et 67e de ligne.

« Il est nécessaire que les généraux de division et de brigade qui doivent commander ces divisions le sachent, et qu'il y en ait un pour cet objet à Parme, et un à Alexandrie. Le 112e régiment de ligne, en cas d'événement, recevra l'ordre de se rendre à Alexandrie, et formerait la réserve du Piémont.

« Les cinq régiments de chasseurs qui sont en Italie formeraient deux divisions de cavalerie légère, sous les ordres des généraux Bessières et Scalfort.

« La grosse cavalerie formerait 1 division sous les ordres du général Pully. Il est nécessaire de préparer à Vérone, pour le personnel et le matériel, des attelages suffisants pour pouvoir atteler 40 pièces de canon, qui, avec les 24 qu'a le corps du Frioul, formeront 64 pièces d'artillerie attelées, suffisantes pour toute l'Italie. Il n'y a besoin que d'un simple approvisionnement, puisqu'on n'est destiné à se battre qu'autour de Venise, Palmanova et Osopo. Venise sera armée et mise dans le meilleur état de défense. Le général Miollis y commandera. Le commandant du génie y enverra quatre officiers du génie, qui ne sortiront pas de la place. Le commandant de l'artillerie y enverra deux officiers d'artillerie, dont un général et un colonel, qui y seront également consignés. L'ordonnateur y enverra un commissaire des guerres; enfin, toutes les mesures seront prises pour que cette place soit dans le meilleur état de défense et susceptible de faire la plus grande résistance. La garnison de Venise sera formée par les 3es bataillons du corps

d'armée de Dalmatie; ce qui, avant la fin d'octobre. formera un corps de plus de 6,000 hommes. Les garnisons d'Osopo, de Porto-Legnago et de Peschiéra seront formées par les 3es bataillons du corps du Frioul, qui, avant la fin d'octobre, feront une force de 3,000 hommes.

« La garnison de Mantoue sera formée par les 3es et 4es bataillons et dépôts des 14 régiments de l'armée de Naples, hormis 2 bataillons qui se rendront à Ancône avant la fin d'octobre, cela formera plus de 9,000 hommes.

« Le vice-roi, avec une armée de plus de 40,000 hommes, n'ayant plus à penser à aucune garnison, sera entièrement maître d'agir selon les circonstances pour garder l'Italie, en attendant qu'il soit joint par toute l'armée de Naples, qui, en cas d'une guerre prononcée avec l'Autriche, évacuerait le royaume de Naples; et cette guerre ne peut commencer que trois mois après qu'elle serait déclarée, vu l'état de désordre où se trouve cette puissance. Pendant ce mouvement, le général Marmont, à la tête de l'armée de Dalmatie, se réunirait à Zara, hormis 2,500 hommes de garnison qu'il laisserait à Raguse. Réunie ainsi à Zara, au nombre de 20,000 hommes, l'armée du général Marmont menacerait la Croatie pour faire diversion si l'ennemi le négligeait; elle le prendrait par ses derrières s'il était supérieur, elle établirait sa défensive autour de Zara.

« Mais, ne voulant point provoquer l'Autriche, il ne faut pas l'effrayer; il faut donc que tout reste dans la situation actuelle. Mon intention est que les 27e

et 28e divisions militaires ne passent sous les ordres du vice-roi qu'autant que la guerre avec l'Autriche viendrait décidément à être déclarée, et ce n'est qu'alors seulement que j'entends que tous les corps qui sont à Gênes, à Parme et dans les 27e et 28e divisions militaires, et le 112e, qui est à Grenoble, se rendent à la destination ci-dessus désignée; alors seulement les 3e, 4e et 5e divisions se formeraient à Vérone, et alors seulement, les réserves des 3es bataillons prendraient leurs garnisons dans toutes les places fortes.

« D'ici à ce temps, on devra se contenter de préparer les attelages et le matériel d'artillerie; d'approvisionner, tout doucement et sans bruit, ces places, surtout de gros objets, les armer, donner aux travaux des fortifications la direction convenable, pour qu'elles puissent servir de suite, se maintenir dans la meilleure harmonie avec les Autrichiens, et ne leur donner aucune espèce d'inquiétude.

« Cette formation ne doit exister que dans la pensée; les généraux qui doivent être répartis dans le royaume d'Italie commanderont différents arrondissements, et dans les 27e et 28e divisions militaires, etc., etc.

« J'ai omis de parler de la garnison d'Alexandrie, qui serait composée du 112e régiment et des 3es et 4es bataillons des corps qui sont dans les trois dernières divisions, hormis du 67e, qui est resté à Gênes, et du 16e qui est à Toulon. Ce serait toujours un corps de 4,000 à 5,000 hommes.

« Ce qui m'importe aujourd'hui, c'est d'évacuer

ce qui est inutile entre l'Isonzo et l'Adda, de tout renfermer dans les places fortes, de manière qu'à une agression momentanée de l'ennemi il ne trouve rien à prendre; lui laisser de l'artillerie, ce serait lui donner des armes contre nos places.

« Cette instruction ne doit être connue que du ministre Dejean, copiée par son secrétaire de confiance et envoyée au vice-roi pour qu'il donne toutes les instructions de détail à l'ordonnateur et au général d'artillerie, mais encore tout cela sans donner l'alarme, ni en France, ni en Italie, ni en Autriche; aucun corps ne doit bouger, que dans le cas où les Autrichiens feraient de grands préparatifs ou nous déclareraient la guerre. J'ai pensé que cette instruction était utile, tant pour servir de guide au ministre Dejean dans les opérations qu'il aura à faire, que pour mon ministre de la guerre en Italie et pour le vice-roi.

« Les approvisionnements des places, hormis de celles d'Alexandrie, de Plaisance et de la citadelle de Turin, seront faits aux frais du royaume d'Italie. Je dois avoir encore des approvisionnements assez considérables en Italie, et le ministre Dejean serait toujours à temps de donner des ordres pour l'approvisionnement de ces places, parce qu'elles ne sont pas en première ligne.

« Autant il est bon d'avoir cette instruction générale sous les yeux, afin de savoir ma pensée et de travailler insensiblement et constamment à s'organiser, autant il serait funeste qu'elle fût divulguée. La connaissance même de moyens si prompts et si

considérables en Italie ne pourrait qu'être alarmante pour les Autrichiens. »

« Mon fils, portez une grande attention à faire arrêter les brigands qui commettent des excès sur les routes. Formez, s'il le faut, des colonnes mobiles et des commissions militaires[1]. Ces brigandages ne font pas d'honneur à la gendarmerie. Je pars dans une heure de Mayence pour Wurtzbourg. » Nap. à Eug. Mayence, 1er octobre 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté copie d'une lettre que j'ai reçue du général Lemarois, par laquelle il m'annonce que la tranquillité est rétablie dans la province d'Ascoli, au moyen des dispositions qu'il a prises. J'ai approuvé ses mesures, l'essentiel étant, pour ce moment, de rétablir partout l'ordre et la tranquillité; cela ne l'empêchera pas d'avoir l'œil sur Sciaboloni, pour s'assurer de ses intentions. » Eug. à Nap. Monza, 2 octobre 1806.

« J'ai reçu, monsieur le ministre, votre lettre du 29 septembre; je l'ai lue attentivement, ainsi que l'instruction de Sa Majesté. J'en connaissais déjà quelques dispositions, mais j'ignorais la formation de cinq divisions d'infanterie. Celles formant le Eugène à Dejean. 4 octobre 1806.

[1] Cette recommandation était motivée par la nouvelle reçue à Paris de brigandages faits soit dans le royaume d'Italie, soit dans celui de Naples, soit dans celui des États pontificaux, par quelques bandes. Ainsi un nommé Sciaboloni, entre autres, avait dû, après le siège de Civitella del Tronto, être poursuivi à outrance lui et sa bande, forte de 110 hommes. Dans une rencontre avec les gendarmes napolitains, neuf gendarmes avaient été pris par les brigands. Quelque temps après, Sciaboloni demanda et obtint sa grâce.

deuxième corps de la grande armée sont organisées depuis quelque temps. Le général de division Boudet étant disponible, je désirerais qu'il soit attaché au commandement de la 3ᵉ division qui se trouve réunie dans les États de Parme et de Plaisance; mais je n'ai aucun ordre à donner dans les 27ᵉ et 28ᵉ divisions militaires. Comme les régiments qui composent les 4ᵉ et 5ᵉ divisions sont hors du royaume d'Italie, je vous prierais de m'indiquer leur emplacement, afin d'être prévenu d'avance du point où ils se trouvent; je ne veux pas même m'en informer indirectement, pour ne faire naître aucune idée. Je vous observerai que je n'ai pas de généraux de division, et qu'ainsi il faudra m'en envoyer dans le cas de la formation de l'armée; ils pourraient se trouver à Turin ou à Alexandrie, afin d'être plus tôt rendus avec leurs équipages en cas d'événements. Je perds en ce moment un général de division dans la personne du général Lemarois, que Sa Majesté rappelle près d'elle.

« Une partie des dispositions sont déjà prises pour répondre aux ordres de Sa Majesté. Palmanova est approvisionnée et tout est dans les magasins de la place, excepté le fourrage et les bœufs. Les bâtiments militaires sont en grande partie disponibles; on achève d'armer tout ce qui est susceptible de recevoir l'artillerie; on donne une tournure défensive aux nouveaux ouvrages massés en terre; on va les fermer par des fraises et palissades : tout cela est la suite des anciens travaux; en sorte que ces dispositions n'annoncent rien. Le fort d'Osopo est en grande partie réparé, il peut recevoir une garnison que je

vais y envoyer; on l'arme en ce moment; on va y envoyer des approvisionnements.

« Par le contrat pour les vivres de la marine, il doit toujours y avoir à Venise pour six mois en magasin; je fais tenir la main à l'exécution de cet article. Il y a pour deux mois et demi de vivres pour la garnison; mais, comme on vient de faire les récoltes, et sous prétexte de la mauvaise saison, on va prendre ses précautions, et l'approvisionnement sera doublé. J'ai trouvé le moyen d'avoir des magasins plus considérables en ordonnant au commissaire ordonnateur de prendre ses dispositions pour assurer les vivres de l'armée de Dalmatie; et, comme les envois se font d'Ancône et de Venise, il doit toujours avoir disponible à Venise pour deux mois pour cette armée, et, au fur et à mesure des envois, il doit faire sur-le-champ les remplacements. Or deux mois de vivres pour 15,000 hommes me font pour quatre mois pour la garnison en cas d'événements.

« Par les rapports qui me sont arrivés, je suis prévenu qu'il y a cinq régiments autrichiens entre Laybach et Marburg, à Carlstadt. De plus, on me mande que les gouverneurs de Trieste et de Fiume ont prévenu les habitants de rentrer leurs récoltes, en leur faisant pressentir qu'il pourrait y avoir des mouvements de troupes dans cette partie. Je fais prendre des renseignements plus exacts sur ces objets.

« Sa Majesté, en ordonnant les dispositions pour l'emplacement des différents dépôts, prescrit de ne rien changer qu'en cas d'événements; je vous obser-

verai que, si je ne fais ces mouvements qu'au moment de la marche des différents régiments, il y aura une généralité de mouvements sur la surface du royaume qui encombrera les passages et gênera beaucoup pour les transports. En second lieu, il y a des garnisons que je suis obligé de renforcer dans ce moment où la saison devient moins mauvaise pour quelques-unes. Je crois qu'il serait possible, dès ce moment, de commencer insensiblement à diriger les dépôts l'un après l'autre vers les garnisons qui leur sont définitivement destinées; ces changements, faits avec beaucoup de précaution, ne donneraient rien à penser, et, si le cas arrivait, ce serait des dispositions de moins à prendre, moins de mouvements, enfin moins d'appareil.

« Les Anglais et les Russes paraissent avoir établi une croisière devant Venise. On a vu une frégate et trois petits bâtiments. Les derniers rapports annoncent simplement une frégate et un brick. On avait craint qu'il n'y eût également deux vaisseaux, mais jusqu'ici rien ne l'annonce; en effet, la mer et la côte sont trop dangereuses pour les vaisseaux, surtout dans cette saison, et n'ayant pas de relâche.

« Je me félicite ainsi que vous, monsieur le ministre, que les circonstances me mettent à même d'avoir avec vous des rapports plus fréquents. »

Nap. à Eug. Wurtzbourg, 5 octobre 1806.

« Mon fils, j'ai reçu vos lettres et votre dernière du 25 septembre. Lisez et relisez l'instruction que je vous ai donnée, et exécutez-la insensiblement, mais constamment. Tout est ici en mouvement. Il

serait possible que sous quelques jours on en vînt aux mains. »

« Sire, afin d'être en état de remplir les intentions de Votre Majesté d'après la teneur des instructions qu'elle a bien voulu me donner, je la supplie de me faire connaître ses volontés sur les deux cas suivants : 1° Il existe en Istrie beaucoup de pièces de gros calibre en fer qui sont placées dans les batteries de la côte à Capo-d'Istria, Pirano, Porta della Rosa, Portoquieto, Paruzo, Ronigno, Porto Bado, Pola, Veruda, Fianona. Il ne reste presque plus de troupes en Istrie, il n'y a que quelques canonniers dispersés dans les batteries : la circonstance pourrait arriver qu'il fallût, ne serait-ce que pour quelques instants, abandonner l'Istrie. Votre Majesté n'approuverait-elle pas qu'insensiblement je les retirasse et fisse rentrer à Venise? 2° D'après les ordres de Votre Majesté, je ne laisse en Istrie que 120 hommes du 13e régiment, une compagnie d'artillerie, et le bataillon istrien qui est dans ce moment fort de 600 hommes, et qui augmente tous les jours. Ce bataillon est entièrement composé de naturels du pays qui n'ont pas l'esprit militaire, qui, au moindre bruit de guerre, déserteraient, ce qui fournirait hommes et armes à l'ennemi. Votre Majesté approuvera-t-elle qu'en cas de guerre je fisse rentrer ce bataillon en Italie, où il servirait de garnison soit à Venise, soit en toute autre place? » Eug. à Nap. Monza, 6 octobre 1806.

« Sire, je m'empresse d'informer Votre Majesté que le général Charpentier, qui arrive à l'instant de Eug. à Nap. Monza, 6 octobre 1806.

visiter les dépôts de l'armée de Naples, annonce qu'une partie des draps d'habillement sont parvenus aux dépôts. Il me prévient aussi que, quoiqu'il n'y ait pas eu d'annonces préliminaires, les conscrits commencent à arriver. Je donne à l'instant les ordres pour que les dépôts qui étaient trop encombrés dans les villes soient répartis de la manière suivante : la division Valori dans les départements du Mincio et du Bas-Pô; la division Pouchin dans le Reno et le Rubicone. Je prie Votre Majesté d'observer que ce ne sont pas des mouvements de troupes, mais seulement un nouveau placement de dépôts précédemment ordonné, mais exécuté dans le sens des instructions.

« Le général Charpentier m'annonce également que la plupart des dépôts de l'armée de Naples se trouvent sans officiers et sous-officiers, par exemple dans le 22e d'infanterie légère, dont les compagnies seront à peu près de 100 hommes. Il y aura des compagnies où il ne se trouvera qu'un caporal. Les officiers et sous-officiers de dépôt sont relevés et attendent chaque jour leur retraite. J'ai déjà écrit au ministre il y a longtemps pour la nomination aux places vacantes. Je prendrai la liberté de proposer à Votre Majesté de donner des ordres pour que trente à quarante jeunes gens de l'École militaire de Fontainebleau, et que je répartirais dans les régiments, viennent à Milan. Ces jeunes gens ont bien réussi dans les différents corps qui se trouvent ici et qui en demandent. Je ne les placerais point dans les corps du Frioul, mais j'en mettrai un par dépôt de la Dalmatie. »

« Mon fils, les hostilités ont commencé aujourd'hui, ayant fait entrer mes troupes dans le pays de Bayreuth. Pour ne pas donner d'inquiétude au public, il est inutile d'en parler. Faites approcher, sous prétexte de les passer en revue, les neuf escadrons de cuirassiers sur Brescia, afin que, si j'en avais besoin, vous puissiez les faire passer par la Rocca-d'Anfo et Inspruck pour me joindre. Vous ferez mettre ces escadrons sur le pied de guerre, au moyen de tous les hommes disponibles des quatre escadrons. Toutes les nouvelles que j'ai sont que l'Autriche ne fait aucun mouvement, et qu'elle envoie au contraire ses troupes du côté de la Gallicie et de la Silésie. Vous devez être à même de voir ce qu'elle fait en Italie. Les conscrits doivent vous arriver. J'ai envoyé à Gênes le 16e de ligne pour qu'il soit plus près; de sorte qu'il y a dans cette ville deux beaux régiments qui ne laisseraient pas que de vous être fort utiles. Envoyez-moi par le Tyrol de vos aides de camp qui auront soin, en venant chercher des nouvelles de l'armée, de prendre des précautions. Ils iront prendre langue à Forckeim, petite place forte sur la Rednitz. Ils tiendront note de ce qu'ils auront vu sur mes derrières pour pouvoir m'en rendre compte à leur arrivée. Jusqu'au moment où l'on puisse apprendre la nouvelle de quelque événement majeur, faites courir indirectement le bruit que tout s'est arrangé avec la Prusse; cela diminuera beaucoup la sollicitude. » Nap. à Eug. Bamberg, 7 octobre 1806.

« Mon fils, je vous envoie une lettre qui me tombe Nap à Eug. Bamberg,

7 octobre 1806.

entre les mains[1]; j'y vois deux irrégularités : la première, que vos aides de camp ne doivent pas signer vos ordres; la seconde, que cette lettre est mauvaise et peut effaroucher les Français. Il est ridicule qu'on compare l'armée française, qui a conquis et défendu l'Italie, à l'armée italienne, qui est en France pour apprendre son métier. Ces questions-là sont d'une extrême délicatesse, et vous ne devriez pas prendre sur vous de les décider. Il serait trop ridicule qu'un général italien, qui n'a rien fait, passât devant un général français qui a conquis le pays. Les Italiens eux-mêmes ne demandent pas cela, ils en seraient même choqués. Il y a dans tout cela de la maladresse.

« J'ai reçu vos lettres du 22 septembre. Il ne faut rien mettre à Rovigo, l'air y est trop malsain. Il vaut mieux mettre à Bologne le 52e régiment que vous avez le projet de placer à Rovigo; 3 ou 4,000 hommes ne sont rien pour Bologne. Du reste, j'approuve ce projet. »

Eugène à M. Dejean, Milan, 10 octobre 1806.

« Je ne dois pas vous laisser ignorer les événements qui viennent d'avoir lieu en Albanie.

« Le général Marmont, sur l'avis du traité de paix avec la Russie, et confiant en sa ratification, crut devoir faire toutes les dispositions nécessaires pour la prompte occupation de l'Albanie. En conséquence, il rassembla ses troupes à Incanali; et, dans la crainte d'avoir ses communications coupées par mer

[1] Voir la réponse du vice-roi, en date du 17 octobre.

de la part des Anglais, il avait fait amener à Malouta 33 pièces de gros calibre pour l'armement des côtes et des forts de l'Albanie. Il avait également amassé à Malouta beaucoup d'approvisionnements, tels que 200,000 rations de biscuit, 200,000 rations de riz, 40 milliers de poudre, 4,000 quintaux de farine, et 20,000 pintes de vin ou eau-de-vie.

« La ratification n'a pas eu lieu, et le général Marmont en a reçu l'avis, soit de Sa Majesté directement, soit de moi. Il a eu en même temps l'ordre de Sa Majesté de prendre une autre position; mais les Russes, qui avaient été informés, avant ce général, de la non-ratification, ont pu intercepter la rentrée des 33 pièces et des approvisionnements, et le général en chef s'est vu réduit à la dure nécessité de jeter ses pièces à la mer et de détruire ses approvisionnements.

« A cette nouvelle inattendue, je me suis empressé de donner des ordres à l'ordonnateur en chef pour qu'il envoyât de nouveaux approvisionnements à Raguse, tant pour réparer ceux perdus forcément, que ceux qui ont été consommés par la troupe du général Marmont pendant son séjour à Incanali. Je crois donc indispensable que vous donniez directement des ordres à l'ordonnateur en chef Joubert pour le prompt départ des approvisionnements et pour leur payement.

« Le général Lauriston, qui reste à Raguse avec sa division, les attendra sans doute avec impatience.»

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté Eug. à Nap. Milan,

13 octobre 1806.

copie d'une lettre que je reçois de Sa Majesté le roi de Naples. Des 2,000 forçats qui vont arriver, je ne puis en placer que 600, car cette espèce d'hommes ne manque pas en Italie. Toutes les places en sont encombrées. J'en dirige 1,400 sur Alexandrie; j'en préviens le général Menou et l'archichancelier Cambacérès, afin que ce dernier puisse en ordonner la répartition.

« Le roi de Naples m'offre encore deux régiments de cavalerie sous la condition d'y joindre 2,000 forçats. Ne connaissant pas la possibilité d'en placer à Alexandrie, Gênes, Toulon, ou toute autre place, je prie Votre Majesté de daigner me faire connaître ses intentions, afin de me guider dans la réponse que je dois faire.

« Les 600 forçats seront répartis, savoir : 400 à Mantoue (qui n'en pourra plus contenir); 200 à Palmanova. (Ils me gêneraient en cas de guerre.)

« Les galères de Venise sont pleines. »

Eug. à Nap. Milan, 14 octobre 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté copie d'une lettre que je reçois de M. de la Rochefoucauld [1], par laquelle il me prévient de la convention qu'il vient de conclure pour l'occupation de vive force de Cattaro, de concert avec les troupes autrichiennes, dans le cas où les Russes se refuseraient à la dernière sommation qui va leur être faite : cette nouvelle disposition, à laquelle je ne m'attendais pas, surprendra beaucoup le général Marmont, à qui

[1] Ambassadeur de France à la cour d'Autriche.

j'ai envoyé littéralement l'article des instructions de Votre Majesté qui le concerne.

« Le général Marmont doit avoir commencé en ce moment son mouvement rétrograde sur la Dalmatie, et Votre Majesté a connaissance de la position dans laquelle s'est trouvé ce général dans les États de Raguse, et de la perte qu'il a éprouvée en artillerie et munitions de toutes espèces.

« Je me borne à envoyer au général Marmont copie de la lettre de M. de la Rochefoucauld, et j'attends les ordres qu'il plaira à Votre Majesté de me donner. »

M. la Rochefoucauld à Eugène. Vienne, 1806.

« Monseigneur, j'ai l'honneur d'informer Votre Altesse Impériale que je viens de conclure une convention avec M. le comte de Stadion, au nom de nos souverains respectifs, par laquelle Sa Majesté l'empereur d'Autriche s'engage à porter à 5,000 à 6,000 hommes le nombre de troupes qu'elle a maintenant dans les environs de Cattaro, sous les ordres du général Bellegarde. Elle s'engage, en outre, à faire agir ses troupes de concert avec un égal nombre des nôtres, à la reprise de vive force de l'Albanie ex-vénitienne, si les Russes n'abandonnent pas sur-le-champ ces parages après une dernière sommation.

« L'archiduc Charles, en conséquence de cette convention, a donné les ordres les plus positifs au général Bellegarde de se concerter avec nos généraux, tant pour faire arriver jusqu'à lui les cinq bataillons de renfort qui lui sont envoyés, que pour employer les meilleurs moyens et terminer de concert une opération devenue nécessaire par les circonstances.

J'ai lu les instructions données à M. de Bellegarde, et je puis assurer Votre Altesse qu'elles sont positives.

« Je vais écrire au général Lauriston pour l'instruire de l'état des choses, et je remettrai ma dépêche à l'officier autrichien chargé de porter les ordres de l'archiduc à M. de Bellegarde.

« Le ministre des affaires étrangères ayant informé l'ambassadeur de Russie de la détermination de l'empereur d'Autriche, cet ambassadeur n'y a fait aucune espèce d'observation, il a simplement demandé que l'officier autrichien fût porteur d'une lettre qu'il écrivait aux commandants russes, dans laquelle il leur enjoindrait, pour la dernière fois, de se conformer aux ordres de leur cour.

« M. de Stadion m'ayant fait part de cette demande, j'ai cru devoir n'y faire aucune objection. »

Eug. à Nap. Milan, 17 octobre 1806.

« Sire, ce n'est pas en qualité de mon aide de camp que le général d'Anthouard a signé la lettre au général Miollis, qui a été portée à votre connaissance.

« En l'absence du général Charpentier, qui avait été passer les revues des dépôts, j'avais chargé le général d'Anthouard de remplir les fonctions de chef d'état-major, et c'est comme chef d'état-major qu'il a écrit.

« Sur le fond de la question, vous me reprochez, Sire, une comparaison de l'armée française à l'armée d'Italie, qui certes n'est pas plus dans mon esprit que dans celui de Votre Majesté.

« Mais voici en quel sens cette comparaison peut être expliquée et peut être justifiée.

« Deux généraux français, Laplanche-Mortières et

Valory, avaient exigé que les autorités italiennes, rassemblées pour célébrer la fête de Votre Majesté, allassent en corps les chercher chez eux pour les conduire à la fête.

« Cette prétention me paraît déraisonnable sous tous les rapports, et particulièrement sous celui-ci : Si la volonté des généraux Mortières et Valory eût été remplie, la fête, qui devait être et qui était en effet ordonnée par les autorités locales, aurait paru, au contraire, imposée à ces autorités et à leurs administrés par l'autorité militaire française, et, dès lors, le véritable but de la fête eût été complétement manqué.

« La lettre de d'Anthouard ne disait, ou tout au moins ne voulait dire que ceci :

« Dans une fête nationale donnée par les autorités italiennes, les militaires français ne peuvent et ne doivent assister que comme invités.

« Ce sont, en un mot, les militaires français qui doivent recevoir les honneurs, et non les faire.

« Je désire, Sire, que l'opinion que j'ai exprimée vous paraissse assez juste pour faire excuser les expressions qui, dans la forme, ont déplu et devaient déplaire à Votre Majesté.

« J'observe néanmoins que ces expressions ne tendent pas à comparer les deux armées, mais seulement à expliquer la situation respective des généraux des deux pays, dans le cas où ils se trouveraient invités à des fêtes nationales en France ou en Italie.[1] »

[1] Voici cette lettre ou plutôt cette circulaire du général d'Anthouard :

« Monsieur le général, sur la lettre du général Mortières, Son Altesse

Eug. à Nap. Monza, 18 octobre 1806.

« Sire, je prends la liberté d'adresser à Votre Majesté le rapport que je fais insérer dans le *Journal de Milan*, sur l'affaire qui vient d'avoir lieu en Albanie, et dont le général en chef Marmont rend compte à Votre Majesté.

« Les fausses nouvelles qu'on répandait depuis huit à dix jours à Milan et dans les ci-devant États vénitiens, sur la position de Votre Majesté en Dalmatie, m'ont déterminé à donner de suite une grande publicité à cette affaire, qui honore infiniment les armes de Votre Majesté et détruit tous les mensonges publiés par les ennemis. »

Eug. à Nap. Monza, 18 octobre 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté un relevé sommaire des bouches à feu existantes à Ancône. Le besoin de canons en fer, pour la marine et le littoral de Venise, est pressant. Votre Majesté sait combien de pièces on en a retiré d'après ses ordres, pour envoyer en Dalmatie et en Istrie. Si Votre Majesté ne m'accordait pas de retirer les pièces éparses sur les côtes d'Istrie, ainsi que je lui demande

Sérénissime a prononcé que les commandants militaires étrangers au pays ne peuvent prétendre aux droits et prérogations des commandants territoriaux. En conséquence, un général français, par exemple, qui commande une brigade ou une division stationnée dans un département, est étranger à ce qui appartient particulièrement au pays, et dans une fête que donne le pays, comme dans une cérémonie publique, le général français peut être invité, et il est libre d'accepter ou de refuser, etc.

« Quant au général Mortières, Son Altesse Sérénissime lui témoigne sa satisfaction sur la manière dont il a fêté le 15 août; mais, pour ce qui regarde ses prétentions avec le sous-préfet, ce dernier était dans son droit, c'est la seule autorité nationale.

« Par ordre de Son Altesse Sérénissime, » etc.

par ma lettre du 6 octobre, je la prierais de m'autoriser à emprunter à Ancône les pièces qui ne seraient pas nécessaires à son armement, toutefois après avoir envoyé à Ancône un officier pour reconnaître les pièces nécessaires à son armement. Les pièces que je retirerais seraient expédiées côte à côte jusqu'à Venise. Ma présence devient nécessaire à Venise, je compte m'y rendre incessamment. Le ministre de la guerre, que j'y avais envoyé, arrive à l'instant. Il a trouvé que l'administration de la marine n'était pas bien en règle. Il y a pour 1,200,000 francs de dettes. J'en écris très-vivement à M. Bertin; j'espère que cela n'aura plus lieu. L'apparition d'une belle frégate anglaise et d'un brick a mis la consternation partout. Quant au commerce, il n'y a rien d'extraordinaire; mais ce qui surprendra Votre Majesté, c'est que tous les militaires de la marine et de terre n'ont point été exempts de cette terreur panique. Il n'y a pas jusqu'au général Miollis qui s'est imaginé que cette frégate venait pour un débarquement et qu'elle devait sans doute être suivie d'un convoi. D'après cette idée, il se met en mouvement comme si l'ennemi était déjà là : il me demande des troupes et du canon. Sur la demande du commandant de terre, la marine a saisi avec plaisir l'occasion de désarmer les frégates pour employer le canon et les matelots à armer les chaloupes canonnières destinées à la défense des lagunes. Aussitôt que j'en ai été prévenu, j'ai donné de suite contre-ordre et tout fait réarmer. La mesure prise par la marine et la terre avait produit le plus mauvais effet. J'écris au général Miollis pour qu'il

tranquillise l'esprit public; je lui fais voir l'absurdité des craintes qu'on avait conçues; je lui prescris de s'occuper, comme précédemment et avec tranquillité, à mettre la place en état de défense, mais sans y mettre extérieurement cette importance qui frappe le moral. Votre Majesté peut être persuadée que mon intention ne peut être de compromettre la marine royale, mais je crois qu'il est nécessaire de suivre la marche que Votre Majesté nous a tracée à Bologne, c'est-à-dire de faire sortir les chaloupes canonnières ou frégates, de leur faire voir l'ennemi sans rien compromettre, d'habituer les marins à cette vue, et même, petit à petit, à entendre siffler les boulets ennemis. On pourrait ainsi ranimer leur courage, les familiariser à la présence des bâtiments ennemis et les rendre enfin susceptibles de pouvoir exécuter les ordres de Votre Majesté. Le capitaine Daugier est parti de Venise pour Ancône; je lui écris de venir pendant mon séjour à Venise, je suis bien aise d'avoir avec moi un officier dont Votre Majesté fait cas. »

Nap. à Eug. Dessau, 22 octobre 1806.

« Mon fils, les 3 régiments italiens sont à l'armée; faites partir 200 conscrits bien armés et bien habillés pour recruter chacun de ces 3 régiments, ce qui fera 600, afin de les tenir toujours à un certain complet. »

Nap. à Eug. Wittenberg, 23 octobre 1806.

« Mon fils, vous avez envoyé un bataillon de dragons à Ancône; vous avez ainsi organisé ces régiments de manière qu'ils n'ont pas d'hommes pour monter les chevaux que je leur envoie; cependant ce qui

m'importe, c'est d'avoir de la cavalerie; faites donc rentrer ces détachements à leurs corps. Veillez à ce que les dépôts des régiments de cavalerie de l'armée de Naples aient chacun 200 chevaux sellés et exercés, ce qui vous ferait 12 ou 14 escadrons qui vous seraient d'une grande utilité. Il serait même convenable, s'ils ont des hommes, qu'on augmentât le nombre des chevaux. »

Nap. à Eug. Postdam, 25 octobre 1806.

« Mon fils, le roi de Naples renvoie deux régiments de dragons. Aussitôt que la tête sera arrivée à Ancône, vous ferez partir deux régiments de chasseurs, et les sept de dragons de l'armée de Naples qui sont en Italie doivent avoir 200 chevaux, mais ils ont beaucoup plus d'hommes; envoyez-m'en l'état sans délai, et donnez-leur l'autorisation de passer un marché pour acheter un plus grand nombre de chevaux. Veillez à l'organisation de ces 14 escadrons; faites revenir le bataillon à pied d'Ancône, et portez une grande activité à les monter, afin qu'en mars prochain la cavalerie de Naples vous forme un corps de 4,000 chevaux instruits et disciplinés.

« Vous devez avoir déjà reçu en Italie plus de 15,000 conscrits : je vois avec plaisir que leur habillement est prêt, et qu'on ne perdra pas de temps à les discipliner. Écrivez-moi si le ministre Dejean a donné la retraite aux vieux officiers, et s'il a envoyé des jeunes gens pour les remplacer. Lisez et relisez l'instruction générale que je vous ai donnée avant mon départ, et exécutez-la constamment et insensiblement. En me renvoyant deux régiments de chas-

seurs, envoyez-moi les plus nombreux en hommes. Leurs selles seront portées sur des chariots, et vous les dirigerez sur Augsbourg. Donnez ordre aux majors de partir devant pour acheter des chevaux à Augsbourg avec les fonds qu'ils ont; je fournirai le surplus. Comme les chevaux sont rares en Italie, les régiments qui partent pourraient laisser des chevaux aux régiments qui restent en Italie; ils se procureront des chevaux en Allemagne avec l'argent de ceux qu'ils auront vendus aux autres corps : par ce moyen, on ne perdra rien en Italie en nombre de chevaux. Surtout ne touchez jamais aux deux régiments de cavalerie du corps du Frioul. Ce corps ainsi organisé formerait votre corps de réserve, comme vos dépôts formeraient vos garnisons. Les grands coups se porteront ici; toutes ces dispositions ne sont que spéculatives. Il n'y a pas d'apparence que l'Autriche bouge, surtout aujourd'hui que la Prusse est anéantie. »

Nap. à Eug. Postdam, 26 octobre 1806.

« Mon fils, des 2,000 forçats que vous envoie le roi de Naples, faites-en partir 500 pour Gênes, d'où on les fera passer en Corse. 500 seront envoyés en France, où ils seront employés au dessèchement des marais de Rochefort. Vous répartirez les 1,000 autres en Italie. »

Nap. à Eug. Berlin, 30 octobre 1806.

« Mon fils, vous devez avoir en Italie dix fois plus de canons qu'il ne vous en faut : vous en avez trop à Palmanova, et trop presque partout. Vous pouvez ôter de l'Istrie et de la Dalmatie toutes les pièces

que vous jugerez convenables. Vous pouvez prendre à Ancône toutes les pièces qui vous seront utiles, d'autant plus que je crois qu'il y en a beaucoup qui m'appartiennent. »

« Mon fils, l'armée du roi de Prusse n'existe plus. Tout ce qui était à Iéna (160,000 hommes) a été tué, blessé ou pris; pas un homme n'a passé l'Oder. Je suis maître de leurs places fortes, de Spandau, de Stettin. Mes troupes sont sur les confins de la Pologne. Le roi de Prusse a passé la Vistule, il ne lui reste pas 10,000 hommes. Je suis assez content des habitants de Berlin. J'envoie les différents décrets dont vous avez besoin. Les quatre régiments de cuirassiers doivent être partis; faites-moi connaître quand ils seront sur le Danube. » Nap. à Eug. Berlin, 31 octobre 1806.

« Mon fils, faites confisquer tous les bâtiments prussiens qui se trouvent dans mes ports d'Italie, et autorisez les corsaires à les poursuivre. Faites faire, par une circulaire, des prières publiques dans mon royaume d'Italie pour remercier Dieu de l'heureux succès de mes armes. Mettez dans Milan une grande pompe à la cérémonie du *Te Deum* qui sera chanté à cette occasion. Nap. à Eug. Berlin, 31 octobre 1806.

« Les deux régiments italiens qui font partie du corps du maréchal Mortier sont du côté de Cassel. Le 3e régiment est en marche pour arriver. »

« L'Empereur, Monseigneur, me charge d'expédier à Votre Altesse un officier de mon état-major pour lui porter les ordres suivants : Le maréchal Berthier à Eugène. 4 novembre 1806.

« Sa Majesté ordonne que vous fassiez partir sans délai trois escadrons des 19e et 24e régiments de chasseurs à cheval, avec les colonels; ces escadrons seront complétés à 600 hommes. Il ne restera en Italie que les dépôts pour recevoir les conscrits et les remonter; vous ferez faire à ces dépôts un mouvement en arrière, et donnez-leur l'ordre de se rendre à Plaisance. J'envoie l'ordre au gouvernement de Parme de faire partir le 15e régiment de chasseurs à cheval, c'est-à-dire trois escadrons commandés par le colonel, et complétés à 600 hommes. Je lui prescris de laisser au dépôt le major pour recevoir les conscrits et les chevaux. Les deux chefs d'escadron marcheront avec le régiment.

« L'Empereur ordonne, Monseigneur, que vous nommiez un général de brigade pour commander ces trois régiments, qui, par Brescia, se rendront à la grande armée en se dirigeant sur Ulm; je vous prierai de m'envoyer l'itinéraire de leur marche, afin que je sache où leur envoyer des ordres. L'intention de Sa Majesté est que vous ordonniez au 106e régiment d'infanterie, qui est à Venise, de se rendre dans le Frioul, où il sera attaché à une des deux divisions du corps du Frioul.

« L'intention de l'Empereur est que Votre Altesse Impériale forme deux divisions, l'une à Brescia et l'autre à Vérone. La division de Vérone sera formée de deux bataillons du 3e régiment d'infanterie légère, complétés à 140 hommes par compagnie à l'effectif; de trois bataillons du 56e régiment, et de trois bataillons du 93e régiment : ces bataillons complétés

de même à 140 hommes par compagnie à l'effectif. Si ce complément ne peut se faire de suite, il se fera insensiblement à mesure que les conscrits seront armés et habillés. La division de Brescia sera composée du 16e régiment de ligne, du 2e, du 37e et du 67e *idem;* au fur et à mesure que les trois bataillons pourront le permettre, les deux premiers bataillons de chacun de ces régiments seront complétés à 140 hommes par compagnie. Je donne des ordres à Gênes et à Turin pour que ces régiments passent en Italie.

« Je préviens Votre Altesse que je donne des ordres pour qu'une troisième division de réserve soit organisée et réunie à Alexandrie; cette troisième division de réserve sera formée de deux bataillons du 7e régiment de ligne, de deux bataillons du 112e de ligne, et enfin d'un bataillon de réserve d'élite qui sera composé des deux de grenadiers et de voltigeurs, du 4e bataillon du 56e régiment de grenadiers, et voltigeurs du 4e bataillon du 93e, des grenadiers et voltigeurs du 3e bataillon du 2e de ligne, et des grenadiers et voltigeurs du 3e bataillon du 37e de ligne. Total, huit compagnies, qui, complétées à 100 hommes, formeront 800 hommes. Je donne en conséquence l'ordre aux deux bataillons du 16e, qui est à Gênes, de se rendre aussi à Brescia ; je donne le même ordre aux deux bataillons du 2e de ligne, et aux deux bataillons du 37e de ligne. Je donne l'ordre aux deux bataillons du 3e d'infanterie légère, qui est à Parme, de se rendre à Vérone; je donne le même ordre aux trois bataillons du 93e, qui

sont à Alexandrie, et aux trois bataillons du 56e. Je donne aussi des ordres aux deux bataillons du 7e de ligne, qui est à Turin, et aux deux bataillons du 112e, qui est à Grenoble, de se rendre à Alexandrie.

« Je donne l'ordre au général Menou d'organiser dans le Piémont 12 pièces d'artillerie attelées avec matériel, personnel, attelage, etc., et de se réunir à Alexandrie pour servir à la division de réserve d'Alexandrie.

« Sa Majesté me charge, Monseigneur, de vous donner l'ordre d'organiser deux divisions d'artillerie de 12 pièces chacune, attelées et approvisionnées pour être attachées aux divisions de Vérone et de Brescia. Vous compléterez aussi 12 pièces d'artillerie à chacune des deux divisions du Frioul, si déjà elles ne les ont. Vous ferez atteler en outre 6 pièces d'artillerie légère pour la division de dragons, et 6 autres pièces pour servir à l'avant-garde. Total, 60 pièces d'artillerie. Les quatre régiments de dragons que renvoie le roi de Naples seront réunis entre Padoue et Trévise, et vous ordonnerez que leurs dépôts y soient joints; l'on tâchera d'avoir ainsi 2,400 chevaux. Vous ordonnerez que ces dragons manœuvrent tous les jours à pied et à cheval. Ils formeront la division de réserve de votre armée.

« La division de cavalerie légère sera composée du 3e et du 23e de chasseurs. On attachera à chacune des divisions de Vérone et de Brescia deux escadrons tirés des dépôts des régiments de cavalerie légère, qui sont à Naples. Vous désignerez un major pour commander deux escadrons.

« L'escadron du cinquième dépôt sera attaché à la division de réserve d'Alexandrie. Les deux escadrons des dépôts de dragons de l'armée de Naples formeront également un régiment, ce qui portera le nombre des régiments de la réserve des dragons à cinq.

« Votre Altesse verra par toutes ces dispositions que l'armée d'Italie aura donc 3,000 dragons, 1,200 hommes de cavalerie légère attachés au corps du Frioul, 1,200 hommes de la brigade de réserve, et 1,000 hommes attachés aux trois divisions de Brescia, de Vérone et d'Alexandrie. Total, 6,400 hommes à cheval. A cela il faut joindre la cavalerie de la garde italienne de l'Empereur et Roi, et celle des dépôts italiens, ce qui fera 7,000 chevaux. Sa Majesté pense que c'est beaucoup plus qu'il n'est nécessaire en Italie.

« Chacune de ces deux divisions de Vérone et de Brescia sera sous les ordres d'un général de division et de deux généraux de brigade. Le général de division Pully commandera la réserve de dragons, et aura sous lui deux généraux de brigade. Le général de brigade Bessières commandera la brigade de réserve de cavalerie légère. Je donne l'ordre pour que le général de division Chabot commande la division d'Alexandrie, et qu'il ait sous lui deux généraux de brigade.

« L'intention de l'Empereur, monseigneur, est que les quatorze dépôts d'infanterie de l'armée de Naples forment, avant le mois de décembre, au moins 10,000 hommes, ce qu'on a lieu de présu- Disposition à l'égard des places.

mer. Deux de ces dépôts entiers seront placés à Porto-Legnago, deux dans Peschiéra, dix dans Mantoue, et formeront la garnison de cette place; les huit bataillons de dépôt de l'armée de Dalmatie entreront dans Venise. On pense qu'ils doivent former au moins 8,000 hommes. Le général Miollis est gouverneur de cette ville, vous lui donnerez deux généraux de brigade et un adjudant commandant sous ses ordres.

« Les dépôts des sept régiments du corps du Frioul seront placés, savoir : cinq dans Palmanova, et deux dans Osopo. Ces dispositions sont, en supposant que la guerre ait lieu avant qu'on puisse retirer un service plus actif de ces dépôts; car, passé le mois de janvier, l'intention de l'Empereur est que chaque dépôt soit organisé de manière à pouvoir fournir chacun six compagnies de 120 hommes, ce qui formerait des bataillons de dépôts de 720 hommes chacun. Les dépôts de Naples fourniraient donc sept bataillons ou plus de 5,000 hommes; cela formerait une sixième division, et le reste tiendrait garnison. Les autres dépôts pourraient fournir une septième division; mais pour cela il faut que les conscrits aient été habillés, armés et disciplinés; car Votre Altesse sentira que mettre en ligne des recrues, c'est les perdre et s'exposer à de mauvais événements; il vaut donc mieux alors les mettre dans une place.

« Votre Altesse doit activer les mesures pour approvisionner les places de Mantoue, Venise, Palmanova, Osopo, Peschiéra, Porto-Legnago et la Rocca-d'Anfo; tous ces approvisionnements se feront au

compte du royaume d'Italie, ce qui est d'autant plus juste, que c'est pour sa défense, et que ces approvisionnements lui appartiendront.

« L'intention de l'Empereur est que, dès ce moment, Votre Altesse destine un officier supérieur d'artillerie et trois officiers en résidence pour chacune des places de Venise, de Palmanova et de Mantoue, et en mettant dans les autres places proportionnellement à leurs besoins. La place de Venise est entre bonnes mains, mais il faut que Votre Altesse confie celles de Palmanova et d'Osopo à des officiers vigoureux. Mantoue aurait besoin d'un gouverneur ferme et intelligent, mais surtout il faut des seconds, et, si ces places étaient dans le cas d'être assiégées, il faudrait, Monseigneur, que vous y fissiez jeter les meilleurs généraux et officiers que vous auriez. Quant à la citadelle d'Ancône, on redoublerait d'activité pour la mettre en bon état; les 1,000 hommes du 4e régiment italien seraient suffisants pour Civita-Vecchia.

« Il faut qu'au 1er décembre, au plus tard, les divisions de Vérone et Brescia et d'Alexandrie soient prêtes à se porter partout où il serait nécessaire. Il sera inutile, toutefois, de diriger sur Alexandrie l'escadron de cavalerie du dépôt de l'armée de Naples, qui doit marcher avec cette division; on le lui donnerait lorsque cette division passerait l'Adige. Ainsi l'armée de l'Empereur en Italie, sans avoir le secours de celle de Naples, serait forte de plus de 50,000 hommes. Le général Marmont combinerait ses mouvements avec ceux de cette armée. L'Empereur et roi aurait ainsi une armée de plus de 60,000 hom-

mes, contre laquelle 100,000 Autrichiens ne seraient pas suffisants, et Sa Majesté, de son côté, leur donnerait tant d'occupation, qu'ils n'auraient pas de troupes de reste.

« Votre Altesse sentira que la grande affaire est l'approvisionnement des places et la prompte organisation de l'artillerie.

« Il faut, Monseigneur, que toutes ces mesures s'exécutent sans précipitation, sans menaces contre l'Autriche et sans alarmer personne. Vous êtes autorisés à retenir les généraux de l'armée de Naples avec ceux que vous avez, et à les placer convenablement. Je donne l'ordre au général Molitor de revenir de l'armée de Dalmatie; vous pourrez lui confier une de vos divisions. Quant aux divisions actuelles du Frioul, en général il faut que les corps qui ont quatre bataillons en fournissent trois de guerre, et laissent le quatrième au dépôt, ce qui permettra d'augmenter le corps du Frioul d'un bataillon du 35e et d'un bataillon du 92e. On pourrait aussi l'augmenter de tous les 5es bataillons des corps de l'armée de Dalmatie qui ont quatre bataillons.

« Je suis chargé spécialement de recommander à Votre Altesse de porter la plus grande attention à l'armement, à l'habillement et à l'instruction des conscrits; du moment qu'ils seront à l'école de peloton, il faudra les faire tirer à la cible. Je donne des ordres pour que le roi de Naples envoie en Italie trois autres régiments de cavalerie, dragons et chasseurs, de manière qu'il ne reste dans le royaume de Naples, en cavalerie française, que quatre régi-

ments qui, avec les trois de cavalerie italienne que Sa Majesté a, lui feront sept régiments, et avec le régiment polonais, huit; c'est encore plus de chevaux qu'il n'en faut pour cette armée.

« Je dois vous prévenir, Prince, que le dépôt du 3e bataillon du 3e régiment d'infanterie légère tiendrait, en cas d'événement, garnison dans la citadelle de Plaisance. Les 4es bataillons du 56e et du 93e régiments, et les 3es bataillons du 2e et du 37e de ligne, tiendront garnison à Alexandrie; le 3e bataillon du 7e de ligne tiendrait garnison dans la citadelle de Turin, le 3e bataillon du 67e à Gênes, et le 3e bataillon du 13e resterait à Toulon. Comme ces 3es bataillons ne peuvent avoir quelque importance que pour les conscrits, je donne l'ordre au général Menou de porter toute son attention à ce que ces conscrits soient promptement habillés, armés et instruits, et pour que, du moment qu'ils seront à l'école de peloton, c'est-à-dire un mois après leur arrivée au dépôt, on commence à les faire tirer à la cible.

« J'ai cru devoir donner à Votre Altesse l'ensemble de tous les ordres subséquents que j'aurai à donner, d'après les dispositions ci-dessus; l'Empereur et roi s'en rapporte avec confiance au talent et à l'attachement que lui porte Votre Altesse. »

Nap. à Eug. Berlin. 4 novembre 1806.

« Mon fils, le prince de Neufchâtel vous envoie des instructions pour la réunion de trois divisions à Vérone, Brescia et Alexandrie. Donnez tous les ordres. Le roi de Naples vous a déjà envoyé 4 régiments de cavalerie; je lui fais connaître que je désire qu'il vous

en envoie 4 autres français et 2 italiens. Du moment que ces 6 régiments seront arrivés, mon intention est de retirer encore d'Italie 4 régiments de cavalerie, soit dragons, soit chasseurs, soit hussards; car c'est ici que la cavalerie est nécessaire, au milieu des immenses plaines de la Pologne. Vous verrez, par les dispositions que j'ai prescrites, que je désire que vous augmentiez vos divisions du Frioul, sans aucun délai, de manière qu'elles aient chacune 8 ou 10,000 hommes et 12 pièces d'artillerie attelées; que vous ayez avant le 1er décembre, à Vérone et à Brescia, deux divisions de 8 à 10,000 hommes chacune, avec 12 pièces d'artillerie; que vous ayez, à la même époque, une division à Alexandrie de 6,000 hommes avec 12 pièces d'artillerie; et enfin qu'au mois de janvier deux divisions, chacune de 5 à 6,000 hommes, soient formées de différents bataillons de la réserve. Mon intention est, lorsque j'aurai reçu les états de situation de vos dépôts au 15 novembre, d'ordonner moi-même la formation de ces bataillons.

« J'ai également ordonné que les 4 régiments de dragons qu'à renvoyés le roi de Naples formeraient une réserve de cavalerie. Si ce prince vous en renvoie d'autres, vous pourrez alors en former 2 divisions, chacune de 3 régiments, mon intention étant que vous ayez 6 à 7,000 hommes de cavalerie, et plus de 45,000 hommes d'infanterie; ce qui, joint aux 12,000 hommes que le général Marmont peut réunir à Zara, pour porter en Carniole si vous prenez l'offensive, fera une armée de plus de 60,000

hommes, contre laquelle l'Autriche ne pourrait faire front qu'avec une armée de 100,000 hommes. Cependant je n'ai point encore à me plaindre de l'Autriche, et je ne crois pas qu'elle veuille entrer en lice. Ce terrible exemple de la Prusse lui en ôtera l'envie, si elle l'avait; mais enfin ces précautions sont nécessaires, et je m'y suis résolu. Mon intention est que les divisions de Vérone et de Brescia soient cantonnées dans les villages voisins, et s'exercent constamment aux manœuvres de ligne et à la cible, car une réunion d'hommes ne fait pas des soldats : l'exercice, l'instruction et l'adresse leur en donnent le véritable caractère; que les conseils d'administration pourvoient à ce qu'ils aient 2 paires de souliers dans le sac et une bonne capote; en portant le même soin aux divisions du Frioul, vous aurez une armée composée de 6 ou 7 bonnes divisions capables de tout entreprendre. Le principal est d'avoir des généraux. Les deux généraux du corps du Frioul sont bons. Comme, avant de partir de France, j'ai ordonné des mouvements de plusieurs généraux d'Italie sur la grande armée, je n'ai plus cela présent; mais il faut choisir des gens vigoureux; proposez-les-moi vous-même, pourvu que vous ne preniez pas de généraux de la grande armée. Le roi de Naples en envoie beaucoup, vous pouvez les arrêter à Milan si cela vous convient. Il faut un gouverneur pour Mantoue. Miollis est très-bon à Venise. Les dépenses des vivres et des approvisionnements des places seront faites sur le Trésor d'Italie. Songez quel dommage ce serait pour l'Italie, si une de ces provinces était

envahie; en cas de guerre, vous avez dans Caffarelli un bon général, et qui vous servira bien près de vous. Faites-moi connaître comment vous organiserez le commandement des places, et quels sont les deux généraux de brigade que vous laisserez à Venise, et les commandants de l'artillerie et du génie, ainsi que pour Mantoue, Osopo et les autres places. Tenez le général Charpentier toujours en course, visitant sans cesse les dépôts pour activer l'instruction et leur organisation. Il doit vous être arrivé, ou vont arriver à la fin de novembre, 20,000 hommes. Si l'habillement, l'armement, l'instruction de ces hommes, sont poussés, c'est 20,000 hommes que vous aurez acquis.

« (*Propre main.*) Vous devez être prêt à entrer en campagne le 1er décembre, si je vous l'ordonne. »

Nap. à Eug. Berlin, 8 novembre 1806.

« Mon fils, l'idée de pouvoir acclimater les marins de Venise à lutter contre les bâtiments anglais est une folie; mais vous pouvez autoriser deux frégates à en attaquer une. »

Nap. à Eug. Berlin, 10 novembre 1806.

« Mon fils, il n'y a point d'inconvénient à ce que vous fassiez imprimer désormais en italien les bulletins à mesure qu'ils paraîtront. »

Eug. à Nap. Milan, 11 novembre 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté l'état de situation des dépôts d'infanterie et de cavalerie de l'armée de Naples, d'après la revue du 1er novembre.

« Les régiments de cuirassiers, 4e, 7e, 6e et 8e, seront rendus à Augsbourg les 21, 22, 23 et 26 du

courant. Le 6e n'arrivera que le 26, parce qu'il est parti de Plaisance.

« Les deux régiments de chasseurs vont se mettre en marche avec la même direction sur Augsbourg. Le 19e régiment arrivera le 12 décembre, et le 23e régiment le 20 du même mois.

« Les Autrichiens, depuis quinze jours, ne laissent plus passer l'Isonzo, il faut que les voyageurs aient leur passe-port visé à Vienne, ou visé par un agent autrichien; comme nous n'en avons pas en Italie, ce sont des entraves pour le commerce. Deux nouveaux bataillons autrichiens sont entrés à Trieste. Les troupes en Carinthie se concentrent; mais, jusqu'à présent, aucun mouvement d'artillerie.

« On vient d'envoyer 6,000 capotes pour les troupes de Fiume et de Trieste.

« J'apprends par lettres particulières que les 3,000 hommes partis pour renforcer M. de Bellegarde en Dalmatie se sont arrêtés à Fiume et environs. »

« Mon fils, j'ai envoyé des ordres pour la réunion d'une division à Brescia et à Vérone, et d'une division à Alexandrie; mais, pour peu que cela tarde, j'espère que vos troupes actives pourront être considérablement augmentées par vos dépôts, et que vous pourrez former une division active des dépôts de l'armée de Naples. Je ne pense cependant pas que vous puissiez être dans cette situation avant le mois de janvier. Je vois que vous n'avez que 1,700 chevaux des dépôts de l'armée de Naples; il devrait y en avoir 2,000. Faites-moi connaître quand ils existeront, et

Nap. à Eug. Berlin, 12 novembre 1806.

ce qui empêche qu'ils n'y soient déjà. Les régiments de dragons que vous envoie le roi de Naples vous feront bientôt une augmentation considérable, et pourront remplacer les régiments de grosse cavalerie et de cavalerie légère que j'ai appelés à la grande armée. Pourquoi les majors du 14e de chasseurs et des 24e et 29e de dragons ne sont-ils pas à leurs dépôts, non plus que les chefs d'escadrons des 9e et 25e de chasseurs, et des 7e, 23e, 24e et 29e de dragons? Il manque des adjudants-majors, des chirurgiens et des capitaines. Je crois même que les 24e et 30e de dragons n'ont que deux sous-lieutenants; si ce sont des places vacantes, écrivez au ministre Dejean pour qu'il y en soit nommé. Si ce sont des hommes qui sont absents, qu'on les fasse revenir.

« Relisez l'instruction générale que je vous ai envoyée avant de partir de Paris, et veillez à ce qu'elle s'exécute.

« Faites-moi connaître où en est l'armement et l'approvisionnement de Venise. En a-t-on retiré tout ce qui est inutile? Et les deux lunettes de cette place sont-elles armées, massées, et en état de se défendre? »

Nap. à Eug. Berlin, 24 novembre 1806.

« Mon fils, vous recevrez un décret pour faire au port de Venise un travail de 92,000 francs, qui est nécessaire pour que les vaisseaux puissent passer. Cette dépense sera prise sur les fonds du ministère la guerre de mon royaume d'Italie. Rendez-moi compte si l'on a commencé à mettre des vaisseaux en construction. »

« J'ai l'honneur de prévenir monsieur le ministre Dejean que Sa Majesté vient de me prescrire la formation des divisions d'infanterie et de cavalerie qui doivent composer l'armée d'Italie : les corps sont en mouvement pour l'organisation de ces divisions. Les dépôts se rendent dans les places où ils doivent former garnison, et s'instruire et s'habiller. L'armée sera prête à entrer en campagne au 1er décembre. Sa Majesté a ordonné que chaque soldat ait deux paires de souliers dans le sac, et soit muni d'une bonne capote; mais les conseils d'administration des régiments ne peuvent faire cette dépense; ils sont encore endettés et créanciers envers le gouvernement de la moitié du prix des capotes accordées l'année dernière, il est également dû une paire de souliers par homme, accordée en même temps que les capotes. Il est de toute urgence que vous veniez au secours des corps en leur faisant les fonds nécessaires pour ces achats et confections, sans quoi ils entreront en campagne dans la plus mauvaise saison, et dépourvus de ces objets indispensables.

Eug. au ministre Dejean. Milan, 15 novembre 1806.

« Les dépôts manquent d'officiers et de sous-officiers; on ne peut organiser ces dépôts sans chefs, et les instruire si les sous-officiers ne sont présents. Je vous renouvelle avec instance la demande d'officiers pour tous les dépôts, tant d'infanterie que de cavalerie, en vous priant de faire également rejoindre les sous-officiers.

« L'armée devant être prête à entrer en campagne se trouve encore sans moyens de transports ni ambulances; le commissaire ordonnateur attend tou-

jours vos ordres et les fonds nécessaires. Je vous renouvelle mes instances à cet égard; l'exemple de la campagne dernière est encore récent : ces services ont très-mal été. Je pourrais même dire qu'ils ont manqué, parce qu'on a attendu le dernier moment pour s'en occuper; et l'argent alors a été prodigué presque à pure perte.

« Ayant l'ordre d'être prêt à marcher au 1er décembre, toutes les divisions sont cantonnées et en mesure d'exécuter les ordres. Les généraux et officiers doivent avoir leurs équipages et le nombre de chevaux nécessaires pour leur service; les soldats, cantonnés et réunis sur un espace le plus resserré possible, ne peuvent plus vivre comme dans des garnisons : ils n'ont plus les avantages des troupes casernées. Toutes ces considérations me portent à vous prier de donner des ordres pour que l'armée soit mise sur le pied de guerre au 1er décembre; cette disposition me paraît juste et nécessaire.

« Je vous prie de ne pas oublier la demande que je vous ai faite de trois compagnies d'artillerie du 4e régiment. Je désire que vous puissiez donner des ordres de suite pour les demandes que je vous fais. »

Eugène à Berthier, Milan, 15 novembre 1806.

« J'ai reçu les instructions que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de m'adresser par un officier de son état-major. Tous ses ordres ont été envoyés à leurs destinations, et j'espère que l'exécution en sera entièrement achevée vers le 1er décembre. Les deux régiments de chasseurs se mettent en route; mais, au lieu du 24e, j'ai substitué le 23e, le

24e ayant un escadron en Dalmatie. Il y aura aussi un léger changement à la partie de l'instruction qui concerne les dépôts de l'armée de Naples; Votre Altesse en porte dix à Mantoue, deux à Peschiéra, et deux à Legnago. Mais la première instruction portait que deux des quatorze dépôts se portaient à Ancône, où ils sont effectivement; j'y ai même joint le bataillon dalmate. Ainsi il y aura à Ancône deux dépôts et le bataillon dalmate, à Legnago deux dépôts français et un italien, à Peschiéra deux dépôts français et un italien, à Mantoue huit dépôts français et quatre italiens.

« Dans la dernière instruction, Votre Altesse désignait le général de Pully pour commander la cavalerie. J'ai l'honneur de vous prévenir que ce général est parti avec la division des cuirassiers; il la commandait depuis longtemps, je n'avais pas ordre de le retenir, et j'ai cru d'ailleurs qu'un général était indispensable pour conduire et surveiller cette division. Le général Mermet, qui arrive de Naples, prendra le commandement de la division des dragons.

« Je ne puis assez insister sur ce que Votre Altesse veuille bien donner les ordres les plus précis pour que les officiers qui doivent se rendre aux dépôts rejoignent, les dépôts se trouvent presque sans officiers; nous allons même manquer d'instructeurs. C'est ce qui rendra même très-difficile la formation des trois compagnies par dépôt, ordonnées par Sa Majesté. Il ne faut pas compter sur ces dépôts avant le mois de février, quels que soient les soins que l'on y donnera dans décembre et janvier. Quant à

l'habillement, il va grand train partout. Je joins ici un aperçu de la force de l'armée d'Italie.

« La situation que j'aurai l'honneur de vous adresser, aussitôt que les divisions seront réunies, sera beaucoup plus exacte, car celle-ci est de mémoire. Il y a quelques jours que j'ai pris les ordres de Votre Altesse, relativement à un général de division qui serait utile au général Marmont. Le général de division Clausel est ici disponible. J'ai aussi le général Duhesme, qui est à Civita-Vecchia. Votre Altesse remarquera avec plaisir que les divisions de l'armée d'Italie seront parfaitement commandées; mais elle pourra observer que nous sommes beaucoup plus faibles en généraux de brigade, car une partie d'entre eux ne peut absolument pas entrer en campagne, beaucoup de ces derniers par cause de santé, et un petit nombre par le peu de confiance que les troupes auraient en eux. Enfin, parmi ceux disponibles qui sont placés dans les divisions, plusieurs arrivent nouvellement de France, où ils ont eu *pendant longtemps* des commandements.

« Je prie Votre Altesse de croire que l'armée d'Italie verra arriver avec le plus grand plaisir le jour d'entrer en campagne; les bulletins de la grande armée la remplissent d'admiration, mais lui font sentir bien vivement le regret de ne pas être active.

« D'après les ordres de Sa Majesté, je fais réunir ces divisions. Je les fais exercer aux grandes manœuvres et tirer à la cible. Le corps du Frioul avait toujours été privé de ces avantages, ayant été obligé

de fournir continuellement 3,000 hommes aux travaux de Palmanova. »

« Sire, j'ai reçu seulement hier soir la lettre dont Votre Majesté m'a honoré le 4 novembre. J'avais reçu la veille les instructions et les ordres que sa bonté m'a fait adresser par le maréchal Berthier. Tous les ordres nécessaires sont partis et tous les mouvements vont avoir lieu. J'assure Votre Majesté que, le 1er décembre, nous serons bien prêts, et surtout pour prendre l'offensive, car Palmanova n'est pas encore achevé; on palissade à force, mais les mouvements de terres massées ne sont pas encore en état de recevoir l'artillerie. Deux lunettes seulement sont gazonnées; 2,500 ouvriers travaillent sans relâche au reste. Les cavaliers et bastions sont armés. Eug. à Nap. Milan, 15 novembre 1806.

« J'adresse à Votre Majesté un aperçu de son armée d'Italie vers la fin de ce mois. Je l'ai fait de mémoire et tout à fait par aperçu. Votre Majesté remarque que les divisions de l'armée sont parfaitement commandées; je la remercie de la bonté avec laquelle elle m'autorise à lui demander des généraux. Les généraux de brigade sont plus faibles : on a envoyé en Italie beaucoup de généraux qui ne peuvent plus faire une campagne active; deux ou trois autres ont été ballottés d'armée en armée, de division en division, et les derniers arrivés sont depuis longtemps employés en France et peu connus du soldat. Je ne négligerai rien pour qu'ils fassent connaissance quand l'occasion s'en présentera. Si Votre Majesté n'avait en vue aucun bon général de

brigade à nous envoyer, elle pourrait désigner pour ce grade le colonel Sancey, du 84e, ancien et brave militaire, et le colonel Foy, qui serait un très-bon général dans la ligne. Votre Majesté me permet-elle de lui demander de rapprocher les deux bataillons de la garde qui sont en Dalmatie? la garde réunie ferait une très-jolie réserve. Enfin, Votre Majesté peut compter sur mon zèle et sur le bonheur bien véritable que j'éprouverai quand j'aurai l'occasion de lui prouver la sincérité de mes sentiments.

« L'armée d'Italie lisait depuis longtemps avec admiration... (*mots illisibles*). Elle sera enchantée de faire nombre dans la partie active de votre grande famille, et sa conduite l'en rendra digne.

« J'écris aujourd'hui une longue lettre au ministre de la guerre; je lui demande des remplacements d'officiers pour les dépôts. Cette mesure est très-ingrate, car il y en a déjà, de 80 à 90 hommes, qui n'ont que 10 à 12 officiers.

« J'ai fait mettre en prison le chef des transports, pour sa lenteur à rendre les draps aux corps. L'habillement et l'armement iront; mais l'instruction dépendra de l'arrivée des officiers et sous-officiers. Je presse aussi le ministre sur une décision sur les ambulances et les transports; enfin, je lui demande l'autorisation de faire donner des vivres et fourrages de campagne au premier ordre de mouvement que je pourrai recevoir de Votre Majesté. »

Eug. à Nap. Milan, 19 novembre 1806.

« Sire, d'après les ordres de Votre Majesté, la province d'Ancône de l'État pontifical a été occupée

par une division que le pays a dû entretenir. Cette division s'est trouvée composée de troupes françaises et de troupes italiennes qui, indistinctement, ont été soldées et entretenues par le subside fourni par le pays. Cet état de choses a duré jusqu'au moment où, la division étant devenue plus considérable, le général Lemarois m'a demandé un payeur divisionnaire. J'ai ordonné au payeur général d'en envoyer un. Le payeur général, ayant rendu compte de ce mouvement d'employés au ministre du Trésor, a observé en même temps qu'il désirait des instructions pour les encaissements et les dépenses, vu que c'était un service extraordinaire et que, toutes les troupes formant la division, tant françaises qu'italiennes, étant payées par le pays et par conséquent par le payeur divisionnaire, il ne savait pas positivement si cette comptabilité devait être fondue dans celle de l'armée ou être séparée, et que, dans le premier cas, il proposait de ne porter en compte que les sommes fournies aux troupes françaises. Le ministre du Trésor lui permit, en réponse, de se charger de toute la recette, mais au profit de l'armée française seulement, et que les troupes italiennes ne doivent pas y avoir part, que c'est au Trésor italien à y pourvoir. Le ministre me fait également part de cette disposition.

« Je me permettrai de représenter à Votre Majesté que les troupes italiennes sont en partie occupées à faire rentrer les fonds affectés à l'entretien de cette division, que l'ordre que Votre Majesté a bien voulu me donner portait que *les troupes formant la division*

de l'Adriatique seraient entretenues par le pays. »

Eug. à Nap. Milan, 1806.

« Sire, le 4e régiment d'infanterie de ligne italienne, après avoir beaucoup souffert pendant toute la campagne de Naples, est en ce moment à Civita-Vecchia, et réduit à 1,000 hommes. Ce régiment a le plus grand besoin de se rétablir de toute manière. Je supplie Votre Majesté de me permettre de faire revenir ce corps à son dépôt, qui est organisé en 3 bataillons. Il lui faudra peu de temps pour se refaire et être en état de présenter en campagne 2 bataillons. J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de faire remplacer ce régiment dans l'État romain par le 2e bataillon de chasseurs brescians, fort de 800 hommes, et par le bataillon dalmate, fort de près de 600 hommes, instruits et habillés; total, 1,500 hommes. L'échange sera avantageux à la division Duhesme, sous les deux rapports d'avoir plus de soldats, des hommes frais et sortant de garnison, etc.; des corps qui étaient organisés séparément souffrent moins d'être séparés que des bataillons du même régiment. En soumettant ce changement à Votre Majesté, que je crois nécessaire à un bon régiment, j'attendrai les ordres qu'il lui plaira me donner à cet égard. »

Eug. à Nap. Monza, 23 novembre 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté le budget présenté par les généraux Chasseloup et Lery, pour les travaux de fortifications dans le royaume d'Italie pendant 1807. Votre Majesté observera que la place de Venise n'est point comprise dans ce travail,

parce que tout ce qui regarde les travaux de cette place est subordonné aux projets qu'il plaira à Votre Majesté d'adopter. D'après les projets présentés par ces deux généraux du génie, il en résulte un besoin de 5,860,000 livres, somme très-forte pour une année, d'autant plus qu'on n'y comprend pas Venise, Montfalcone, et autres travaux que Votre Majesté pourrait ordonner; mais je crains que, vu les moyens du royaume, on ne pourrait affecter, pour 1807, au plus que 4 millions aux travaux des places, et, en comprenant simplement Venise, répartir les fonds de la manière suivante : Venise, 1 million; Palmanova, 1,500,000 fr.; Osopo, 200,000 fr.; la Rocca-d'Anfo, 50,000 fr.; Peschiéra, 200,000 fr.; Mantoue, 800,000 fr.; Legnago, 200,000 fr.; Vérone, 10,000 fr.; Pizzighettone, 40,000 fr. Total, 4 millions.

« J'attendrai les ordres que Votre Majesté croira avoir à me donner à cet égard. »

« Sire, j'adresse à Votre Majesté les rapports que je reçois sur la position des régiments autrichiens du côté de l'Italie, quoique je sois persuadé que Votre Majesté est mieux instruite que moi à cet égard. Je ne crois pas qu'il me soit permis de différer de lui faire connaître tous les renseignements que je reçois. J'avais un homme que je faisais voyager en Autriche, Bohême et Pologne; mais j'apprends que le général Savary l'a retenu, ce qui m'enlève un de mes moyens d'avoir des rapports.

Eug. à Nap. Monza, 29 novembre 1806.

« M. de la Rochefoucault ne correspond point

avec moi, en sorte que je ne sais rien par lui; il n'en est pas de même de M. Otto, qui me tient exactement au courant de ce qu'il peut apprendre.

« J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté une lettre du général Marmont. Je ne sais comment elle a pu mettre autant de temps à m'arriver, si la date est aussi éloignée que celle de la lettre qui l'accompagnait et qui m'était adressée. »

Nap. à Eug. Posen, 29 novembre 1806.

« Mon fils, vous trouverez ci-joint le décret pour les places d'Italie; je ne veux dépenser que 1,300,000 francs à Palmanova; sur ces 1,300,000 francs, mon intention est que d'abord on prenne les fonds nécessaires pour achever entièrement les contrescarpes des deux lunettes, et fonder deux escarpes. Quand un ouvrage a une contrescarpe, il est à l'abri de toute insulte. Il faut faire un magasin à poudre; ce sont là les travaux les plus importants. Il y a à Palmanova des souterrains pour contenir les objets d'artillerie. Quant à la garnison, des blindages le long des talus offrent plus de sûreté aux soldats que toutes les casernes. Il sera cependant nécessaire d'en faire une belle pour hôpital; mais on peut l'ajourner à une autre année. Je ne veux qu'une citadelle. Je ne veux rien dépenser à Pizzighettone, Rocca-d'Anfo, Peschiéra, Porto-Legnago et Mantoue. Je veux seulement dépenser 200,000 francs à Porto, c'est-à-dire à la partie qui est sur la rive gauche. Je veux relever cet ouvrage de manière que la place défende bien l'Adige. J'accorde 200,000 francs pour Pietoli et Mantoue, pour revêtir entièrement cet ouvrage. »

« Sire, je suis à Venise depuis trois jours; j'y ai trouvé tout fort tranquille, et chacun bien joyeux des victoires de Votre Majesté. Ici comme partout, on dévore les bulletins, et je suis seulement fâché que M. de Talleyrand m'ait écrit de ne publier aucun bulletin que lorsqu'ils auront paru dans le *Moniteur*. De cette manière, voilà huit jours que j'ai reçu le 5e bulletin. Les nouvelles de son contenu sont répandues, et personne ne connaît comment les rapports tardent tant. Le royaume a continué à être tranquille depuis les approches de la guerre. Je suis infiniment plus content de la police depuis que Guicciardi est chez lui, où il m'a demandé d'aller passer quinze jours, et c'est une raison de plus pour que je prie Votre Majesté de s'occuper de cet objet lorsque ses grandes occupations le lui permettront.

Eug. à Nap. Venise, 29 novembre 1806.

« J'ai appris l'arrivée à Ceséna du cardinal Braschi, et la réunion dans cette ville de quelques ecclésiastiques des moins bien notés pour leur attachement à Votre Majesté. J'ai pris de suite des mesures pour que ces différents individus s'éloignent de Ceséna, et rentrent dans leurs domiciles sous peine d'être relégués dans un séminaire, et j'ai fait pressentir au cardinal qu'un long séjour à Ceséna n'était plus convenable, puisqu'il n'y voyait que des personnes non attachées au gouvernement.

« J'ai fait manœuvrer ce matin, de quatre heures à midi, une division de 12 chaloupes canonnières neuves. J'en ai été assez content, mais les officiers et équipages ont besoin de travailler; ils comprennent mal les signaux : j'ai cependant remarqué du

zèle et de la bonne volonté. Je laisserai croiser ces canonnières en dehors du port, avec ordre d'y rentrer à l'apparence du mauvais temps; il n'y a rien à craindre pour elles.

« Comme le temps était fort beau et très-petit vent, les frégates, avec quelque peine, ont pu sortir de la Chiogga, et ont mouillé en dehors. Je vais demain, à la pointe du jour, les voir manœuvrer : elles tireront quelques bordées au vent du port, de manière à pouvoir toujours y rentrer; elles ne resteront dehors cette fois que pour quarante-huit heures. Je ne doute nullement qu'après quelques essais nos marins ne se forment bien et ne se tirent d'affaire d'abord devant un ennemi inférieur, et enfin devant un ennemi égal en forces.

« Il n'y a point paru d'Anglais depuis que je suis à Venise. On dit un vaisseau et une frégate sur la côte d'Istrie; je crois le vaisseau en rade de Trieste. »

Nap. à Eug. Posen, 1er décembre 1806.

« Mon fils, vous aurez reçu le décret relatif au blocus de l'Angleterre. Ayez bien soin que toutes les lettres écrites en anglais ou par des Anglais soient arrêtées et mises au rebut.

« Il faut empêcher toute communication de l'Angleterre avec le continent. »

Nap. à Eug. Posen, 1er décembre 1806.

« Mon fils, j'approuve fort les mesures que vous avez prises relativement à la *Gazette de Lugnano;* faites en sorte que le journal soit interdit et le rédacteur arrêté. Ne souffrez dans la Suisse italienne aucun germe de mauvais esprit. Écrivez à mon mi-

nistre italien et à mon ministre français à Berne, et envoyez quelqu'un près du canton du Tesin pour y témoigner mon mécontentement. »

« Mon fils, j'ai reçu l'aperçu de la situation de l'armée d'Italie au 1er décembre. J'espère qu'elle se trouvera augmentée, dans le courant de janvier, de 10,000 hommes par l'incorporation des conscrits qui seront arrivés en novembre et en décembre, et, dans le mois de mars, de dix autres mille hommes. Nap. à Eug. Posen, 1er décembre 1806.

« Correspondez souvent avec M. Dejean pour la nomination des officiers. De tous les régiments qui ont quatre bataillons, envoyez-en trois à l'armée active en janvier. Je vais lever la conscription de 1807; elle sera arrivée en février. Cela augmentera le nombre de vos conscrits de 20,000 hommes; ce sera donc 35 à 40,000 hommes que vous aurez eu d'augmentation par ces deux conscriptions. L'adjudant commandant Pascalis est trop vieux pour servir dans une division active; quatre régiments de dragons ne sont pas suffisants, j'écris au roi de Naples d'en envoyer deux autres. Il ne faut faire aucun mouvement de la Dalmatie sur l'Italie, parce que, si l'on venait à se brouiller, les corps qui seraient en route seraient pris. Ne négligez pas cette observation. Le général Daurier est bon pour l'armée active. Le général (*nom illisible*) est capable de défendre Mantoue. Puisque le général Clausel n'a point de commandement, donnez-lui le commandement de cette place; en attendant, donnez-lui celui de la division formée des dépôts de l'armée de Naples. Palmanova est en état de

défense, indépendamment des deux lunettes; d'ailleurs, avec l'activité qu'on met dans les travaux de cette place, elle le sera bientôt. Il suffit que l'artillerie soit en règle, et qu'il y ait beaucoup de bois pour les blindages. Pour ne pas trop effaroucher les Autrichiens, avec lesquels je suis en bonne intelligence, vous devez dire que les divisions de Brescia et de Vérone se réunissent pour se rendre à l'armée comme les régiments de cuirassiers qui sont déjà partis. J'ai vu avec plaisir que les officiers désignés pour la retraite sont partis de vos dépôts ainsi que les vétérans et les invalides. Les officiers qui les remplacent ne tarderont pas à arriver. »

Eug. à Nap. Milan, 4 décembre 1806.

« Sire, je reçois à l'instant la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire pour faire partir 600 conscrits bien armés et bien habillés pour les trois régiments italiens qui sont à la grande armée. C'est avec le plus vif chagrin que je me vois forcé d'observer à Votre Majesté l'impossibilité où je me trouve d'exécuter cet ordre. Les conscrits de 1806 ont été répartis dans les corps, et j'en ai envoyé 900 à Fiume, ce qui a porté ces régiments de 18 à 1,900 hommes sous les armes. Je forme les 3e bataillons de cinq régiments avec les conscrits qui restaient à rentrer, ou les réfractaires de trois années précédentes; et, le contingent fourni pour 1806 par les États ex-vénitiens de terre ferme ayant continuellement alimenté les différents régiments, il restait peu de ressources pour les trois bataillons. Cependant les conscrits commencent à arriver aux diffé-

rents dépôts au moyen de la sévérité que j'ai mise dans la levée, et, dans ce moment, le 3e bataillon du 2e régiment est à peu près à 600 hommes sous les armes; les autres sont à 200 et 300; il y en a encore au-dessous. Ces conscrits arrivant journellement, il y a des dépôts où le tiers seulement est à l'école de bataillon; le reste est aux premiers principes. Faire partir ces conscrits dans cet état serait charger des corps actifs de reculer l'instruction de ces nouveaux soldats, d'autant que les dépôts qui sont en France avaient leurs dépôts avec eux, et que j'avais peu de ressources pour le fonds du 3e bataillon. Aussi ce sont les moins nombreux en ce moment et les plus neufs. S'ils n'avaient pas été employés à l'armée de Naples, je me serais permis de proposer à Votre Majesté d'envoyer à la grande armée les bataillons de guerre d'un ou deux de ces régiments, ce qui les aurait perfectionnés et portés au niveau des régiments qui sont en France. Lorsque les cadres sont bons, on peut y mettre des recrues qui se formeront promptement. »

Nap. à Eug. Posen, 5 décembre 1806.

« Mon fils, faites partir pour l'armée de Naples 600 hommes, sans chevaux, pris dans les 5 dépôts de chasseurs à cheval de cette armée. Vous ferez contribuer chaque régiment à la formation de ce détachement, selon sa force. Il paraît que ces hommes sont nécessaires au roi de Naples pour recruter ses régiments. Vous aurez soin qu'ils partent bien équipés, avec leurs selles et leurs porte-manteaux; ils trouveront des chevaux à Naples; ainsi cela ne

diminuera en rien le nombre de vos chevaux.

« Les dernières explications que j'ai reçues de l'Autriche sont très-satisfaisantes. Il paraît qu'elle dissout ses rassemblements de Bohême. Il faut donc ne rien faire dire contre elle, ni dans les journaux, ni dans les conversations, et faire répandre, au contraire, le bruit qu'elle est alliée avec nous; mais gardez vos camps, que vous devez représenter comme destinés à faire partie de la grande armée. Il n'est donc pas probable que vous vous battiez avant le mois de février. Si l'on se bat alors, employez ces deux mois à compléter vos corps. Je n'ai pas besoin de vous recommander de placer l'armée dans des lieux sains, de veiller à ce qu'elle ait de bons vivres, et de l'exercer et la faire manœuvrer souvent. Le roi de Naples me mande qu'il vous renvoie les dragons Napoléon et les chasseurs royaux. Soignez bien ces régiments; si l'on ne doit pas se battre en Italie, je les appellerai ici. Les 3 régiments italiens sont à Hambourg; je compte les employer dans la campagne, mais, pour cela, il faut que les 600 conscrits soient en route, car ces corps sont réduits à rien. Le roi de Naples a gardé 3 régiments de dragons français, écrivez-lui pour savoir ses intentions sur ces régiments, s'il les garde tous les 3, ou 2 seulement; quels sont-ils? sachez-le, afin que vous lui envoyiez tous les hommes de ses dépôts, qui sont inutiles au-dessus des 200 hommes par escadron, que vous devez avoir bien armés et bien habillés. Nous sommes à Varsovie, nous avons passé la Vistule; je suis maître de la Silésie et des places sur l'Oder.

Vous avez reçu mon décret sur le blocus de l'Angleterre, faites-le sérieusement exécuter.

« J'imagine que les conscrits doivent vous être arrivés en quantité. Ne perdez pas un moment à les faire armer et exercer; dans vos camps, faites tirer à la cible : il ne suffit pas que le soldat tire, il faut qu'il tire bien. J'imagine que vous travaillez avec la plus grande activité à former vos 3es bataillons, de manière qu'au mois de mars ils vous feront comme 7 bataillons complets. Il faut faire marcher la conscription et lever des hommes. Si vous avez des officiers polonais dans vos états-majors, faites-les partir en toute diligence pour la Pologne. »

« Sire, je ne dois pas taire à Votre Majesté tous les tracas inconcevables que j'éprouve de Paris pour l'exécution de vos ordres. Il n'est pas encore arrivé un sol pour l'achat des chevaux d'ambulance, pour les transports de l'armée, pour le logement et pour le chauffage des officiers, et enfin pour le chauffage de la troupe. L'ordre de Votre Majesté portait que l'armée de Votre Majesté devait être prête à entrer en campagne au premier signal. L'artillerie est prête; le simple approvisionnement est attelé; le double le sera vers le 1er du mois prochain; mais les officiers d'état-major n'ont point les chevaux qu'ils devaient avoir, parce qu'il est dû 220,000 francs pour fourrage et loyer; mais les troupes manquent d'effets de campement, parce qu'elles doivent se les fournir sur la masse de chauffage, et que celle-ci ne leur est point payée depuis plusieurs mois; mais il

Eug. à Nap. Milan. 5 décembre 1806.

manque dans l'armée 12 à 15,000 capotes, parce que la moitié de celles de l'année dernière n'a pas été payée et que les corps manquent de fonds pour les faire confectionner. Il est dû encore à chaque soldat, pour la campagne de l'année dernière, une des deux paires de souliers que Votre Majesté leur avait accordées.

« Il n'existe pour toute l'armée que 27 chevaux d'ambulance. Le Trésor d'Italie a été obligé de faire les fonds afin d'encourager l'entrepreneur a en fournir d'autres. Le ministre répond à l'ordonnateur qu'on cherche une entreprise générale et qu'on lui soumette les marchés. Combien de temps vont demander les allées et venues, et la correspondance de Paris, et le temps de monter l'entreprise, et, pendant tout ce temps, Votre Majesté n'est point servie. Je la prie en grâce de s'occuper un moment de son armée d'Italie, de donner les ordres les plus sévères à Paris, et surtout de donner des fonds. »

Nap. à Eug. Posen, 7 décembre 1806.

« Mon fils, par la lettre du 8 novembre que je reçois du roi de Naples, il paraîtrait que 5 régiments de dragons seraient partis de Naples pour se rendre en Italie; que 2 régiments de cavalerie italiens sont également partis de Naples, ce qui ferait 7 régiments; et que, le 18 novembre, le 6e et le 14e de chasseurs en partaient pour se diriger sur Bologne; alors le système change et il devient nécessaire que les 6 régiments de cavalerie qui restent au roi de Naples soient renforcés; faites donc partir des dépôts de l'armée de Naples 900 cavaliers à pied pour ren-

forcer ces 6 régiments. N'envoyez que des hommes bien armés, bien habillés, et en état de faire la guerre. Vous ne manquerez pas de mettre à profit les mois de décembre, janvier et février, pour bien refaire ces régiments de cavalerie; ils vous seront d'un grand secours et rendront votre cavalerie plus nombreuse qu'elle ne devait l'être. »

Nap. à Eug. Posen, 8 décembre 1806.

« Mon fils, je reçois votre lettre et l'état de situation du 15 novembre; je vois que le corps du Frioul n'a pas assez de monde, tandis que les dépôts sont assez considérables pour fournir des renforts; faites-moi connaître si on a formé un 5e escadron aux régiments de cuirassiers, comme je l'ai ordonné.

« Je vois que l'ordre que je vous envoie aujourd'hui pourra en partie être exécuté. Le 79e a déjà commencé à former son 3e bataillon; les 5e, 11e et 23e de ligne également. Je consens que vous envoyiez les 2 bataillons de chasseurs brescians en remplacement du 4e de ligne italien à Civita-Vecchia, 1,000 hommes sont suffisants pour cette place. Je vois que vous aurez bientôt, de vos bataillons de dépôt, une petite division; mais, si vous ne donnez que 6 pièces d'artillerie à chaque division, ce n'est pas assez, il en faut 12; c'est avec l'artillerie qu'on fait la guerre. Au reste, je me réserve de faire toutes mes observations sur l'état de situation du 1er décembre, que je vous ai demandé. Une fois que vous aurez le 4e régiment de ligne italien, organisez-le et mettez-le en état, afin qu'il forme la tête de votre division italienne. »

Nap. à Eug. Posen, 8 décembre 1806.

« Mon fils, je pense qu'à l'heure qu'il est les divisions de Brescia, Vérone et Alexandrie sont réunies; un grand nombre de conscrits doivent vous être arrivés. J'imagine qu'au fur et à mesure de leur arrivée aux dépôts vous les incorporerez dans les compagnies de guerre, afin qu'on s'occupe avec la plus grande activité, dans les cantonnements, à les exercer et à les dresser. J'espère qu'au 1er janvier il n'y aura aucune de ces compagnies, soit du second corps de la grande armée, soit des divisions de Vérone, de Brescia et d'Alexandrie, qui ne soit à l'effectif de plus de 120 hommes, et qu'au 1er mars cet effectif se trouvera augmenté de manière que chaque compagnie se trouve à l'effectif de 140 hommes. Mon intention est que les 3es bataillon des régiments à 4 bataillons, qui sont à l'armée d'Italie, rejoignent les divisions aussitôt que les compagnies seront à un effectif de plus de 120 hommes. Mon intention est que des 3es bataillons des régiments de l'armée de Dalmatie, qui sont à 4 bataillons, il soit formé une division qui sera réunie à Bassano. Le 3e bataillon du 11e de ligne et le 3e bataillon du 79e de ligne formeront un régiment provisoire; les 3es bataillons des 5e et 23e formeront un second régiment; les 3es bataillons des 20e, 60e ou 62e, à votre choix, formeront le 3e régiment. Ces trois régiments, devant faire une force de 6,000 hommes, formeront ainsi une 6e division. Vous ne réunirez cette division qu'autant que chaque bataillon pourra partir de son dépôt fort de 800 hommes, pour se rendre aux cantonnements de Bassano. Dans tous les cas, je ne souhaite pas que ce

soit avant le 20 janvier. Vous préparerez l'artillerie pour cette nouvelle division. Une autre division sera formée de 4 régiments d'élite provisoires; ce sera une division de réserve que vous joindrez à votre garde et que vous tiendrez toujours sous votre main. Vous la réunirez à Padoue; elle sera composée conformément au tableau ci-joint; mon intention est que vous la composiez de beaux hommes pour les grenadiers, et de petits hommes, mais robustes, pour les voltigeurs. Cette division commencera à se réunir (propre main) *le 1er février* à Padoue. Il est convenable de proposer quelqu'un de très-intelligent et bon manœuvrier pour la commander; elle formera votre 7e division. Vous ne ferez aucune troupe en Dalmatie ni dans le royaume de Naples sans mon autorisation. Faites-moi rédiger un état qui me fasse connaître la force des corps, la force actuelle des dépôts, ce qui leur reste à recevoir de la conscription de 1806 et de l'appel de la réserve; chaque état aura autant de feuillets qu'il y aura de régiments; et, si vous avez assez de conscrits pour remplir mes intentions, c'est-à-dire si les régiments à 3 bataillons peuvent fournir 2 bataillons à l'effectif de guerre de 140 hommes par compagnie, je dis à l'effectif et non aux présents sous les armes, et, de plus, les compagnies de grenadiers et de voltigeurs du 3e bataillon complétées à 100 hommes, mais chacun présent sous les armes. Les régiments à 4 bataillons doivent fournir 3 bataillons à l'effectif de 140 hommes par compagnie, c'est-à-dire à 3,600 ou 3,700 hommes par régiment, et, de plus, les compagnies de grenadiers et

voltigeurs du 4e bataillon. Je vous répète que je n'ai aucune raison de me méfier des intentions de l'Autriche : vous devez être pacifique dans vos journaux, dans votre langage, et ne laisser courir aucun bruit qui puisse alarmer cette puissance ; vous devez dire que la plus grande partie de ces troupes doit filer pour la grande armée. Je vous ferai connaître plus tard mes intentions. Vos divisions doivent employer les mois de janvier, février et mars à s'exercer dans leurs cantonnements; les généraux de division et de brigade, à connaître leurs officiers. Vous exigerez des généraux qu'ils s'occupent de leurs manœuvres, de sorte que j'aie en Italie une armée mobile de 60,000 hommes qui puissent se porter promptement partout où j'en aurai besoin. Quant aux dépôts de l'armée de Naples, le contingent qu'ils se trouvent vous fournir est peu considérable, puisqu'ils ne fournissent qu'une compagnie de grenadiers et de voltigeurs, mais il faut qu'au printemps ils puissent me fournir 6,000 hommes pour recruter l'armée de Naples. Je vous donnerai des ordres pour leur envoi. »

Nap. à Eug. Posen, 11 décembre 1806.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 26. Je vous ai écrit en détail sur ce qui est relatif à l'organisation de l'armée d'Italie. J'ai même pris plusieurs décrets que vous aurez le soin de faire exécuter avec la même promptitude et la même prudence. Envoyez au général Marmont un officier, homme prudent, pour lui faire connaître verbalement les dispositions que vous avez faites. Il faut que de son côté le général Mar-

mont puisse, quinze jours après qu'il en aura été prévenu, avoir son corps réuni aux environs de Zara; mais il ne faut pas que cette union ait lieu avant, pour qu'il puisse se porter au secours de Raguse, si les Russes l'attaquaient de nouveau. Quelle est la force du corps des troupes avec lequel il pourrait déboucher de Laybach, si cela était nécessaire? Mais vous lui expliquerez bien qu'il sera toujours prévenu quinze jours d'avance; faites dire cela de vive voix, par un homme de confiance, et n'écrivez rien là-dessus. »

« Mon fils, je reçois votre lettre de novembre. Je vous ai autorisé à faire revenir le 4e de ligne italien. Nap. à Eug. Posen, 11 décembre 1806.

« Le roi de Naples m'avait instruit du départ des régiments de dragons et de chasseurs italiens. Il m'a instruit aussi qu'il me renvoyait en Italie 2 régiments de chasseurs français. Je vous ai écrit qu'ayant besoin ici de beaucoup de cavalerie, il était nécessaire que vous m'envoyassiez 2 ou 3 régiments anciens, de ceux qui sont en Italie, sans toucher au corps du Frioul. Vous pouvez garder une partie des chevaux pour monter les régiments qui restent. Il faut que chaque régiment de dragons, chasseurs ou hussards, ait 800 chevaux. Ils recevront le peu d'hommes qui leur manque de la conscription de 1807. »

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté un rapport sur l'état de son armée d'Italie au 1er décembre 1806. Je pars moi-même à l'instant pour la vérifier, et j'espère en rendre un compte favorable à Eug. à Nap. Milan, 12 décembre 1806.

Votre Majesté. Ma tournée à Udine, Palmanova, Trévise, etc., me prendra environ douze jours.

« En relisant ce matin les instructions de Votre Majesté, j'y ai vu qu'une partie de ses ordres n'était point exécutée; les propres expressions de Votre Majesté sont : « Le vice-roi donnera tous les ordres « de détail à l'ordonnateur pour que, désormais et « sans alarmer, on organise les ambulances et bri- « gades de transport, etc. » Eh bien, Sire, je n'ai encore pu obtenir que 72 chevaux, qui sont le strict nécessaire du 2e corps. On me présente toujours des lettres du directeur général, qui parle de marchés, etc. Tout cela va bien lentement aux désirs de celui qui se fait un si grand plaisir d'exécuter ponctuellement les ordres de Votre Majesté. »

Eug. à Nap. Milan, 15 décembre 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté la copie d'une lettre adressée au général Caffarelli par le commissaire des relations commerciales à Trieste. Votre Majesté apprendra sans doute la même nouvelle par Vienne; mais j'ai pensé qu'elle en serait peut-être plus tôt instruite par moi que par le général Marmont; dans tous les cas, mon intention est de tenir toujours Votre Majesté au courant de ce qui se passe. J'aurai l'honneur d'observer à Votre Majesté que, dans les instructions que j'ai été dans le cas d'adresser au général Marmont, j'ai transcrit littéralement celles que Votre Majesté a bien voulu me donner, et il n'était pas question de l'opération contre Cattaro par les Français et les Autrichiens réunis. »

« Monseigneur, un officier autrichien chargé des dépêches de M. de Bellegarde vient enfin d'arriver de Zupana, et est parti le même jour pour Vienne. Voici ce que j'ai appris par M. le général de Zach.

Relations extérieures. Consulat de Trieste, M. Caffarelli à Eugène. Trieste, 26 novembre 1806.

« Les Russes ont encore refusé de remettre Cattaro, se rejetant toujours sur l'occupation de Raguse. Alors, suivant ses instructions, M. de Bellegarde a cherché à s'entendre avec nos généraux, et, après quelques pourparlers avec M. Lauriston à Raguse, comme aussi après de petites objections, sur ce que le général français n'aurait plus d'ordre d'attaquer, il a été dressé un petit plan de campagne par lequel les Français et les Autrichiens doivent fournir pour l'attaque le même nombre de troupes, le même nombre de canons, etc. Mais, comme préalablement il faut se munir de chevaux de transport, qui manquent absolument, M. Lauriston a demandé que les chevaux fussent fournis par la maison d'Autriche, ainsi qu'une quantité de pionniers nécessaires pour rendre les chemins praticables. Ce projet a été remis à M. le général Marmont, qui l'a approuvé, et c'est de là qu'il a été porté à Vienne. M. de Bellegarde compte, jusqu'au retour des ordres, rester à Zupana, où il se dit à l'abri des insultes des Russes. Du reste, il est déjà convenu du point de la Dalmatie où il doit, au retour des ordres de Vienne, opérer son débarquement. La croisière anglaise est toujours devant Pirano. »

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté copie d'une lettre du général Lauriston, ainsi qu'un

Eug. à Nap. Udine, 19 déc. 1806.

rapport qui y est joint; c'est un précis sur la situation actuelle de la Dalmatie.

« Le général Marmont m'écrit également, et, d'après ce qu'il me marque, il paraît que tout est tranquille. Il espère que si l'armée d'Italie fait un mouvement, il marchera aussi, et, à cet effet, il présente un disponible de 8 bataillons formant près de 7,000 hommes, non compris la garde royale et 2 escadrons de chasseurs. Votre Majesté n'ignore pas qu'elle pourra disposer, dans les bataillons de dépôt de la Dalmatie, de 400 hommes par bataillon, ce qui porterait chacun des 8 bataillons à 1,200 hommes.

« Votre Majesté sait que je fais deux envois d'argent par mois à l'armée de Dalmatie. Chaque envoi est de 600,000 à 800,000 fr. Je la prie de vouloir bien me dire si je dois être circonspect pour ces envois, car il serait cruel de perdre d'aussi fortes sommes, et, d'un autre côté, l'armée de Dalmatie a toujours besoin de fonds. »

Eug. à Nap. Udine, 19 décembre 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté deux extraits de différents rapports sur les Autrichiens. Il est de fait certain que l'on fait à Trieste des achats considérables de fourrages. On a retiré les caisses de Gorizia et villes frontières. Le bruit courait à Trieste qu'il y arriverait des troupes venant des frontières de la Servie. Jusqu'à présent il n'est question que de ces 4,000 Croates. Toute la Styrie et la Carinthie sont, jusqu'à ce moment, bien peu garnies.

« J'ai déjà vu, depuis mon arrivée ici, toutes les troupes du 2e corps d'armée, leurs dépôts et la place de Palmanova. Je me réserve de faire à Votre Majesté, au 1er janvier, un rapport de mon inspection, et me contenterai, pour le moment, de lui parler de Palmanova.

« J'ai trouvé cette place dans un état assez satisfaisant; 4,000 travailleurs sont occupés à la mettre en état de défense. On achève le chemin couvert de 9 lunettes; leur intérieur est achevé, du moins on finissait hier de gazonner la 9e de ces lunettes; on donne à la place un très-grand développement, et je crois qu'un officier pourra s'y faire honneur. Le général Davin paraît bien peu propre à cela.

« Le 8 de ce mois, il y a eu à Palmanova un orage tellement violent, qu'il a commis beaucoup de dégâts, qu'on a évalués à 60,000 francs, ce qui ne se remplace pas; c'est quinze ou dix-huit jours de retard que cela occasionne.

« Palmanova sera certainement une des places des États de Votre Majesté les mieux armées. L'artillerie y est en bon nombre et d'un calibre parfaitement régulier.

« J'ai remarqué avec plaisir qu'un cavalier voit très-bien 3 lunettes; de cette manière, chaque lunette est défendue par 6 cavaliers. Il manquera cependant à cette place des magasins à l'abri, un hôpital et des casernes casematées pour le tiers de la garnison : dans l'état actuel, un ennemi actif aurait bientôt brûlé les magasins. Quant à la poudre, une petite église vient d'être mise à l'épreuve, et dans huit jours

les poudres y entreront. Le palissadement s'avance, on s'occupe aussi de faire rentrer des bois; enfin, il règne la plus grande activité dans toutes les parties qui doivent contribuer à la mise en état de cette place.

« En retournant à Milan, je verrai les divisions de cavalerie légère et les divisions Boudet et Molitor. Demain, avant de partir, je fais manœuvrer la 2e division à feu.

« J'ai été jusqu'à présent bien content des troupes que j'ai vues, et j'ai le plaisir d'assurer Votre Majesté qu'elle peut leur ordonner tout ce qui lui plaira, et qu'elles sont bien disposées surtout à sortir de leurs cantonnements. »

Eug. à Nap. Udine, 21 décembre 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté la copie d'une lettre du général Lauriston, avec un rapport d'un patron de navire.

« J'ai reçu ce matin seulement la lettre dont Votre Majesté m'a honoré, du 5 décembre. Les cavaliers à pied vont partir pour Naples.

« Les conscrits travaillent sans relâche; on leur distribue des fusils à mesure de leur arrivée, et, peu de jours ensuite, ils sont habillés. J'espère bien que, si j'ai le bonheur d'entrer en campagne dans le mois de février, Votre Majesté pourra augmenter les bataillons de guerre de quelques mille conscrits.

« Quant à la conscription du royaume, j'ai eu l'honneur de soumettre un projet de décret à Votre Majesté; j'attendrai la réponse et les ordres qu'il lui plaira de me donner.

« Les 600 conscrits italiens, pour la division qui est à la grande armée, vont se diriger de suite sur Magdebourg, suivant vos derniers ordres.

« J'ai déjà, suivant les désirs de Votre Majesté, répandu le bruit que les divisions de Brescia et Vérone étaient destinées pour la grande armée. Je ferai même de temps en temps, et jusqu'à de nouveaux ordres, mettre dans le journal quelques articles sur la bonne harmonie des deux cabinets de France et d'Autriche.

« Je ne dois pourtant pas laisser ignorer à Votre Majesté qu'il nous vient toujours de Trieste et de Gorizia les nouvelles les plus fausses sur les victoires de Votre Majesté; les généraux autrichiens et les capitaines des cercles sont les premiers à répandre que nous sommes battus, coupés, dispersés, détruits, etc.; il se répand même dans le Frioul, avec profusion, des bulletins à la main remplis de mensonges et d'horreurs.

« Je vis dans l'espoir que Votre Majesté sera bientôt convaincue que l'Autriche a encore besoin d'une bonne leçon, et qu'elle voudra bien comprendre dans sa poignée de verges son armée d'Italie. »

Eug. à Nap. Vérone, 25 décembre 1806.

« Sire, je reçois la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire le 11 décembre, relativement à l'avis à faire donner au général Marmont des dispositions que j'ai faites, et pour que, de son côté, il puisse, quinze jours après qu'il en aura été prévenu, avoir son corps réuni aux environs de Zara, mais pas plus tôt. Lorsque Votre Majesté m'a fait l'honneur de

m'adresser ses instructions, elle m'a chargé d'instruire le général Marmont de ce qu'il aurait à faire en cas d'événement, et d'avoir un chiffre pour la correspondance avec ce général et le général Lauriston. C'est de cette manière que j'ai prévenu le général Marmont de ce qu'il doit faire. Il m'a écrit dernièrement en chiffres pour me faire connaître ses dispositions, et j'en ai rendu compte à Votre Majesté en date d'Udine. Le général Marmont a 7 à 8,000 hommes disponibles et qui, dans ce moment, sont cantonnés dans les meilleurs endroits de la Dalmatie, à 2, 3 et 4 journées de Zara. Les corps disponibles sont les 8e et 18e d'infanterie légère, les 11e et 60e d'infanterie de ligne, 2 escadrons de chasseurs, 1 compagnie d'artillerie et la garde royale. Il laisse dans l'État de Raguse, sous les ordres du général Lauriston, les 23e et 79e de ligne; le 81e est placé à Spalatro et les îles, et le 5e est à Zara. Je n'ai pas fait part au général Marmont de mes dispositions; il sait seulement que, si Votre Majesté l'ordonne, l'armée d'Italie passera l'Isonzo, et qu'alors il prendra part à ce mouvement en se portant sur la Croatie, suivant les ordres et instructions que Votre Majesté lui fera parvenir quinze jours d'avance. J'aurai l'honneur d'observer à Votre Majesté que si le général Marmont fait un mouvement hors de la Dalmatie, il sera nécessaire de désigner le général qui devra le remplacer.

« J'ai reçu aujourd'hui les ordres du ministre de la guerre pour envoyer à la grande armée 2 régiments de chasseurs, sans toucher au corps; Votre Majesté

sait qu'en défalquant les 2 régiments du Frioul il ne reste à l'armée d'Italie que les 23e et 24e de chasseurs, et les 6e et 14e, qui sont en route pour revenir de l'armée de Naples. Les 23e et 24e ont chacun 1 fort escadron en Dalmatie, ils restent donc à 3 escadrons. Ils attendent des conscrits et des chevaux de remonte. Si je les fais partir en entier, il faut faire suivre les dépôts, et, si je garde les dépôts, je n'envoie plus alors à la grande armée que 2 forts escadrons par régiment.

« J'écris au ministre de la guerre pour lui observer cette difficulté et le prier de proposer à Votre Majesté ou l'envoi des 6e et 14e de chasseurs, ou celui des 2 régiments de dragons français déjà arrivés, ou celui d'un régiment de dragons et d'un de chasseurs italiens; tous ces régiments sont bien habillés. J'attendrai les ordres qu'il plaira à Votre Majesté me donner. »

Eug. à Nap. Vérone, 27 décembre 1806.

« Sire, je termine ce matin l'inspection de la 3e division et du parc.

« Les officiers et soldats ont le meilleur esprit, mais l'instruction des 56e et 93e est bien arriérée. Les travaux d'Alexandrie leur ont fait bien du tort, même dans leur tenue. Ils sont aussi arriérés sur différentes masses, et particulièrement le 56e, à qui il est encore dû le drap des conscrits de 1806. Au reste, à mon retour à Milan, c'est-à-dire dans trois ou quatre jours, je ferai à Votre Majesté un rapport général sur son armée d'Italie. Le 3e d'infanterie légère est un modèle de l'armée pour sa tenue et son instruction.

« Je remercie Votre Majesté d'avoir accordé aux divisions de Brescia et de Vérone la même indemnité qu'au corps d'armée du Frioul. Je la prie de la même faveur pour les divisions de cavalerie et pour celles qui, d'après ses ordres, vont se réunir à Bassano et Padoue.

« Votre Majesté mettrait fin à beaucoup d'altercations entre les inspecteurs et nous en accordant cette faveur aux bataillons composés des bataillons ou escadrons de guerre et au parc ; car ce dernier se trouve aussi à Vérone et souffre de la cherté des denrées. »

LIVRE VIII

DE JANVIER 1807 AU TRAITÉ DE TILSITT (JUILLET 1807).

§ 1. Affaire des bouches du Cattaro. — La Turquie déclare la guerre à la Russie, repousse la flotte anglaise des Dardanelles. — Part indirecte que le royaume d'Italie prend aux affaires de Constantinople. — Le prince Eugène et Marmont chargés par l'Empereur de faire passer des secours en officiers, en hommes et en argent à la Sublime Porte. — Rectification d'une erreur historique du général de Vaudoncourt.

§ 2. Activité du prince Eugène pour créer des ressources militaires à l'Empereur. — Il passe l'inspection des divers corps de son armée. — Ses regrets de ne pas faire campagne. — Prévisions de l'Empereur et ses soins pour l'entretien permanent de ses armées. — Sa sollicitude constante pour ses soldats. — Venise et la marine italienne, objets des soins du prince Eugène. — Surveillance politique du vice-roi à l'égard de l'Autriche. — Accouchement de la vice-reine (14 mars 1807). — Nouvelles courses et inspections du prince dans le royaume. — Commencement des différends avec le pape. — Lettres de Napoléon à la princesse Auguste.

I

L'affaire des bouches du Cattaro resta dans le *statu quo* jusqu'après la conclusion du traité de Tilsitt, ainsi qu'on le verra au livre suivant. Le général Lauriston se maintint à Raguse avec sa division, qui

continua à faire partie de l'armée de Dalmatie, mise sous le commandement en chef du général Marmont, et sous la haute direction du vice-roi, ainsi que toutes les troupes en Italie autres que celles employées dans le royaume de Naples.

Vers la fin de 1806, tandis que Napoléon, après avoir conquis la Prusse, se retournait vers les armées russes entrant en ligne contre lui sur les bords de la Vistule et de la Narew, en Pologne, tandis que le plus jeune de ses frères, Jérôme, faisait la conquête des places fortes de la Silésie, une nouvelle guerre venait, dans le midi de l'Europe, compliquer la situation politique. La Russie et la Turquie étaient en état d'hostilité; la Turquie et l'Angleterre allaient bientôt agir de même. La France trouvait donc ainsi naturellement, par la force des choses, un nouvel allié dans la Sublime Porte; la Russie et l'Angleterre un nouvel ennemi. Sans doute, cet allié de la France ne pouvait lui être d'un grand secours; mais c'était une diversion que l'Empereur n'était pas homme à laisser échapper.

Le royaume d'Italie ne prit aux affaires de Constantinople qu'une part indirecte par l'envoi de quelques officiers et d'un petit corps de troupes. Aussitôt que l'Empereur connut la déclaration de guerre du Grand Seigneur au czar; aussitôt qu'il lui fut bien prouvé que les Turcs verraient sans déplaisir des troupes françaises prêtes à les appuyer contre l'ennemi commun; aussitôt qu'il apprit l'échec essuyé dans les Dardanelles par la flotte anglaise, échec dû aux dispositions et à l'énergie de l'ambassadeur fran-

çais Sébastiani, il prescrivit au prince Eugène d'envoyer à Constantinople de l'argent, des officiers d'armes spéciales, et un de ses aides de camp[1].

En même temps que Napoléon envoyait des instructions dans ce sens au vice-roi, il en faisait tenir de semblables directement au général Marmont en Dalmatie, en lui laissant entrevoir la possibilité d'une intervention directe en Turquie par un corps français de 25,000 hommes. Copies des instructions adressées à Marmont étaient envoyées par le major général au prince Eugène. L'aide de camp expédié au général Sébastiani par le vice-roi était porteur d'ordres de la plus haute importance pour l'ambassadeur français. Le général de Vaudoncourt, habituellement fort exact dans ses appréciations historiques de cette époque, soutient que l'Empereur n'a rien fait écrire de semblable à Marmont, et que les deux lettres du major général, notamment celle du 3 avril, dans laquelle on laisse entrevoir au commandant en chef de l'armée de Dalmatie la possibilité de l'envoi de 25,000 hommes en Turquie, sur Widin, sont des documents erronés ou faux. Il base ses raisonnements sur ce que Marmont, alors à la tête de 10,000 hommes, n'aurait pu en rassembler 25,000, et sur ce que ce général, n'ayant pas à se mêler de choses administratives, n'a pu recevoir l'ordre d'envoyer 200,000 francs à Sébastiani. Vaudoncourt se trompe. Marmont a parfaitement reçu du major général des

[1] Ce fut le colonel du génie Sorbier que le prince chargea de cette importante mission.

lettres formelles émanant de l'Empereur. Ces lettres se trouvent dans la correspondance du prince Berthier. Le vice-roi reçut également des instructions analogues, et, de plus, la copie de celles adressées directement à Marmont. Nous avons pris soin de constater *de visu* ce double fait, dont nous garantissons l'authenticité.

Cinq compagnies d'artillerie et plusieurs officiers d'état-major furent envoyés à Constantinople. Un détachement d'artillerie et d'infanterie fut dirigé sur Janina, afin d'encourager les bonnes dispositions que montrait à notre égard Ali, pacha de Janina, qui témoignait le désir de faire une expédition contre Saint-Maure [1].

II

Le prince Eugène, au commencement de 1806, ne se consolait d'être éloigné du théâtre de la guerre que par l'espérance de marcher bientôt avec son armée, soit pour rallier l'Empereur en Pologne, soit pour combattre l'Autriche. Il eût intérieurement pardonné au cabinet de Vienne une levée de boucliers sur les frontières de l'Italie. Comme en 1805, il appelait de ses vœux le moment où il pourrait enfin se montrer sur les champs de bataille, non plus en sim-

[1] Nous n'entrerons pas dans de plus longs détails sur cette affaire. Elle ne se rattache qu'imparfaitement à notre ouvrage, et d'ailleurs elle est écrite avec beaucoup de talent et de charme dans les Mémoires du duc de Raguse.

ple officier de cavalerie, en aide de camp de général en chef, mais avec l'épée de général en chef lui-même, soit d'une armée indépendante, soit d'un corps nombreux prenant part à de grandes opérations militaires.

Son amour très-réel pour la princesse Auguste, l'idée qu'il allait bientôt devenir père, pouvaient à peine contenir son ardeur et lui faire attendre patiemment le jour où Napoléon lui donnerait l'occasion de participer à la gloire de cette grande armée qui s'illustrait en Prusse et en Pologne, comme elle s'était illustrée une année auparavant en Autriche et en Moravie.

Le jeune vice-roi s'occupait avec une ardeur sans pareille à organiser les troupes confiées à son commandement, à augmenter l'instruction des soldats, à exciter l'émulation des chefs, à tout préparer pour pouvoir entrer du jour au lendemain en campagne avec une bonne armée bien disciplinée, bien armée, bien approvisionnée, et capable de se montrer l'émule de gloire de celle de Napoléon.

Il voulut passer lui-même une inspection rigoureuse de tous les régiments, et, à la suite de cette revue, dans laquelle il déploya le zèle et l'intelligence qu'il mettait à toute chose pour le bien du service de l'Empereur, il envoya à ce dernier un long et important rapport faisant connaître l'état exact de tous les corps français alors dans le royaume d'Italie.

Rien ne pouvait être plus agréable à Napoléon que cette façon d'agir du prince Eugène, d'abord parce qu'il trouvait dans ce jeune prince une recon-

naissance véritable, et une intelligence et des talents qu'il appréciait et qu'il pouvait au besoin utiliser au profit de ses vastes projets. Ensuite parce que, dans la situation même des choses en Europe, le grand capitaine voyait avec plaisir son fils adoptif lui créer des ressources précieuses pour entretenir une guerre que l'entrée en ligne des armées russes venait de compliquer. En face des débris de la Prusse ralliés par les nombreux soldats du czar, la lutte pouvait se prolonger dans un pays dévasté n'offrant aucun moyen pour ravitailler une armée, l'entretenir de tout ce dont elle a besoin, la faire vivre, et lui donner la possibilité de se maintenir vis-à-vis de l'ennemi.

Napoléon voyait les choses de loin. On se souvient que, dès le mois de novembre 1806, il avait envoyé au prince Eugène un ordre d'organisation de l'armée d'Italie, et surtout des dépôts, qui lui laissait l'espérance d'avoir bientôt en ligne plusieurs belles et bonnes divisions à appeler à lui. C'est ce qui eut lieu. Grâce aux soins éclairés du vice-roi, les divisions de Vérone, de Brescia, les cuirassiers, les chasseurs, purent successivement se rendre par Augsbourg à la grande armée. L'Empereur essaya aussi de faire venir des régiments italiens; la division des troupes de ce pays, commandée par le général Teulié, se conduisit même avec bravoure; mais malheureusement beaucoup des soldats du royaume d'Italie, provenant de la conscription établie comme en France, désertaient à peine habillés, dès qu'on leur faisait passer les Alpes. Quelques-uns même, dont les

corps se trouvaient près des frontières, passaient de l'autre côté. C'était là une perte double pour l'État; en sorte qu'on ne faisait marcher les jeunes soldats qu'avec réserve, et non sans une certaine crainte d'apprendre qu'ils avaient quitté leurs drapeaux.

Nous devons le reconnaître aussi, et cela était du reste assez naturel, l'Empereur montrait autrement de sollicitude pour les corps français que pour les corps italiens. Dans ses lettres au prince Eugène, il ne cesse d'indiquer à son fils les garnisons saines dans lesquelles on doit réunir les régiments français, celles dangereuses à différentes époques dont on doit les tenir éloignés. Le vice-roi, tout en exécutant les ordres qu'il recevait du quartier impérial ou de Paris, faisait preuve, en toute circonstance, de la plus intelligente prévoyance pour arriver à la formation d'une armée indigène bonne, vigoureuse, et digne de figurer à côté de l'armée française. On verra plus tard qu'il parvint à son but, et que, dans les campagnes de 1809 à 1814, ces troupes firent bien leur devoir.

Venise et la marine du royaume d'Italie étaient aussi les objets des constantes attentions de l'Empereur et du vice-roi. Au milieu des graves préoccupations qui auraient accablé tout autre que lui, en Pologne, Napoléon songeait à faire construire en Italie des vaisseaux pour la France, et à faire sortir des chantiers de la ville des Doges des bâtiments destinés à lui assurer par la suite la suprématie sur les mers d'Italie. Il y avait alors à la tête de la marine du royaume un officier français nommé Bertin, homme

d'une grande probité, mais auquel le vice-roi ne reconnaissait pas l'activité nécessaire pour une marine naissante, marine qui exigeait une aptitude physique et des qualités administratives très-étendues. Le prince proposa donc à l'Empereur son remplacement par un des officiers suivants : Daugier, Bonnefonds, Montcabrié, et Lecourt Saint-Honin, en laissant l'administration civile à M. Mailtor, homme de mérite, très-propre à ces fonctions.

Suivant les intentions souvent exprimées de l'Empereur, le vice-roi suivait constamment de l'œil la conduite politique des agents de l'Autriche sur les frontières d'Italie. La guerre, passée de la Prusse en Pologne, semblait vouloir se généraliser. L'or de l'Angleterre nous créait des ennemis sur tous les points de l'Europe. La Suède cherchait à inquiéter les derrières de la grande armée, l'Espagne paraissait chancelante. Le moment semblait devoir être favorable pour le cabinet de Vienne. Cependant il négociait au camp de Napoléon, offrant une médiation qu'il eût sans doute fait payer chèrement, paraissant abandonner toute idée de rompre les traités de Presbourg. Il est vrai que, tout en agissant ainsi, l'Autriche armait du côté de l'Italie, et elle armait en cachette, tout en faisant grand bruit d'un prétendu licenciement qui était censé réduire son armée au-dessous du pied de paix. Ostensiblement on renvoyait 4,000 soldats; en dessous main, on en levait 45,000. La police exerçait la plus active surveillance sur tous les voyageurs passant les frontières pour pénétrer dans le royaume d'Italie, et aussi sur ceux qui

en arrivaient. On avait interdit les routes de Vienne à Gratz et à Klagenfurth. Enfin, dans les environs de ces deux places, on réunissait sans bruit un corps d'armée considérable. On poussait les précautions jusqu'à faire marcher pendant la nuit les troupes qui devaient former ce rassemblement.

Malgré ces précautions et les velléités de recommencer la lutte contre nous, l'Autriche, maintenue par les victoires de Napoléon au Nord, par l'attitude de l'armée d'Italie au Midi, n'osa s'engager. Le prince Eugène porta au grand complet de guerre les corps français qui se trouvaient dans le royaume, et leva une conscription de 9,000 hommes en janvier 1807, pour compléter les corps italiens.

Au milieu de toutes les occupations que lui donnaient la politique et l'organisation intérieure du royaume et de son armée, le prince Eugène vit naître, le 14 mars, une princesse qui reçut le nom de Joséphine-Maximilienne-Eugénie[1]. Il aurait préféré un héritier de son nom, mais il fallut se soumettre aux décrets de la Providence. Le général d'Anthouard fut envoyé à l'Empereur, en Pologne, pour lui annoncer les couches heureuses de la vice-reine. Cet officier général, homme d'un caractère difficile,

[1] Joséphine, princesse de Bologne et duchesse de Galiera, épousa en 1824 le prince Oscar de Suède, fils de Charles XIV (Bernadotte). Elle est aujourd'hui reine de Suède. Elle eut quatre fils et une fille. 1° L'aîné de ses enfants, régent actuel de Suède, a épousé une princesse des Pays-Bas, dont la mère est princesse de Prusse; 2° le second est le prince *Oscar*, marié à la duchesse actuelle de Nassau; 3° le troisième, prince *Gustave*, est mort; 4° le quatrième, prince *Auguste*, vit en Suède; 5° la princesse *Eugénie*, non mariée.

mais d'un mérite réel, fort estimé du vice-roi et de Napoléon, fut employé à la grande armée pendant quelque temps, au siége de Dantzick.

L'impératrice Joséphine apprit la nouvelle par M. de Martinengo, un des écuyers du vice-roi, qui fut envoyé à Paris pour donner des nouvelles de la princesse Auguste.

En avril, le prince voyant la vice-reine complétement remise de sa couche, partit pour passer une inspection des troupes réunies à Padoue. Il était de retour à Milan le 24 du même mois. Le 18 mai, il fit une nouvelle tournée d'inspection et arriva dans la ville de Vicence au milieu d'une grande fête. Il voulut y prendre part, et fut accueilli avec un vif enthousiasme par la population. Le prince consacra les jours suivants à inspecter en détail et à faire manœuvrer la division cantonnée sous les ordres du général Clausel. Il continua ensuite son voyage, et, le 31 mai, il était à Vérone, où il passa en revue (1er juin) la division formée dans cette place. Enfin, en retournant à Milan, il inspecta pareillement la division de dragons, les places de Legnano et de Mantoue.

Ce fut vers le commencement d'avril que commencèrent à prendre une tournure plus fâcheuse les différends entre le pape et Napoléon. Le prince Eugène et sa femme la vice-reine étaient fort aimés et fort estimés l'un et l'autre du saint-père. L'Empereur voulut profiter de cette affection du souverain pontife pour chercher à le calmer, par l'entremise du vice-roi, et pour ramener la cour de Rome à des idées

politiques plus saines, moins agressives. Le fils adoptif de Napoléon se prêta avec joie et avec dévouement à ce rôle de médiateur non avoué; mais, malgré toute l'amitié que le pape lui avait personnellement toujours témoignée, il crut de son devoir de prévenir l'Empereur des menées des cardinaux et de la cour pontificale. Napoléon voulut d'abord écrire lui-même à Pie VI; puis, craignant, comme il le dit lui-même, de *se jeter dans les tracasseries* avec le parti prêtre, il résolut de n'en rien faire. Bientôt les choses empirèrent, et c'est alors qu'Eugène reçut de l'Empereur l'invitation d'écrire, comme de lui, au saint-père, une lettre dictée tout entière par Napoléon, lettre que l'on trouvera à la correspondance du livre IX. Nous reviendrons, dans ce même livre IX, sur les affaires avec la cour de Rome, et nous exposerons en détail les divers griefs reprochés par Napoléon, et les mesures qu'il crut devoir prendre pour empêcher l'état d'hostilité perpétuelle du gouvernement romain avec la France et ses alliés, surtout depuis la conquête du royaume de Naples.

Dès que la princesse Auguste fut rétablie, elle s'empressa d'écrire une lettre à l'Empereur, qui, quoiqu'il fût en pleine opération contre les armées russes et prussiennes, n'avait cessé de s'occuper de la santé de cette princesse. Napoléon lui répondit de Finkeinsten, le 2 mai : « Ma fille, je reçois votre lettre du 12 avril. J'y vois avec le plus grand plaisir les sentiments que vous m'y exprimez pour le prince. J'ai éprouvé moi-même beaucoup de bonheur de vous entendre dire que vous étiez parfaitement heu-

reuse. Je sais que vous avez beaucoup souffert et que vous avez montré du courage. Votre bien affectionné père. »

Le 20 juin, il lui écrivit de nouveau une lettre, datée de Tilsitt, et relative à la mort du fils de la reine Hortense : « Ma fille, je reçois votre lettre du 2 juin. Je vous remercie de ce que vous me dites relativement à la mort du petit Napoléon. Sa mère n'a pas été raisonnable et s'afflige trop : il faut avoir du courage et savoir se résigner à tout ce qui est au-dessus de notre pouvoir. Je suis fort désireux de voir la petite Joséphine, et je souhaite qu'elle ressemble à sa mère[1]. »

[1] Tout ce qui peut donner une idée juste du caractère de l'Empereur Napoléon, et prouver son affection, sa tendresse pour le prince Eugène et pour la princesse Auguste, nous paraît rentrer dans notre sujet. Voilà pourquoi nous ne croyons pas inutile de faire connaître quelques lettres intimes propres à fixer l'opinion à ce double point de vue.

CORRESPONDANCE

RELATIVE AU LIVRE VIII

DE JANVIER 1807 AU TRAITÉ DE TILSITT (JUILLET 1807).

« Sire, je viens de passer la revue en détail de tous les corps composant l'armée d'Italie, il est bien agréable pour moi de n'avoir, en général, que des rapports avantageux à faire à Votre Majesté sur le bon esprit qui anime tous les régiments et sur le zèle des généraux et officiers. Quelques détails intéressants sont cependant en arrière : j'aurai l'honneur de les mettre sous les yeux de Votre Majesté au fur et à mesure que je lui parlerai des régiments en particulier. On a laissé les conseils d'administration trop arriérés pour les fonds; ils n'ont pu fournir aux vieux soldats les rechanges et aux conscrits tous les objets de première mise; il a fallu emprunter sur les fonds de la masse du soldat pour faire aller l'administration des régiments, et, les emprunts n'ayant pas été remboursés par le retard des fonds, il s'ensuit que beaucoup de corps ne peuvent faire le dé-

Eug. à Nap. Milan, 1er janvier 1807.

compte aux soldats et ne peuvent, par conséquent, les entretenir dans une bonne tenue. Je rends cependant justice aux soins que les chefs ont apportés aux troupes sous leurs ordres; ils ont fait ce qui dépendait d'eux, et les résultats sont aussi satisfaisants qu'on peut le désirer. Je me suis aperçu de l'arbitraire qui existe dans beaucoup de régiments de la part des chefs; j'ai donné des ordres sévères pour y remédier; j'ai vérifié les livrets de plusieurs soldats, et je me suis convaincu que souvent l'on faisait payer aux conscrits des effets qui doivent être fournis par le corps. Pour être sûr que tout est en règle, il faut que la comptabilité des régiments soit connue d'une manière positive. J'envoie l'inspecteur aux revues de l'armée, le général Félix, pour scruter toutes les comptabilités et m'en présenter le résultat. Les sous-inspecteurs aux revues ne travaillent pas assez, n'entrent pas dans tous les détails de leurs fonctions, et se reposent trop sur les quartiers-maîtres. Malgré ces petites irrégularités, l'armée d'Italie est prête à exécuter tous les ordres qu'il plairait à Votre Majesté de lui envoyer. Il n'y a qu'un seul vœu, c'est qu'elle daigne fournir à son armée d'Italie l'occasion de lui prouver tout son dévouement; tous les militaires ont les regards tournés vers la grande armée, et, si le sort jusqu'ici ne les a pas partagés suivant leurs désirs, ils voudraient au moins l'occasion de se dédommager[1]. »

[1] A la suite de cette lettre se trouvait le rapport particulier sur chaque régiment.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté une lettre du général Lauriston; j'y joins copie de celle qu'il m'écrit, et dans laquelle il me fait part de l'apparition des Russes, de leur mouvement sur Curzola et des dispositions qu'il a cru devoir prendre. Je ne crois pas que Votre Majesté approuve cette dissémination de troupes devant un ennemi qui peut se présenter partout en nombre supérieur : 200 hommes de plus dans un de ces forts de la Dalmatie ne peuvent assez influer sur sa défense pour contrebalancer la perte des hommes pour les points qui qui ne peuvent être soutenus et sur lesquels l'ennemi peut se porter avec ses forces. J'ai reçu l'état de situation de l'armée de Dalmatie au 8 décembre; j'observe, à l'article des subsistances, qu'il est dit que l'armée ne reçoit plus rien de l'Italie. Votre Majesté me permettra de lui faire observer qu'on n'a pas cessé les envois par Venise, Ancône et Sinegaglia. Depuis quelque temps, les expéditions de Venise sont devenues difficiles, et des bâtiments chargés de vivres, et partis de ce port, ont été obligés de s'arrêter sur les côtes d'Istrie pendant plusieurs jours. Mais les expéditions faites des deux autres ports ont été très-heureuses, et le commissaire ordonnateur en chef me rendait compte, hier au rapport, que les 6,000 derniers quintaux de grains et farines, partis de ces deux ports, étaient arrivés en Dalmatie; il a reçu également l'avis de l'arrivée de plusieurs envois précédents. Votre Majesté doit être persuadée de tout le zèle que je mets dans le service qu'elle a bien voulu me confier. »

Eug. à Nap. Milan, 5 janvier 1806.

Eug. à Nap. 5 janvier 1807.

« Sire, dans la revue que j'ai passée de l'armée d'Italie, il m'a présenté une réclamation que je mets avec d'autant plus de plaisir sous les yeux de Votre Majesté, qu'elle prouve le bon esprit qui l'a dictée. Le 84e régiment, dont la tenue, le bon esprit, l'instruction, ne laissent rien à désirer, a le malheur de n'avoir pas encore eu d'officier choisi pour la garde impériale. Le corps d'officiers éprouve une véritable douleur d'être le seul corps de l'armée qui soit dans ce cas. J'ai apprécié leur réclamation et je m'empresse de la soumettre à Votre Majesté, en la priant de daigner accorder à ce corps l'honneur de fournir à la garde de Votre Majesté un ou deux officiers. Outre que ce choix récompensera un beau régiment, il procurera du mouvement dans les officiers, qui sont généralement anciens de grade et arriérés. J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté six présentations d'officiers, afin que, si elle le juge à propos, elle puisse faire un choix. »

Nap. à Eug. Varsovie, 6 janvier 1807.

« Mon fils, les trois régiments de cuirassiers qui sont partis de l'armée d'Italie, et celui qui est parti de Parme pour se rendre à la grande armée, doivent avoir beaucoup d'hommes disponibles. Par les états du 1er décembre, les trois seuls régiments qui étaient en Italie avaient 400 chevaux; faites-en passer la revue, et ordonnez que tous les hommes disponibles partent à cheval bien armés et bien équipés. Faites faire la même chose pour les trois escadrons des trois régiments de chasseurs qui sont à la grande armée, et faites partir tout ce qui est disponible. Bien

entendu que vous mainteniez les cadres pour recevoir les recrues au fur et à mesure qu'elles arriveront. Mon intention est de ne garder en Italie que quatre régiments de cavalerie légère, le 6e de hussards, et les 8e, 6e et 14e de chasseurs; mais mon intention est aussi que ces régiments aient chacun 600 chevaux, ce qui vous fera 2,400 chevaux pour ces quatre régiments.

« Faites partir le 3e et le 24e de chasseurs pour la grande armée. Ces régiments ont aujourd'hui 800 chevaux, faites-les partir chacun avec 500 chevaux, c'est-à-dire 1,000 pour les deux, aux régiments de chasseurs et de dragons qu'il est dans mon intention de laisser en Italie. La cavalerie de l'armée d'Italie sera donc composée de quatre régiments de chasseurs et hussards, et de six régiments de dragons, ce qui formera dix régiments, qui, complétés à 1,000 hommes, feraient 10,000 chevaux.

« Or il vous sera toujours impossible, en Italie, de vous procurer ces chevaux; ce n'est donc pas affaiblir mon armée d'Italie, c'est au contraire faire du bien à mes régiments que leur laisser les chevaux du régiment que je retire. Indépendamment de cela, vous avez les trois régiments italiens. »

Nap. à Eug. Varsovie, 7 janvier 1807.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 19 décembre, de Palmanova; donnez ordre qu'on travaille sans délai à faire faire le relèvement des lunettes de Palmanova. Je vous ai déjà mandé de faire partir les hommes disponibles des quatre régiments de cuirassiers et des trois régiments de chasseurs qui viennent d'arriver ici. Écrivez au gouverneur de

Parme pour ceux des dépôts de ces régiments qui seraient à Parme et à Plaisance. Je vous ai écrit également de diriger sur la grande armée les 3e et 24e de chasseurs, en gardant 500 chevaux de chacun de ces régiments pour les distribuer à ceux qui restent en Italie. J'ai prescrit également que des mesures fussent prises pour que tous les régiments de cavalerie qui sont en Italie fussent portés à 1,000 hommes et à 1,000 chevaux avant le 1er mai. Je vous ai ordonné de faire partir pour l'armée de Naples 5,000 hommes; en retour, le 1er et le 42e de ligne rentrent en Italie. Le 7e de ligne doit se rendre d'Alexandrie à la grande armée. Je sais que ce régiment n'est pas en état, mais j'ai l'intention de l'envoyer à Braunau pour qu'il se remette, et je retirerai de cette place l'excellent 3e de ligne, dont je veux augmenter mon armée active. Étendez les cantonnements des divisions de Brescia et de Vérone, de manière qu'elles ne soient pas trop resserrées; exercez-les souvent, et maintenez-les en bonne santé.

« Songez que le nombre des soldats n'est rien, et que ce n'est que lorsque les officiers et les sous-officiers ont la conscience qu'ils manœuvrent, qu'on peut attendre quelque chose d'eux. Ce sont les camps de Boulogne, où les corps ont été exercés constamment pendant deux ans, qui m'ont valu les succès de la grande armée. Mes affaires vont ici au mieux. »

Eug. à Nap. 7 janvier 1807.

« Sire, depuis que Votre Majesté a donné des ordres pour l'organisation de la marine royale de Venise, je n'ai cessé de m'occuper de cette partie inté-

ressante; mais je suis obligé de l'avouer à Votre Majesté, je n'ai pu réussir d'une manière satisfaisante. La véritable raison est que, malgré mes soins et la bonne volonté des officiers particuliers, je manque de chefs pour me seconder et remplacer l'inexpérience des marins, et donner une bonne direction à toute la marine. Il ne me reste d'autre ressource que de prier Votre Majesté de daigner m'accorder deux officiers pour remplir les deux fonctions essentielles de commandant des forces navales et de chef militaire et des mouvements; je me permettrai de lui indiquer M. le capitaine de vaisseau Moras pour commander les forces navales, et le capitaine de frégate Montcabrié pour chef militaire et des mouvements. L'arrivée de ces deux officiers me mettra à même de pouvoir obtenir les résultats que Votre Majesté a droit d'attendre. Votre Majesté a envoyé, il y a un an, le capitaine Maistral. Cet officier a la santé tout à fait ruinée. Je rends hommage à son zèle, mais le physique refuse d'y répondre. Le général Caffarelli a déjà demandé son remplacement à M. Decrès, qui a dû le soumettre à Votre Majesté. Un des officiers que j'ai l'honneur de demander à Votre Majesté sera chargé du service de M. Maistral. »

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que, d'après les nouvelles que je reçois de Fiume, du commissaire des relations extérieures, homme sûr, le général major Zach est parti le 4 janvier pour remplacer le général Bellegarde en Dalmatie; il s'est embarqué pour se rendre à Zapono. Eug. à Nap. 15 janvier 1807.

J'avais écrit à Votre Majesté qu'on avait donné des congés aux officiers; mais il est arrivé au régiment de Bellegarde, qui est en garnison à Fiume et dans le littoral hongrois, de rappeler tous les officiers et soldats qui sont en semestre ou permission.

« Le commandant militaire a fait acheter beaucoup d'avoine qui a été déposée dans le magasin de la place; ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que le gouverneur de Fiume, M. Joseph de Klobasitzk, que l'on dit tout à fait Anglais, vient de défendre toute vente aux Français; en sorte que le 5e régiment de ligne, qui avait des marchés passés pour des souliers, ne peut les retirer; on y a mis opposition, on a envoyé défense à tous les marchands de draps de vendre à toute personne attachée à la France, ou destinée pour la Dalmatie, au delà de ce qu'il faut pour un habit, ou autres marchandises, sans la permission expresse du gouvernement. Depuis peu de temps, tous les courriers pour la Dalmatie sont obligés, à telle heure que ce soit, de s'arrêter pour faire viser leurs passe-ports à Fiume. Ces mesures, suivant le gouvernement, sont la suite de l'observation stricte de la neutralité. Suivant les nouvelles de la Dalmatie, les Russes se proposent d'envoyer un corps de troupes en Bosnie, lequel, réuni avec Czerni-Georges, doit se porter sur la Dalmatie, et se trouver augmenté du soulèvement général des Grecs, lesquels paraissent être aux ordres de la Russie. Ce mouvement ne pourrait avoir lieu qu'autant que la Russie soit sûre de l'Autriche, et il paraît assez extraordinaire de voir l'Autriche porter ses

forces au nord, et dégarnir presque le midi de son empire. Cette affectation aurait-elle pour but de faire prendre le change de manière à ce qu'on ne porte aucune attention sur ce pays, où les Russes et les Grecs doivent jouer le principal rôle? Que fait donc M. Bellegarde avec ses troupes vis-à-vis Raguse? On prépare continuellement et on embarque à Fiume des vivres pour cette division; mais la nourriture de 6,000 hommes, même pendant six mois, n'exige pas autant de bâtiments chargés que ceux que l'on expédie? Votre Majesté, qui est au courant de tout ce qui se passe, me pardonnera ces courtes observations. J'ai cru pouvoir me permettre de les lui faire à la suite du rapport que j'ai l'honneur de lui faire, d'autant que je crois que, si le cabinet de Vienne agit loyalement envers Votre Majesté, ses agents ou fonctionnaires semblent être toujours mus par les conseils des Russes et des Anglais, ce qui peut détruire l'effet des assurances de leur cour. »

Nap. à Eug. Varsovie, 14 janvier 1807.

« Mon fils, la division italienne est réunie à Berlin. Les corps sont à 1,600 hommes; au mois de mars, et après les premières affaires, ils seront réduits à 1,400 hommes. Je vous ai déjà mandé de faire partir 600 hommes du 3e bataillon pour les compléter. Faites-en partir 600 autres, de manière qu'à la fin de mars je reçoive à Varsovie 1,200 hommes. Il n'en arrivera qu'un millier, qui serviront à compléter les trois corps. Mon intention est d'appeler ici le 4e régiment de ligne italien. Du moment qu'il vous sera arrivé, mettez-le en état, je vous enverrai les

ordres pour le faire partir dans les premiers jours de mars. Il faut que les 2 bataillons partent forts de 2,400 hommes. Mon intention est d'appeler aussi les chasseurs royaux; je les ferai venir avec le 4e de ligne. Il faut qu'il parte avec 800 hommes et 800 chevaux. Répondez-moi sur ce que je dois espérer là-dessus. Il y aura alors ici une belle division italienne, de 4 régiments d'infanterie et de 1 régiment de cavalerie, qui pourra se distinguer.

« *P. S.* La maison d'Autriche paraît se décider tous les jours davantage à prendre parti plutôt pour moi que contre. Toutefois il n'en faut pas moins continuer à suivre tous mes ordres, à compléter mes divisions du Frioul, de Brescia et de Vérone à 140 hommes par compagnie. Ce doit être seulement une nouvelle raison pour hâter le départ des 3e et 24e de chasseurs, que je vous ai demandés. Si vous retenez les chevaux, faites en sorte que leurs selles, brides et tout leur harnachement partent avec le régiment. Les 2 régiments de cavalerie qui sont arrivés à Potsdam avaient laissé leurs selles en arrière, et Dieu sait quand elles arriveront. Écrivez au général Pérignon, et donnez les ordres directement pour que ce qu'il y a de disponibles en soldats des 4 régiments de cuirassiers et des 3 régiments de cavalerie légère partent pour Potsdam. »

Nap. à Eug. Varsovie, 16 janvier 1807.

« Mon fils, j'imagine que depuis le 1er décembre il y a eu 2 vaisseaux de 74 sur le chantier à Venise. J'écris au ministre de la marine Decrès de passer un marché avec le ministre de la marine

et de la guerre du royaume d'Italie, par lequel le royaume d'Italie se chargera de faire construire tant de vaisseaux en tant de temps, pour le compte de la France, à tel prix. Par ce moyen, tout le détail regardera la marine du royaume d'Italie, et le vice-amiral Decrès aura seulement à Venise 1 ou 2 officiers de marine, et 2 ingénieurs à Venise pour surveiller la construction et l'instruire des progrès des travaux. »

Nap. à Eug. Varsovie, 16 janvier 1807.

« Mon fils, je reçois vos lettres du 1er janvier et les états de situation de l'armée du 15 décembre. Je ne vois point pourquoi vous portez d'un côté les régiments de dragons, et, d'un autre côté, les dépôts; ainsi, par exemple, vous portez le 7e régiment de dragons à la force de 210 hommes et de 189 chevaux, et, au dépôt, à 310 hommes et 174 chevaux, ce qui porterait le régiment à 510 hommes et à plus de 350 chevaux; il faut réunir les dépôts et les régiments. Il paraît que ces régiments ont fait de grandes pertes. Faites-moi faire l'état de ce qu'ils ont perdu dans le royaume de Naples. J'ai lu avec attention le rapport que vous me faites sur les corps. Je ne suis pas étonné que le 106e n'aille pas mieux; c'est la faute du colonel, il y a longtemps qu'il donne lieu à des plaintes. Je vais m'en occuper.

« Faites faire au 56e des fournitures extraordinaires de ce qu'il pourrait avoir besoin; envoyez au ministre Dejean, et envoyez-moi également, l'état détaillé de ce qui est dû aux corps par masses, et pour quelles années. Il paraît qu'il serait dû beau-

coup aux corps, mais il faut prendre garde qu'ils ne réclament pas plus qu'il ne leur revient.

« Faites pour le 93e la même chose que pour le 56e; et, comme il faut beaucoup d'argent pour faire venir des effets de France, faites-les fournir en gratification des moyens d'Italie. Vous devez donner des ordres pour que les chevaux stationnés à Palma travaillent, mais non pas trop, et ne soient point traités comme des chevaux de louage, il faut leur donner de l'occupation et les faire travailler convenablement. Donnez le commandement de vos grenadiers au général Duhesme et réservez le général Mermet pour la cavalerie. Je donne ordre au général Pérignon et aux généraux Menou et Montchoisy de m'adresser leurs états de situations tous les quinze jours, indépendamment de ceux qu'ils envoient à Paris. »

Eug. à Nap. Milan, 18 janvier 1807.

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que le général Marmont, par sa lettre du 4 janvier, que je reçois à l'instant, me marque que l'escadre russe de l'Adriatique, après s'être emparée de Curzola et de Brazza, paraît être rentrée en partie à Cattaro, après avoir laissé quelques bâtiments en croisière. Cette escadre, forte de 22 voiles, paraît avoir été portée à ce nombre par la jonction de l'escadre venue de la Baltique, et l'on présume qu'elle n'a pas relâché à Corfou. Les nouvelles que le général Marmont a reçues de la Bosnie confirment toujours la marche des Russes. Les Russes auraient laissé un brick en croisière devant Spalatro. Le général Marmont a fait sortir 4 chaloupes canonnières et autres

bâtiments qui ont été attaquer le brick dans la nuit. Comme il était sur ses gardes, il s'est fort bien défendu. Après un combat vif et opiniâtre, il a cherché à s'échapper; mais il ne pouvait plus résister, et il allait être pris, lorsque le feu a pris à l'aviso l'*Intrépide*, qui a été obligé de cesser de combattre. Les deux autres se sont éloignés. Le brick a profité de cette circonstance heureuse pour s'échapper; il a prodigieusement souffert. Nous avons eu 7 hommes tués et 26 blessés. Le pacha fait des levées; le peuple de Bosnie, c'est-à-dire les Turcs et chrétiens, formant la moitié de la population, paraissent mettre toutes leurs espérances dans les Français. L'escadre russe a annoncé que pour agir elle attendrait l'arrivée de l'armée de terre, qui doit être très-prochaine. L'amiral lui expédie courrier sur courrier. »

Nap. à Eug. Varsovie, 19 janvier 1807.

« Mon fils, le projet qu'on me propose pour Osoppo ne me satisfait pas, parce qu'il ne remplit pas les deux conditions demandées. La première condition demandée est que 4, 5 ou 6 cents hommes soient suffisants pour défendre la forteresse, et en protéger l'artillerie et les magasins; mais une forteresse qui n'occuperait que le plan supérieur serait incomplète, puisqu'il n'y aurait aucune possibilité de sortir, et que l'ennemi, avec moins d'hommes qu'il n'y en aurait dans la forteresse, pourrait la bloquer. On veut qu'à la rigueur elle puisse se défendre avec 400 ou 600 hommes, mais on veut aussi que, si on y avait 1,200 à 1,800 hommes, ils puissent être placés de manière à remplir leur jeu. Or, s'ils n'avaient aucune

sortie, ils ne rempliraient aucun jeu; d'ailleurs, on ne croit pas que ce soit un bon système de défense que de se percher au haut du plan supérieur, de manière que les pieds du rocher ne soient vus d'aucuns feux. Ainsi donc la première condition demandée est non-seulement que 400 ou 500 hommes puissent se défendre, mais encore qu'ils y soient dans tout leur jeu; et de là l'ordre précis donné d'éclairer, par des lunettes de fortifications permanentes, le pied de la hauteur par trois, quatre ou cinq batteries.

« On voit facilement qu'il serait impossible à l'ennemi de cheminer contre ces batteries sous l'immense commandement et plongée que donne la hauteur; le poste serait donc gardé toutes les fois que quatre ou cinq batteries le seraient. On voudrait encore que toutes ces batteries fussent disposées de manière que, si les garnisons se trouvaient d'une force raisonnable, elles puissent les lier par des chemins couverts et des ouvrages de campagne, et se pratiquer par là un couvert. On pense que trois flèches doivent remplir ce but.

« La deuxième condition est qu'un corps de 4, 5 ou 6,000 hommes puisse y trouver refuge; mais il est évident qu'en établissant trois batteries comme on vient de le dire, 5 à 6,000 hommes ne manqueraient pas de construire quelques redoutes sous ce grand commandement, et seraient là inattaquables; et alors enfin rien ne les empêchera d'occuper la hauteur qu'on propose de fortifier avec des moyens d'outils, d'approvisionnements, et toutes les res-

sources qu'on trouverait dans la place, 6,000 hommes se seraient mis bientôt à l'abri de toute attaque. Je ne veux donc point de camp retranché, parce qu'en supposant que le camp retranché pût remplir la deuxième condition il ne remplirait pas la première, puisqu'il ne pourrait être défendu par 600 hommes. J'ai dit en supposant qu'il remplît la deuxième condition, car il n'est pas bien prouvé que ce soit une bonne disposition militaire de placer 6,000 hommes derrière de mauvais ouvrages de campagne; ces ouvrages ayant près de 2,000 toises de développement, ces 6,000 hommes seraient sur les dents et deviendraient peu disponibles pour des sorties. En résumé, je réitère l'ordre de me présenter trois lunettes aux trois sommets du trilatère au niveau du terrain, les deux situées du côté du village, le dominant cependant.

« Ces trois redoutes auront des communications avec le plateau supérieur, en auront entre elles par un chemin couvert, et seront tracées de manière que la prise de l'une n'influe en aucune manière sur la prise de l'autre; avec 80 ou 100,000 francs, on remplirait le but qu'on se propose. Avec 300 ou 400 hommes, on placerait 200 hommes sur le plateau, et 50 dans chaque lunette; enfin, si on avait un plus grand nombre d'hommes, n'a-t-on pas un pourtour de près de 900 toises dans le chemin couvert inférieur qui communique aux trois lunettes? N'a-t-on pas dans la partie supérieure 400 ou 500 toises de pourtour? n'est-ce pas bien plus qu'il n'en faut pour contenir 5 à 6,000 hommes sans faire aucun tra-

vail? Mais, dans ce cas-là, rien n'empêche le commandant de faire construire une redoute sur la hauteur voisine. Le tracé ci-joint fera connaître notre idée C'est à l'ingénieur à la concilier avec ce que Osoppo a de particulier. Ce qui a porté à la fortifier, c'est que cette position originale remplit d'elle-même les deux conditions indiquées; elle peut offrir protection à une division, en contenir les magasins, et peut être défendue par une poignée d'hommes; alors elle n'est jamais d'aucun embarras, car les places fortes sont aussi souvent très-embarrassantes, affaiblissent une armée et sont la cause de la perte d'une bataille et d'une campagne; mais ces idées sont étrangères à cette discussion. En résumé, il faut trois flèches qui croisent entre elles leurs feux aux trois sommets du trilatère au niveau du terrain ou avec un petit commandement. Si on demande qui doit défendre ces trois flèches, elles doivent être défendues par le haut du plateau; mais on ne s'opposerait pas à ce qu'on mît une batterie intermédiaire pour les flanquer.

« Ce sont des détails qui dépendent des accidents du terrain. »

Eug. à Nap. Milan, 24 janvier 1807, à minuit.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté la copie d'une dépêche du général Marmont. J'y joins également la situation de l'armée de Dalmatie au 1er janvier.

« J'ai reçu seulement hier matin le décret que m'a envoyé Votre Majesté relatif aux 5,000 hommes à faire passer à l'armée de Naples. Ce décret sera

exécuté ponctuellement : les premiers ordres sont partis hier soir, et Charpentier part cette nuit pour passer en revue tous ces détachements. Ils seront tous passés à Ancône le 10 février (ils auront 20 cartouches par homme).

« Le 62e, fournissant 400 hommes pour l'armée de Naples et deux compagnies d'élite à la division de grenadiers, ne peut plus former son 3e bataillon qu'à 300 hommes; en conséquence, j'ai ordonné qu'il ne se rendrait à la division Clausel qu'un mois ou six semaines plus tard, c'est-à-dire après qu'il aura reçu les conscrits de 1807. D'ailleurs, la 5e division, étant placée à Bassano et Vicence, va se trouver renforcée par le 1er d'infanterie légère qui va revenir de Naples.

« A propos du retour de l'armée de Naples du 42e, je prendrai la respectueuse liberté de représenter à Votre Majesté que la ville de Venise est la plus détestable garnison pour refaire un corps. J'en ai fait, l'année dernière, la cruelle épreuve par le 53e et le 106e. Ces deux corps sont à peine remis depuis trois mois qu'ils sont cantonnés.

« Je prierai Votre Majesté de me laisser placer dans tout autre lieu le 42e, qui, réuni à son dépôt qui est superbe, fera, un mois après, tout ce que Votre Majesté lui ordonnera.

« Le général Pully est parti ce soir pour la revue des dépôts de cuirassiers et chasseurs. Tout le disponible partira pour rejoindre leurs corps à la grande armée. »

Eug. à Nap. Milan, 27 janvier 1807.

« Sire, j'ai reçu les différents ordres de Votre Majesté des 11 et 14 janvier. Tous ces ordres ont été exécutés, et, quoique les 28e et 29e de dragons soient encore à l'armée de Naples, et que l'on ne m'ait point annoncé l'arrivée des 6e et 14e de chasseurs, je ne diffère point de mettre en route les 3e et 24e. Mais, comme l'ordre positif de Votre Majesté ne m'est arrivé qu'aujourd'hui, les majors des 6e et 14e partent cette nuit pour aller, ainsi que d'autres, recevoir les chevaux que laissent les deux corps partant.

« Votre Majesté me fait l'honneur de me demander un second détachement de conscrits pour renforcer la division italienne. Ce détachement sera tiré de leurs dépôts, et partira sûrement avant le 1er mars. Votre Majesté m'ordonne également de lui rendre compte si le régiment de chasseurs italiens et le 4e régiment de ligne peuvent se rendre à la grande armée vers la même époque. Je m'empresse de lui répondre : 1° pour le régiment de chasseurs italiens. Ce régiment est arrivé, depuis huit jours, de l'armée de Naples; il est dans l'état de tout ce qui nous est revenu de cette armée, c'est-à-dire dans l'état le plus déplorable; ce régiment a besoin de tout, et déjà, depuis son arrivée, on s'occupe de ses réparations, de l'habillement, des remontes, etc. La conscription que vient d'ordonner Votre Majesté va donner à ce régiment les moyens de se compléter. En conséquence, je puis promettre à Votre Majesté que, le 15 mars, ce régiment peut partir fort de six cents hommes montés. 2° Quant au 4e régiment

de ligne italien, ce régiment n'arrivera que le 28 février à Milan; il trouvera un beau dépôt, mais qui n'est encore fort que de 600 hommes; les deux bataillons de guerre qui reviennent ont laissé tant de monde à l'hôpital, sur les côtes de la Méditerranée, qu'à peine ils arriveront à 1,000 hommes. Ces deux bataillons, réunis à leur dépôt, et après quinze jours ou trois semaines d'ensemble et de repos, pourraient partir pour la grande armée, et former deux bataillons de guerre de 800 hommes. Ce corps devant recevoir 700 hommes de la conscription de 1807, j'espère, dans le milieu de l'année, être à même de lui envoyer du renfort.

« Voilà la réponse que Votre Majesté m'a fait l'honneur de me demander par sa dépêche du 14, que je n'ai reçue que dans la journée; elle n'est pas aussi satisfaisante que je le désirerais; mais, s'il était besoin d'excuses, je prierais Votre Majesté de faire attention : 1° que, depuis que je suis placé ici par les bontés de Votre Majesté, je n'ai pas encore eu un régiment italien sous mes ordres; qu'il y a à peine deux mois que l'on a formé les 3es bataillons, et que je les ai composés avec des seules compagnies de dépôt, sans officiers ni sous-officiers, et qu'enfin la meilleure raison est l'esprit de désertion qui existe parmi les conscrits de ce pays. Il est honteux de dire qu'un tiers des conscrits donnés aux dépôts décampent après être habillés. La malheureuse situation de ce pays, par rapport à ses frontières, facilite infiniment l'évasion de ces déserteurs, et, outre cela, la mollesse des administrateurs. »

Eug. à Nap. Milan, 6 février 1807.

« Sire, je m'empresse de rendre compte à Votre Majesté que cinq vaisseaux de 74, deux frégates de 44, deux bricks de 16 caronades, ont été mis en construction le 1er février, à Venise; on s'était occupé, depuis quelque temps, à préparer tous les matériaux nécessaires, lesquels sont allongés sur les chantiers, les étraves, les étambots, ainsi que plusieurs maîtresses pierres sont ou vont être mises successivement en place. Les deux autres bricks de même échantillon que les premières et les trois grandes goëlettes cannonières, mises sur les chantiers en novembre dernier, vont être lancés à la mer la semaine prochaine. Dans les bâtiments sur les chantiers, il y a trois vaisseaux de 74 au compte de l'Empire, ainsi que Votre Majesté a bien voulu nous l'accorder. Les deux ministres s'entendent pour les vaisseaux que le royaume d'Italie sera chargé de construire pour la France.

« Je m'empresse de rendre compte à Votre Majesté que le roi de Naples me prévient qu'il envoie dans le royaume d'Italie un régiment napolitain pour être organisé. Ce corps paraît devoir être composé d'hommes provenant des masses qui ont porté les armes contre Votre Majesté, ou qui se sont rendus et ont pris parti pour le nouveau gouvernement. Sa Majesté désire que ce régiment soit établi dans une place du royaume pour y être discipliné et instruit, et que la solde et les masses lui soient payées sur le même pied que les troupes italiennes dans le royaume de Naples.

« Je prie Votre Majesté de me donner ses ordres à

ce sujet. Je me borne à lui représenter qu'en fait de point de réunion je ne puis disposer que de Ferrare et de Novare; Votre Majesté, en me donnant ses ordres, voudra bien observer le surcroît des dépenses que ce nouveau régiment va occasionner, s'il doit être placé ici, d'autant que le roi de Naples me prie de traiter ce corps de la même manière que le sont les corps italiens à Naples, et tous ces régiments sont arriérés de six et trois mois de solde. Tous ceux qui me reviennent sont dans un état de misère affreux. »

Eug. à Nap. Milan, 6 février 1807.

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que le roi de Naples m'écrit, du 29 janvier, qu'il a mis en route le 14e régiment de chasseurs; mais que, décidément, il garde le 6e de chasseurs, et les 28e et 29e de dragons.

« Je n'ai pas cru pourtant devoir arrêter la marche des 3e et 24e de chasseurs. Je prie seulement Votre Majesté, si elle le trouve bon, de permettre que je forme la division des chasseurs du général Bessières avec le 14e et les chasseurs royal-italien. La division de dragons du général Mermet sera composée du 24e, des dragons-Napoléon et de ceux de la reine. La réserve de cavalerie, sous le général Pully, sera composée des 7e, 23e et 30e de dragons.

« Je ne dois pas laisser ignorer à Votre Majesté que ces deux régiments de chasseurs et ces six de dragons sont en mauvais état; les chevaux, l'habillement, l'équipement et le harnachement ont besoin

d'immenses réparations. Il est dû beaucoup à ces corps; ils n'ont pas un sou en caisse, et sont fort embarrassés pour leur achat de fourrages, etc., parce qu'on ne fait plus les fonds que le mois bien échu, pour toutes les ordonnances.

« Je prie Votre Majesté de croire que je n'épargnerai rien pour mettre ces corps en état d'entrer le plus tôt possible en campagne. Au 1er mars, ces huit régiments français ou italiens pourront mettre chacun 400 hommes montés devant l'ennemi. Vu la difficulté des remontes dans ces pays-ci, ce ne sera, je crois, qu'au bout de deux mois que les dragons pourront arriver ou passer 600 chevaux. Les chasseurs seront, j'espère, à 600 chevaux avant la fin de mars.

« Je prie Votre Majesté de m'autoriser à envoyer au roi de Naples tous les hommes à pied habillés, armés et équipés qui sont aux dépôts des 6e de chasseurs et 29e de dragons. Je ne parle pas du 28e de dragons; je n'ai jamais eu son dépôt.

« Les régiments venant de Naples ont tous laissé 25 ou 30 chevaux en arrière, qui se trouvaient détachés près des généraux ou ailleurs. J'écris au roi de Naples, en le priant de les faire rejoindre. Sur le total, cela nous fera près de 150 chevaux. »

Nap. à Eug. Preuss-Eilau, 14 février 1807.

« Mon fils, votre aide de camp Lacroix vous dira ce qui s'est passé ici; il a lui-même chargé avec les chasseurs de la garde, qui se sont couverts de gloire. Je ne puis vous répondre à présent sur des détails;

mettez tous vos soins à bien organiser votre armée, et à la mettre en bon état. »

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que je reçois à l'instant une lettre du général Lauriston, par laquelle il me marque que le frère du colonel des Grecs, Nicole, vient de lui apporter une lettre de M. Pouqueville, consul français à Janina. Le capitaine Nicole Keriaco a traversé l'intérieur de la Turquie, est venu par Novipasar, Seraglio et Raguse; il a rencontré plus de 30 Tatars portant partout des firmans du Grand Seigneur, contenant la déclaration de guerre faite par la Porte à la Russie; ils lui ont assuré que, deux vaisseaux russes chargés de troupes ayant voulu passer les Dardanelles, on les avait obligés à rétrograder; ils sont entrés dans un port turc où on les a pris. Le consul Pouqueville et Ali-Pacha, de Janina, demandent, le plus tôt possible, de la poudre, des boulets, des officiers d'artillerie et des canonniers, ainsi que des pièces de bataille. Ils demandent des chaloupes canonnières et des corsaires, pour croiser sur les côtes d'Albanie et de Morée, où tous les ports leur seront ouverts. La guerre est au moment d'éclater; il y a déjà eu des coups de fusil tirés. J'adresse à M. le prince de Bénévent une lettre du consul Pouqueville, qui contient probablement le détail de la position d'Ali-Pacha et de ses demandes; ainsi je ne m'étendrai pas davantage sur cet article. Je me borne à rendre compte à Votre Majesté que, d'après la lettre du général Lauriston et la copie de celle du consul à Ja-

Eug. à Nap. Milan, 17 février 1807.

nina, je vais faire armer quatre corsaires et les envoyer sur les côtes de la Morée et de l'Albanie; j'y mettrai un peu de poudre et quelques boulets, de manière à ne pas perdre beaucoup s'ils étaient pris; je vais chercher quelques officiers intelligents et déterminés pour les envoyer au pacha. J'écris au roi de Naples pour le prier de faire partir pour la même destination quelques corsaires de Brindisi ou autres ports à portée; enfin, sans compromettre beaucoup, je ferai en sorte de produire l'effet demandé.

« Je prie Votre Majesté de voir dans ces dispositions le désir que j'ai de faire quelque chose dont le résultat tourne au bien de son service; j'attendrai les ordres qu'il plaira à Votre Majesté de me donner avant de rien faire de plus. »

Eugène au général Dejean. Milan, 26 février 1807.

« Je ne puis m'empêcher, monsieur le ministre directeur de l'administration de la guerre, de remettre sous vos yeux l'insuffisance des fonds affectés pour l'administration de l'armée d'Italie. Tous les services sont en souffrance, les réclamations me parviennent de tous points, et le commissaire ordonnateur en chef ne peut disposer que des fonds faits chaque mois, et dont vous avez déjà reconnu l'insuffisance; de cet état de choses, il résulte un grand tort au crédit et au bien général du service. Le déficit augmente tous les mois dans une progression d'autant plus rapide, que les fonds à faire par mois pour l'armée sont toujours évalués d'après l'ancien effectif; cependant l'armée d'Italie a plus que doublé,

soit par les nouveaux corps qui s'y sont rendus, soit par les conscrits qui ont rejoint les dépôts; j'attends encore, sous peu, 10,000 conscrits de 1807. Les fonds faits autrefois laissaient déjà un arriéré par mois; vous concevrez combien cet arriéré doit s'augmenter journellement, et qu'il montera à des sommes énormes. Il est instant d'y porter remède, sans quoi le crédit sera tout à fait perdu, et le service sera compromis. Vous pouvez comparer l'état de situation de l'armée, à l'époque du mois d'août ou septembre dernier, avec l'état de situation d'aujourd'hui, et vous vous convaincrez qu'il est urgent de venir à notre secours en proportion de notre force actuelle. »

Nap. à Eug. 24 février 1807.

« Mon fils, faites partir pour la grande armée le 4e régiment de ligne italien, que vous compléterez à 2,000 hommes, et un régiment de chasseurs italiens que vous porterez à 600 chevaux.

« Que l'un et l'autre de ces régiments se mettent en marche sans délai, en se dirigeant d'abord sur Augsbourg. »

Nap. à Eug. Osterode, 5 mars 1807.

« Mon fils, il me semble qu'il vaut mieux placer le régiment napolitain à Novare que dans tout autre endroit. Quand j'aurai votre rapport, je verrai ce que je veux faire; s'il ne désertait pas, je pourrais le faire venir à la grande armée. Je vous ai demandé le régiment de chasseurs-royaux italiens, faites-le partir pour la grande armée. Il est heureux pour les régiments italiens d'avoir des occasions de se battre. La division Teulié commence à se former. »

Eug. à Nap. Milan. 8 mars 1807.

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que j'apprends, par la correspondance du général Marmont, qu'il fait ouvrir une route pour entrer de Dalmatie en Bosnie : je ne lui réponds pas sur cet article, ignorant s'il a reçu les ordres de Votre Majesté, et, dans le cas où il n'en aurait pas reçu, je crois devoir la prévenir des travaux qui sont entrepris pour cette communication, dont j'ignore même la direction et les débouchés. »

Nap. à Eug. Osterode, 12 mars 1807.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 21 février. Le général Marmont, avec son corps d'armée, doit toujours se tenir dans des positions propres à reposer ses troupes, à les instruire, à les organiser, afin de pouvoir agir selon les circonstances.

« La Porte n'a point fait de demandes de troupes, et les préjugés des Bosniaques et même des Turcs sont tels, que la présence d'une armée française à Constantinople et sur le Danube ne saurait leur plaire. Il faut continuer à avoir l'œil sur l'Autriche, et faire dire la même chose au général Marmont, *sans l'écrire, de peur que les lettres ne soient interceptées.* Je n'ai pas lieu de croire que cette puissance veuille faire la guerre, mais elle arme; il faut toujours se tenir en mesure. Dans ce cas, le général Marmont ferait partie de votre corps d'armée[1]. En effet, le corps du général Marmont, au moment où il rece-

[1] Cette phrase prouve que l'intention de l'Empereur, en cas de guerre avec l'Autriche, était de donner le commandement en chef de l'armée active d'Italie à son fils adoptif.

vrait ses 3es et 4es bataillons, ne laisserait pas d'être d'une certaine force. »

« Mon fils, voici le printemps qui approche, il est nécessaire de faire des changements dans vos garnisons, sans quoi toute votre armée tombera malade. Mantoue, Ferrare, Porto-Legnago, Palmanova, sont des lieux malsains. Il ne faut mettre dans ces garnisons que des Italiens, plus accoutumés au pays. Je vois que les dépôts des 106e, 13e, 53e et 55e sont à Palmanova; passé le mois de mai, ils sont là mal. Le dépôt du 22e est à Legnago, ceux du 20e, du 101e, du 102e et du 62e sont à Mantoue; passé le mois de mai, ils sont là fort mal. Il faut préparer un nouveau secours pour l'armée de Naples, à pouvoir lui envoyer avant la grande chaleur, indépendamment de 4,700 hommes que vous avez fait partir dernièrement. Ce secours sera composé de la manière suivante : 120 hommes du 14e léger, 120 hommes du 23e idem, 120 hommes du 1er de ligne, 120 hommes du 6e idem, 120 hommes du 10e idem, 120 hommes du 22e léger, formant un bataillon provisoire de 720 hommes (il suffira que chaque détachement ou compagnie soit commandé par un officier, 2 sergents et 4 caporaux. Vous chargerez un chef de bataillon de commander ce bataillon provisoire), et d'un second bataillon de 960 hommes, qui sera composé de 120 hommes du 102e de ligne, 120 hommes du 101e idem, 240 hommes du 62e idem, 120 hommes du 52e idem, 120 hommes du 29e idem, 240 hommes du 20e idem; un officier par

Nap. à Eug. Osterode, 12 mars 1807.

régiment sera également suffisant. Mon intention est que le 1er bataillon provisoire soit réuni à Ancône le 15 avril et parte pour l'armée de Naples, que le 2e bataillon soit réuni à Ancône le 20 avril, et se dirige également sur Naples. Les 1,700 hommes joints aux 4,700 qui sont déjà partis compléteront les cadres. Il faut avoir soin que ces détachements soient bien armés, bien habillés et bien équipés. L'armée de Dalmatie ne paraît avoir besoin d'aucun renfort. Il y a aujourd'hui suffisamment du monde. Il faut donc s'étudier à donner à ses dépôts la plus grande consistance. Il faut que les 3es et 4es bataillons du 5e de ligne, du 79e, du 23e et du 60e, puissent, moyennant la conscription de 1807, entrer tous les 8 bataillons en ligne et former une division. En suivant l'état du 1er février, on voit avec peine que les 2 bataillons de guerre du 13e de ligne n'ont encore qu'un effectif de 1,800 hommes, les 3 bataillons du 35e un effectif de 2,700 hommes. L'effectif de chaque bataillon doit être de 1,260 hommes ou 140 hommes par compagnie, afin de pouvoir être, au commencement de la campagne, de 1,000 ou 1,100 hommes présents sous les armes. On ne voit que le 106e, le 84e et le 53e, qui aient à peu près reçu ce complet. Le 9e de ligne et le 92e sont encore en arrière. Comment le 3e léger n'est-il qu'à 1,600 hommes? Il faut tirer 500 hommes de son 3e bataillon. Même observation pour les 2e, 16e et 67e de ligne. Il faut que ces 38 bataillons forment un effectif de 48,000 hommes, et un présent sous les armes à l'ennemi de 40,000 hommes. Il faut s'étu-

dier ensuite à faire manœuvrer ces troupes. Faites-en passer la revue par le général Charpentier, qui les fera exercer, et rendez-vous-y quinze jours après pour la passer vous-même. »

« Sire, j'ai reçu seulement hier vos ordres du 24 février (tout ce qui ne passe pas par Munich reste un temps infini à me parvenir). Ils étaient relatifs au départ des chasseurs royal-italien et du 4e régiment de ligne. J'ai de suite donné les ordres nécessaires. Ces deux corps partiront en fort bon état. Le général Charpentier adressera demain au maréchal Berthier leur itinéraire sur Augsbourg. Le général Severoli commandera ces deux corps, d'autant qu'il n'y a qu'un seul général de brigade à la division italienne; dans un mois je mettrai en route un très-bon renfort pour tous les corps de cette division, y compris même les deux qui ne font que partir.

Eug. à Nap. Milan, 17 mars 1807.

« Je prie Votre Majesté de croire à l'empressement que je porterai toujours à l'exécution de ses ordres. »

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté le projet du général Lery sur la place de Venise. Votre Majesté a déjà reçu le travail de mon aide de camp Sorbier, et elle pourra les comparer, ordonner ce qu'elle croira convenable. Je me permettrai seulement de faire remarquer à Votre Majesté que, si le colonel Sorbier a pris un peu trop en grand les projets de la défense de Venise, le général Lery s'est, il me semble, un peu trop rapproché de cette place, surtout dans la partie qui regarde le Silé; car, par son projet, il serait facile à l'ennemi d'introduire

Eug. à Nap. Milan, 17 mars 1807.

une grande quantité de bateaux et même de chaloupes canonnières par le port de Silé et de Piava-Vecchia. Le fort proposé par le général Lery aux Preporti me semble mieux placé dans le projet du colonel Sorbier, et, dans ce dernier état de situation, serait mieux et enfile mieux les canaux qui viennent aboutir au canal de Busano. Le colonel Sorbier a, dans son projet, proposé la défense de Mazorbo et Forcello, en dehors de ces deux villes. Le projet du général Lery nécessiterait la destruction de la petite ville de Forcello et ne défend pas mieux les canaux d'approche. Le général Lery propose deux sorties par le continent ; savoir : une par Fusine et une par Malghera. Je crois ces deux points trop rapprochés l'un de l'autre pour qu'ils puissent faire diversion sur l'ennemi. D'ailleurs, la sortie de Fusine ne pourrait se faire que par une langue de terre très-étroite, qu'un petit corps ennemi, porté à Mozambano, pourrait arrêter facilement. D'ailleurs, l'occupation de Saint-Georges en Alga et de Saint-Angelo delle Polvere défend entièrement les canaux qui approchent Venise dans cette partie. Je crois que ce serait une dépense inutile pour l'ouvrage que propose le général Lery, dans le port de Lédo. Je crois que, s'il faut de l'amélioration, c'est sur le front, et cela n'empêchera pas que des établissements intérieurs n'existent dans cette immense rade de Lédo, et qu'on ne puisse faire un réduit définitif. »

Nap. à Eug. Osterode, 22 mars 1807.

« Mon fils, faites partir des dépôts des quatre régiments de cuirassiers et des 3e, 24e, 15e, 19e et

23e régiments de chasseurs, tous les hommes qui existent aux dépôts bien montés, bien équipés.

« Vous les dirigerez sur Augsbourg. Faites de tous ces détachements une seule colonne que vous mettrez sous les ordres d'un officier supérieur. Je suppose qu'elle sera forte au moins de 1,000 hommes. Comme j'ai porté les régiments de cavalerie à 1,000 hommes, et que le ministre Dejean a fait les fonds pour la remonte et leur harnachement, je suppose que ces régiments seront de cette force. Vous ne mettrez pour ces détachements que les officiers et sous-officiers indispensables pour la route. »

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté les états très-détaillés et visés par les inspecteurs, de tout ce qui est dû aux différents corps de l'armée d'Italie. Eug. à Nap. Milan, 23 mars 1807.

« Je puis assurer Votre Majesté qu'il est de la dernière urgence de venir à leur secours. Les régiments sont criblés de dettes : ils ont mangé tout l'argent de la masse de linge et chaussure, et depuis longtemps on n'a pas fait de décomptes. Enfin, les corps ne pourraient trouver 50 paires de souliers à crédit.

« Je supplie Votre Majesté de vouloir bien prendre les mesures en conséquence de la situation que je lui présente. On ne peut presque rien exiger d'un corps auquel il est tout dû. Le service de Votre Majesté en souffre nécessairement. Je m'en rapporte entièrement à sa justice et à ses bontés. »

« Mon fils, je viens de passer en revue le 15e régi- Nap. à Eug. Osterode,

25 mars 1807. ment de chasseurs. Je l'ai trouvé parfaitement tenu, bien habillé, bien équipé, et j'espère qu'à l'heure qu'il est le 4e régiment de ligne italien et les deux régiments que je vous ai demandés sont partis, et que vous y aurez joint une compagnie d'artillerie légère italienne. Les régiments italiens que j'ai sous les ordres du général Teulié sont tous les jours au feu devant Colberg, et s'accoutument à la grande guerre, ce qui est un grand bien pour l'armée italienne.

« Je vous recommande de faire visiter tous les dépôts des régiments de cuirassiers et de chasseurs, et de faire partir tout ce qui est bien monté et bien équipé; mais ne m'envoyez personne à pied, parce que j'ai dans ce moment, par suite des fatigues de la campagne et des événements de la guerre, plus d'un millier d'hommes que je ne puis monter. Vous aurez vu l'organisation par laquelle j'ai porté mes régiments de cavalerie à 1,000 hommes; je suppose que les conscrits de la réserve de 1807 arrivent, que le ministre Dejean a fait les fonds nécessaires et autorisé de passer les marchés, et qu'avant juin mes régiments d'Italie auront 1,000 hommes à cheval.

« J'écris au roi de Naples de vous envoyer un ou deux régiments de cavalerie. Le roi de Naples m'a mandé que les conscrits étaient arrivés en bonnets de police; cela ne fait pas l'éloge du général Charpentier. Je viens d'appeler la conscription de 1808 : beaucoup de nouveaux conscrits seront dirigés sur l'Italie, surtout sur les régiments qui ont quatre ba-

taillons. L'été arrive; je vous l'ai déjà mandé et je vous le repète encore; il faut qu'au mois de mai toutes mes troupes soient cantonnées dans des pays sains. C'est pour l'armée d'Italie une différence de 20,000 hommes. Laissez dire ce qu'on voudra : je connais mieux l'Italie que les Italiens ne la connaissent. Crémone, Ferrare, Peschiéra, Legnago, Palmanova, ne sont pas sains; Côme, Brescia, Bergame, Salo, Vérone, Vicence, Bassano, Bellune, Udine sont très-sains.

« Je crois même que Trévise et Padoue sont assez sains; Bologne, Reggio, Rimini, Faënza, sont des pays sains; Modène et Céséna le sont moins; cependant cela est encore passable. Je ne parle pas de Mantoue : autant de régiments que vous mettrez dans cette place, autant de perdus; n'y mettez que des Italiens qui, accoutumés au climat, le redoutent moins. Le principe d'envoyer des détachements dans des pays malsains et de les relever tous les quinze jours est un mauvais principe; il n'y a qu'un parti, c'est d'éviter les mauvais pays. Mon camp de Vérone est bien placé; mais, lorsque la mi-mai arrivera, tout ce qui est cantonné entre Vérone et le bas Adige, il faudra le placer entre Vérone et le Tyrol. Mon camp de Brescia est également bien placé, mais on peut faire la même observation.

« A la mi-mai, il vaudra mieux faire monter quelques corps entre Brescia et le Tyrol que de les laisser se prolonger dans la direction de Crémone. Même observation pour mes camps de Bassano, de Vicence et du Frioul.

« A la mi-mai, placez des bataillons italiens à Mantoue, Peschiéra, Porto-Legnago et Palmanova. Pizzighettone est malsain, Cassano est sain; Lodi l'est moins, mais pour un dépôt cela est tolérable. Au mois de septembre, l'on pourrait établir un camp de 20,000 hommes dans la plaine de Monte-Chiaro. Avez-vous des tentes? Faites le devis de la dépense que le camp occasionnerait; en tenant ainsi un mois les troupes campées, elles gagneraient beaucoup; on pourrait, en octobre, les y faire remplacer par l'autre moitié de l'armée. Surtout hormis Rimini, ne placez aucun détachement français sur l'Adriatique; de Rimini à Ancône, le pays est constamment très-sain. C'est par suite de cette attention que, dans dans mes campagnes d'Italie, je n'ai jamais eu que le quart des malades qu'on a vus depuis à l'armée d'Italie. Écrivez au général Marmont pour qu'il ait la même attention en Dalmatie. Il est de fait qu'en Italie un régiment qui arrive a le double de malades comparativement à un régiment qui y aurait déjà passé une campagne; qu'un régiment qui est à sa troisième campagne d'Italie a le cinquième de malades de moins que le régiment qui n'est encore qu'à sa seconde campagne, et jugez donc quels soins il faut avoir des conscrits qui arrivent en Italie pour leur première campagne. Veillez à ce qu'ils ne soient pas entassés, à ce qu'ils soient commodément casernés, à ce que les chefs ne suivent pas la méthode d'exercer avant le lever du soleil; dans toute l'Italie, l'air du matin est funeste. On ne doit faire lever et exercer les conscrits qu'une heure après le lever du

soleil. Il ne faut pas être grand médecin pour expliquer cette précaution dans un pays où les cultivateurs inondent toute la nuit leurs rizières; il faut aussi ordonner que les exercices par compagnie et par peloton aient lieu sur les places publiques; ainsi, à Modène, il vaut mieux exercer les troupes dans la cour du palais que dans la campagne; même observation pour Milan. A Bologne, il y a une grande place qui convient pour exercer les recrues. Tous les terrains qui environnent ces villes sont humides, et l'air y est moins bon que dans la ville. Si vous tenez la main à ces dispositions, cela vaudra beaucoup mieux que du quina et de bons médecins, et, pour les Français, on ne saurait trop y veiller, parce qu'il est dans le caractère de la nation de mépriser et de dédaigner ces précautions. Il faut, dans l'organisation de mon armée italienne, porter aussi les régiments de cavalerie à 1,000 hommes; car qu'est-ce que 500 chevaux? un régiment de cette force ne peut mettre en campagne que 400 chevaux et finir par rouler sur 250 ou 300. Les régiments portés à 1,000 présentent, au contraire, 900 chevaux à l'entrée en campagne, et 600 au moins pendant la campagne. »

Nap. à Eug. Osterode, 25 mars 1807.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 11 mars, et l'état de situation du 15 février; comment le 13e de ligne n'a-t-il encore que 1,605 hommes à ses bataillons de guerre? Pourquoi les bataillons du 35e n'ont-ils que 1,800 hommes? Comment les trois bataillons du 9e n'ont-ils que 2,100 hommes? Pourquoi le 6e de hussards n'a-t-il que 600 hommes? Je

fais la même question pour le 8e de chasseurs. Quand ces régiments auront-ils 1,000 chevaux? »

Nap. à Eug. Osterode. 25 mars 1807.

« Mon fils, j'ai lu avec attention l'état des places d'Italie, que vous m'avez envoyé. Je vois que vous n'avez que 300 milliers de poudre à Mantoue; il est vrai qu'il y a 22,000 sachets, de différents calibres, remplis, ce qui doit faire plus de 100,000 coups et 700,000 cartouches. Je vois qu'il y a plus de 150 pièces de canon et une cinquantaine de mortiers, c'est plus qu'il ne faut pour défendre la place; il me semble aussi que les approvisionnements sont raisonnables, puisque vous avez pour 12,000 hommes pendant plus de cent jours. Vous avez à Mantoue 3 mortiers à plaque grande portée; peut-être conviendrait-il mieux de les envoyer à Venise, pour être placés du côté de la mer; aussi bien, je n'y vois que 5 mortiers à la Gomer de 12 pouces. Il n'y a à Venise que 200 milliers de poudre, ce n'est peut-être pas assez; il est vrai qu'il y a 3 millions de cartouches d'infanterie. Je vois sur les états que vous avez à Palmanova 1 million de kilogrammes de poudre; j'imagine que c'est une erreur, cela ferait 2 millions de livres, ce serait le double de ce qu'il faut; si véritablement il y avait 2 millions de livres de poudre à Palmanova, faites-en évacuer la moitié sur Mantoue; cet approvisionnement serait absurde. S'il y a à Osopo 40 milliers de poudre, cela est trop; vous pouvez diriger la moitié sur Mantoue, puisqu'il y a, outre cela, 700,000 cartouches; même 20,000 livres suffiraient. »

« Il serait malheureux, en perdant cette place, de perdre un approvisionnement de poudre déplacé ; il y a dans cette place 3,500 boulets de 24, et il n'y a que deux pièces de ce calibre ; évacuez 2,000 boulets sur Mantoue. — A Peschiéra, vous n'avez pas assez de 900 boulets de 24. Tirez-en des autres places, il en faut 3,000 à Peschiéra, puisqu'il y a quatre pièces de ce calibre. 70 milliers de kilogrammes de poudre à Peschiéra sont trop ; 40 suffisent ; retirez ce qu'il y a de trop pour l'envoyer à Mantoue.

« Toutes ces petites places sont destinées à tomber, il faut donc qu'en même temps des approvisionnements immenses ne tombent pas au pouvoir de l'ennemi. 20 pièces de canon ne sont pas suffisantes pour Legnago, mettez 6 autres de 24 et 8 de 22, ce qui fera 14 ; il n'y a pas non plus assez de mortiers. Placez-y 4 mortiers.

« 20,000 kilogrammes de poudre ne sont pas suffisants pour Legnago, doublez cet approvisionnement. 200,000 cartouches ne suffisent pas, il en faudrait 1 million de plus. Legnago est une place de dépôt où il faut réunir beaucoup de cartouches pour l'armée. Il me semble que l'approvisionnement de siége de Legnago n'est pas assez fort, tout ce que vous retirerez d'Osopo, envoyez-le à Legnago. Le million de cartouches pour Legnago, retirez-le de Venise ; vous pouvez n'avoir plus Venise et avoir Legnago. A Pizzighettone, je ne vois que 500,000 cartouches, ce n'est pas assez, non pour la place, mais comme dépôt. En général, vous avez trop de cartouches en avant, 1,500,000 suffisent à Venise, ré-

partissez le reste entre Legnago et Pizzighettone. Faites-moi connaître dans quelle situation sont les châteaux de Vérone situés sur la rive droite de l'Adige. Si on pouvait les occuper comme poste de campagne, cela serait utile. Vous n'avez à Vérone que 22,000 cartouches d'infanterie, ce n'est pas suffisant. Il en faut là 1 million. Le résumé de tout cela, c'est que l'Italie se divise en trois parties : les pays entre l'Isonzo et l'Adige, les pays entre l'Adige et l'Adda, et les pays entre l'Adda et le Piémont. Une bataille perdue et l'ennemi se trouvant supérieur en forces, vous pourriez être poussé derrière l'Adige, et alors les 17,000 fusils que vous avez à Venise et les 7,000 que vous avez à Palmanova vous deviendraient inutiles. Ceux de Palmanova seront usés par l'armée ; mais 17,000 à Venise, c'est trop. Otez-en 7,000. Vous avez 3 millions de cartouches à Venise et 3 millions à Palmanova ; ôtez-en 1 million de Palmanova et 1 million de Venise pour placer derrière l'Adige. Ces 2 millions de poudre fourniraient des ressources à l'ennemi; s'il y a à Palmanova 2 millions de poudre, il est urgent d'en retirer la moitié. Il faut, après cela, supposer que l'ennemi passera l'Adige et vous poussera sur l'Adda, et il faut alors à Pavie, à Plaisance, des fusils, des cartouches et de la poudre; vient enfin le Piémont ; mais cela ne vous regarde pas : le Piémont se divise en deux : Alexandrie et Turin, Fenestrelle et Gênes ; aussi toutes les munitions en Italie doivent être divisées en cinq parties, afin que, dans le cas où la communication viendrait à être successivement interrompue avec les quatre

premières, il reste encore de quoi armer et approvisionner la dernière partie.

« Méditez ces idées, conformez-vous-y, mais exécutez vos dispositions graduellement et sans précipitation. Pizzighettone est une place qui à mes yeux n'a d'autre intérêt que d'être un dépôt pour mes munitions de la troisième position, qui y seraient à l'abri d'un coup de main, ce qui est très-important. »

Nap. à Eug. Osterode, 25 mars 1807.

« Mon fils, vous ne mettez pas, dans vos états de situation, ce que les dépôts doivent recevoir de la réserve de 1806, de la conscription et de la réserve de 1807, et cela rend vos états incomplets. La division Séras est composée de deux bataillons du 13e de ligne; il ne reste, au 3e bataillon, que 545 hommes; vous ne portez que 125 conscrits à recevoir; mais vous n'y portez pas les conscrits de la réserve de 1806 ni la conscription de 1807.

« Cependant tout ce que pourra faire le 3e bataillon sera peut-être de compléter les trois premiers et de fournir ses grenadiers et voltigeurs. Le 53e et le 106e sont forts; je crois que vous pourrez rappeler le 3e bataillon à la division Séras, en ne composant ces bataillons que de huit compagnies, et laissant au dépôt une compagnie par bataillon. Cela augmenterait la division Séras de près de 800 hommes. Le 9e de ligne fournit trois bataillons, mais il est faible; il faut que chaque bataillon laisse une compagnie au dépôt. Ce bataillon recevra beaucoup de conscrits de la réserve de 1807 et de la conscription de 1808. Vous pourrez former également le 84e

à trois bataillons. Ces dispositions augmenteront la division Broussier de 400 ou 500 hommes, et, d'ailleurs, les régiments y gagneront une meilleure formation. Il faut voir, à Parme, pour qu'on augmente les deux bataillons du 3e d'infanterie légère, au moins de 600 hommes.

« Le 3e bataillon doit être fort. Il faut augmenter également le 56e et le 93e; ils doivent être forts.

« Cela augmentera la division Boudet de 1,800 hommes. La division Molitor doit également être augmentée de 1,200 hommes.

« Écrivez aux 3es bataillons pour que les corps soient portés au complet nécessaire. La division Clausel doit être augmentée de 500 hommes du 5e de ligne, de 500 hommes du 23e, autant du 11e, autant du 79e. Je pense que vous devez appeler le 4e bataillon du 60e, qui, ayant 900 hommes, peut figurer en ligne; mais vous laisserez au dépôt une 3e ou 4e compagnie : cela augmentera cette division de 1,500 hommes. Vous pourrez aussi augmenter la division Clausel d'un 3e bataillon du 62e et du 3e bataillon du 20e, ce qui porterait cette division à dix bataillons; avec les conscrits qui vous arrivent, cela devrait être possible. Vous avez ensuite deux régiments de plus, le 1er d'infanterie légère et le 42e de ligne. Vous pouvez donner le 1er d'infanterie légère à la division Broussier et le 42e à la division Boudet. De tous ces arrangements, la division Duhesme souffrira beaucoup. Voici, je pense, comme vous pouvez la former : le 8e d'infanterie légère peut former un bataillon de six compagnies; les trois au-

tres compagnies au dépôt. Le 18e peut en former autant, le 81e autant, le 112e autant; ce qui ferait quatre beaux bataillons; et, en place des compagnies d'élite que vous lui ôtez, vous prendriez dans les compagnies d'élite des régiments qui ont des dépôts en Piémont. Le 56e et le 2e d'infanterie légère, le 67e, le 93e, le 37e, pourraient offrir huit belles compagnies, en remplacement de celles du 81e, du 53e, du 84e, du 92e et du 106e. Cette division se trouverait encore forte de 6,000 hommes. Votre armée se trouverait donc composée de six belles divisions d'infanterie. Je ne pense pas que ces changements doivent se faire avant la fin du mois d'avril, parce qu'alors seulement tous vos conscrits seront arrivés, et vos cadres seront assez forts pour éprouver ce changement. J'attendrai, pour donner des ordres de mouvements dans les 27e et 28e divisions militaires, que vous m'ayez fait connaître, avec la situation du 15 mars, celle réelle des corps et des dépôts, et que vous y ayez joint tout ce que les corps doivent recevoir de la réserve de 1806, de la conscription de 1807, tout ce qu'ils ont reçu et ce qu'il leur reste encore à recevoir. Cette situation ne pourra être sensiblement améliorée que par la conscription de 1808, déjà appelée, et qui sera levée dans le courant d'avril. Mais des soldats, et des soldats nombreux, ne sont rien, s'ils ne sont pas bien exercés. Faites-leur faire les manœuvres, faites-les tirer à la cible; ayez soin de leur santé; je vous ai déjà longuement écrit sur ce dernier objet. Quant à vos régiments de cavalerie, ils doivent tous être de 1,000 hommes.

« La réserve de 1807 leur a déjà assigné une grande quantité de recrues qui doivent figurer dans votre état du 15 mars. Quant aux chevaux et aux selles, j'ai fait fournir aux corps les fonds qui pouvaient être nécessaires ; quant aux hommes, ils doivent les avoir. La grande armée a cinq dépôts de chasseurs et quatre dépôts de cuirassiers en Italie ; je vois que le 14e a 390 chevaux, vous ne sauriez trop presser les remontes et au fur et à mesure qu'ils pourront fournir 25 hommes, il faudra les réunir et nous les envoyer.

« Nous faisons ici une guerre très-active et qui consomme beaucoup de chevaux, vous n'avez pas besoin d'attendre des ordres pour ces envois ; tous les quinze jours, faites partir 500 chevaux.

« Écrivez pour cela à Parme. Il n'y a pas de régiments de cuirassiers qui n'ait en ce moment 500 hommes au dépôt, et les fonds et les ordres sont donnés pour qu'ils aient des chevaux ; c'est votre faute si, au 1er juin, vous n'avez pas *à cheval* 2,000 hommes pour le 6e de chasseurs et le 8e de hussards, au lieu de 1,300 que vous avez : 1,000 hommes pour le 24e de chasseurs, au lieu de 400 ; 3,000 pour les 7e, 23e et 30e de dragons, au lieu de 1,400 ; 1,000 pour le 14e de chasseurs, au lieu de 300. Cela nous fera donc 7,000 hommes de cavalerie, qui, avec vos 2,000 Italiens, feront 9,000, et, avec les deux dépôts de dragons de l'armée de Naples, vous feront 10,000 chevaux. Si vous demandez ce qu'il faut faire pour obtenir ce résultat, je vous répondrai : Rassemblez les conseils d'administration, faites faire des marchés, faites confectionner des selles, leur

avancer de l'argent, quoiqu'ils doivent en avoir en caisse, enfin, les faire aller de l'avant, car, certainement, ils ont reçu des ordres, et ils recevront de l'argent de M. Dejean; mais, avec la lenteur et les formes inséparables d'une grande administration, le nombre de 10,000 chevaux sera diminué par les deux régiments italiens que je vous ai demandés; mais le roi de Naples doit vous envoyer deux régiments français; je sens d'ailleurs qu'il y a une différence de l'effectif au présent sous les armes, qui réduira les 10,000 hommes à 8,000; mais 8,000 hommes de cavalerie à l'armée d'Italie sont tout ce qu'il faut et même une force considérable. Vous pouvez, pour remplir mes ordres, écrire au général Lacuée pour lui faire connaître les besoins réels des régiments en conscrits, surtout pour les régiments à quatre bataillons. »

Nap. à Eug. Osterode, 27 mars 1807.

« Mon fils, je vous félicite sur l'accouchement de la princesse. J'ai bien de l'impatience d'apprendre qu'elle se porte bien et qu'elle est hors de tout danger; j'espère que votre fille sera aussi bonne et aussi aimable que sa mère. Il vous reste à présent à faire en sorte d'avoir, l'année prochaine, un garçon. Ce que vous avez fait pour constater la naissance de l'enfant est bien. Il faudra que le garde des sceaux envoie l'acte à Paris pour être inscrit dans les registres de ma famille. Faites-le adresser à M. Cambacérès, auquel j'ai fait connaître ce que je désirais. (*Propre main.*) Faites appeler votre fille Joséphine. »

Eug. à Nap. 27 mars 1807.

« Sire, j'ai reçu ce matin les dépêches de Votre Majesté, du 12 mars, j'ai de suite donné les ordres pour le départ de ces 1,700 hommes pour l'armée de Naples. Comme, dans dix à douze jours, je compte passer en revue la division Clausel et celle des grenadiers, je verrai en même temps les dépôts de la Dalmatie, afin de pouvoir rendre compte à Votre Majesté de l'époque à laquelle les 4es bataillons des 5e, 23e, 60e et 79e régiments pourraient rejoindre leur 3e bataillon. Quand cela se pourra, je prendrai les ordres de Votre Majesté, mais je lui demanderai l'autorisation de laisser en dépôt les cadres de 2 compagnies sur chacun des 3e et 4e bataillons. Votre Majesté se plaint de la faiblesse des 9e et 13e; le dernier a beaucoup de peine à se relever de son long séjour en Italie; c'est le corps qui a le plus de monde aux hôpitaux; quant au 9e, je prie Votre Majesté d'observer que ce régiment est le seul à l'armée qui fournisse ses 3 bataillons de guerre; aussi son dépôt est-il nul; il ne devrait recevoir que 109 hommes sur cette année, et j'ai écrit au conseiller d'État Lacuée, qui m'a annoncé 500 hommes sur la réserve. J'avais déjà pensé au changement de garnison à l'approche de l'été. Si Votre Majesté le trouve bon, les dépôts de l'armée de Naples reprendront les dépôts du Réno et Rubicon, tels qu'elle les avait déjà placés. Les dépôts du 2e corps d'armée pourraient être placés à Feltre, Bellune et Céséna. Ils resteraient toujours de cette manière à la portée de leurs places respectives. Il faudra cependant qu'un régiment soit placé; mais on pourrait le relever tous les quinze

jours et y faire passer tous les régiments du 2e corps. Les dépôts italiens occuperont Legnago, Peschiera et Mantoue; même je ferai relever par un bataillon de gardes nationales ceux de Mantoue pendant les trois mauvais mois, et je les placerai au camp de Montechiaro : il y aura à la fin de juin des baraques pour 4 gros bataillons, et, à la fin de septembre, pour 4 autres. Votre Majesté ne m'a point parlé de Venise; c'est, je crois, après Mantoue, la plus mauvaise garnison : outre que les corps n'y apprennent rien, ni à marcher ni à manœuvrer, l'air de l'été y est très-mal sain, et je crois même indispensable que Votre Majesté veuille bien accorder le vin à cette garnison. »

Nap. à Eug. Osterode, 30 mars 1807.

« Mon fils, j'ai écrit au roi de Naples de tâcher de renvoyer le 6e de chasseurs en Italie. Comme ce régiment doit être porté à 1.000 hommes, il sera bien difficile qu'il le soit à Naples.

« Je vois avec plaisir que le 27e de chasseurs et le 4e de ligne sont partis de Milan. Faites partir des recrues pour la division italienne qui est devant Colberg. Je ne vois pas d'inconvénient que vous ayez envoyé le général Severoli avec ces régiments. »

Nap. à Eug. Osterode, 30 mars 1807.

« Mon fils, la division espagnole qui est en Étrurie se rend à Augsbourg. Envoyez auprès du général qui la commande, et faites-lui connaître que vous avez des ordres de lui accorder passage, de la nourrir et de la bien traiter pendant la route; qu'elle est destinée à former un corps d'observation en Hanovre, et

que, s'il a reçu des ordres, il se mette sur-le-champ en marche, en suivant l'ordre de route que vous lui enverrez (propre main) *par Vérone, Trente, Inspruck et Augsbourg.* »

Nap. à Eug. Osterode, 31 mars 1807.

« Mon fils, vous recevrez les ordres du major général, qui vous expédie un courrier pour vous faire connaître que mon intention est que, du 25 au 30 avril, les divisions de Brescia et de Vérone soient rendues à Augsbourg. Les 3es bataillons enverront de forts détachements pour compléter de suite ces 15 bataillons, de sorte qu'à Augsbourg ils aient un présent sous les armes de 16,000 hommes et un effectif de 17 à 18,000 hommes, à raison de 140 hommes par compagnie. J'ai ordonné que le 93e n'ait que 2 bataillons, que tous les hommes disponibles du 3e bataillon fussent versés dans les 1res, et que les cadres du 3e allassent joindre le 4e pour attendre l'arrivée des conscrits. Sur la levée que je fais de 80,000 conscrits, j'en destine 23,000 à l'Italie, pour réparer ses pertes et porter les dépôts de Naples, les 3es et 4es bataillons de la division Duhesme, les dépôts du Frioul, etc., à leur complet.

« Ces dispositions doivent être secrètes. Immédiatement après que vous aurez reçu le courrier du major général, vous aurez donné tous vos ordres, vous aurez fait prendre pour quatre jours de pain aux troupes des deux divisions, vous les aurez mises en marche, par la Rocca-d'Anfo, sur Inspruck; vous aurez fait partir un commissaire des guerres pour préparer les logements et le pain; vous aurez fait

payer à ces troupes un mois de solde d'avance, afin qu'à leur passage en Tyrol, elles versent de l'argent et n'y manquent de rien; vous aurez fait atteler à Vérone 24 pièces de canon pour le service de ces deux divisions; à chacune de ces deux divisions, vous aurez un commissaire des guerres; pour servir les pièces d'artillerie, vous aurez désigné les compagnies du même régiment, complétées à 120 hommes, vous y aurez attaché également une compagnie d'artillerie à cheval. Vous aurez donc, à chaque division, 10 caissons d'infanterie bien approvisionnés, ce qui fera 160,000 cartouches à chacun; vous leur aurez donné des officiers du génie et une compagnie de sapeurs, avec un millier d'outils. Vous aurez donné à chaque division une abondance de chirurgiens, avec 6 caissons pour porter tous les objets d'ambulance. Enfin, vous aurez tenu la main à ce que chaque régiment ait avec lui les trois quarts de ses chirurgiens, et à ce que chaque soldat ait deux paires de souliers dans le sac et une paire aux pieds. Les généraux, les adjudants généraux, les états-majors doivent marcher comme si les deux divisions devaient entrer en campagne à Augsbourg. Vous aurez soin de faire partir avec les divisions (ou de faire rejoindre si elles étaient déjà parties) 5 à 600 hommes de cavalerie, que vous prendrez parmi les neuf dépôts de cuirassiers et chasseurs dont les régiments sont à la grande armée et les dépôts en Italie. Enfin vous aurez soin qu'on ne connaisse pas en route la situation des troupes qui passent. Vous ferez exagérer leur force sur le passage, et vous ferez connaître qu'elles vont

joindre la grande armée. Huit jours après que les corps seront partis, et qu'il ne sera plus possible de dissimuler, vous ferez mettre dans les gazettes que *quinze régiments* d'infanterie de ligne sont partis pour la grande armée, et vont être remplacés par quinze autres venant de France et dont la tête passe déjà les Alpes. Vous aurez soin que les chevaux soient bien attelés, qu'il y ait un charretier pour deux chevaux, et, comme il sera possible d'avoir des chevaux en route, vous ferez bien de faire partir quelques soldats du train en sus. Vous destinerez à ce service le même bataillon du train. Si mes dépôts des neuf régiments ne peuvent pas fournir ces 600 hommes, dont vous feriez un régiment de cavalerie provisoire, vous ferez partir les dragons italiens et les mettrez sous les ordres du général Boudet. Je vous recommande que ces deux divisions soient parfaitement soignées et ne manquent de rien. Je laisse intact le corps du Frioul; vous placerez à Vérone la division qui est à Bassano, vous y appellerez, comme je vous l'ai déjà mandé, les 3e bataillons du corps du Frioul, les conscrits qui vous arrivent, ceux qui vous arriveront, vous mettront bientôt à même de recomposer la division de Bassano et de Brescia, et de les composer chacune du même nombre de bataillons qu'elles avaient. Cela ne pourra avoir lieu que dans le courant de l'été. Je vous avais mandé de faire partir pour Naples 1,500 ou 1,800 hommes; vous pouvez vous dispenser de faire cet envoi, afin d'appeler à la division de Vérone un plus grand nombre de conscrits.

« A mesure qu'ils arriveront, appelez à votre camp de Vérone des bataillons des dépôts de Naples, composés de 6 compagnies, en laissant 3 compagnies au dépôt.

« Tout me porte à penser que l'Autriche veut rester tranquille. Toutefois ce qu'il y a à faire aujourd'hui, c'est de pousser à force les travaux de Palmanova, Osopo et autres places fortes. Enfin vous placerez au camp de Vérone le 1er d'infanterie légère et le 23e. Je ne tarderai pas à y faire venir le 112e. Ces trois régiments pourront faire une division; j'attendrai les idées que vous-même me donnerez là-dessus pour arrêter les miennes définitivement. Portez la plus grande attention à remonter les dragons. Si le roi de Naples a envoyé un régiment de dragons napolitains, dirigez-le sur-le-champ sur Augsbourg. Les choses vont ici fort bien. Le renfort que j'appelle ne m'est pas indispensable, mais j'ai cru utile d'avoir un corps d'observation qui se trouvât en seconde ligne avec le corps que le maréchal Brune commande à Hambourg, et celui que le maréchal Mortier tient devant Stralsund. Vous recevrez par le *Moniteur* mon message au Sénat, et vous y verrez que je viens de former 30 nouveaux bataillons, qui pourront se porter partout où il sera nécessaire; d'ailleurs il est probable qu'avant deux mois de grands coups se donneront, qui décideront de la guerre.

« Envoyez-moi, par un officier d'état-major, l'état de situation des troupes que vous m'envoyez, comprenant l'artillerie, l'infanterie, la cavalerie, leur armement, habillement et équipement.

« Dans le cas, qu'il faut prévoir, où les routes seraient empestées par des partisans ou des brigands, il faut que vos officiers ou courriers cachent toujours leurs dépêches en les cousant entre les semelles de leurs bottes. Je garderai ici une quinzaine de jours votre aide de camp d'Anthonard. La division italienne fait le siége de Colberg; elle est un peu pillarde, mais, du reste, je suis assez content d'elle, et l'on m'en fait d'assez bons rapports.

« Pour commander la division de Vérone, il me semble que vous avez les généraux Duhesme et Clausel; toutefois je ne tarderai pas à vous envoyer un bon général de division. Comme il serait possible que le courrier du major général tardât à vous arriver ou se perdît, je prends le parti de vous envoyer un duplicata de l'ordre que j'ai donné au major général, et qu'il vous a transmis par le courrier; si ce duplicata vous parvient avant l'ordre, vous exécuterez ce qu'il prescrit. »

Nap. à Eug. Finkenstein, 3 avril 1807.

« Mon fils, je reçois votre état de situation du 2 mars, avec vos lettres du 8; il est nécessaire que vous m'envoyiez tous les mois un état de l'armée italienne, détaillé comme on le fait en France, afin que je connaisse la force de chaque corps. Envoyez cet état sous la date du 1er avril; envoyez-moi également pour la conscription un état semblable à celui qu'on m'envoie de France.

« Je vois dans vos états de situation que les dépôts de cuirassiers de la grande armée ont 200 chevaux en Italie; vous les aurez sans doute fait partir. Ac-

tuellement que les divisions de Vérone et de Brescia ont quitté l'Italie, vous aurez placé la division Clausel à Vérone, et la division Duhesme à Brescia; et, par ce moyen, l'encombrement dont on se plaint cessera d'avoir lieu. Je ne doute pas que la division Clausel qui, au 2 mars, n'était que de 5,000 hommes, ne soit portée bientôt à 6,000 hommes, et, la division Duhesme étant de 6,000 hommes, cela vous fera bientôt un corps disponible de 12,000 hommes, qui, sans dégarnir vos positions, pourrait se porter partout où il serait nécessaire; vous aurez sans doute disposé, pour la division Clausel ou Duhesme, du 1er régiment d'infanterie légère et du 42e. Je vois que le 81e, qui est en Dalmatie, n'a que 500 présents à chacun de ses bataillons; écrivez au général Marmont de réunir tous les hommes disponibles du 2e bataillon au 1er, et même les malades, ce qui fera un beau bataillon de 1,000 présents et de 1,200 hommes à l'effectif, et de renvoyer en Italie le cadre du second bataillon.

« Tout va au mieux à Constantinople; l'escadre anglaise, qui avait forcé les Dardanelles, a été forcée de les repasser. L'enthousiasme est à son comble, et l'on montre contre nos ennemis communs une énergie qu'on ne se flattait pas d'y trouver. »

« Mon fils, je reçois avec plaisir votre lettre du 17, par laquelle vous m'instruisez que la princesse se porte bien. Il ne faut pas se presser de faire le baptême de l'enfant. Faites-moi connaître comment vous avez arrangé tout cela, et quels sont les parrain

Nap. à Eug. Osterode, 27 mars 1807.

et marraine. Vous ne devez faire aucune notification; je les ai fait faire par la chancellerie de Paris.

« (*Propre main*) Auguste est-elle fâchée de ne pas avoir eu un garçon? Dites-lui que, lorsqu'on commence par une fille, l'on a au moins 12 enfants. »

Nap. à Eug. Finkenstein, 3 avril 1807.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 8 mars, relative aux tracasseries de la cour de Rome. J'imagine que les évêques que j'ai nommés touchent leurs revenus. Il faut leur écrire qu'ils se rendent dans leurs diocèses, et qu'ils en prennent au moins l'administration, si leur conscience ne leur permet pas d'y exercer leurs fonctions épiscopales. Je vous envoie une lettre au saint-père, que vous ferez passer à Rome; après cela, s'il ne revient pas, il n'en faut plus parler. En temps et lieu je ferai repentir la cour de Rome de sa mauvaise conduite, mais ce n'est pas le moment.

« *P. S.* Toutes réflexions faites, je n'écrirai pas au pape. Je ne veux pas me jeter dans les tracasseries avec les nigauds. Le plus court est de s'en passer. »

Nap. à Eug. Finkenstein, 4 avril 1807.

« Mon fils, envoyez au général Lauriston vingt-cinq montres, du prix de dix louis à celui de deux louis, c'est-à-dire les unes d'or, à répétition, et les autres d'argent. Ces montres sont destinées à faire des présents aux Turcs. Envoyez-en également vingt-cinq au général Marmont. »

Eug. à Nap. Milan, 7 avril 1807.

« Sire, j'ai reçu les deux lettres dont m'a honoré Votre Majesté, du 25 mars; j'y ai vu avec bien du

plaisir que Votre Majesté avait été satisfaite du 15e régiment de chasseurs; elle le sera sans doute aussi de tous les corps qui viennent de quitter l'Italie, les seuls 3e et 4e de chasseurs auraient besoin de sabres, et ceux annoncés au général Sorbier n'étaient pas arrivés; j'ai même renouvelé dernièrement mes demandes de sabres de cavalerie et d'infanterie. Le ministre Dejean m'en a promis. Je vais prendre les mesures pour que, vers le 15 mai, les garnisons malsaines soient évacuées. Je remercie Votre Majesté des détails qu'elle a bien voulu me donner à ce sujet.

« Les ordres de Votre Majesté, pour porter les régiments de cavalerie de l'armée à 1,000 chevaux, ne peuvent absolument pas recevoir une aussi prompte exécution. Je la prie de croire qu'on ne s'endormira pas; mais je ne suis pas aussi content de l'activité de la cavalerie que de celle des autres armes. Leurs selles, leurs casques, les cuirs pour leurs bottes, ne finissent jamais d'arriver, et, comme l'argent se fait aussi attendre, je crains beaucoup qu'ils ne soient en retard. Votre Majesté paraît fâchée du rapport qu'elle a reçu de Naples sur l'arrivée des conscrits en bonnets de police. Votre Majesté en avait été prévenue par le rapport du départ de ces colonnes, rapport que j'ai eu l'honneur de lui adresser en même temps que je lui annonçais qu'on attendait les shakos de Lyon, et ils n'ont pas tardé à suivre les colonnes. Il en est encore de même pour un bon tiers de la division des grenadiers et voltigeurs. Je prie Votre Majesté de vouloir bien désigner un bon général de brigade de cavalerie dont

nous aurions besoin ici. Je la prie de vouloir aussi faire donner l'ordre à un général de division de se rendre en Dalmatie ; le général Marmont pourrait, au premier moment, en avoir besoin. Le général Verdier m'assure avoir l'ordre de la part du roi Joseph de se rendre à la grande armée. L'armée d'Italie n'a juste que ce qu'il lui faut en généraux de division. »

Eug. à Nap. Milan, 10 avril 1807.

« Sire, j'ai reçu les lettres dont m'a honoré Votre Majesté, du 29 mars. Je vais graduellement (et après la conscription entièrement arrivée) tirer le parti le plus avantageux des dépôts. Quant aux réflexions de Votre Majesté sur les poudres et projectiles, je la prie de vouloir bien se souvenir qu'elle a retranché beaucoup des bouches à feu des places d'Italie, et que, par ce même décret, les poudres et projectiles devaient rester dans toutes les places où ils se trouvaient.

« J'ai reçu, ce soir, les ordres du prince Berthier, pour faire partir de suite les divisions Molitor et Boudet pour Augsbourg. Les ordres s'expédient à l'état-major en ce moment, et un officier en sera porteur. Tout ce qui sera disponible des régiments de troupes à cheval partis pour la grande armée formera un bon convoi d'hommes montés, armés et équipés. Je mettrai de suite après en route 1,000 ou 1,200 hommes des 4 régiments d'infanterie italienne.

« Enfin, il ne sera rien négligé pour l'entière exécution des ordres de Votre Majesté.

« Je ne finirai point cette lettre sans remercier

Votre Majesté de la lettre pleine de bonté qu'elle daigne m'écrire au sujet de l'accouchement de ma femme.

« J'ai quelquefois besoin que Votre Majesté me console; je suis assez malheureux d'être depuis si longtemps éloigné d'elle, sans espoir de servir sous ses ordres et de lui être aussi utile que je le désirerais. »

Nap. à Eug. Finkenstein, 12 avril 1807.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 27 mars. J'ai gardé ici le général d'Anthouard. Je l'ai envoyé au siége de Dantzick pour y servir en sa qualité de général d'artillerie; outre qu'il me rendra là des services, cela aura l'avantage de le tenir en haleine et de ne point perdre cette occasion de lui donner de l'expérience. Quant à la garnison de Venise, le vin ne sert à rien. Il vaut mieux n'y en point tenir.

« J'ai besoin d'hommes, et l'amour que j'ai pour mes soldats me donne là-dessus de grandes inquiétudes. Ne laissez à Venise que des Vénitiens, des Dalmates, des Italiens. Pour les Français, ménagez-les, l'air malsain leur est funeste. »

Nap. à Eug. Finkenstein, 12 avril 1807.

« Mon fils, répondez au pape que vous allez donner les ordres les plus sévères pour que le général Tisson ait les égards qu'il doit à Sa Sainteté et à ses délégués. Profitez de cela pour lui dire qu'il serait bien instant que Sa Sainteté voulût bien finir les discussions relatives aux évêchés d'Italie, en donnant l'investiture aux évêques; qu'il m'en a été rendu compte; que vous savez que j'ai dit : *Le pape ne veut*

donc plus que j'aie d'évêques en Italie! à la bonne heure; si c'est là servir la religion, comment doivent donc faire ceux qui veulent la détruire? que l'intérêt particulier que vous portez au pape vous fait désirer qu'il ne me donne point ces sujets de mécontentement; que, par l'insinuation secrète de quelques malveillants, on n'oublie aucune circonstance de me mécontenter; que j'avais de l'estime pour le pape; que tout cela me change, et que cela est non-seulement maladroit, mais aussi contraire au bien de la religion. Écrivez au reste au général Tisson de ne faire aucun gain illicite, que je ne le souffrirais pas, et de se comporter avec décence Laissez là le général Tisson : les prêtres ne sont jamais contents de personne. »

Eug. à Nap. Padoue, 18 avril 1807.

« Siré, j'ai reçu seulement hier les ordres de Votre Majesté, du 3 avril; tout est expédié pour le départ des officiers du génie et de l'artillerie. Je viens d'envoyer Sorbier à Milan, où il prendra les 200,000 francs en or, et, dans la première heure de mon retour, je le fais partir en poste pour sa destination à Constantinople. J'écrirai par lui au général Marmont, et il sera porteur des instructions de Votre Majesté pour le général Sébastiani. Je serai à Milan après-demain soir, et vingt-quatre heures après, j'expédierai à Votre Majesté les situations qu'elle m'a demandées des deux divisions parties.

« Je prends la liberté de recommander aux bontés de Votre Majesté les généraux Molitor et Boudet. J'en ai toujours été parfaitement satisfait et sous tous

les rapports. Je vais placer la division de grenadiers à Brescia, où elle sera bien. Votre Majesté ne peut s'imaginer combien cette division est belle; chaque compagnie de grenadiers et de voltigeurs a de 10 jusqu'à 20 soldats ayant fait la guerre, et le régiment formé par les corps qui font partie de l'armée d'Italie a lui seul 800 hommes de 3 et 4 ans de service; c'est vraiment une superbe division d'élite. L'esprit y est excellent.

« La division Clausel, qui a beaucoup gagné depuis sa réunion, va être augmentée par un bataillon de 800 hommes du 8e d'infanterie légère et par un autre de même force du 18e d'infanterie légère; les 4 bataillons des 5e, 11e, 60e et 79e ne peuvent absolument entrer en ligne; presque aucun des officiers des dépôts ne sont susceptibles de faire campagne; mais, comme ils ont de magnifiques compagnies de grenadiers, je les fais rejoindre la division Duhesme, pour que cette division de grenadiers puisse avoir 8 bataillons de 8 compagnies. Il faudrait que Votre Majesté eût la bonté de la renforcer des compagnies d'élite des dépôts existant en Piémont; j'y joindrai également un fort bataillon de grenadiers et voltigeurs italiens.

« Enfin, il reste à former une division qui pourra être formée, si Votre Majesté le trouve bon, des 1er d'infanterie légère, 42e de ligne, 112e et 2 bataillons italiens, que je pourrais former dans les dépôts. Cette division serait placée à Vérone (la division Clausel étant fort bien à Vérone et à Bassano); le 112e ne pourrait quitter Alexandrie qu'au dernier mo-

ment, la présence d'un régiment étant toujours bonne dans le Piémont. Si Votre Majesté approuve ces idées, elle voudrait bien me donner ses ordres et m'envoyer un bon général et un ou deux de brigade. »

Nap. à Eug. Finkenstein, 21 avril 1807.

« Mon fils, je donne ordre à deux bataillons du régiment d'Isembourg de se rendre à Civita-Vecchia; cela vous mettra à même de faire revenir le bataillon brescian et la cavalerie hanovrienne. Je fais connaître au roi de Naples que le 3e bataillon d'Isembourg va se rendre également à Civita-Vecchia, ce qui lui permettra de mettre à Gaëte un des bataillons de ce régiment, et de vous renvoyer en échange un régiment italien. Je ne suis point content de la marche de la conscription du royaume d'Italie. Comment compléterez-vous vos cadres? Quatre de vos régiments sont à l'armée, le 4e arrive; vous avez donc trois autres régiments qui devraient me présenter 12,000 hommes sous les armes, et qui ne m'en présentent pas 4,000. Faites comprendre, en Italie, que le moment est venu de former une année nationale. Les troupes italiennes que j'ai ici se battent bien, et j'en suis fort content. »

Nap. à Eug. Finkenstein, 24 avril 1807.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 10 avril; je vois avec un grand plaisir que les divisions Boudet et Molitor seront arrivées à Augsbourg. Vous n'aviez pas encore reçu la lettre que je vous avais écrite à cette occasion. Je vous recommande de faire partir tous les huit jours de forts détachements des 3es ba-

taillons et des hommes sortant des hôpitaux. »

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté l'état de situation de son armée d'Italie; j'y joins celles séparées des divisions Molitor et Boudet. Si Votre Majesté n'accorde pas la division qui va se former à Vérone au général Grenier ou au général Chabot, je la prierai de m'envoyer un bon général de division pour la commander. L'armée d'Italie a aussi besoin de trois ou quatre généraux de brigade; et d'un surtout de cavalerie. Dans le cas où Votre Majesté ferait quelques promotions dans l'armée d'Italie, je la prie de ne point oublier l'adjudant-commandant Porson, dont je suis content. » Eug. à Nap. Milan, 24 avril 1807.

« Sire, Votre Majesté ayant eu la bonté de disposer, pour quelque temps, de deux de mes aides de camp, serais-je trop indiscret en la priant de m'autoriser à en prendre deux dans l'armée italienne? Ce nombre de sujets ne serait pas trop, vu l'éloignement où Votre Majesté me tient d'elle, et je pourrais alors lui envoyer plus souvent un officier, et, par ce moyen, avoir plus souvent de ses nouvelles. » Eug. à Nap. Milan, 24 avril 1807.

« Sire, Votre Majesté paraît compter que les dépôts de troupes à cheval qui sont stationnés dans son royaume d'Italie pourront, tous les 20 ou 30 jours, fournir des détachements pour alimenter leurs régiments. Je dois informer Votre Majesté que le 3e de chasseurs n'a reçu que le 19 de ce mois l'ordre d'acheter des chevaux pour se porter à 1,000; que le Eug. à Nap. Milan, 29 avril 1807.

24e même arme ne l'a point encore reçu. Les chevaux ne peuvent s'acheter qu'en Normandie, aux Ardennes ou en Auvergne; il faut y envoyer en remonte des hommes de ces régiments; on ne peut donc pas tirer ressource de ces deux corps avant quatre mois. Les régiments de cuirassiers sont obligés d'envoyer des hommes jusqu'à Metz pour y prendre leurs chevaux. Les régiments de dragons ne trouvent plus de chevaux qu'en Normandie, l'Allemagne n'en fournissant presque plus; les selles, brides et les cuirs de bottes, les draps pour les dépôts de cavalerie venant de Lyon et plus loin (le 24e de dragons attend ses selles de Paris). Je prends la liberté de demander à Votre Majesté si elle ne croirait pas convenable de faire rentrer en France les dépôts des régiments de cavalerie qu'elle a à la grande armée. Cette mesure, si elle ne contrarie pas les vues de Votre Majesté, rapprocherait les dépôts, sinon de leurs corps, au moins des lieux où ils tirent leurs besoins; ce serait peut-être avancer de deux mois le temps où ils pourront fournir des détachements. La seule vue d'améliorer le service de Votre Majesté me fait prendre la liberté de lui soumettre ces observations. »

Eug. à Nap. Milan, 6 mai 1807.

« Sire, j'ai exécuté les ordres de Votre Majesté, en écrivant au général Marmont de renvoyer le restant du cadre du 2e bataillon du 81e en Italie, et de compléter avant le 1er bataillon à l'effectif de 1,000 à 1,100 hommes.

« Ce régiment a été longtemps éparpillé; j'aurais besoin de quelques semaines de réunion avec son

dépôt; il pourrait aussi, deux mois après son arrivée, avoir deux beaux bataillons de guerre, ce qui compléterait la division qui se forme à Vérone à quatre beaux régiments, savoir : le 1er d'infanterie légère, les 112e, 81e et 42e de ligne. Je remplacerai de suite ce déficit à l'armée de Dalmatie par l'envoi de 800 hommes du 60e régiment et 300 hommes aux chasseurs brescians, ou bien une colonne de 1,500 à 1,600 hommes, composée des détachements de tous les corps qui sont en Dalmatie.

« Si Votre Majesté approuvait cette idée, l'armée d'Italie y gagnerait, et l'armée de Dalmatie, en ne perdant que le cadre et la force d'un bataillon, renforcerait tous les autres. J'attends vos ordres. »

Nap. à Eug. Finkenstein, 6 mai 1807.

« Mon fils, vous recevrez du major général l'ordre de faire partir le dernier régiment de dragons italiens qui reste en Italie avec le 14e régiment de chasseurs, chacun complétés à 600 chevaux, pour se rendre à Augsbourg avec 9 pièces de canon, dont 3 seraient pour l'artillerie légère. Cette artillerie, personnel, matériel et attelage, sera italienne. Vous ferez partir également une quarantaine de sapeurs de la compagnie qui est à la division italienne au siége de Colberg, et qui est réduite à 80 hommes. Je pense que le 30 mai tout cela sera rendu à Augsbourg. Si les deux régiments de cavalerie n'ont pas 600 chevaux, il n'y a pas d'inconvénient à n'en envoyer que 400, pourvu que les 200 hommes restant viennent à pied avec leurs selles et bien armés. S'ils manquaient d'armes, vous auriez soin de m'en in-

struire, afin qu'ils en trouvent à Magdebourg. Cependant tâchez qu'ils soient dans le meilleur état possible. Ces deux régiments vous seront remplacés par les deux régiments de cavalerie que le roi de Naples vous envoie. Je remarque, dans votre état de situation au 1er avril, que la division Clausel n'a que cinq bataillons. Je pense que vous devez y mettre le 4e bataillon du 60e, le 4e du 23e, le 4e du 79e, le 4e du 11e, le 4e du 5e; ce qui ferait dix bataillons.

« Vous pourriez les composer de sept compagnies chacun, et alors il resterait quatre compagnies au dépôt; avec ce qui existe aux dépôts et avec la conscription qui va vous arriver, ces dix bataillons vous formeront bientôt une division de 7 à 8,000 hommes.

« Vous pouvez et vous devez considérablement augmenter la division Duhesme. Le 8e, le 18e et le 3e léger pourraient fournir chacun un petit bataillon de six compagnies, formant un effectif de 720 hommes. Le 81e pourrait fournir dans la même proportion.

« Les dépôts du royaume de Naples, qui vous fournissent deux compagnies, pourraient vous en fournir quatre, qui quatre, qui six, et par ce moyen vous pourriez augmenter cette division jusqu'à 8 ou 10,000 hommes. Le 1er léger, le 42e et le 112e formeraient les fonds d'une 5e division. J'espère que, dans le courant de juin, la division Séras aura 10,000 hommes présents sous les armes; la division Broussier, 8,000; la division Clausel, 7,000; la division Duhesme, 8 à 10,000 hommes; et la 5e division, 6,000 hommes, de manière que vous aurez 45,000 hommes d'infan-

terie, c'est-à-dire une armée de 50,000 hommes, infanterie, cavalerie, artillerie, présents sous les armes, et de 60,000 hommes, compris l'armée du général Marmont.

« En cas d'événements, vous seriez renforcé par 12,000 hommes, que j'ai dans le midi de la France, ce qui vous ferait une armée de 72,000 hommes, qui, au milieu de vos places fortes, serait respectable. Mais, pour cela, il faut vous occuper sans relâche à former vos troupes, à faire remplacer vos officiers qui ne sont plus dans le cas de servir, renvoyer les hommes réformés, et mettre enfin tout en bon état. Les 3es et 4es bataillons des 7es régiments que j'ai appelés à la grande armée, faisant partie du corps d'observation, et composant la division Boudet et Molitor, vous formeraient aussi sept petits bataillons qui pourraient compléter une de vos cinq divisions. Quant à l'artillerie, vous avez envoyé 16 pièces de canons; il faut sur-le-champ les remplacer à vos parcs. Je vois, par votre état de situation du 1er avril, que vous avez au 2e corps 600 chevaux et 700 hommes du train d'artillerie; vous avez donc là des soldats du train pour servir encore 100 chevaux; que vous avez enfin au 4e bataillon principal du train, au 4e bataillon *bis*, au 7e principal, près de 1,500 hommes et près de 2,000 chevaux; vous avez donc près de 3,000 chevaux français du train. C'est beaucoup plus qu'il n'y en a jamais eu en Italie, et tout autant que cela vous est nécessaire. Je n'ai pas pu bien voir, sur votre état de situation, à quoi se monte le train d'artillerie italien, en hommes et en chevaux. »

Eug. à Nap. Milan, 6 mai 1807.

« Sire, les derniers avis reçus de l'Autriche annoncent l'arrivée à Klagenfurth de trois régiments d'infanterie, trois autres de hussards y étaient attendus.

« Quelques travaux sont entrepris nouvellement aux fours de Villach; quelques emmagasinements extraordinaires ont lieu dans cette dernière ville, ainsi qu'à Gorizia, Trieste et Laybach. L'expédition autrichienne destinée à occuper Cattaro vient de rentrer à Trieste, sur 37 bâtiments de transport. Enfin, quelques lettres parlent d'une insurrection qui serait éclatée dans l'ancienne province de Fiume; elle paraîtrait tenir aux Serviens. On y a envoyé de la Hongrie des troupes à marche forcée.

« Je reçois à l'instant une lettre d'Ancône, qui annonce en vue, à la date du 2 mai, 30 à 40 voiles, dont 3 paraissent vaisseaux ou frégates. J'ai d'abord cru que c'étaient les transports autrichiens rentrant à Trieste; mais les rapports du Frioul portent que le convoi y était arrivé le 27 avril.

« J'ai, dans tous les cas, ordonné au général Buchet de se rendre à Ancône, pour y inspecter la place et me rendre compte de son état actuel de défense. Il doit s'assurer de l'exécution de mes anciens ordres, qui obligeaient le gouvernement romain à avoir toujours dans les places d'Ancône et de Civita-Vecchia des approvisionnements de bouche pour deux mois. Au reste, je crois que cela se bornera à une fausse alarme. »

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté un rapport que j'ai fait faire au général Charpentier, en réponse aux réclamations de l'armée de Naples, sur la dernière colonne de conscrits qui leur ont été envoyés. Votre Majesté y verra clairement le compte des 4,700 hommes mis en marche d'après ses ordres. Je viens de faire donner les ordres les plus sévères pour la rentrée des hommes désertés et dont partie a été enrôlée dans les chasseurs hanovriens. Je suis content que Votre Majesté m'ait autorisé à faire revenir ce corps de l'État romain. J'ai lieu de me plaindre de son chef, E....., et surtout en fait de comptabilité; ici, il sera surveillé de près. Quant à la manière dont les soldats voyageant étaient traités dans l'État romain, j'en ai écrit à M. Alquier, afin qu'il réclame sur les locaux et mauvaises fournitures. J'ai cru devoir ces détails à Votre Majesté. » Eug. à Nap. Milan, 6 mai 1807.

« Mon fils, je vois par votre état de situation du 15 avril que vous avez, dans les dépôts des cinq régiments de chasseurs et des quatre régiments de cuirassiers qui sont à la grande armée, un bon nombre d'hommes et de chevaux disponibles. Vous verrez, par l'ordre dont copie est ci-jointe, que j'en ai formé un régiment provisoire; écrivez au général Pérignon pour le 6e de cuirassiers qui est à Parme, et mettez la plus grande activité dans la formation de ce régiment provisoire. Levez de votre propre autorité tous les petits obstacles, pour qu'il puisse partir sans délai. » Nap. à Eug. Finkenstein, 7 mai 1807.

Nap. à Eug. Finkenstein, 7 mai 1807.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 24 avril. Le général Poitevin[1] demande 4,300,000 francs. Cela est tout simple, il ne voit que la Dalmatie. Mon intention est de ne rien dépenser à Sébénico, Spalatro, Traw, Clissa, et je ne veux dépenser quelque chose qu'à Zara. C'est dans ce sens que vous devez écrire au général Poitevin, et vous devez diriger vos dépenses de manière à ne point excéder à Zara ce que j'ai prescrit pour l'armée. Si l'on voulait écouter le génie, 10 millions ne suffiraient pas; mais qu'ai-je besoin de faire travailler à des places sur la frontière de la Turquie, lorsque je suis bien aussi avec les Turcs? Qu'ai-je besoin d'en avoir tant sur le littoral, tandis que je n'en veux conserver qu'une, qui est Zara? »

Eug. à Nap. Milan, 10 mai 1807.

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que je viens de rappeler de Civita-Vecchia le général M..... Cet officier s'est conduit indignement; il a exercé des vexations sur le pays, sur les bâtiments étrangers, et même sur le commerce français dans l'État romain.

« L'ambassadeur Alquier m'a demandé officiellement justice, et m'a même envoyé son secrétaire de légation. Celui-ci m'a remis des pièces à charge du général, et qui prouvent le ton insolent qu'il avait pris envers l'ambassadeur de Votre Majesté. N'ayant jamais eu qu'à me plaindre du général M....., et sa réputation à l'armée étant des plus mauvaises, je l'enverrai en Piémont aussitôt son arrivée à Milan,

[1] Nous avons supprimé cette lettre du vice-roi, comme inutile et dénuée d'intérêt.

et je le mettrai à la disposition du ministre de la guerre de votre Empire. Si Votre Majesté ne destitue pas le général M....., elle fera toujours fort bien, pour son service, de ne point l'employer à l'armée. Sa véritable place, s'il conserve son grade, est dans l'intérieur.

« Je désire que Votre Majesté ne désapprouve point ma conduite. »

Nap. à Eug. Finkenstein, 10 mai 1807.

« Mon fils, je reçois vos lettres du 18 avril. Je n'approuve aucun mouvement dans l'Italie et la Dalmatie. Il faut éviter le passage des troupes sur le territoire autrichien, afin de ne donner lieu à aucune réclamation et à aucun accident. Par le dernier état de situation que vous m'avez envoyé, j'ai vu que les dépôts de cavalerie qui sont en Italie ont beaucoup de chevaux. Je vous ai demandé d'en former un régiment provisoire. Je désire aussi que vous envoyiez de chaque régiment une centaine d'hommes à pied à Postdam, où on les montera.

« Mon système est de ne jamais changer les emplacements des dépôts. Je ne changerai donc pas celui des dépôts des cinq régiments qui sont à la grande armée. Il faut que les hussards et chasseurs achètent des chevaux en Croatie, en Dalmatie. D'ailleurs, en m'envoyant exactement l'état de situation de l'armée, je ferai venir à Postdam les hommes qui ne pourraient être montés, et je les monterai là; mais veillez à ce que tous ces hommes à pied viennent avec leurs selles et leurs brides. »

Nap. à Eug. Finkenstein, 11 mai 1807.

« Mon fils, je vois que mon armée italienne est composée, selon l'état de situation que vous m'avez remis en date du 7 avril, de cinq régiments de ligne, deux régiments d'infanterie légère, et de trois régiments de cavalerie. Les sept régiments d'infanterie devraient faire 21 bataillons présentant un effectif de 24,000 hommes, et il n'est que de 16,300 hommes. Vos trois régiments de cavalerie devraient avoir un effectif de 3,000 hommes, et il n'est que de 1,600 hommes. Il manque donc à l'infanterie 7,700 hommes, et à la cavalerie 1,400 hommes. »

Nap. à Eug. Finkenstein, 18 mai 1807.

« Mon fils, je reçois vos lettres du 5 et du 6 mai. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que le général Ottavi passe au service de Naples. Vous pourrez faire ce que vous jugerez le plus convenable pour le baptême de la princesse Joséphine. J'ai lu votre lettre au pape, elle m'a paru fort bien; mais je doute qu'elle produise quelque chose, car ces gens-là sont ineptes au delà de ce qu'on peut imaginer. »

Eug. à Nap. Milan, 18 mai 1807.

« Sire, j'ai reçu et exécuté les ordres de Votre Majesté des 5, 6 et 7 mai. Le 14e de chasseurs, les dragons Napoléon, neuf pièces d'artillerie italienne bien attelées et approvisionnées, une compagnie de pontonniers, une compagnie d'artillerie légère, et une compagnie de sapeurs partent de leurs respectives garnisons pour se rendre à Augsbourg. Le général Bessières va s'occuper de l'organisation du régiment provisoire de cavalerie. Il part pour la tournée des dépôts désignés; ce régiment sera bientôt

à Brescia, et j'espère dans une quinzaine de jours y aller en passer la revue. J'écris au maréchal Berthier pour le prévenir de l'exécution de ses ordres, et pour l'informer que dans trois semaines je ferai partir pour la division italienne un régiment provisoire d'infanterie pris dans les dépôts du 4e corps, savoir : le 1er bataillon sera composé des grenadiers voltigeurs, et de deux compagnies de fusiliers des 1er et 2e d'infanterie légère; le 2e bataillon, même formation prise dans les 1er et 4e de ligne.

« Je mettrai en route, à la même époque, un escadron de dragons de la Reine et un autre des dragons Napoléon. Je prie Votre Majesté de vouloir bien ordonner que les officiers excédants dans les bataillons de guerre de la division italienne soient dirigés sur leurs dépôts, car j'en ai besoin, et on ne m'en renvoie point.

« Ainsi que Votre Majesté me l'ordonne, la division Clausel sera augmentée; elle sera, j'espère, à la mi-juin, de 8,000 hommes; celle du général Duhesme sera toujours tenue complète à 6,000 hommes. Comme c'est une division d'élite, on ne peut guère y joindre d'autres troupes; mais la division de Vérone sera elle-même facilement portée à 8,000 hommes, car je vais y ajouter les 3es bataillons des 20e et 62e de ligne, et le 3e bataillon de 6 compagnies du 3e d'infanterie légère, ce qui, joint aux 1er d'infanterie de ligne, et 42e, 112e et 81e (si Votre Majesté me l'accorde en entier), fera une superbe division de 10 bataillons. J'attends que Votre Majesté veuille bien y désigner un bon général pour la commander.

Il y en a quatre qui m'ont déjà fait soumettre des demandes d'être employés activement; ce sont les généraux : L..., dans ses terres; Chabot, commandant la réserve; Grenier, gouverneur de Mantoue; Miollis, gouverneur à Venise.

« Je me borne à les désigner à Votre Majesté, parce que je suis d'avance sûr qu'elle voudra bien en désigner un solide. »

Nap. à Eug. Finkenstein, 19 mai 1807.

« Mon fils, faites partir pour Augsbourg la légion hanovrienne à cheval. »

Nap. à Eug. Finkenstein, 20 mai 1807.

« Mon fils, plus de 100 hommes brescians ont déserté des régiments italiens à leur passage dans le Tyrol. Il faut les faire arrêter et les renvoyer aux corps. »

Nap. à Eug. Finkenstein, 28 mai 1807.

« Mon fils, vous trouverez ci-joint la copie d'une circulaire à mes évêques d'Italie, que le ministre des cultes expédiera à vous, et vous veillerez à ce que des prières aient lieu dans tout le royaume. Vous aurez soin de faire publier dans tous vos journaux les nouvelles ci-jointes de Constantinople. Il faut souvent contredire les mauvais bruits que les agents de l'Angleterre et de la Russie se plaisent à faire courir. »

Nap. à Eug. Finkenstein, 28 mai 1807.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 10 mai; il est convenable que vous fassiez passer au ministre Dejean toutes les charges que vous avez contre le général M.....; je viens de le faire suspendre de ses

fonctions jusqu'à ce que le conseil d'État ait jugé. Tout ce que vous écrit de Bosnie M. David est faux. Les Serviens sont battus de tous les côtés, ainsi que les Russes. Ainsi cette espèce d'orage est tout à fait dissipé. Les Russes ont rétrogradé de plus de trente lieues en Valachie, et cependant le grand vizir n'était pas encore arrivé; il est arrivé en ce moment; il n'y a donc plus rien à craindre de ces gens-là. Mes lettres de Widdin sont du 1er mai.

« Faites contredire dans les journaux d'Italie toutes les fausses nouvelles qu'on répand sur la Turquie. Faites-y insérer la note ci-jointe. »

Nap. à Eug. Finkenstein, 29 mai 1807.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 18. Il ne faut pas songer au général L..., on ne peut compter ni sur sa probité ni sur sa fidélité.

« Vous serez toujours à temps; il faut laisser le général Miollis encore à Venise. Mais c'est un homme très-propre à commander une division, le général Grenier également. En attendant, les généraux qui commandent la division de Vérone sont suffisants pour la former. »

Eug. à Nap. Vérone, 31 mai 1807.

« Sire, les pluies continuelles m'avaient empêché, lors de mon dernier voyage à Venise, de voir en détail la division Clausel. Je viens, ces jours-ci, de la passer en revue et de la faire manœuvrer. Elle va fort bien, et j'en ai été très-content pour le peu de temps qu'elle est réunie; car Votre Majesté se rappellera qu'elle n'est formée que des 3es bataillons de l'armée de Dalmatie. A la fin de juin, je la complé-

terai à huit bataillons en y envoyant le 3e du 81e, qui, par le retour des prisonniers de Curzola, pourra former un beau bataillon de 800 hommes. Enfin je puis assurer à Votre Majesté que cette division sera bien forte de 8,000 hommes au 1er juillet.

« Je vois demain la division qui vient de se former ici; j'en rendrai compte à Votre Majesté. Dans le courant de juin, je pourrai joindre à cette division les 3es bataillons des 20e et 62e de ligne.

« En retournant à Milan, je compte voir la division de dragons et les places de Legnago et Mantoue. J'attendrai que les grandes chaleurs soient passées pour revoir le corps d'armée du Frioul et Palmanova; voilà cinq mois que je n'y ai été. »

Nap. à Eug. Tilsitt, 20 juin 1807.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 2 juin; vous aurez reçu le bulletin de la bataille de Friedland qui a décidé, je crois, la querelle actuelle, et qui est aussi brillante que celle de Marengo, d'Austerlitz et d'Iéna.

« *P. S.* Faites chanter un *Te Deum.* »

Nap. à Eug. Tilsitt, 23 juin 1807.

« Mon fils, le général Teulié ayant été grièvement blessé devant Colberg, il est indispensable d'envoyer un autre général pour commander la division italienne; je désire que vous envoyiez le général Pino; faites partir également 800 nouvelles recrues pour réparer les pertes qu'ont faites les régiments. Les places des capitaines de la garde d'honneur ne sont pas des places susceptibles de démission; il faut donc garder ceux que vous avez. »

« Mon fils, vous trouverez ci-joint copie de l'armistice que je viens de conclure avec l'empereur Alexandre; j'en conclurai un aujourd'hui avec la Prusse; j'attends, pour cet objet, le maréchal Kalkreuth. Vous pouvez mettre cet armistice dans les journaux; envoyez-en copie par courrier extraordinaire au roi de Naples. » Nap. à Eug. Tilsitt, 24 juin 1807.

« Mon fils, votre aide de camp, qui a vu ce qui se passe ici, pourra vous en rendre compte. Nap. à Eug. Tilsitt, 26 juin 1807.

« J'ai eu hier une entrevue avec l'empereur Alexandre, qui dîne aujourd'hui chez moi. J'ai eu aujourd'hui une entrevue avec le roi de Prusse. Faites part, je vous prie, de ces nouvelles au roi de Naples. »

« Mon fils, j'ai conclu un armistice avec l'empereur de Russie. Votre aide de camp, ayant été témoin de tout ce qui s'est passé, vous en fera part. Vous ferez partir l'officier russe qui accompagne votre aide de camp sur un brick ou une frégate, pour porter les ordres de l'empereur de Russie à Corfou et à l'amiral russe. L'empereur ordonne à tous ses vaisseaux de cesser toute hostilité contre le pavillon français et le pavillon italien et napolitain; mon intention est que, si des bâtiments russes entraient dans mes ports d'Italie, et vous faisaient demander des rafraîchissements, vous ayez à leur procurer tout ce qu'ils demanderont, soit moyennant payement, soit en en tenant un compte particulier. » Nap. à Eug. Tilsitt, 27 juin 1807.

Nap. à Eug. Tilsitt, 4 juillet 1807.

« Mon fils, trois vaisseaux ont été mis en construction sur les chantiers de Venise pour le compte de la France. Je crois que j'ai ordonné que deux vaisseaux y fussent mis pour le compte de mon royaume d'Italie. Comme il est probable que la guerre du continent sera bientôt terminée, il faut que vous preniez des mesures pour avoir quelques-uns de ces vaisseaux à la mer, afin d'être maître de l'Adriatique. Les Anglais n'y ont que des frégates. Si vous parvenez à y voir seulement deux vaisseaux, vous serez maître de cette mer. Faites-moi donc connaître quand j'aurai deux vaisseaux en rade de Venise, soit au compte de la France, soit au compte du royaume d'Italie. Avez-vous les mâts, les voiles, les cordages, les ancres, les canons? Tout cela commence à devenir aujourd'hui d'une grande importance; faites-moi aussi connaître où en sont les travaux pour que les vaisseaux de 74 qu'on fait à Venise puissent aisément sortir et aller en rade. Faites-moi connaître la situation des forces qui sont dans la mer Adriatique, sans y comprendre les forces anglaises. Il est possible que j'aie bientôt à prendre possession de Cattaro. Les trois frégates que j'ai à Venise seraient-elles suffisantes pour protéger des bâtiments portant des munitions de guerre et de bouche à Cattaro, sans avoir rien à craindre des forces supérieures anglaises?

« Il faut désormais beaucoup s'occuper de la marine. »

Nap. à Eug. Tilsitt, 5 juillet 1807.

« Mon fils, je vois par votre lettre du 15 juin que le catéchisme a été publié dans tous les diocèses du

royaume d'Italie. Il ne faut donner aucune importance à la résistance que le pape fait comme évêque d'Imola, quand Bologne, Ferrare, Ravenne, Trévise, Venise, Vicence, Padoue, etc., l'ont publié. Il faut aller doucement sur l'opposition des deux ou trois évêques. Pourquoi ne rappelez-vous pas les émigrés milanais qui sont à Vienne? Pourquoi ne séquestrez-vous pas leurs biens en cas de refus, et ne les déclarez-vous pas inhabiles à avoir aucun droit de succession en Italie? Faites-moi un rapport là-dessus. Faites-moi aussi connaître si celui qui est parent du cardinal de Bologne est rentré en Italie. »

Nap. à Eug. Tilsitt, 5 juillet 1807.

« Mon fils, j'ai vu avec grand plaisir les chemins que le général Marmont a fait faire pour aller en voiture jusqu'à Raguse [1]. Il faudra les continuer jusqu'à Cattaro. Je pense que ces chemins sont tels, que le canon peut y passer facilement. J'attache une grande importance aux fortifications de Palmanova et d'Osopo; qu'on travaille avec activité à l'une et à l'autre de ces places, et qu'on ne perde pas un moment. J'attache aussi une grande importance à savoir que Pietoli est terminé. Je vous ai, je crois, demandé un rapport sur les fortifications de Venise et sur l'état des travaux nécessaires pour que des bâtiments de 74 puissent aller en rade. »

[1] A l'occasion de ces routes, l'Empereur écrivit, le 31 du même mois de juillet, dès son arrivée à Saint-Cloud, au ministre directeur Dejean la lettre suivante : « Monsieur Dejean, témoignez ma satisfaction au général Marmont sur la route qu'il a fait faire en Dalmatie. J'ai été très-satisfait de cette preuve de son zèle. Il est possible que des circonstances la rendent utile. »

Nap. à Eug. Tilsitt, 6 juillet 1807.

« Mon fils, j'ai reçu vos lettres du 24 juin. Vous avez très-mal fait d'envoyer en Dalmatie et à la grande armée des officiers napolitains que vous jugez être de mauvais sujets dans mon armée. Il fallait les envoyer dans une place du royaume d'Italie et demander mes ordres. Envoyez-moi sans délai l'état de ces officiers avec des notes et ce que vous en savez, afin que je leur donne une destination, selon leurs mérites; l'honneur de me servir ne peut appartenir qu'à des hommes bien famés et qui n'ont rien de suspect. Mon armée et surtout celle de Dalmatie ne doivent point être remplies d'hommes peu sûrs. Il faut faire arrêter les officiers suspects et les envoyer à Fenestrelle. Il est temps de finir ces plaisanteries et de montrer un peu de vigueur. »

Eug. à Nap. Milan, 6 juillet 1807.

« Sire, Votre Majesté me permettra de lui dire combien son peuple d'Italie se montre tous les jours plus fier de ses succès et plus heureux de lui appartenir. Elle me permettra d'ajouter mes propres félicitations à celles de tous ses sujets. J'ai regretté bien vivement, Sire, de n'être plus à vos côtés. Indépendamment du bonheur de suivre Votre Majesté de plus près, j'aurais pris des exemples et des leçons que Votre Majesté seule peut donner. J'ai été heureux d'apprendre par Votre Majesté elle-même qu'elle considérait cette mémorable bataille de Friedland comme décisive; je dois pourtant avouer que je le serai bien davantage quand je saurai Votre Majesté rendue à sa capitale et à ma mère. »

« Mon fils, la paix a été signée ici aujourd'hui entre la Russie et la France par M. le prince de Bénévent et par MM. les princes Kourakin et Labanoff. Les notifications en seront échangées demain. » Nap. à Eug. Tilsitt, 8 juillet 1807.

« Mon fils, la paix a été signée hier et ratifiée aujourd'hui. Nous nous sommes quittés aujourd'hui, l'empereur Alexandre et moi, après avoir passé ici vingt jours ensemble. Nous nous sommes donné réciproquement des marques de la plus grande amitié. A la dernière entrevue, il a paru avec le grand cordon de la Légion d'honneur, et moi avec le grand ordre de Saint-André. J'ai donné le grand cordon de la Légion au grand-duc Constantin, aux princes Kourakin, Labanoff et au comte de Budberg. L'empereur Alexandre a donné son ordre au roi de Westphalie, au grand-duc de Berg et aux princes de Neufchatel et de Bénévent. Je dois prendre possession de Corfou. Du moment que cette île me sera remise, ne perdez pas un moment pour l'approvisionner par Ancône et Venise; du reste, gardez le plus grand secret sur tout cela. » Nap. à Eug. Tilsitt, 9 juillet 1807.

Digitized by Google

LIVRE IX

DE JUILLET 1807 A JANVIER 1808

§ 1. — Suite de l'affaire des bouches du Cattaro. — Cattaro et Corfou cédés à la France par le traité de Tilsitt. — Prise de possession de Cattaro par Lauriston, le 12 août 1807. — Ses dispositions. — Sa lettre du 16 août au vice-roi. — Prise de possession de Corfou, le 19 août, par le général César Berthier. — Les deux divisions russes de Cattaro et de Corfou se retirent sur Venise et sur Manfredonia. — Conduite des officiers russes à Padoue. — Occupation de Livourne et de la Toscane par une division française aux ordres du général Miollis. (Fin d'août 1807)

§ 2. — Différends avec la cour de Rome. — Origine, causes, conséquences de cette mésintelligence entre les deux gouvernements. — Lettre curieuse du prince Eugène au pape. — Nouvelle lettre du roi au pape, lettre dictée par l'Empereur. — Pronostic d'Eugène sur le saint-père; vers la fin d'août Napoléon songe à s'emparer des États du pape. — Le général Lemarrois nommé gouverneur des provinces occupées. — Mesures d'administration intérieure dans le royaume d'Italie. — Affaire du consul général de Venise. — Voyage de Napoléon en Italie. — Son arrivée à Milan. (21 novembre 1807.) — A Venise. (28 novembre.) — Convocation des colléges électoraux. — Séance royale du 20 décembre. — Promulgation des 4e et 5e statuts constitutionnels. — L'héritier présomptif à la couronne d'Italie, créé prince de Venise. — Napoléon quitte l'Italie à la fin de décembre 1807.

I

Le traité de Tilsitt, en rendant une fois encore la paix à l'Europe, vint donner enfin une solution aux

affaires du Cattaro. La remise aux troupes françaises en fut ordonnée par l'empereur Alexandre, devenu l'ami et le plus grand admirateur de Napoléon. En outre, en vertu d'un article secret de ce même traité de Tilsitt, Corfou fut cédé à la France.

Le prince vice-roi, prévenu par Napoléon, donna immédiatement des ordres pour l'entière exécution de ce qui était relatif aux bouches du Cattaro. L'Autriche n'eut plus à se mêler de cette affaire et, comme l'année précédente, à l'embrouiller, en la faisant passer par le labyrinthe de sa politique cauteleuse, souvent timide et jamais franche et nette.

Le général Marmont, commandant en chef l'armée de Dalmatie, reçut du vice-roi l'ordre de faire occuper Cattaro par les troupes du général Lauriston. Ce dernier fut joint à son quartier général de Raguse, le 3 août, par un officier de l'état-major de Berthier, voyageant avec un officier russe porteur d'ordres pour le commandant de Castelnuovo. En outre, il venait de recevoir de Marmont une dépêche lui prescrivant de prendre possession, avec trois bataillons, des bouches du Cattaro.

Lauriston était prêt à partir lorsque les deux officiers français et russe arrivèrent des quartiers impériaux. A la nouvelle de la paix, il avait fait préparer à tout événement des bâtiments de transport. Il dépêcha de suite ces officiers au commandant de Castelnuovo, en leur adjoignant M. de Choiseul, qui avait des instructions pour presser la remise des places. Ils remplirent parfaitement leur mission, et le 6 M. de Choiseul était de retour à Raguse avec une let-

tre du commodore Baratinsky, annonçant au général Lauriston qu'il pouvait, le 10 août, occuper la forteresse de Spagnola, et le 12, toutes les autres places.

Lauriston embarqua immédiatement sur des bâtiments de transport, ayant pour cinq mois de vivres et des approvisionnements d'artillerie considérables, les troupes nécessaires; lui-même partit avec ces forces, et la petite flottille jeta l'ancre, le 8, sous Castelnuovo. Le 9, il passa la convention pour la remise du fort Spagnola, qu'il occupa le 10, à cinq heures du matin.

Il prit de nouveau la mer pour être rendu le 11 au soir devant Cattaro, afin d'y entrer le lendemain 12, à huit heures du matin, tandis que d'autres troupes prenaient possession des villes de Castelnuovo, de Budua et du fort Saint-Stephano.

Pendant la navigation des troupes françaises dans le canal des bouches du Cattaro, les paysans sur le rivage, les matelots des bâtiments marchands, qui pour la plupart avaient déjà le pavillon français, tirèrent des salves de mousqueterie en signe de réjouissance, principalement le long du parcours du pays occupé par les Latins.

A peine entré en rade de Castelnuovo, Lauriston reçut des députations de toutes les communautés latines et grecques. Ces dernières redoutaient la vengeance des troupes; le général les rassura, les engagea à se bien conduire, leur faisant entendre que les Français étaient trop forts pour les craindre. Tous jurèrent fidélité à l'Empereur. Du reste, les Russes avaient beaucoup exagéré les dispositions hostiles de

ces populations à l'égard de la France. C'était plutôt une masse assemblée dans l'espoir du pillage et agissant dans ce seul et unique but. Les Monténégrins eux-mêmes promirent de se conduire en bons voisins et amis. Leur évêque, la veille de l'entrée des troupes françaises à Cattaro, vit le commissaire des guerres Deschamps, envoyé en avant pour dresser les inventaires de ce que les Russes laissaient dans la place; il lui déclara que son intention était de vivre en bonne intelligence avec les nouveaux maîtres du pays, espérant de leur côté que les Français traiteraient les habitants du Monténégro en amis. Il alla même jusqu'à dire qu'au besoin les Monténégrins combattraient avec nous, si nous étions attaqués.

La position du général Lauriston ne laissait pas toutefois que d'être assez délicate, la présence des Russes gênait évidemment les Monténégrins; de plus, il fallait ménager les Turcs, qui prenaient facilement ombrage. Il prévint ceux-ci de son arrivée à Cattaro, en les assurant de l'attachement des Français pour eux.

Toutes ces sages mesures portèrent leur fruit, la remise des bouches eut lieu sans qu'il fût fait un seul acte hostile autour des Français. Les Morlaques, les Turcs rebelles, vinrent prier Lauriston d'implorer leur grâce, ce qu'il fit aussitôt.

Avant de quitter Castelnuovo, le général avait eu soin de faire armer la place, de façon qu'elle pût résister à une attaque de mer et de terre, dans le cas où les Anglais accourraient pour s'en emparer. Il y laissa 600 hommes du 79e de ligne. Il en mit 200

du même régiment à Budua; enfin 1,400 hommes du 23e de ligne formèrent la garnison de Cattaro. Une compagnie d'artillerie fut répartie dans les trois positions.

Lauriston avait trouvé les fortifications et l'armement de Cattaro en assez bon état, mais la misère était extrême dans la ville. Les habitations, dont une partie des maisons étaient dégarnies, avaient beaucoup souffert de la stagnation du commerce. Il en était de même tout le long du littoral du canal, dont les populations riveraines vivant du produit de leurs nombreux bâtiments, bricks ou polacres, avaient été contraints, depuis plus d'une année, d'abandonner tout commerce d'échange.

Le 16 août, le général Lauriston rendit compte au vice-roi, par la lettre ci-dessous écrite de Cattaro même, du véritable état des choses dans cette province [1] :

« Monseigneur, je fais repartir sur-le-champ M. Brulon, malgré qu'il avait l'ordre de rapporter ici les états de l'artillerie, munitions, vivres, etc. J'ai pensé que Votre Altesse Impériale serait bien aise de connaître promptement, par son rapport, la situation

[1] La fin de cette lettre, toute consacrée aux relations du général Lauriston avec le général en chef Marmont, est d'autant plus curieuse, qu'elle nous paraît donner la clef des attaques injustes et des sarcasmes contenus dans les Mémoires du duc de Raguse contre Lauriston. Nous devons observer toutefois, qu'en se rendant de sa personne à Cattaro, Lauriston avait outre-passé ses instructions, et qu'en lui recommandant de ne rien promettre aux Monténégrins, Marmont ne faisait que suivre les ordres de l'Empereur, ordres qui furent modifiés par Napoléon lui-même, ainsi que cela ressort de sa lettre du 1er septembre.

de ce pays; c'est aussi pour répéter à Votre Altesse Impériale ce que je lui ai dit dans une de mes précédentes : il est pressant d'envoyer aux Bouches pour organiser le pays. Suivant ce que je prévois, il sera fait de Raguse et des Bouches un seul département, sous le nom d'Albanie ou d'Épidaure, et alors Cattaro serait une sous-préfecture; ainsi l'on pourrait toujours calculer dans cette hypothèse. Ce qui me fait presser cette organisation, c'est pour profiter de ce moyen et de cette occasion pour éloigner des places les hommes dangereux. Votre Altesse Impériale doit être convaincue que ce sont les prêtres grecs qui ont tout fait, puisque les habitants le déclarent et s'en plaignent. En effet, ces prêtres sont les seuls décorés des ordres de Russie. Je puis citer les députations de deux comtés de Zuppa (Glubossoirch et Boicowich), qui me demandaient à faire une réunion de tous ces prêtres, pour en former un régiment et les faire servir dans la marine. Au surplus, je compte voyager demain dans l'intérieur du pays; il faut voir les gens chez eux pour mieux les connaître. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai eu l'honneur de vous marquer par ma dernière; cependant, depuis, j'ai vu la députation de Pastrovich[1], qui était fort nombreuse. Ces Pastrovichiens m'ont paru les hommes les plus francs; ils passaient autrefois pour les plus fidèles. J'ai été fort content de cette députation, et surtout de la manière dont ils ont exprimé leurs sen-

[1] Pastrovich, village de Dalmatie, du cercle, et à trois lieues de Cattaro, près de Budua, sur le golfe de ce nom. Les habitants sont renommés par leur bravoure.

timents et exposé leurs demandes. Il paraît qu'ils se querellent souvent pour leurs confins avec les Turcs et les Monténégrins. Je crois que nous pouvons compter sur la tranquillité. Je ne dis pas qu'il ne faudra pas des exemples de sévérité sur ce qui s'est passé; mais ce n'est pas le moment. En faisant l'organisation, l'on déplacera sans secousses les hommes à craindre, ou dont on doit se défier, et on les éloignera pour ne point inquiéter ces peuples très-défiants de leur nature. Voilà pourquoi je presse Votre Altesse Impériale d'envoyer quelqu'un pour organiser le civil de ce pays.

« Quant aux marins que me demande Votre Altesse Impériale, je regarde que les circonstances sont délicates et qu'il faut aller doucement; cependant le capitaine de frégate Armandy croit qu'il sera possible d'en avoir dans le Pastrovich; il connaît beaucoup ce pays; j'y vais demain, et nous aviserons aux moyens de parvenir au but que désire Votre Altesse Impériale.

« Nous avons ici des canons en suffisante quantité. En munitions, il ne nous manque que de la poudre, et vous m'en avez annoncé. S'il nous manque quelque chose, ce sera peu important.

« L'hôpital et les magasins seront parfaitement établis. La ville n'est pas belle; le pays est triste; mais, si on avait le soin de changer tous les ans les garnisons et de faire rentrer dans l'intérieur un régiment chaque année, les officiers et soldats passeraient gaiement trois ans dans la Dalmatie et dans ce pays.

« Il me reste à parler de ma position personnelle, qui est aussi embarrassante que contrariante.

« Lorsque le général Marmont m'a envoyé l'ordre de faire prendre possession de Cattaro avec trois bataillons, il ne m'a pas dit d'y aller, et par ses lettres subséquentes il me croyait à Raguse. Pouvait-il croire que je négligerais de venir moi-même prendre une possession aussi importante? Ayant su par mes lettres mon arrivée à Cattaro, les bonnes dispositions des habitants, et lui s'étant rendu à Raguse, il me mande, le 14 août, de ne rien promettre aux habitants, de s'en rapporter à sa justice. Par rapport aux Monténégrins, il me dit de ne m'engager à rien avec eux. Cette lettre m'est parvenue quatre jours après mon arrivée. Tout était fait de ma part. J'ai répondu au général Marmont que de prendre la remise des mains des Russes, au lieu de la prendre des mains des Autrichiens, changeait notre conduite vis-à-vis des habitants; que je ne pouvais pas attendre ses ordres pour répondre aux soumissions des habitants; que, par rapport aux Monténégrins, ils m'avaient fait faire par M. Sankousky la protestation de vivre en bons voisins; que M. Sankousky était spécialement chargé de cet arrangement par son souverain, et que je ne pouvais m'empêcher de répondre que, tant que les Monténégrins vivraient en bons voisins, je les traiterais comme tels. Je prends seulement la précaution de les faire désarmer lorsqu'ils viennent en ville, ainsi que les autres paysans. Aujourd'hui, jour de marché, ils sont venus en grand nombre, ont tâté le terrain, et se sont confiés en notre bonne foi. Ne vou-

lant rien leur adresser directement, j'ai fait un ordre du jour pour nos soldats, dans lequel je les engage à respecter les mœurs et les usages des paysans et Monténégrins qui viennent commercer dans les villes qu'ils habitent, que la paix leur fasse oublier leurs anciens ennemis. Cet ordre du jour, parvenu aux Monténégrins, leur a donné une grande confiance, et je ne suis pas engagé pour cela. Cependant, envoyé par Sa Majesté pour prendre possession des bouches du Cattaro, nommé par elle commandant général de Raguse et de l'Albanie (je suis, il est vrai, sous les ordres du général Marmont); mais faut-il que tout ce que je fais en vertu de mes premières instructions soit dans le cas d'être contrarié? cela m'ôte la confiance. Comme aide de camp de Sa Majesté, je donnerai l'exemple de la soumission et je supporterai plus que tout autre; mais ce titre d'aide de camp de Sa Majesté m'oblige à faire plus qu'un autre, et je dois passer par-dessus toute considération, lorsqu'il s'agit de mes devoirs et de l'intérêt de son empire. Dans ce cas, nous sommes, le général Marmont et moi, en opposition. J'aime à croire qu'il ne fera pas des exemples comme il le dit; mais, avec de la fermeté seulement, il y a moyen de contenir la tranquillité. Sans cela on exaspérerait les esprits. Je prie Votre Altesse Impériale de garder cela pour elle. »

Ainsi fut terminée, après dix-huit-mois de conflit, l'affaire des Bouches du Cattaro. Napoléon attachait une importance extrême à la possession de cette position maritime et militaire; toutefois il lui tardait plus encore d'avoir entre les mains Corfou et les îles

Ioniennes. Le roi Joseph fut chargé d'envoyer là, très-secrètement, une expédition commandée par le général César Berthier, frère du major général de la grande armée, et le prince Eugène d'expédier des munitions de bouche et de guerre. Il reçut, à cet égard, du prince de Neufchatel, la lettre suivante, en date du 10 septembre :

« Monseigneur, j'ai l'honneur de prévenir Votre Altesse Impériale que l'expédition partie d'Otrante le 17 août, pour aller prendre possession de Corfou, est arrivée le 19 dans cette île, où elle a été parfaitement accueillie par les troupes russes[1] et les habitants.

« D'après l'intention de Sa Majesté, les îles de Corfou continueront d'être gouvernées selon leur constitution, autant que possible, sous le commandement du général César Berthier, qui recevra des ordres de Sa Majesté le roi de Naples, non comme roi de Naples, mais en sa qualité de commandant en chef de l'armée de l'Empereur[2].

« Sa Majesté met une grande importance à ce que Corfou soit approvisionné de munitions de guerre et surtout de munitions de bouche. Elle me charge, à cet effet, de vous faire connaître que son intention est que Votre Altesse Impériale y fasse expédier du blé et du biscuit des magasins de Venise et de Palmanova. Je prie Votre Altesse Impériale de me faire

[1] Ceci n'était pas très-exact, l'amiral Siniavin et la flotte russe mirent beaucoup de mauvaise grâce à abandonner Corfou et les îles.

[2] Le général César Berthier fut nommé gouverneur général des îles Ioniennes, par décret du 10 novembre 1807.

connaître les mesures qu'elle aura prises à cet égard, et d'instruire le général César Berthier des différentes expéditions dont elle ordonnera le départ pour Corfou. »

Les deux divisions russes qui avaient occupé si longtemps les bouches du Cattaro et les îles Ioniennes, en se retirant, se dirigèrent, la première sur Venise, où les troupes débarquèrent; la seconde, sur Manfrédonia, dans le royaume de Naples.

La division de Ca taro fut accueillie par le vice-roi avec une bienveillance poussée si loin, que l'Empereur adressa au prince quelques reproches à cet égard. Cependant les officiers russes, cantonnés avec leurs troupes à Padoue et aux environs, pour attendre le moment où ils pourraient regagner leur pays, tinrent une conduite des plus répréhensibles; ils se permirent des propos outrageants non-seulement contre la France, mais contre leur propre gouvernement, dont ils désapprouvaient la détermination de céder Cattaro. Ils allèrent jusqu'à fouler publiquement aux pieds l'image de Napoléon [1].

Un assez grand nombre de familles nobles et riches, de la ville de Padoue, encore attachées au parti de l'Autriche, non-seulement reçut et fêta les officiers russes, mais encore applaudit ouvertement à leur conduite, les encourageant dans leurs ridicules et puériles démonstrations [2].

[1] Si l'on rapproche cette conduite de celle que les officiers russes tinrent tout récemment avec notre armée après la prise de Sébastopol et la signature de la paix, on peut se faire une idée des progrès de la Russie, en peu d'années, dans la civilisation.

[2] L'Empereur se contenta, pour toute punition, de tourner autour

Pendant le cours de cette année, 1807, deux petites expéditions eurent lieu dans la Péninsule, sur les ordres de l'Empereur, et furent faites par les troupes détachées de l'armée du vice-roi : l'une, pour l'occupation des États du pape, se rattachant aux affaires de Rome, sera traitée plus loin; l'autre, celle de Livourne, motivée par la non-exécution des mesures inexorables prescrites par Napoléon à l'égard des marchandises anglaises.

La reine d'Étrurie, fille des souverains d'Espagne, avait été mise sur le trône par Napoléon; elle avait perdu son mari et gouvernait pour son fils. Très-mauvaise alliée de la France, elle avait en quelque sorte ouvert son port aux Anglais, qui y trafiquaient presque librement. Cette conduite ne pouvait échapper longtemps à l'œil de Napoléon. Il résolut de faire cesser cette espèce de scandale politique chez une nation amie de la nôtre, et il prescrivit au vice-roi de tirer des dépôts de l'armée de Naples, alors dans les

de la ville de Padoue sans y mettre les pieds, un mois plus tard, lorsqu'il se rendit de Milan à Venise. Les habitants, épouvantés des malheurs qu'ils pouvaient s'être attirés, nommèrent une députation chargée d'implorer leur pardon. Les nobles Padouans qui composaient cette députation ne s'exprimaient qu'avec peine, on imagina alors d'y joindre, comme orateur subalterne devant porter la parole, l'abbé Cesarotti. Ce dernier, homme d'esprit, piqué au vif de la position secondaire qui lui était faite, vint à Milan avec ses collègues, et essaya de justifier les Padouans en se renfermant dans de vagues protestations. Napoléon opposa à ses protestations la conduite tenue avec les Russes; alors l'abbé Cesarotti s'écria :—Mais, Sire, ce sont les nobles seuls qui sont coupables, et, si les nobles de Padoue sont *des imbéciles*, faut-il que tous les citoyens en souffrent? L'Empereur ne put s'empêcher de rire, il déclara qu'il oubliait le passé, décora Cesarotti, et éleva sa pension à 4,000 fr.

Légations, une division de 4,600 hommes, de la diriger sur Bologne, puis sur Livourne, pour prendre possession de la ville et confisquer les marchandises anglaises. Napoléon, qui avait la coutume de tout prévoir, de tout calculer et de laisser au hasard le moins de chances possibles dans ce qu'il combinait et ordonnait, recommanda au prince de tenir l'opération très-secrète, de faire filer les troupes sur Pistoïa, de renforcer la division tirée des dépôts par 1,800 Italiens et 600 cavaliers, et de dire que ce corps se rendait à Naples. A Pistoïa seulement, le général auquel était confié l'expédition devait être connu, ainsi que la destination des troupes.

Cette division, placée d'abord sous les ordres du général Charpentier, à Bologne, devait être composée de 900 hommes des 3es bataillons des 20e et 62e de ligne, de 2,800 hommes des grenadiers de la division Duhesme, de 600 cavaliers tirés de trois escadrons de dragons, de deux divisions d'artillerie française avec un matériel de 12 pièces, d'une division d'artillerie italienne avec 6 bouches à feu, et de deux compagnies de sapeurs du génie; le tout s'élevant à 7 ou 8,000 combattants. Elle n'eut guère alors plus de 6,000 hommes présents sous les armes. Le général Miollis quitta Venise pour se mettre à sa tête. Le 24 août, la division commença son mouvement, et bientôt elle occupa Livourne.

Voici comment le général Charpentier, chef d'état-major du vice-roi, rend compte au ministre de la guerre du mouvement de cette division, le 14 septembre 1807.

« Excellence, j'ai l'honneur de vous prévenir que la division réunie à Bologne sous les ordres du général de division Miollis, partie de ses cantonnements les 24, 25, 28 et 29 août, sur une feuille de route annonçant pour destination l'armée de Naples, est arrivée à Pistoïa les 26, 28, 29, 30 août et 1er septembre.

« Dans cette place, le général Miollis a reçu de Son Altesse Impériale l'ordre de se porter à marche forcée sur Livourne, d'y tenir garnison, d'arrêter les Anglais, et de confisquer au profit de l'Empereur les marchandises anglaises qui s'y trouveraient; le mouvement s'est exécuté dans les premiers jours de septembre; le général Miollis en a prévenu le gouvernement d'Étrurie par l'intermédiaire de l'ambassadeur de France.

« Cette division recevra les vivres de campagne, et le gouvernement du pays pourvoira à son entretien.

« Son Altesse Impériale s'est réservée de rendre directement compte à l'Empereur du résultat des perquisitions faites pour arrêter les Anglais et saisir les marchandises de manufacture anglaise. Les mêmes mesures ont été en même temps mises à exécution à Civita-Vecchia, à Ancône et arrondissement. »

II

Nous avons dit que la mésintelligence qui couvait sourdement, depuis l'occupation de Naples, entre le gouvernement pontifical et le gouvernement fran-

çais, avait, dès le mois d'avril 1807, pris des proportions affligeantes.

La cause première était loin d'avoir rapport à la religion. Les biens temporels perdus par le saint-siége, les Légations, dont la cour de Rome s'était flattée d'obtenir la restitution pour prix de la condescendance du pape à se rendre à Paris, afin d'y sacrer lui-même un soldat parvenu, à force de victoires et de génie, sur le premier trône du monde, tels étaient les motifs du mauvais vouloir des cardinaux à l'égard de Napoléon.

Pendant la campagne de 1805, les intrigues de la cour pontificale avaient essayé de se produire, mais Ulm et Austerlitz s'étaient succédé si rapidement, que tout avait dû forcément rentrer dans l'ordre, en Italie. En 1806, la prise de possession du royaume de Naples avait réveillé la haine du gouvernement romain. En 1807, la guerre lointaine entreprise contre la Prusse et la Russie par Napoléon, au nord de l'Europe, semblait laisser un plus vaste champ aux trames perfides des cardinaux qui entouraient le saint-père, exerçant sur lui une influence pernicieuse aussi contraire au bien de l'Église qu'à l'existence temporelle des États pontificaux.

Les intrigues de la cour de Rome s'étendirent bientôt jusque dans le royaume d'Italie. Des confréries opposantes à l'action du gouvernement s'étaient formées, et, sous une apparence de réunions religieuses, constituaient de véritables clubs politiques, dangereux foyers de révolte et de fanatisme.

Forcé de porter remède à cette tendance, l'Empe-

reur, par un décret du 26 mai, supprima dans le royaume d'Italie toutes les confréries et congrégations, à l'exception de celle dite du Saint-Sacrement. Défense fut faite à tout citoyen italien de s'affilier à aucune société étrangère, défense aux sociétés supprimées de se rassembler de nouveau.

Le cabinet du Vatican, mû par un intérêt tout autre que celui de la religion, oubliant ses obligations réelles envers celui qui avait relevé le catholicisme en France et soutenu le pape de tout son pouvoir, à une époque où il eût été si facile d'agir autrement; le cabinet du Vatican, qui comprenait que l'Empereur, en étendant ses conquêtes en Italie, comprimait la puissance temporelle du pape et menaçait de l'absorber; le cabinet du Vatican, enfin, qui redoutait bien plus de voir le saint-père réduit à l'état de *chef spirituel* de l'Église catholique que de voir échapper la France à son obédience religieuse, résolut de lutter de toutes ses forces, avec tous les moyens que lui donnait le double emploi de sa faiblesse temporelle et de sa force spirituelle.

En effet, puissance *temporelle* de dernier ordre, résistant au colosse qu'on appelait la France, Rome pouvait se réfugier dans sa propre faiblesse et s'en faire une arme dangereuse, en rejetant sur Napoléon toute la honte d'une agression provoquée par elle-même. Puissance *spirituelle*, elle disposait d'armes qui, pour être émoussées par les siècles et la civilisation, n'en avaient pas moins encore une certaine valeur aux yeux de bien des gens. Du reste, ceci est tellement vrai, que, même aujourd'hui, l'on donne

volontiers à l'Empereur tout l'odieux dans les affaires avec le pape, sans vouloir reconnaître, au contraire, l'admirable patience qu'il mit dès l'origine dans ces tristes différends.

Les documents que nous allons produire jetteront un jour nouveau sur la conduite du saint-père et sur celle de Napoléon. Ils prouveront les efforts de ce dernier pour empêcher le souverain pontife de se perdre. Sans doute, ces documents, quelle que soit leur importance, ne feront pas changer de manière de voir les gens qui ne veulent pas dégager la politique de l'histoire et qui jugent avec une opinion préconçue; mais nous sommes persuadé qu'il n'en sera pas de même pour ceux qui cherchent la vérité sans parti pris d'avance d'approbation ou de désapprobation sur telle action ou sur tel homme.

Nous avons dit que la cour de Rome ne pouvait se consoler de la perte des Légations. Aussi, depuis qu'elle n'avait plus l'espoir de rentrer en possession de ces provinces, ne laissait-elle jamais échapper l'occasion de témoigner sa haine au gouvernement français.

A la notification d'usage qui fut adressée au pape en même temps qu'aux autres souverains de l'Europe sur l'élévation de Joseph Bonaparte au trône de Naples, le saint-père répondit par le *refus* de reconnaître le nouveau roi qui devait, disait-il, *recevoir de lui son investiture*. Cette prétention était ridicule; les armées de Napoléon n'avaient pas eu à demander à la cour de Rome la permission pour faire la conquête d'une partie de l'Italie et pour

battre l'Europe coalisée. L'Empereur, dégageant le spirituel du temporel, répondit que la conséquence naturelle du refus de la cour pontificale était le refus de sa part de reconnaître la souveraineté du pape en Italie comme puissance temporelle.

Le cabinet du Vatican persista et se lia avec les ennemis de la France, se préparant à faire la guerre dès qu'il pourrait trouver des alliés capables de le soutenir. Puis, tout en levant des impôts, le gouvernement romain déclara aux peuples que c'était pour subvenir aux dépenses énormes que causaient le séjour et le passage des troupes françaises dans ses États; en même temps il laissait assassiner sur son territoire nos soldats isolés.

L'Empereur, fatigué de cette guerre d'intrigue, irrité de voir les horreurs que l'on commettait contre ses malheureux soldats lorsqu'on pouvait les joindre isolément; ayant d'ailleurs à craindre que la cour de Rome ne se jetât entre les bras du premier corps ennemi qui viendrait à débarquer sur ses côtes, avait fait occuper Civita-Vecchia, Terracine, Anzo et les Trois-Marches, ainsi que nous l'avons vu, pendant l'été de 1806. Le gouvernement de ces provinces avait été d'abord confié au général Lemarois, sous l'autorité du prince Eugène. Sous l'influence d'une crainte salutaire causée par cette première détermination violente de l'Empereur, le saint-siége avait consenti à renvoyer le cardinal Gonsalvi, secrétaire d'État, ennemi déclaré de la France, et l'un des meneurs du projet de fédéralisme italien en 1804.

Napoléon, une fois à Berlin, chargea le légat du

pape à Dresde de se rendre à Rome, et d'engager son souverain à deux mesures : rappeler son ambassadeur ou légat extraordinaire à Saint-Pétersbourg, fermer ses ports aux marchandises anglaises. En outre, il fit écrire par le ministre des cultes du royaume d'Italie au secrétaire d'État à Rome, pour demander l'investiture des évêques du royaume d'Italie, évêques nommés par le roi aux siéges vacants.

Le pape, qui, dans l'intérêt de la religion, aurait dû aplanir toutes difficultés, s'il y en avait eu, pour une affaire toute religieuse, se laissant aller à de perfides conseils, accumula obstacle sur obstacle. Il exigea d'abord une lettre pour chacun des neuf évêques nommés, lettre signée de Napoléon. L'Empereur et Roi satisfit à cette puérile exigence. Alors le saint-père, poussé dans ses derniers retranchements, refusa l'investiture jusqu'à ce que les affaires de Naples eussent été terminées, et jusqu'à ce qu'on eût étendu le concordat à la principauté de Lucques et aux provinces ex-vénitiennes. Tout resta donc en suspens, au grand préjudice de la religion.

Vers la même époque, le pape écrivit au vice-roi, qu'il aimait beaucoup, pour se plaindre du général Tisson, commandant à Ancône. Le vice-roi se hâta, ainsi qu'il avait l'habitude de le faire, de communiquer cette lettre à Napoléon. Ce dernier voulut profiter de la circonstance pour faire un nouvel effort; il demanda au prince Eugène de répondre au saint-père une lettre dont il lui dicta la teneur.

Voici cette lettre, qui se trouve dans Vaudoncourt, accompagnée de réflexions fort justes. Elle fait l'ob-

jet d'une note que nous copions dans son entier. Nous observerons seulement que le général Vaudoncourt donne cette lettre comme émanant du prince Eugène, tandis que la vérité est qu'elle était inspirée, *commandée* par Napoléon lui-même :

« Très-saint Père,

« A peine de retour à Milan, d'un voyage que j'ai été obligé de faire dans les pays vénitiens, je m'empresse de répondre à la lettre que Votre Sainteté m'a fait l'honneur de m'écrire le 11 mars. »

Cette lettre contenait des plaintes contre le général Tisson, qui commandait à Ancône, et le prince répond qu'il y a fait droit.

« Mais, puisque Votre Sainteté m'a fait l'honneur de s'adresser à moi sur un objet relatif à la ville d'Ancône, qu'elle me permette de saisir cette occasion pour lui parler d'un objet d'un intérêt beaucoup plus important et plus général : je veux parler de l'état d'abandon où Votre Sainteté semble laisser l'Église d'Italie, par les délais que son cabinet apporte à l'institution des évêques qui ont été nommés par Sa Majesté. »

Le prince déclare à Sa Sainteté que les observations qu'il va faire sont purement confidentielles, et s'adressent à son cœur seul.

« Je commence par rappeler les faits.

« Après avoir été couronné en Italie, Sa Majesté l'Empereur et Roi, voulant donner une nouvelle preuve de ses sentiments pour la religion et pour son digne chef, considéra comme un de ses premiers devoirs de nommer à tous les évêchés qui se trouvaient alors vacants. Elle fit plus : elle appela aux siéges les plus considérables divers cardinaux italiens.

« Votre Sainteté n'ignore pas que, sous différents motifs, ou plutôt sous divers prétextes, tous les cardinaux refusèrent ; Sa Majesté fut autorisée à croire que l'esprit de la cour de Rome ne lui était pas favorable. Elle aurait pu se plaindre que ses meilleures intentions eussent été trahies par ceux-là mêmes qui auraient dû en être les plus reconnaissants et qui étaient les plus intéressés à la seconder ; et pourtant elle ne se plaignit pas. Elle choisit aussitôt d'autres sujets pour les siéges qui avaient été refusés, et char-

gea son ministre du culte de solliciter, auprès de Votre Sainteté, l'institution des nouveaux élus. Sa demande fut rejetée, et le fut sur ce motif : Que les formes d'usage n'avaient point été observées, et que Sa Majesté aurait dû écrire elle-même une lettre à Votre Sainteté pour chacun des évêques en faveur desquels elle demandait l'institution.

« Les circonstances politiques de l'Europe étaient telles à cette époque, qu'il eût peut-être été également sage et juste, de la part de la cour de Rome, de se montrer moins rigoureuse sur l'observation des formes. Et cependant Sa Majesté ne fit aucune plainte; mais, constante dans sa volonté de ne pas laisser sans chefs ecclésiastiques plusieurs diocèses du royaume, elle écrivit, au milieu de son camp, toutes les lettres que la cour de Rome avait paru exiger.

« Quel a été pour Sa Majesté le prix de ce nouvel acte de condescendance? un nouveau refus; et ce refus est fondé, dit le cardinal secrétaire d'État, sur les motifs suivants :

« 1° Parce que quelques articles du concordat n'ont pas été exécutés, ou ont été mal interprétés par le gouvernement italien;

« 2° Parce qu'aucun concordat n'ayant été fait entre Sa Majesté et Votre Sainteté pour régler les affaires ecclésiastiques dans les pays vénitiens, les nominations aux siéges vacants peuvent être considérés comme n'appartenant pas à Sa Majesté, et comme appartenant toujours à la cour de Rome.

« J'ose prier Votre Sainteté d'examiner elle-même, et avec l'esprit de sagesse qui lui est propre, les motifs de refus qui ont été exposés par le cardinal secrétaire d'État. »

Le prince Eugène fait observer au pape que, s'il y avait réellement des contestations à élever sur le concordat, le moment d'une guerre violente qui tenait le roi d'Italie exclusivement occupé n'était pas raisonnablement celui qu'on pouvait choisir, et qu'il n'était ni juste ni politique de saisir ce prétexte pour refuser aux peuples les évêques qu'ils réclamaient. Quant au second motif, le prince en est aussi affligé que surpris. Si l'Empereur lui-même avait dit que, le concordat étant fait avant la réunion des provinces vénitiennes, il se regardait comme en droit de n'y avoir aucun égard, dans ces mêmes provinces, qu'aurait-on répondu?

« Comment se fait-il donc que ce que l'Empereur n'a dit ni voulu dire, ce soit la cour de Rome qui le dise? Je prie Votre Sainteté de réfléchir à toutes les conséquences de la proposition mise en avant par le cardinal secrétaire d'État. »

Quant à la question du droit de nomination, mise en avant par le cardinal secrétaire d'État, sans vouloir l'examiner à fond, le prince Eugène la regarde comme jugée sans réplique par l'histoire du passé. Comment la cour de Rome pourrait-elle prétendre refuser à l'Empereur, roi d'Italie, le droit dont ont joui, sans discussion, l'empereur Joseph II, pour le Milanais, et l'empereur François II, pour les pays vénitiens, depuis 1797 jusqu'à 1806?

« Je n'ai pu me dispenser de faire mettre sous les yeux de Sa Majesté la dernière note du cardinal secrétaire d'État, que je viens d'examiner. J'ai craint et je crains encore les ordres que Sa Majesté pourrait me donner, en réponse à la communication que j'ai dû lui faire. Je n'ai reçu aucun ordre ; mais je sais que Sa Majesté, après avoir lu la note du cardinal secrétaire d'État, a dit : *Le pape ne veut donc pas que j'aie des évêques en Italie! à la bonne heure. Si c'est là servir la religion, comment doivent donc faire ceux qui veulent la détruire!* Il est impossible de se tromper sur le sentiment d'affliction et de justice qui a dicté ces paroles..... Sa Majesté a plus fait, depuis six mois, pour le triomphe de la religion, que n'ont fait ou pu faire les souverains qui l'ont précédée. C'est elle qui non-seulement a reconduit la France sous l'empire de la religion, mais qui, chaque jour, étend et affermit son empire partout où elle porte ses armes victorieuses. Comment donc expliquer aujourd'hui que tous les actes de la cour de Rome semblent avoir pour but d'irriter Sa Majesté ou d'affliger son cœur ? »

Le prince Eugène demande quels sont les heureux résultats qu'on croit pouvoir espérer de pareilles altercations. Il ne les attribue cependant pas au pape. Ce n'est point lui, dit-il, qui peut oublier que refuser des pasteurs aux peuples des royaumes d'Italie, ce serait non-seulement se charger d'une grave responsabilité, mais transgresser la loi de l'Église, qui veut qu'un siége épiscopal ne soit pas plus de trois mois vacant. Le prince espère donc que, mû par ces considérations, le pape ne persistera pas dans son refus, et ne s'obstinera pas à s'aliéner l'esprit d'un

souverain qui a toujours manifesté pour lui les meilleures intentions.

Le pape, après avoir reçu la lettre du vice-roi, céda sur l'article des *investitures;* mais il demanda que les évêques nommés lui fussent envoyés à Rome. Napoléon, ne voulant pas jeter les évêques italiens dans le foyer de sédition, de révolte, qu'on appelait Rome, écrivit au prince Eugène de refuser, et il lui adressa de nouveau pour être envoyé au saint-père, comme émanant encore de lui vice-roi, une lettre datée du 22 juillet, de Dresde :

« Mon fils, écrit l'Empereur à Eugène, j'ai reçu la lettre du pape que vous m'avez transmise; répondez à Sa Sainteté à peu près dans les termes suivants : « Très-saint-père, j'ai mis la lettre de Votre Sainteté « sous les yeux de l'Empereur, mon très-honoré « père et souverain, qui m'a répondu de Dresde une « longue lettre dont je communiquerai à Votre Sain- « teté un extrait pour lui faire connaître les senti- « ments de Sa Majesté, ne lui rien cacher sur la si- « tuation actuelle de ses affaires, qu'un peu de cha- « rité, de prudence et de réflexion arrangeront fa- « cilement. Que Votre Sainteté me permette de le lui « dire. Toutes les discussions qu'élève la cour de « Rome ont pour but de piquer un grand souverain « qui, pénétré de sentiments religieux, sent les im- « menses services qu'il a rendus à la religion, soit « en France, soit en Italie, soit en Allemagne, soit « en Pologne, soit en Saxe. Il sait que le monde le « regarde comme la colonne de la foi chrétienne, et

« les ennemis de la religion comme un prince qui « a rendu à la religion catholique en Europe la su- « prématie qu'elle avait perdue. La cour de Rome « est-elle unie par l'amour de la religion, lorsque, « sous de vains prétextes, dans des choses où un peu « de modération peut tout arranger, elle prend le « ton de la menace et offusque les droits du trône, « non moins sacrés que ceux de la tiare? Si Votre « Sainteté est vraiment mue par le sentiment de ses « devoirs et du bien de la religion, qu'elle envoie des « pleins pouvoirs au cardinal légat à Paris, et en « huit jours tout cela finira. Si elle ne veut point « prendre ce parti, son pontificat aura été plus fu- « neste pour la cour de Rome que celui où l'Alle- « magne, le Nord et l'Angleterre se séparaient « d'elle. »

Voici la partie, censée extraite par Eugène, de la lettre de Napoléon :

« Mon fils, j'ai vu dans la lettre de Sa Sainteté (*que certainement elle n'a pas écrite*), qu'elle me menace. Croirait-elle donc que les droits du trône sont moins sacrés, aux yeux de Dieu, que ceux de la tiare? Il y avait des rois avant qu'il y eût des papes. Ils veulent, disent-ils, publier tout le mal que je fais à la religion; les insensés! ils ne savent pas qu'il n'y a pas un coin du monde, en Allemagne, en Italie, en Pologne, où je n'aie fait encore plus de bien à la religion que le pape n'y fait du mal, non par mauvaise intention, mais par les conseils irascibles de quelques bornés qui l'entourent. Ils veulent me dénoncer à la chrétienté; cette ridicule pensée ne peut appartenir

qu'à une profonde ignorance du siècle où nous sommes, il y a une erreur de mille ans de date. Le pape qui se porterait à une telle démarche cesserait d'être pape à mes yeux.

« Je ne le considérerais que comme l'Antechrist envoyé pour bouleverser le monde et faire du mal aux hommes, et je remercierais Dieu de son impuissance. Si cela était ainsi, je séparerais mes peuples de toute communication avec Rome, et j'y établirais une police. Elle me répondrait que les scènes qui ont eu lieu ne se renouvelleront plus, telles que ces prières mystérieuses et ces réunions souterraines imaginées pour alarmer les âmes timorées. La cour de Rome prêche la rébellion depuis deux ans; elle l'a prêchée à Lucques; elle l'a prêchée en Italie. Je souffre depuis longtemps de tout le bien que j'ai fait. Je le souffre du pape actuel, que je cesserai de reconnaître le jour où je serai persuadé que ces tracasseries viennent de lui. *Je ne le souffrirais pas d'un autre pape.* Que veut faire Pie VII en me dénonçant à la chrétienté? Mettre mes trônes en interdit! m'excommunier! Pense-t-il que les armes tomberont des mains de mes soldats?.... A mettre le poignard aux mains de mes peuples pour m'égorger? Cette infâme doctrine, des papes furibonds et nés pour le malheur des hommes l'ont prêchée. Il ne resterait plus au saint-père qu'à me faire couper les cheveux et à m'enfermer dans un monastère. Croit-il notre siècle revenu à l'ignorance et à l'abrutissement du huitième siècle? Me prend-il pour Louis le Débonnaire? Il y a là-dedans tant d'extravagance, que je ne puis que gé-

mir sur cet esprit de vertige qui s'est emparé de deux ou trois cardinaux qui gèrent les affaires à Rome. Le pape actuel s'est donné la peine de venir à mon couronnement à Paris. J'ai reconnu à cette démarche un saint prélat; mais il voulait que je lui cédasse les Légations, je n'ai pu ni voulu le faire. Le pape actuel est trop puissant. Les prêtres ne sont pas faits pour gouverner. Qu'ils imitent saint Pierre, saint Paul et les saints apôtres, qui valent bien les Jules, les Boniffaces, les Grégoires, les Léons. Jésus-Christ a dit que son royaume n'était pas de ce monde. Pourquoi le pape ne veut-il point rendre à César ce qui est à César? Est-il sur la terre plus que Jésus-Christ? Mais qu'a de commun l'intérêt de la religion avec les prérogatives de la cour de Rome? La religion est-elle fondée sur l'anarchie, sur la guerre civile et sur la désobéissance? Est-ce là prêcher la morale de Jésus-Christ? Le pape me menace de faire un appel aux peuples; ainsi il en appellera à mes sujets? Que diront-ils? Ils diront comme moi, qu'ils veulent la religion, mais qu'ils ne veulent rien souffrir d'une puissance étrangère; que nous nous soumettrions à la mission divine, à l'inspiration d'un saint anachorète, mais jamais aux décisions d'un vicaire de Dieu, souverain sur la terre, lorsque, sous le prétexte des choses religieuses, il ne sera animé que par les passions attachées aux grandeurs humaines. Simple anachorète, il n'agira que pour Dieu, et ne sera point tenté par le démon de la discorde et les vanités terrestres. Comment est-on assez aveuglé, à Rome, pour ne pas voir que la religion n'a été rétablie, en Italie, que

par moi; que j'en ai doté les ministres, quoique le temporel fût contre la législation du pays. Ce n'est pas d'aujourd'hui que la religion est le dernier des intérêts qui occupent la cour de Rome; n'a-t-elle pas, malgré mes sollicitations depuis six ans, laissé périr l'Église d'Allemagne, livrée à une épouvantable anarchie? Prétendrait-elle que je fisse la même chose en Italie? Pourquoi le pape, s'il croyait ses conseils utiles, ne venait-il pas à Milan, ou ne m'y envoyait-il quelqu'un chargé de ses pleins pouvoirs? Il ne m'a envoyé personne. J'ai employé le concours des évêques de mon royaume d'Italie, du cardinal légat archevêque de Milan, des archevêques de Ravenne et de Bologne. Les principaux théologiens ont été consultés, et tous ont été contents. C'est le désordre de l'Église que veut la cour de Rome, et non le bien de la religion. Elle veut le désordre, pour pouvoir s'arroger un pouvoir arbitraire et bouleverser les idées du temporel et du spirituel. Certes, je commence à rougir et à me sentir humilié de toutes les folies que me fait endurer la cour de Rome, et peut-être le temps n'est-il pas loin, si l'on veut continuer à troubler les affaires de mes États, où je ne reconnaîtrai le pape que comme évêque de Rome, comme égal et au même rang que les évêques de mes États. Je ne craindrai pas de réunir les Églises gallicane, italienne, allemande, polonaise dans un concile, pour faire mes affaires sans pape, et mettre mes peuples à l'abri des prétentions des prêtres de Rome. Pourquoi, en effet, la France, toute l'Allemagne, la plus belle partie de l'Italie, seraient-elles soumises aux décisions

d'un consistoire où ne jugent point de cardinaux français, et qui est régi par quelques cardinaux des États de Rome? Les anciens Romains conquéraient le monde par les armes. Les papes ont profité de l'ignorance des peuples des Gaules, de l'Espagne et du Nord, et Rome continue à tenir le sceptre de l'encensoir; mais au moins il y avait dans ce temps des talents, de la politique, de l'esprit, mais aujourd'hui il n'y a qu'inactivité, ignorance et esprit de vertige. En deux mots, c'est pour la dernière fois que j'entre en discussion avec cette prêtraille romaine. On peut la mépriser et la méconnaître, et être constamment dans la voie du salut et dans l'esprit de la religion; et, dans le fait, ce qui peut sauver dans un pays peut sauver dans un autre.

« Les droits de la tiare ne sont autres que s'humilier et prier. L'insolence et l'orgueil ne font pas partie de ses prérogatives et de ses moyens. Quant à l'investiture à donner aux évêques, elle ne peut leur être donnée que selon le concordat. Selon que le concordat sera exécuté, je reconnaîtrai Rome; car je ne puis reconnaître une puissance étrangère avant d'avoir déterminé mes rapports avec elle. Je tiens ma couronne de Dieu et de la volonté de mes peuples, je n'en suis responsable qu'à Dieu et à mes peuples. Je serai toujours Charlemagne pour la cour de Rome, et jamais Louis le Débonnaire. 1° Je ne reconnaîtrai les décisions du consistoire qu'autant qu'il sera composé d'un nombre de cardinaux français, espagnols, allemands, italiens, proportionné à la population. Il serait absurde de vouloir qu'un obscur sous-diacre

de Rome vînt me dicter des lois au sein de mes États. 2° Je ne veux point faire un second concordat pour Venise, et pas plus que pour le Piémont et le duché de Parme. Mes rapports avec Rome sont réglés en France et dans tous les États réunis à l'Empire français par le concordat de France; ils le seront dans le royaume d'Italie et dans tous les États qui y sont réunis, par le concordat d'Italie. 3° Jamais je ne permettrai que mes évêques aillent à Rome se soumettre à un souverain étranger, que le pape cesse d'être souverain, et je consentirai à avoir des communications avec lui. Comme prince souverain, il a des limites avec moi. Je ne trahirai pas les intérêts de ma couronne et de mes peuples en rendant mes sujets tributaires. D'ailleurs, Jésus-Christ n'a pas institué un pèlerinage à Rome comme Mahomet à la Mecque. Les évêques de France, d'Espagne et d'Allemagne ne vont pas à Rome. Je ne veux pas davantage que les évêques d'Italie y aillent, surtout cette ville étant remplie de mes ennemis et animée par l'esprit de la discorde. Enfin, si les papes croient, par toutes ces chicanes, obtenir un agrandissement temporel, ils se trompent. Je ne veux pas leur donner les Légations pour prix de ce raccommodage. Quant aux affaires temporelles des souverains de Rome, le pape est responsable du mal que souffrent ses sujets; son inconsidération, l'esprit inconciliant de ses conseils, en sont la cause. Si la cour de Rome eût envoyé à Paris des pleins pouvoirs pour faire, avec M. Portalis, tous les arrangements convenables d'une manière claire et nette, je n'ai jamais demandé autre chose qu'un accommodement.

« Si elle n'en veut point, qu'elle ne nomme point d'évêque. Mes peuples vivront sans évêques, mes églises sans direction; jusqu'à ce qu'enfin l'intérêt sacré de la religion, dont mes peuples ont besoin et que le pape ne peut leur ôter, me fera prendre un parti que commandent leur bien-être et la grandeur de ma couronne. »

« Très-saint-père, cette lettre n'était pas faite pour être mise sous les yeux de Votre Sainteté [1]. Je la conjure de finir toutes ces discussions; d'éloigner d'elle les conseils perfides d'hommes irascibles qui l'aveuglent sur les circonstances et sur les vrais intérêts de la religion et ne sont animés que par de petites passions. Il y a deux ans que ces misérables querelles durent. Votre Sainteté elle-même, qui est évêque d'Imola, si elle veut entrer dans sa conscience et jeter les yeux sur l'Italie, pourra comparer l'état où la religion s'y trouve aujourd'hui à l'état où elle se trouvait avant l'arrivée de l'Empereur à Milan. Très-saint père, l'Empereur se plaint avec raison de ce que le nombre des cardinaux français du consistoire n'est pas proportionné à la proportion des fidèles de France; car, si cela était, rien de cela n'arriverait. Qu'est-ce que cela fait aux cardinaux Antonelli et Pietri que l'église de France soit bouleversée? Ils ne sont pas Français. Il n'y a là que le bon et brave

[1] Il est probable que le pape n'ajouta pas foi à la véracité de cette phrase dictée par Napoléon au prince Eugène. Sa Sainteté avait trop d'intelligence pour admettre que le vice-roi pût, dans une circonstance aussi grave, agir en dehors de l'Empereur, et sans son assentiment, en communiquant une lettre de cette importance.

Bayanne. Puisque le consistoire gouverne la chrétienté, le nombre des cardinaux doit y être en raison de la population de chaque État. Sa Majesté paraît bien décidée à empêcher que ces querelles durent longtemps. Que Votre Sainteté réfléchisse qu'elle est responsable des désordres que veulent commettre, dans l'Église de France, les Antonelli, les Pietri, et les autres prélats italiens, pour qui le bouleversement de la religion n'est pas un sujet d'inquiétude; qu'elle aura à se repentir de la nouvelle scission qui va se préparer en Occident; que la France, l'Italie, le royaume de Naples, la Confédération du Rhin, seront non *séparés* de *principe*, mais *affranchis* de l'influence de la cour de Rome, et que le pape se trouvera seul, et n'ayant de communication qu'avec la plus petite partie de la chrétienté. Cette sujétion des Églises à celles de Rome n'est en rien dans les dogmes de la religion, surtout en France, où l'on ne croit pas à l'infaillibilité du pape, mais de l'Église réunie; et certes les cardinaux Antonelli et Pietri ne forment pas l'Église réunie du monde. Que Votre Sainteté voie ce qui se passe à Dresde par l'effet de la souveraineté de l'Empereur; le roi et les catholiques ont été arrachés à l'influence luthérienne. Dans la ville de Dresde, les cloches ont été rattachées aux clochers. En Pologne, l'Église sort du joug des protestants. Tant de services rendus à la religion par ce souverain sont encore sans exemple dans les annales du monde. Cependant, par le conseil des Pietri et des Antonelli, Votre Sainteté se trouve séparée de son plus ferme appui, de celui qui donne le plus grand

éclat à notre sainte religion. On veut lutter de puissance, et j'ose dire d'orgueil, avec un souverain que nous ne pourrons comparer qu'à Cyrus et à Charlemagne. Était-ce ainsi qu'en agissaient envers Cyrus le patriarche de Jérusalem, et envers Charlemagne les pontifes qui régnaient de son temps à Rome? L'Empereur le dit lui-même dans sa lettre : Les insensés! ils veulent me traiter comme Louis le Débonnaire ou m'excommunier comme Philippe le Bel. Dans le fond, il n'y a dans tout ceci que fort peu de chose à faire; mais il n'est pas juste que les mouches s'attachent au lion et le piquent à petits coups d'aiguillon; elles percent à peine la peau, mais enfin elles l'irritent. Où est donc la douceur évangélique, la charité chrétienne, la prudence, la politique de la cour de Rome? Les mauvais conseillers de Sa Sainteté ont déjà troublé son repos. Ils sont sur le point de convertir le plus beau pontificat que l'histoire nous offre depuis saint Pierre, en un pontificat le plus ruineux et le plus désastreux pour Rome. Les peuples de Rome sont malheureux, c'est l'ouvrage des conseillers de Sa Sainteté. L'Église souffre, c'est la faute du souverain pontife, qui ne veut point nommer d'évêque sous de vains prétextes de prérogatives. Si l'Église d'Allemagne est dans l'anarchie, c'est la faute de ceux auxquels Dieu a donné pouvoir de lever les obstacles qui s'opposent à son union et à sa tranquillité, et qui, loin de cela, y entretiennent le trouble ou se laissent égarer par des rapports mensongers. Au reste, c'est la dernière fois que j'ai l'au... ation d'écrire à Votre Sainteté. Elle n'entendra

pas parler de mon souverain ni de moi. Qu'elle nomme ou non des évêques, elle en est la maîtresse. Si ensuite quelqu'un se permet de prêcher le trouble et l'insurrection, il en sera puni par la justice des lois, dont le pouvoir émane aussi de la Divinité. »

« Vous enverrez cette lettre au pape, et vous me préviendrez quand M. Alquier l'aura remise.

« *P. S.* Je pars pour Paris, envoyez-y vos lettres. »

En même temps que le vice-roi écrivait au saint-père, l'ambassadeur de France à Rome le sollicitait d'envoyer un cardinal à Paris pour négocier un rapprochement. Le prince Eugène, instruit de l'état d'irritation où se trouvait la cour pontificale, n'augurait rien de favorable des démarches que l'on pourrait faire; aussi écrivait-il à Napoléon, avec un bon sens prophétique, la phrase suivante qui s'est réalisée de point en point : « Il sera plus facile de faire du saint-père un *martyr qu'un homme raisonnable.* » A la suite de cette lettre, qu'il terminait en disant : « Dans le cas, que je prévois assez, que ces mauvaises gens fassent des coups de main de leur façon, je prie Votre Majesté de me donner quelques instructions. » L'Empereur, tout en affectant de ne pas croire à ces coups de tête, répond à Eugène : « Vous avez dû mettre des troupes du côté de Bologne, et, s'il faisait (le pape) quelque imprudence, ce serait une belle occasion de lui ôter les États de Rome. »

Ainsi la première pensée de la réunion des États pontificaux à la France date évidemment de cette époque. Jusqu'alors Napoléon n'a pas voulu s'ar-

rêter à cette idée, il a espéré que la cour de Rome, édifiée sur ses intérêts véritables, arriverait à composition et adopterait une conduite plus sage, plus conforme au bien de la religion; mais alors il commence à comprendre qu'il ne vaincra pas, par de bons procédés, le sot et ridicule entêtement d'un souverain mal conseillé, faible de la faiblesse des gens entêtés, prenant cet entêtement pour une preuve de caractère, et résolu à se poser en victime de la tyrannie.

Le pape, comme pour braver l'Empereur en feignant de condescendre à ses désirs, désigna le cardinal Litta, homme qu'il savait ennemi de la France, pour se rendre à Paris. Napoléon, choqué, refusa de le recevoir; le saint-père se décida alors à faire partir un homme conciliant fort estimé de l'Empereur, le cardinal de Bayanne.

Mais les choses étaient tellement envenimées, le cabinet du Vatican, tout en refusant quelques concessions apparentes, excitait si ouvertement le bas clergé de France et d'Italie à la révolte contre le gouvernement français, que Napoléon se décida à suivre l'idée manifestée dans sa lettre du 4 août. Ordre fut donné au vice-roi, vers la fin de septembre, de réunir à Bologne une division destinée à occuper le duché d'Urbin, la province de Macerata, de Fermo, de Spoletto, afin d'établir la communication avec le royaume de Naples. Le général Lemarois fut envoyé en Italie avec mission de prendre, à partir du 1er novembre, le titre de gouverneur général des légations d'Urbin, d'Ancône, de Macerata et Fermo,

et le commandement non-seulement des troupes françaises alors dans les États pontifieaux, mais encore celui des troupes papales[1].

Ainsi de jour en jour se resserrait l'espace autour du gouvernement romain. Bientôt ce gouvernement, qui se perdait par ses fautes et donnait continuellement barre sur lui, allait disparaître totalement, n'ayant plus d'autre force à sa disposition que les foudres de l'Église.

Vers la fin de l'année précédente (1806), le Code Napoléon avait été mis en vigueur dans tout le royaume d'Italie; l'organisation judiciaire fixa de la manière suivante la circonscription des tribunaux d'appel : *Milan* pour les départements de l'Adda, de Lagogna, de l'Alto-Pò, du Lario, de l'Olona; *Venise*

[1] Voici ce décret :

Fontainebleau, le 14 octobre 1807.

Napoléon, Empereur des Français, etc., etc., etc., avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article premier. — Le général de division Lemarois est nommé gouverneur des provinces d'Ancône, d'Urbin, de Macerata et de Fermo, et commandant des troupes françaises ou autres qui s'y trouvent.

Article 2. — Il est exclusivement chargé de maintenir le bon ordre et la police dans ces provinces, et de pourvoir à la défense des côtes et frontières. Il organisera à cet effet des colonnes volantes sur la frontière du royaume de Naples pour *poursuivre les brigands*. Il sera attaché à chacune de ces colonnes une commission militaire pour juger tout brigand qui serait pris les armes à la main. Des patrouilles seront faites sur les côtes pour arrêter toute correspondance ou communication avec les croisières anglaises.

Article 3. — Le général Lemarois veillera à ce que les troupes qui seront sous ses ordres, tant françaises que du pays, soient soldées régulièrement, et fassent le service avec la plus grande activité.

Article 4. — Son gouvernement fera partie de l'armée d'Italie, sera sous les ordres de notre vice-roi.

pour ceux de l'Adriatico, de Bacchiglione, de la Brenta, de l'Istria, du Passeriano, de la Piave, du Tagliamento; *Bologne* pour le Basso-Pô, le Crostolo, le Tanaro, le Reno, le Rubicon; *Brescia* pour l'Adige, la Mella, le Mincio, le Sério.

L'année 1807 ne fut pas perdue pour l'organisation du royaume d'Italie. Le vice-roi profita de la paix dont jouissaient les pays confiés à son administration pour consolider les institutions intérieures déjà créées, et pour en créer d'autres non moins utiles que les premières. Ainsi le 9 janvier, un décret institua une école centrale des ponts et chaussées, une école pour les sourds et muets. Le 1er avril, huit lycées, un conservatoire de musique à Milan, et une commission d'embellissement pour la ville et celle de Venise furent également institués. Le Code pénal, les Codes de procédure de l'Empire français, furent adoptés, ainsi que le Code de commerce, soumis préalablement aux observations des tribunaux et des chambres de commerce.

Il arrivait souvent à l'Empereur de chercher à s'éclairer sur les faits par des renseignements puisés à différentes sources, ainsi, de même qu'il demandait au vice-roi des rapports sur telle ou telle province, sur tel ou tel fait en apparence étranger au royaume d'Italie, de même prenait-il, exigeait-il d'autre part des données sur les États administrés par le prince Eugène. Cela fut cause d'une affaire qui fut très-pénible au fils adoptif de Napoléon.

Le consul général de Venise, M. Bessières, envoya,

le 10 septembre, par méprise, au ministre des relations extérieures du royaume d'Italie, à Milan, une dépêche écrite pour le ministre des relations extérieures de France, dépêche dans laquelle, après avoir rendu compte de la conduite des Autrichiens pendant la dernière guerre, et après avoir prouvé que, sous l'apparence de la neutralité, ils avaient fait une guerre continuelle à la France en répandant à plaisir des nouvelles aussi fausses qu'absurdes, et en dépréciant les victoires de l'Empereur, il ajoutait que la conquête de Trieste serait bien justifiée par cette conduite insidieuse; il disait mot pour mot :

« La police de Venise, très-bien faite jusqu'à ce jour par un Français (M. Lagarde), envoyé par Sa Majesté pour organiser la police du royaume d'Italie, et à l'amitié duquel j'étais redevable de beaucoup de renseignements précieux que son habileté et ses relations à Trieste le mettaient en état de me procurer, vient de passer entre les mains d'un Italien, nommé Anselmi, de qui je ne puis pas espérer les mêmes secours. Cet Italien, qui ne craint pas de s'annoncer pour anti-Français, a débuté ici par trois ou quatre arrêtés ridicules et sans objet, et il a été sur le point d'en prendre un qui eût été une insulte faite à notre nation : il voulait obliger les Français, et uniquement les Français, à justifier devant lui de leur moyen d'existence, sous peine d'être chassés sur-le-champ de Venise.

« Cette mesure d'expulsion à laquelle il serait à désirer que tous nos consuls fussent autorisés dans

tous les pays, comme ils le sont dans le Levant, pour l'honneur et la considération de notre nation, devenait un outrage de la part d'une autorité étrangère, et dans son application déterminée et exclusive. Ce n'est pas sans peine que ce commissaire de police, sur les représentations de ceux qui l'entourent, a consenti à déguiser sa haine contre les Français en étendant cette disposition à tous les étrangers. Les Vénitiens, qui sont le seul peuple d'Italie qui nous aime, prétendent que ce commissaire, en prenant cette mesure, aurait agi parfaitement dans le sens de l'administration italienne; que c'est là l'esprit de la capitale d'Italie, l'esprit du ministère, l'esprit même de la cour... Il est probable qu'ils remontent trop haut; mais, assurément, c'est l'esprit général de la nation. »

Le vice-roi, dont le noble caractère, plein de droiture et de loyauté, se révoltait à l'idée d'un pareil contrôle de ses actions et de celles de ses ministres, envoya cette lettre à Napoléon, en la faisant suivre de celle-ci, écrite le 15 septembre de Milan, et dans laquelle le prince montre une fermeté, une dignité qui, certes, ne pouvaient déplaire à un homme comme l'Empereur.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté une lettre qu'il est bien intéressant qu'elle lise jusqu'au bout, en daignant même jeter les yeux sur l'enveloppe.

« Votre Majesté verra que cette lettre est adressée au ministre des relations extérieures, à Milan. En conséquence, le conseiller d'État qui tient le porte-

feuille de ce ministère, et qui reçoit chaque jour des lettres à la même adresse, l'a décachetée. Voyant qu'elle n'était pour lui, il est venu me la remettre, il y a un quart d'heure. Quand j'en ai eu pris lecture, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de la mettre sous les yeux de Votre Majesté. Je crois devoir donner quelques explications sur les accusations du consul de Votre Majesté : 1° Si M. Bessières est fâché d'avoir vu remplacer M. Lagarde, il est bon d'avertir que M. Bessières est l'amant de Mme D....., et son intimité dégoûtante avec elle ainsi qu'avec M. Lagarde était mal vue à Venise; 2° on peut déduire facilement comment M. Bessières interprète avec tant de méchanceté les mesures qu'a prises le nouveau commissaire général. Ces mesures sont pour tous les étrangers, et non pas, comme le dit M. le consul, *seulement pour les Français*. Ces mesures s'exécutent en ce moment, par mon ordre, dans toutes les grandes villes du royaume. Le bruit de la prochaine arrivée de Votre Majesté en ses États d'Italie m'a fait un devoir de la prescrire.

« Au reste, Sire, ce que je vois de plus affreux dans cette lettre, c'est de me trouver, ainsi que vos ministres italiens, dénoncé à Votre Majesté par un de ses agents; la seule chose que j'ai tant redoutée, la seule crainte que j'aie témoignée à Votre Majesté, lorsqu'elle m'a laissé en Italie, était celle qu'un jour, peut-être, on pourrait me faire du tort dans son esprit. Éloigné de Votre Majesté (et malheureusement éloigné depuis longtemps) je vois avec douleur que des rapports qui peuvent se succéder ou qui,

d'une manière directe ou indirecte, interpréteraient mal mes actions ou mes pensées, accompliraient peut-être un jour les souhaits des méchants ou des jaloux. Oui, Sire, beaucoup de personnes me pardonneront difficilement d'avoir, j'ose le dire, mérité les bontés de Votre Majesté; je méprise souverainement de semblables intrigues, mais je serais au désespoir, autant pour moi que pour Votre majesté même, si elle pouvait un seul jour penser mal de moi. Daignez, Sire, pardonner cette lettre à une âme vivement blessée, forte pourtant d'elle-même, mais vivement frappée de ce que le pur hasard vient de lui apprendre à l'instant. »

L'Empereur, vraisemblablement, ne répondit pas à cet excès bien naturel de délicatesse du vice-roi; du moins nous n'avons pu trouver dans sa correspondance trace d'une réponse à la lettre du prince, nous devons penser que la chose en resta là.

Bientôt Napoléon, revenu à Paris après le traité de Tilsitt, songea à visiter son royaume d'Italie. Il l'avait promis à une députation venue pour le complimenter, et le vice-roi ne tarda pas à être informé de l'arrivée prochaine de l'Empereur à Milan. Le prince fit aussitôt poser la première pierre du magnifique arc de triomphe où devait aboutir la route du Simplon à Milan. On réunit les matériaux qui devaient le composer dans des hangars, de façon que l'Empereur pût les voir. De l'autre côté du forum Napoléon, on avait construit un vaste amphithéâtre capable de contenir 20,000 spectateurs; enfin, au moyen d'un déversement du principal aqueduc de la

ville, ce magnifique emplacement, destiné à des courses de chars, pouvait aussi être changé en une pièce d'eau pour les joutes.

L'Empereur quitta Fontainebleau le 16 novembre. En arrivant au mont Cenis, il fut surpris par une tourmente; mais, impatient d'arriver, il ne voulut pas retarder son voyage, et il continua sa route à pied. Vaincu par la lassitude, il fut contraint de se laisser porter par les gens du pays jusqu'à l'hospice qui, en souvenir de ce fait, reçut des dotations considérables.

Napoléon arriva à Milan le 21 novembre, avec trois officiers de sa maison, ayant laissé en route les ministres et les autres personne de sa suite. Il fut accueilli dans cette belle et grande capitale du royaume d'Italie par le peuple avec un véritable enthousiasme, par le vice-roi et par la princesse Auguste, en père bien-aimé. La vice-reine, qui avait fait récemment une fausse couche, était encore à la résidence de Monza, qu'elle n'avait pu quitter; l'Empereur fut la voir dès le lendemain de son arrivée. Il avait invité toute la famille royale de Bavière à se rendre à Milan, ainsi que la reine et le jeune roi d'Étrurie. Il reçut ces princes avec de grands témoignage d'estime et d'affection. Les premiers instants de son séjour en Italie ayant été consacrés aux fêtes et aux épanchements de famille, Napoléon songea aux affaires de son royaume; il assembla le conseil d'État, vit les ministres, porta son œil scrutateur sur tous les points de l'administration, et finit par complimenter le prince vice-roi sur le bon état dans lequel il était

parvenu, en si peu de temps, à mettre le royaume confié à ses soins éclairés.

Le 28 novembre, il quitta Milan pour se rendre à Venise où devait le rejoindre son frère Joseph, roi de Naples. C'était la première fois qu'il voyait l'antique cité des Doges. Il y avait convoqué les colléges électoraux pour le 10 décembre. Son entrée fut triomphale : une véritable petite flottille de bricks, de canonnières, de barques armées, construits par les soins du vice-roi, bordaient le canal de San-Secondo à Fusina; une admirable porte, aux armes de la ville, le conduisit à la place Saint-Marc, avec son cortége de rois et de princes, car il était entouré du roi et de la reine de Bavière, de la princesse Charlotte de Bavière, de la princesse de Lucques, du vice-roi, du grand-duc de Berg et du prince de Neufchâtel.

Le séjour de Napoléon à Venise fut marqué par des fêtes non interrompues et ayant le cachet particulier de cette ville. Outre les régates, les travestissements, on lança une frégate et une corvette. L'Empereur visita tout et examina tout par lui-même, et, au milieu des plaisirs qui semblaient exclure toute idée de travail, il régla le budget du royaume, fixa les bases des fortifications à entreprendre ou à terminer dans les principales places frontières, régla l'administration de la santé maritime, assigna 100,000 francs pour les réparations du port de Lido, 600,000 pour l'arsenal et le canal de Malacomo, rendit plusieurs décrets pour l'assainissement de la ville et pour son embellissement, ordonna la

construction de promenades publiques sur la rive Saint-Joseph.

Dans les premiers jours de décembre, il fut visiter Trévise, Palmanova, Udine et Osopo. Le 14, il était à Mantoue; le 15, à Milan, et, le 17, un des décrets des plus importants, datés de cette ville, complétait le blocus continental, en déclarant de bonne prise tout bâtiment qui se serait laissé visiter par les croiseurs anglais.

Le 20, les colléges électoraux étant constitués, Napoléon s'y rendit en séance royale. Il fit promulguer le quatrième statut constitutionnel du 16 février 1806, qui déclarait l'adoption du prince Eugène, et le désignait, à défaut d'enfants mâles légitimes et naturels, pour successeur à la couronne d'Italie. On promulgua ensuite le cinquième statut, qui donnait à la consulte d'État le titre de *sénat* consultant, et le composait d'un membre au moins par département; puis cinq décrets organiques. Le premier, donnant au vice-roi le titre de *prince de Venise*, attribué à l'avenir à l'héritier présomptif de la couronne d'Italie; le deuxième, portant à 18 le nombre des membres de la section législative du conseil d'État, le conseil des auditeurs à 20, avec 12 assistants; le troisième, augmentant les membres de l'ordre de la Couronne de Fer de 15 dignitaires, 50 commandeurs, 300 chevaliers, et ajoutant à sa dotation un revenu de 200,000 francs, pris sur les domaines à la gauche de l'Adige; le quatrième, donnant à la princesse Joséphine, fille du prince Eugène, le titre de *princesse de Bologne;* le cinquième, créant le vice

président Melzi duc de Lodi, avec une dotation à titre de majorat.

Napoléon quitta le royaume d'Italie dans les derniers jours de décembre. Il revint en France, en passant par Turin, heureux d'avoir pu se convaincre *de visu* de l'excellente direction donnée par le vice-roi à toutes les affaires de son nouveau royaume.

CORRESPONDANCE

RELATIVE AU LIVRE IX

DE JUILLET 1807 A JANVIER 1808

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté l'état de situation de son armée d'Italie, à l'époque du 1er juillet. Le 81e régiment n'a pu encore former le 8e bataillon de la division Clausel, parce qu'on n'a pas renvoyé des Abruzzes la garnison de Curzola, qui y avait été débarquée. Ce détachement, reste de 7 compagnies, est fort de 280 hommes. Il a besoin de tout, et le retard de sa rentrée au dépôt a dérangé l'organisation des 2e et 3e bataillons. Le général Marmont m'a renvoyé le cadre du 2e bataillon, moins les grenadiers et voltigeurs : le total de ce cadre est de 42 hommes, tous incapables de servir. J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté, que le roi de Naples m'écrit souvent, pour me demander de lui envoyer des renforts pour les régiments d'infanterie et de cavalerie de son armée. Si Votre Majesté m'y au- Eug. à Nap. Milan, 15 juillet 1807.

torisait, je pourrais envoyer 1,500 hommes d'infanterie et 400 hommes à cheval, que je prendrais dans les 4e et 25e, puisque les autres corps paraissent destinés pour l'armée d'Italie. Si le 6e régiment de chasseurs rentrait ici à son dépôt, quinze jours après le corps aurait 700 hommes à mettre sur pied. Son dépôt est de toute beauté. Je prie Votre Majesté de vouloir bien me donner ses ordres à cet égard. »

Nap. à Eug. Dresde, 22 juillet 1807.

« Mon fils, il faut bien se garder d'envoyer aucune espèce de troupes dans le royaume de Naples. Si vous envoyiez en ce moment 1,500 hommes, il n'en resterait pas 300 à la fin de septembre. Il ne faut pas amener des troupes en Italie dans la saison où nous sommes. Il faut attendre que le mois de septembre soit passé; alors seulement, la saison s'étant rafraîchie, on pourra envoyer beaucoup de renforts à Naples. »

Eug. à Nap. Milan, 23 juillet 1807.

« Sire, j'ai reçu la lettre dont Votre Majesté m'a honoré le 6 juillet. J'y ai vu, avec la plus vive peine, que Votre Majesté n'approuvait pas la destination que j'ai donnée aux officiers napolitains de génie et d'artillerie; Votre Majesté me gronde sévèrement, et me fait l'honneur de me dire qu'elle ne veut point de mauvais sujets dans ses armées, et qu'il est temps de montrer de la rigueur. Sire, les officiers napolitains, dont il s'agit, m'ont été envoyés par le roi de Naples pour être employés activement; c'est par les généraux français d'artillerie et du génie que j'ai reçu des notes qui sont défavorables à quelques-uns d'en-

tre eux. J'ai alors dirigé ces officiers sur plusieurs points, et je me suis attaché à les éloigner de tout poste qui leur aurait laissé des relations faciles avec l'armée de Naples. J'ai alors rendu compte de cette mesure; je croyais avoir agi avec prudence et avec mon zèle ordinaire pour votre service. Il me reste aujourd'hui le regret de n'avoir pas entièrement rempli les vues de Votre Majesté, et ce regret s'effacerait difficilement de mon cœur, si je n'avais l'espoir que Votre Majesté rend justice à mon intention.

« J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté les notes confidentielles qu'elle me demande. »

Eug. à Nap. Milan, 23 juillet 1807.

« Sire, j'ai reçu les ordres de Votre Majesté, que m'a remis le prince de Neufchâtel, relativement aux renforts à envoyer en Dalmatie; la difficulté qu'on aurait à tromper les croisières anglaises (elles consistent, dans l'Adriatique, en 3 frégates, 2 bricks et plusieurs cutters) m'empêche de risquer le transport de ces troupes par mer. Ainsi que me le prescrit le maréchal Berthier, le général Clausel conduira, vers le 1er septembre, sa division réduite, non en force, mais en cadres. Je passerai, vers la fin d'août, la revue de ces détachements, mais j'ose assurer à Votre Majesté qu'il ne leur manquera pas une épingle; ces troupes étaient déjà, il y a un mois, quand je les ai vues, dans le plus bel état, et les dépôts confectionnaient la troisième paire de souliers. Elle leur sera donnée avant le départ. Quant aux munitions de guerre à envoyer à Cattaro, je puis assurer Votre Majesté que le moyen le plus sûr est d'envoyer

tout à Raguse, d'y réunir une petite flottille, et de la faire doubler, par un vent frais, la pointe d'Ostro. Au reste, j'attendrai les ordres de Votre Majesté sur les deux objets contenus dans cette lettre. J'ai seulement représenté à Votre Majesté, par le ministère de la guerre, le danger qu'il y aurait à mettre toutes mes forces en pleine mer, car les Anglais tiendront toujours, dans l'Adriatique, des forces pour faire face aux nôtres. Ce sera probablement une autre question quand nous pourrons tenir la mer avec un ou deux vaisseaux de ligne.

« J'envoie demain à Votre Majesté les rapports sur Venise. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 27 juillet 1807.

« Mon fils, la division que j'ai à Ancône n'est pas suffisante; mon intention est donc qu'il y ait à Ancône, sous les ordres du général de brigade qui y commande, un corps de troupes composé conformément à l'état ci-joint. Mettez sur-le-champ ces troupes en marche pour s'y rendre. Vous nommerez un bon major pour commander ce régiment provisoire de cavalerie. Vous compléterez une nouvelle compagnie de canonniers italiens que vous aurez à Ancône, avec six pièces de campagne attelées. Quant au corps de Civita-Vecchia, veillez à ce qu'il y ait dans cette place près de 3,000 hommes; mon intention étant d'être fort dans ces deux villes, afin de pouvoir soutenir les mesures que je vais prendre contre le commerce anglais. Je n'ai pas besoin de vous dire que ce bataillon provisoire d'Ancône doit être en bon état et bien armé. Vous le réunirez à Rimini, où Charpentier le

passera en revue, et quand vous serez assuré qu'il est en bon état, vous le dirigerez sur Ancône, toujours comme s'il se rendait à Naples.

« États de la division d'Ancône :

« *Infanterie.* Le 3e bataillon du 23e régiment d'infanterie légère, 500 hommes; le 3e bataillon du 29e de ligne, 500 hommes; un bataillon provisoire des dépôts de l'armée de Naples, composé de : une compagnie du 14e d'infanterie légère, une du 1er régiment de ligne, une du 6e, une du 10e, une du 52e, une du 101e, une du 102e. Total, huit compagnies chacune complétée à 140 hommes, ou 1,120 hommes.

« *Cavalerie.* Un régiment provisoire de cavalerie, composé de quatre escadrons de 150 hommes chacun, savoir : un du 4e de chasseurs, un du 6e, un du 9e, un du 29e de dragons. Total, 600 hommes.

« *Artillerie.* Une compagnie de canonniers italiens et six pièces de campagne attelées. Total, 2,800 hommes. »

« Mon fils, je suis arrivé à Paris en bonne santé. J'ai arrêté, il y a un an, le mariage du prince Jérôme avec la princesse Catherine de Wurtemberg; ce mariage se fera dans le courant du mois. J'ai reçu la lettre par laquelle vous me faites connaître que vous ne pouvez pas faire transporter mes troupes par mer en Dalmatie. Dans ce moment, vous devez vous conformer à ce que je vous ai mandé : tenir les corps prêts, m'envoyer l'état des troupes, mais ne pas faire un mouvement sans ordre, à cause des chaleurs.

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 29 juillet 1807.

Quant au mouvement sur Naples, mon intention est que, des dépôts des 12 régiments que j'ai à Naples, vous formiez un corps de 4,600 hommes d'infanterie, qui se réunira à Bologne sans délai, pour de là se diriger sur Livourne, prendre possession de cette ville et confisquer toutes les marchandises anglaises; cette division sera composée, en outre, de 1,800 Italiens et de 600 hommes de cavalerie. Cette opération doit être tenue très-secrète. Vous pouvez commencer à ordonner le mouvement des troupes et la formation de la division, conformément à l'état ci-joint, en les réunissant à Bologne. Avant que les troupes soient arrivées, je vous enverrai les instructions et le nom du général qui doit commander. Ces troupes doivent arriver à Pistoïa comme passant à Naples, et ce ne sera que là qu'il sera déclaré qu'elles vont à Livourne. Je viens de vous dire que je me réservais de nommer le général; vous nommerez les officiers d'artillerie et du génie, les commissaires ordonnateurs, commissaires des guerres et autres individus de l'administration. Provisoirement, le général Charpentier se rendra à Bologne pour prendre le commandement de ce corps. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 29 juillet 1807.

« Mon fils, je crois vous avoir écrit que, par les articles secrets du traité de Tilsitt, je dois prendre possession de Corfou et de Cattaro, et vous avoir donné mes ordres pour cette prise de possession. Je ne reçois pas assez souvent des renseignements sur la situation de mon armée de Dalmatie; écrivez à Marmont que, mon attention allant se porter doré-

navant sur ce point, il est nécessaire qu'il m'envoie des états tous les dix jours. »

« Sire, l'armée d'Italie présente, par mon organe, à Votre Majesté, ses félicitations sur la glorieuse campagne qui vient de rendre la paix à l'Europe continentale. Privée par sa position d'y prendre part, les succès dont elle a vu couronner ses efforts pour préparer à Votre Majesté de nouveaux moyens de vaincre n'ont pu la consoler de son inaction, dont elle gémit encore. Eug. à Nap. Milan, 30 juillet 1807.

« Votre armée d'Italie, Sire, est nombreuse, dans la meilleure tenue, l'administration et l'instruction s'y perfectionnant de jour en jour. Le nom de Votre Majesté n'y est prononcé qu'avec cette émotion qu'inspirent le respect, l'admiration et le dévouement. Vous pouvez, Sire, compter sur elle en quelque lieu et de quelque manière qu'il plaira à Votre Majesté de l'employer.

« J'ai reçu la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire de Dresde, sous la date du 22 juillet. J'ai fait partir aujourd'hui, par courrier extraordinaire, la lettre que Votre Majesté m'a ordonné d'écrire au saint-père; j'ai l'honneur d'en remettre copie exacte sous ses yeux. J'ai recommandé à M. Alquier, 1° de ne me renvoyer mon courrier que lorsqu'il aurait à m'annoncer que ma dépêche a été remise au pape; 2° de me faire connaître l'effet que la dépêche aurait produit dans le cas où elle serait lue en sa présence; 3° de redoubler de surveillance sur les personnages les plus influents et les plus

malveillants; 4° de me tenir exactement informé de tout ce qui se passerait d'intéressant ou qu'il jugerait de quelque importance.

« De mon côté, Sire, je prendrai toutes les mesures nécessaires pour interdire dans votre royaume, et particulièrement dans les départments au delà du Pô, tous nouveaux imprimés ou manuscrits venant de la cour de Rome. *J'ai jugé ces précautions convenables, parce qu'il résulte de tous les rapports que je reçois de Rome,* QU'IL SERA PLUS FACILE DE FAIRE DU PAPE UN MARTYR QU'UN HOMME RAISONNABLE, *tant Sa Sainteté est en état d'irritation depuis quelque temps.* Dans le cas, que je prévois assez, que ces mauvaises gens fassent des coups de tête de leur façon, je prie Votre Majesté de vouloir bien me donner quelques instructions. »

Nap à Eug. Saint-Cloud, 31 juillet 1807.

« Mon fils, je suis fâché que vous ayez envoyé en Dalmatie et ailleurs tant de mauvais sujets, ils ne sont bons qu'à me trahir; je vous renvoie une liste de ces individus, que vous ferez venir à Milan pour les interroger et prendre sur leur compte de plus amples informations; et, si ce qui est dit d'eux dans vos notes se confirme, vous les ferez enfermer au château de Fenestrelle. »

Eug. à Nap. Milan. 1er août 1807.

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté qu'aussitôt que j'ai eu appris par le maréchal Berthier que le général Marmont était chargé de la prise de possession de Cattaro, j'ai cru qu'il était intéressant d'envoyer des munitions et des vivres, afin que cette place fût de suite en état de repousser

toute entreprise ennemie. Comme je sais, par l'expérience de l'année dernière, que les amiraux russes ne s'en rapportent pas toujours aux traités, je n'ai pas osé diriger directement les approvisionnements sur Raguse; mais j'ai envoyé le tout à Cattaro, 1° parce que, de là, il leur sera facile de continuer jusqu'à Raguse; 2° parce que le général Lauriston pourra faire remplacer à Cattaro ce dont il aurait pu se dégarnir pour Raguse. Les envois que j'ai ordonnés se bornent, jusqu'à présent, à 10,000 quintaux de grains, dont un tiers en farine, une douzaine de bouches à feu de gros calibre, 3 à 4,000 boulets et 40 milliers de poudre. Mon intention, à moins que je n'en reçoive l'ordre de Votre Majesté, est de ne plus rien envoyer après cela, jusqu'à ce que l'officier d'état-major que j'ai adressé au général Marmont me rapporte l'état de ce qu'il y a et de ce qui pourrait manquer.

« Comme je ne pense pas que les Anglais puissent parvenir à intercepter la navigation de nos petits bâtiments, j'ai écrit au général Marmont de m'envoyer toutes les semaines, soit de Cattaro, soit de Raguse, une canonnière pour m'apporter de ses nouvelles, laquelle aboutirait toujours, soit à Ancône, soit à Venise. Je lui ai promis également de lui envoyer par semaine, de Venise, une canonnière qui suivrait la même direction d'Ancône et de Raguse. »

Eug. à Nap. Milan, 4 août 1807.

« Sire, j'ai reçu hier les trois lettres dont Votre Majesté m'a honoré, sous la date du 29 juillet; je la remercie, du fond de mon cœur, d'avoir eu l'ex-

trême bonté de me donner elle-même des nouvelles de sa santé; c'est aussi avec grand plaisir que j'ai appris l'heureux établissement du roi de Westphalie.

« J'ai reçu vos ordres, Sire, relatifs à l'organisation des deux divisions de Bologne et d'Ancône. J'ai fait de suite appeler le général Charpentier, et, dès la nuit dernière, tous les ordres ont été expédiés. Le général va se rendre bientôt à Rimini et à Bologne, et il m'enverra de là l'état juste et détaillé de l'effectif vrai de ces deux divisions; elles seront censées se réunir pour renforcer l'armée de Naples. Je prendrai toutes les précautions pour que rien ne soit connu qu'à Pistoïa.

« Je prierai Votre Majesté, lorsqu'elle daignera me donner ses ordres de mouvement, d'avoir la bonté d'y ajouter à la charge de qui seront les troupes, quand elles seront en Toscane ou dans l'État romain? »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 4 août 1807.

« Mon fils, je reçois la lettre que vous avez écrite au pape; elle me paraît fort bien. Je désire que vous m'envoyiez l'état des importations et des exportations qui ont eu lieu dans mon royaume d'Italie pendant ces trois derniers mois, ainsi que l'état du tarif des douanes. Pour plus de facilité pour moi, faites-les-moi traduire en français. Je désire que ce soit en huit jours. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 4 août 1807.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 30 juillet; je ne sais quel coup de tête vous voulez que le pape fasse. Vous avez dû mettre des troupes du côté de

Bologne, et, s'il faisait quelque imprudence, ce serait une belle occasion de lui ôter les États de Rome. »

« Mon fils, j'ai travaillé avec Caffarelli. Il m'a remis l'état de situation de l'armée. J'ai vu qu'elle était bien peu nombreuse. Il n'y a plus de Polonais. Il faudrait donc chercher à compléter le plus promptement les cadres. L'organisation des compagnies est de 140 hommes, et, dans l'état actuel, leur effectif n'est pas de 80. Je vois que les comptes de 1805 et de 1806 n'ont pas été imprimés; cependant je les ai signés à Varsovie. Nap. à Eug. (sans date).

« Faites-les imprimer sans délai. Je crois avoir arrêté le budget de 1807, il faut arrêter le budget de 1808. Faites-moi connaître où en sont les fortifications. Les escarpes et les contre-escarpes de Palmanova sont-elles finies? Je vous ai envoyé, je crois, le projet définitif pour Osopo.

« Où en sont les travaux de Piétoli et de Porto-Legnago? Vous devez avoir aujourd'hui neuf 3es bataillons des régiments qui sont à Naples. »

« Mon fils, faites-moi connaître les dispositions des esprits dans la province d'Urbin, dans la marche d'Ancône, et à Fermo, jusqu'aux confins du royaume de Naples. Il serait fort important que mon royaume d'Italie pût s'étendre jusque-là, afin d'être en communication avec le royaume de Naples. Pourrait-on déterminer les habitants à demander leur réunion au royaume d'Italie? Pour cela il faut me faire connaître : 1° s'ils payent plus de contributions que les Nap. à Eug. Saint-Cloud, 5 août 1807.

peuples de la Romagne; 2° la statistique de ces provinces en population, richesses, contributions et revenus. De cette manière on longerait la grande chaîne des Apennins jusqu'aux frontières du royaume de Naples. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 5 août 1807.

« Mon fils, je désirerais mettre en construction cette année, sur le chantier de Venise, trois vaisseaux de 74, deux au compte de la France, et un au compte du royaume d'Italie, ce qui ferait huit vaisseaux en construction. Quand on n'en ferait que quatre vingt-quatrièmes de ces vaisseaux, faites-y travailler sur-le-champ. »

Eug. à Nap. Monza, 6 août 1807.

« Sire, j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté la copie d'un rapport qui m'a été adressé par le général Lery sur les places de Mantoue, Palmanova et Osopo; Votre Majesté y verra la situation des travaux qui ont été exécutés dans ces places depuis le 1er janvier jusqu'au 1er août 1807, et l'état des sommes déjà dépensées, de celles qui restent à dépenser, et des nouveaux fonds que le génie sollicite pour Palmanova.

« A Mantoue, les travaux de Piétoli ont été continués avec la plus grande activité, suivant les fonds que Votre Majesté avait accordés pour cet objet; mais on a dû aussi s'occuper de quelques autres travaux qui m'avaient été déclarés indispensables par le génie, et dont moi-même j'avais reconnu la nécessité lors de mon dernier passage à Mantoue, surtout à l'établissement de ponts de communica-

tion; et de la construction d'écluses pour l'entrée des eaux du lac Supérieur dans le bassin du Pajolo. On m'avait aussi demandé la construction, sur le plateau de Saint-Georges, de trois redoutes liées ensemble par un chemin couvert, et s'appuyant à un réduit qui existe déjà; le gouverneur de Mantoue insistait beaucoup sur cet objet, et si les circonstances eussent continué à tenir Votre Majesté aussi éloignée qu'elle l'était de ses États, et dans le cas d'apparence de guerre de notre côté, j'aurais provisoirement accordé l'exécution de cet ouvrage, qui n'aurait pas demandé plus de six semaines, et qui n'aurait été qu'un remuement de terre de 100,000 livres; mais on ne s'en occupera pas sans les ordres de Votre Majesté.

« La continuation des travaux de Palmanova exige, outre les fonds affectés à cette place pour cette année, une somme de 500,000 francs, et le général Lery me demande d'ordonner que la caisse de Venise verse dans celle de Palmanova, à titre d'emprunt, cette somme, qui serait remboursée sur les fonds de 1808. Cet emprunt, si Votre Majesté l'approuve, me paraît n'avoir aucun inconvénient. Vous aviez accordé pour les fortifications de Venise 1 million; il reste 500,000 francs disponibles, les autres 500,000 francs ont été employés à la mise en état, entretien et réparation des ouvrages existants, et même à de nouveaux travaux du côté de la mer, partie qui avait été entièrement négligée par les Autrichiens.

« Les fonds accordés pour Osopo semblent suffi-

sants pour cette année; Votre Majesté verra l'état des travaux de cette place. Quant au projet que vous avez fait adresser directement par le général Bertrand au général Lery, et que ce dernier m'a communiqué, on ne s'est point encore occupé de son exécution. Le général Lery doit adresser directement une réponse au général Bertrand, et soumettre quelques observations à cet égard.

« Je supplie Votre Majesté de me faire connaître ses ordres relativement à l'emprunt de 500,000 francs sur la caisse de Venise, pour la continuation des travaux de Palmanova. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 9 août 1807.

« Mon fils, faites-moi connaître si vous avez fait l'ouverture de la passe Novissima-Grande au port de Venise, et les autres travaux nécessaires pour faire sortir les vaisseaux du chantier et les faire entrer en rade, ce qui était une dépense de 100 à 150,000 francs. Je ne parle pas du projet des 8 millions, qui est un projet de longue haleine, et que je veux méditer. »

Eug. à Nap. Monza, 9 août 1807.

« Sire, j'ai reçu les différentes lettres dont Votre Majesté m'a honoré le 4 août. Elle me donnait : 1° l'ordre d'envoyer à Votre Majesté l'état des travaux des places fortes; 2° les comptes des finances; 3° l'état des importations et exportations depuis trois ans. J'ai déjà eu l'honneur d'adresser à Votre Majesté le rapport que m'a fait le général Lery, rapport que j'ai trouvé très-incomplet, et je lui ai donné les ordres pour m'en faire un beaucoup plus détaillé sur ces

places. Quant au compte rendu des finances, les trois premiers et seuls exemplaires sont sortis hier des presses. Le ministre des finances les vérifie, me soumettra son travail, et j'aurai l'honneur de le soumettre de suite à Votre Majesté.

« Je viens déjà d'écrire au même ministre pour la troisième demande que me fait Votre Majesté, et j'espère que sous quatre jours je pourrai lui adresser, en français, les états d'importation et d'exportation.

« Votre Majesté me fait l'honneur de me parler de la conscription de son royaume d'Italie. Elle est sans doute bien loin d'avoir réussi aussi complétement que devait l'attendre Votre Majesté et que je le désirais moi-même; mais j'ose vous assurer, Sire, que cette partie a gagné comparativement aux années précédentes, et gagnera de plus en plus les années suivantes.

« Votre Majesté paraît compter sur les trois bataillons de neuf régiments; je la prie de vouloir bien réfléchir : 1° que, d'après ses ordres, j'ai envoyé quatre compagnies de chacun des 3es bataillons des quatre régiments qui sont à la grande armée; 2° que, le roi de Naples nous ayant renvoyé en Italie les très-faibles cadres des 2es bataillons des trois régiments qui se trouvent à l'armée de Naples, les 3es bataillons de ces mêmes régiments ont dû compléter leurs seconds bataillons à 8 ou 900 hommes; et deux de ces bataillons viennent, d'après vos ordres, de recevoir l'ordre de se rendre à la division de Bologne. Sire, depuis deux ans, il est à peine revenu 20 officiers des bataillons de guerre. Les officiers, sous-officiers, et

surtout les instructeurs, manquent dans le royaume, et si Votre Majesté m'autorisait à prendre dans les bataillons de guerre, principalement dans ceux qui sont à la grande armée, les officiers et sous-officiers nécessaires pour remplir les places vacantes, je me ferais fort, avec la conscription de l'année prochaine, de compléter tous les cadres actuellement existants. Quant au régiment d'artillerie à pied, je dois le dire à Votre Majesté, sa dispersion continuelle et trop multipliée lui fait le plus grand tort. Sur seize compagnies de canonniers à pied, sept sont en Dalmatie, deux dans le royaume de Naples, trois dans les États du pape et deux à la grande armée. Votre Majesté voit donc qu'il ne reste que deux compagnies pour faire le service de Mantoue, Venise, Vérone, etc. J'avais prié le général Marmont de me renvoyer les cadres de trois compagnies et de garder quatre compagnies de 100 à 120 hommes, je n'ai pu encore l'obtenir. »

Eug. à Nap. Monza, 10 août 1807.

« Sire, je prie Votre Majesté de me permettre de lui parler de mes deux aides de camp, le général d'Anthouard et le colonel Sorbier. Quant à ce dernier, je présume que sa présence à Constantinople ne peut plus être aussi utile au service de Votre Majesté, puisque, depuis la dernière révolution, les officiers du génie et de l'artillerie ne sont plus employés.

« Quant au général d'Anthouard, je n'ai pas reçu de ses nouvelles depuis six semaines. Je le croyais à Stralsund; mais le dernier courrier qui m'est arrivé de la division italienne m'a rapporté qu'il n'y était

point. Ces deux officiers sont de bons travailleurs : je les occupe près de moi, avec avantage, pour le service de Votre Majesté, et j'ose lui avouer franchement que, si je les avais ici, le travail n'en irait que mieux. Je m'en rapporte au reste à la bonté de Votre Majesté pour eux[1]. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 11 août 1807.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 6 août. Je ne vois pas d'inconvénient que vous versiez 500,000 francs de la caisse des travaux de Venise dans celle d'Osoppo. Je ne pense pas qu'il faille augmenter les fonds de Mantoue. Chaque chose doit se faire doucement. La grande affaire à Mantoue est d'employer les fonds que j'ai accordés à finir Piétoli. »

Eug. à Nap. Monza, 13 août 1807.

« Sire, j'ai l'honneur de prier Votre Majesté de vouloir bien donner les ordres à son ministre de la marine de France pour qu'il accède à une demande qui lui a été faite pour le royaume d'Italie. Nous manquons totalement de canons pour la marine. J'ai ordonné l'établissement dans le Brescian d'une fonderie pour fondre, forer des canons et forger des

[1] Cette lettre prouve deux choses, la modestie du prince Eugène, sa sollicitude constante pour les officiers attachés à sa personne. Cette sollicitude ne s'est jamais démentie pour aucun d'eux, principalement pour le général d'Anthouard. Le nom de ce dernier s'écrivait à cette époque Danthouard. Toutefois, comme à la Restauration l'ancien aide de camp du prince Eugène, en quittant l'Italie le jour des désastres de l'Empire pour offrir son épée à la famille des Bourbons et accepter la présidence du conseil chargé de juger le vertueux général Drouot, n'écrivit plus ce même nom que de la manière suivante: d'Anthouard, nous avons cru devoir n'adopter que cette orthographe.

ancres. Cet établissement ne commencera à être en activité que le printemps prochain, et Votre Majesté voit qu'il faut encore du temps pour obtenir les résultats suffisants pour armer un vaisseau. Je joins à la présente l'état des canons par calibres dont le royaume d'Italie a besoin en 1807 et 1808. Je prie Votre Majesté de nous faire fournir cette artillerie par les fournisseurs de la marine de France, et je désire que le ministre de l'Empire intervienne dans cette fourniture, afin que ses délégués ne laissent sortir des magasins ou des usines que des objets éprouvés et de bonne qualité; je prie surtout Votre Majesté d'autoriser son ministre de la marine de l'Empire à nous précompter ces fournitures sur les vaisseaux que nous construisons pour l'Empire français. »

Eug. à Nap. Monza, 14 août 1807.

« J'ai reçu ce matin, Sire, la lettre dont Votre Majesté m'a honoré sous la date du 8 du courant. Votre Majesté me demandait des détails sur les travaux de la passe dite *Novissima-Grande* du port de Venise. Le ministre Caffarelli, qui revenait de Venise à l'instant même où je l'ai fait partir pour Paris, aurait pu donner à Votre Majesté des détails qu'il aurait certifiés lui-même pour les avoir vus. Ces travaux ordonnés par Votre Majesté, et arrêtés par MM. Legansier et Proni à la somme environ de 150,000 livres, ont éprouvé de grandes difficultés. Le ministre avait lui-même ordonné qu'il fût fait un nouveau devis, et ce nouveau devis a dépassé de 100,000 livres la somme portée par MM. Legansier et Proni.

L'affaire en était là, lorsqu'il y a un mois j'ordonnai de nouveau la mise en activité de ces travaux. On a donc mis la main à l'œuvre, et l'on s'occupe en ce moment au creusement du canal depuis le mur de clôture de l'Arsenal jusqu'au pont de Saint-Pietro, du déblai de la portion du terrain de Virginie, où doit passer le canal, de la construction du quai de hallage, et de la démolition des clochers des couvents de Saint-Daniel et de Virginie, dont les matériaux doivent servir aux nouvelles bâtisses. D'après les renseignements que j'ai pris au bureau de la guerre, ce matin même aussitôt la réception de la lettre de Votre Majesté, j'ai pu comprendre que ces travaux étaient menés beaucoup trop lentement, et que l'on s'appuyait sur l'idée que, les vaisseaux n'étant pas encore prêts et ne pouvant être lancés avant un an, on a toujours du temps pour activer les travaux au premier moment.

« J'ai ordonné aujourd'hui même qu'on mît dans ces travaux toute l'activité possible, et j'assure à Votre Majesté que, dans un mois, ils pourront être et seront en effet terminés. »

« Mon fils, j'ai reçu vos lettres du 11. Je vois avec plaisir le décret que vous avez pris. Il faut en suivre l'exécution avec activité, ne laisser aucun individu au service d'Autriche, et les faire inscrire aux greffes des tribunaux comme inhabiles à hériter. Le pape s'est résolu à m'envoyer le cardinal Litta. Nous verrons ce que ces gens-là veulent faire. Le cardinal Litta est un des plus mauvais hommes

Nap. à Eug. Paris, 16 août 1807.

du Sacré Collége. Il passera par Milan, il faut que le vieux Litta le tance fortement comme chef de la famille, lui disant qu'ils sont .....; qu'ils veulent perdre leur temporel; que ce n'est pas le pape qu'on accusera, mais que le blâme des hommes sensés en tombera sur les cardinaux qui le conseillent si mal. M. Champagny ne m'a pas encore remis la lettre de M. Alquier; ainsi je ne peux pas vous écrire plus en détail.

« Faites arriver à Pesaro, à Fano et à Ancône, toutes les troupes que j'ai ordonné que vous réunissiez à Rimini. Lorsqu'elles seront arrivées, vous ferez mettre le séquestre sur toutes les marchandises anglaises, et vous ferez arrêter tous les Anglais. Écrivez qu'on fasse la même chose à Civita-Vecchia. La colonne de 6,000 hommes que vous avez réunie à Bologne, dirigez-la sur Livourne, sans la faire cependant passer par Florence. Lorsqu'elle aura dépassé Florence et qu'elle ne sera qu'à deux marches de Livourne, le commandant déclarera qu'elle se rend à Livourne pour y tenir garnison, et, du moment qu'elle y sera arrivée, vous lui donnerez pour instruction de mettre immédiatement le séquestre sur toutes les marchandises anglaises, soit coloniales, soit du cru et de fabrique anglaise, qui seront confisquées à mon profit. Faites-moi un rapport sur l'insulte qui m'a été faite à Fiume pendant que j'étais en Allemagne, et chargez mon ministre de demander que les principaux chefs soient livrés à l'armée. Il faut en faire fusiller deux. Si le général Miollis ne vous est pas absolument nécessaire à Ve-

nise, vous pouvez l'envoyer commander en Toscane, en lui donnant deux généraux de brigade probes. Toutes les troupes qui se trouvent et qui seront dans les États du pape doivent être nourries par les provinces où elles sont placées. Écrivez à mon ministre à Florence de faire arrêter les nommés Péraldi, Pétriconi et autres individus de Corse qui viennent de Naples, et vous les ferez conduire sous bonne escorte au fort de Fénestrelle où on les retiendra. »

Nap. à Eug. Paris, 17 août 1807.

« Mon fils, après les renseignements que j'ai pris sur le cardinal Litta, je me suis résolu à ne pas l'accepter. J'en fais écrire à M. Alquier. Si jamais le cardinal Litta avait quitté Rome, mon intention est que vous lui donniez l'ordre de se rendre dans les terres de son frère, sans qu'il puisse retourner à Rome ni se rendre en France.

« *P. S.* Faites-lui écrire par son frère qu'il ferait mieux de rester tranquille, et de ne pas se mettre avec la tourbe des gens qui seulement me contrarient; que mon intention, s'ils ne se tiennent pas tranquilles, est d'envoyer 10,000 hommes à Rome, d'en exiler à soixante lieues tous les cardinaux turbulents dont lui, Antonelli et Piétri sont du nombre. »

Eug. à Nap. Monza, 17 août 1807.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté, conformément à ses ordres, le tableau des importations et exportations qui ont eu lieu en 1804, 1805, 1806, ainsi que le tarif sur les droits. Je joins également le rapport que m'a fait le ministre des finan-

ces. Votre Majesté remarquera avec peine que les sorties de cette année y sont totalement diminuées, malgré l'extrême bon marché des denrées; que nous aurons recours aux bontés de Votre Majesté pour dégrever son royaume pendant 1808. Je dois ajouter, Sire, que les biens ne se vendent pas du tout, et il n'y a pas encore un seul domaine dans les États vénitiens pour lequel il se soit présenté des acquéreurs. A l'époque, qui sera très-prochaine, où je présenterai à Votre Majesté le budget de son royaume pour 1808, j'entrerai dans de plus grands détails sur la situation financière. »

Nap. à Eug. Paris, 19 août 1807.

« Mon fils, il y a, je crois, un ou deux régiments napolitains dans le royaume d'Italie. Faites-en passer la revue, et faites-moi connaître dans quelle situation ils se trouvent. Ces régiments seraient-ils dans le cas de faire campagne en Dalmatie? »

Nap. à Eug. Paris, 21 août 1807.

« Mon fils, le Danemark a déclaré la guerre à l'Angleterre le 15 de ce mois. Il est nécessaire que les bâtiments danois qui se trouvent à Livourne, à Venise et dans les autres ports de mon royaume d'Italie, y soient retenus. Prévenez de cela le roi de Naples. »

Eug. à Nap. Monza, 21 août 1807.

« Sire, j'ai reçu ce matin les différents ordres, dont Votre Majesté m'a honoré, du 16 août. Un courrier est parti pour Venise, afin d'ordonner au général Miollis de se rendre à Bologne. Il y prendra le commandement de la division et se rendra, par la Tos-

cane et Rome, à l'armée de Naples : il aura un ordre cacheté qu'il n'ouvrira qu'à une journée de Florence, et qui renferme toutes les instructions nécessaires à sa mission. La division de Bologne ne se met en marche que le 24, et j'ai pris les mesures pour que les intentions de Votre Majesté soient remplies à Livourne, Civita-Vecchia, Pesaro, Sinigaglia et Ancône, le même jour et à la même heure. Sinigaglia et Livourne seront surtout les points intéressants pour les marchandises anglaises. Votre Majesté ne m'ayant pas fait l'honneur de me répondre sur la solde des troupes en Toscane, je prends la liberté de lui demander ses ordres à cet égard, et je joins à la présente l'aperçu de ce que la division coûtera par mois, sans compter les vivres de campagne.

« On peut calculer que la charge serait, pour la Toscane, de 350 à 380,000 francs par mois.

« Votre Majesté voudra bien me faire connaître ses ordres, qui seront exécutés ponctuellement. »

« Sire, la division Clausel étant organisée ainsi que Votre Majesté l'a ordonné, et le prince de Neufchâtel m'ayant enjoint d'en passer moi-même la revue, et de ne la mettre en marche pour la Dalmatie qu'après de nouveaux ordres de Votre Majesté, j'ai l'honneur de la prévenir que je pars demain dans la nuit pour m'assurer moi-même que cette division est en état, et je compte passer trois jours à Venise pour y visiter le dépôt de ce même corps, afin de compléter les 5,000 hommes que Votre Majesté a demandés avec tous les hommes disponibles de la conscrip-

Eug. à Nap. Monza, 22 août 1807.

tion de 1807. J'attendrai que Votre Majesté m'ordonne les mouvements. Je la prierai, si cela ne contrarie point ses intentions, de me permettre d'envoyer en Dalmatie le général Broussier, au lieu du général Clausel. Je suis très-content de ce dernier, et très-peu de l'autre. Le général Broussier est toujours mécontent, et je dois dire qu'il ne peut ni ne veut servir avec le général Baraguay-d'Hilliers. Il cherche mille moyens de correspondre directement avec moi pour les plus petits besoins de sa division. Depuis l'amnistie il réclame un congé pour sa santé, et, dans le fait, c'est pour faire des démarches pour être employé en France et y rester. Quand il y sera, il demandera autre chose. J'ai refusé le congé parce que les généraux Séras et Lacoste ne se portent pas bien, qu'ils sont en instance pour des congés, et que la division se trouverait sans généraux de division. Si Votre Majesté le trouvait bon, j'enverrais en Dalmatie le général Broussier; je garderais Clausel. J'attendrai les ordres de Votre Majesté avant de rien faire. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 25 août 1807.

« Mon fils, j'ai reçu vos lettres. J'ai vu avec plaisir les notes que vous m'envoyez sur les cardinaux et les autres prêtres italiens qui sont à Rome.

« Donnez-moi des renseignements, si vous en avez, sur ce Schepeler et sur ce Catinelli qui me paraissent être de forts mauvais sujets[1]. »

[1] Nous avons cherché vainement les lettres du prince Eugène dont parle ici l'Empereur, et qui sont relatives aux cardinaux de Rome.

« Sire, l'officier que j'avais envoyé au général Lauriston est de retour. Il a été témoin de l'occupation de Cattaro, et m'a fait part de la joie et des réjouissances des habitants le jour de la Saint-Napoléon.

Eug. à Nap. Monza, 31 août 1807.

« J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté la copie de la dépêche du général Lauriston [1]. Quoique la fin de sa lettre soit confidentielle, je ne crois pas devoir jamais rien cacher à Votre Majesté. »

« Mon fils, les 1er et 2e régiments napolitains sont en Italie; faites-en passer la revue, et faites-moi connaître par un livret particulier la situation en hommes, celle de l'armement, de l'habillement, de la comptabilité, ainsi que de l'instruction. Il faut garder le général Broussier en Italie, c'est un homme qui, en cas de guerre, rendrait des services.

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 1er septembre 1807.

« Ordonnez au général Lauriston de faire une proclamation pour accorder un pardon général aux Bocchèses, afin qu'ils ne soient pas recherchés pour les événements antérieurs à la prise de possession des Français. Faites faire la même chose à Venise et à Trieste, pour engager les habitants qui se seraient sauvés à retourner tranquillement chez eux. Enfin, ordonnez au général Lauriston d'entrer en liaison avec les Monténégrins, et saisissez toutes les occasions d'envoyer à Cattaro des vivres et tout ce qui est nécessaire. »

[1] Le général Lauriston avait écrit directement à peu près dans le même sens à l'Empereur.

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 1er septembre 1807.

« Mon fils, le 6e régiment de ligne français tient garnison à Corfou. Je désire que les trois compagnies de 230 hommes appartenant à ce régiment, qui font partie du 3e régiment de grenadiers, se rendent à Ancône où on saisira la première occasion de les faire embarquer pour Corfou. Je désire également que, du 3e bataillon de ce même régiment qui est fort de 700 hommes, et qui se trouve à Bologne, vous détachiez 500 hommes qui, avec les 230 hommes indiqués ci-dessus, formeront un bataillon de plus de 700 hommes, qui se rendra également à Ancône, pour de là être envoyé à Corfou à la première occasion. Le régiment italien numéro 5 se rend également à Corfou. Le 1er bataillon n'est fort que de 1,000 hommes. Dirigez également sur Ancône 300 hommes de ce régiment, qui le rejoindront à Corfou. La 1re compagnie du 3e bataillon de sapeurs français se rend également à Corfou. Envoyez à Ancône 40 hommes qui seront destinés à la renforcer; même opération à faire pour la 2e compagnie du 2e bataillon de sapeurs italiens. Les 11e et 5e compagnies du 2e régiment d'artillerie se rendent également à Corfou. Ces deux compagnies ne sont que de 130 hommes. Envoyez à Ancône des détachements pour les porter ensemble à 240 hommes.

« Cela fera donc 1,200 hommes qui seront envoyés d'Ancône sur Corfou, par terre ou par mer, selon les circonstances. Les deux bataillons du 6e de ligne auront plus de 2,200 hommes. Le bataillon du 5e italien aura à peu près 1,200 hommes, ce qui,

avec l'artillerie et les sapeurs, fera près de 4,000 hommes que j'aurai à Corfou. J'ai vu avec peine que vous ayez envoyé les généraux G..... et D..... au corps de Toscane. Il faut les employer ailleurs, et nommer là deux généraux prudents et d'une probité sûre. »

« Sire, ayant appris l'accident arrivé à mon aide de camp Bataille, je m'empresse d'adresser aujourd'hui à Votre Majesté une copie des divers tableaux qu'elle m'avait fait l'honneur de me demander. Dans le cas où les comptes des ministres des finances et du Trésor seraient parvenus à Votre Majesté en très-mauvais état, je la prie de me le faire savoir, et je m'empresserai de lui adresser de nouvelles copies[1]. » Eug. à Nap. Monza, 3 septembre 1807.

« Sire, je m'empresse d'annoncer à Votre Majesté que, conformément aux instructions secrètes que j'avais données au général Miollis, sa division est entrée à Livourne le 25 août, à trois heures, après s'être mise en marche sur deux colonnes. Le général Miollis me mande qu'il a fait doubler les postes toscans par les postes français, que toutes les batteries sont occupées par ses troupes. Il a ordonné l'arrestation des Anglais comme aussi des marchandises ; il a défendu à aucun bâtiment de sortir du port. Le gé- Eug. à Nap. Monza, 3 septembre 1807.

[1] Le capitaine Bataille, officier de mérite, un des aides de camp du vice-roi, envoyé auprès de l'Empereur, s'étant endormi dans sa voiture, perdit ses dépêches placées dans une malle que des voleurs lui dérobèrent. L'Empereur écrivit à ce sujet au prince une lettre curieuse qu'on trouvera plus loin.

néral Miollis se loue particulièrement du consul général de Votre Majesté, qui seconde parfaitement toutes ses mesures. Il paraît même qu'il n'a point à se plaindre du tout du gouvernement toscan. J'ai eu l'honneur de faire plusieurs demandes à Votre Majesté au sujet du payement de ses troupes en Étrurie, et j'attendrai les ordres ultérieurs de Votre Majesté. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 4 septembre 1807.

« Mon fils, qu'est-ce que c'est que le général Ramel qui est à Civita-Vecchia? De quel droit met-il des contributions sur les importations de blé, et au profit de qui? Faites-en justice, et maintenez une bonne discipline parmi les généraux qui sont sous vos ordres. »

Eug. à Nap. Monza, 4 septembre 1807.

« Sire, le 18 frimaire an XIV, Votre Majesté prit à Brunn un décret par lequel elle accordait trois mois de solde en gratification aux officiers et soldats qui avaient été blessés pendant la campagne. A cette époque, le maréchal Masséna commandait l'armée d'Italie, et cette armée avait reçu de Votre Majesté le titre honorable de 8e corps de la grande armée.

« Votre Majesté connaît avec quelle bravoure ce 8e corps se conduisit à Véronette, Caldiéro, ainsi qu'au passage du Tagliamento. Elle sait que, dans ces diverses affaires, plusieurs soldats français perdirent la vie, et qu'un assez grand nombre furent blessés. Tous ceux qui crurent avoir droit au bénéfice du décret de Votre Majesté du 18 frimaire en sollicitèrent auprès de moi l'application.

« J'ordonnai au chef d'état-major de votre armée

d'Italie d'adresser toutes les réclamations que j'avais reçues au ministre de la guerre de France. En l'absence du ministre, le secrétaire général a répondu, le 27 juillet dernier, que les dispositions du décret de Votre Majesté n'étaient point applicables aux militaires de l'armée d'Italie. J'ignore, Sire, si des ordres particuliers de Votre Majesté justifient la réponse du secrétaire général de la guerre; mais je ne puis me défendre d'observer que, le décret accordant une gratification aux soldats blessés *pendant la campagne*, et le corps d'armée sous les ordres du général Masséna faisant alors partie de la grande armée et ayant servi *pendant la campagne*, ce corps a pu croire qu'il n'était pas dans l'intention de Votre Majesté de le priver des faveurs qu'elle avait bien voulu accorder à tous les autres.

« Sire, c'était un devoir pour moi de mettre sous les yeux de Votre Majesté les réclamations qui m'ont été adressées. Votre armée d'Italie, déjà si malheureuse de l'inactivité à laquelle elle a été condamnée dans ces derniers temps, a peut-être plus besoin que toute autre qu'un acte de bonté de Votre Majesté la console d'avoir été privée de l'honneur de vous servir comme elle aurait voulu le faire. Votre Majesté daignera donner, sur l'objet de cette lettre, les ordres qu'elle jugera convenables. »

(*En marge, de la main de Napoléon.*) « Renvoyer au vice-roi pour me faire connaître à combien cela monte. »

« Mon fils, je désire que vous me fassiez un rap- Nap. à Eug. Saint-Cloud,

5 septembre 1807.

port particulier sur la cavalerie de l'armée d'Italie. Le 6e régiment de hussards a 667 hommes présents sous les armes, et n'a que 645 chevaux; le 8e de chasseurs a 784 hommes présents au corps, et 682 chevaux; les quatre régiments de dragons sont également inférieurs en chevaux et faibles en hommes. Faites-moi connaître ce qui empêche qu'ils ne soient à 1,000 hommes et à 1,000 chevaux, comme je l'avais ordonné. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 5 septembre 1807.

« Mon fils, je reçois la lettre par laquelle vous m'instruisez que vous allez passer la revue de la division Clausel, afin de la porter à 5,000 hommes. Mon intention serait que cette division fût porté à 9 ou 10,000 hommes. En effet, les huit régiments français qui sont en Dalmatie ont un présent sous les armes de 10,000 hommes et forment seize bataillons. La division Clausel a, selon le dernier état du 15 août, 4,540 hommes, et le dépôt des huit régiments se compose de 5,000 hommes. La division Duhesme a 1,000 hommes, appartenant à cinq de ces régiments. Je pense donc qu'il faut ainsi organiser la division Clausel, savoir :

« 8e léger, six compagnies de 200 hommes chacune, 1,200 hommes. Il ne restera plus au dépôt que les 6e, 7e et 8e compagnies. Les grenadiers et voltigeurs feront partie des six compagnies qui marchent; 18e léger (même composition) 1,200; 5e de ligne (faire marcher sept compagnies de 200 hommes), 1,400; 23e, sept compagnies de 200 hommes, 1,400; 11e, sept compagnies de 200 hommes, 1,400;

79e, 1,400; 60e, 1,400; 81e, trois compagnies de 200 hommes, 600. Total, 10,000 hommes.

« La division serait donc composée de deux bataillons de six compagnies chacune, formant 2,400 hommes; de cinq bataillons de sept compagnies chacune, 7,000; et d'un bataillon de trois compagnies, 600 hommes. Total, 10,000 hommes.

« Vous enverrez aussi 300 Brescians et 300 hommes de la garde royale, pour marcher avec la division Clausel, de manière que cette division marcherait forte de 10 à 11,000 hommes, ce qui, joint à l'armée française de Dalmatie, formerait plus de 25,000 hommes; mais il faut que ces hommes soient bien armés, bien équipés, et qu'ils aient déjà la meilleure instruction. Si donc les 6,000 hommes qui sont aux dépôts ne vous paraissent pas suffisamment instruits et ne sont pas habillés au 1er octobre, selon l'ordre que j'en donnerai, pour aller renforcer le corps du général Marmont, vous ferez partir la division Clausel dans la situation où elle se trouve actuellement, c'est-à-dire formant 5,000 hommes, mais organisée de manière qu'il n'y ait que trois compagnies par régiment à 200 hommes chaque compagnie. Vous en sentez l'importance; il faut que ces compagnies, arrivant à leurs corps en Dalmatie, puissent verser dans ces corps ce qu'ils ont au-dessus de 100 hommes. Dans ce cas, vous préparerez sur-le-champ trois autres compagnies que vous ferez partir un mois ou six semaines après, de sorte qu'au 1er janvier vous ayez envoyé en Dalmatie les 10,000 hommes qui m'y paraissent nécessaires. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 6 septembre 1807.

« Mon fils, je ne sais si je vous ai mandé que les troupes russes qui quittent Cattaro et même celles de Corfou doivent venir dans la terre ferme de Venise; mon intention est que vous les réunissiez du côté de Trévise et de Padoue, en ayant soin qu'elles soient bien casernées, bien nourries et bien traitées; soit que ces troupes arrivent par terre ou par mer, arrangez-les en conséquence. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 6 septembre 1807.

« Mon fils, vous trouverez ci-joint l'ordre de la Toison d'or, que le roi d'Espagne vous a donné. »

Eug. à Nap. Monza, 6 septembre 1807.

« Sire, j'ai reçu ce matin les ordres de Votre Majesté du 1er septembre. Les mouvements ont de suite été ordonnés pour que les différents détachements se rendent à Ancône. Les premières troupes arrivées pourront probablement passer par mer, car les Russes paraissent en ce moment devant Venise, avec leur garnison de Cattaro, et doivent repartir pour chercher, avec les mêmes bâtiments, celles de Corfou. Je profiterai de cette occasion. Votre Majesté me reproche d'avoir envoyé les généraux D..... et G..... en Toscane; je les avais laissés suivre le mouvement de leur brigade, et je ne savais pas que Votre Majesté eût à se méfier d'eux; je la prie de jeter les yeux sur nos généraux de brigade, et elle verra qu'à l'exception de ceux du 2e corps les autres sont ou éclopés ou pas plus sûrs que les généraux qui sont avec Miollis. J'ai bien les généraux Jalras, Pouchin et Daurier, sur la probité desquels on peut, je crois, compter, mais ils ne peuvent plus faire un service

actif. Ils sont en mauvaise santé; le dernier remplace Miollis à Venise. Si Votre Majesté m'y autorisait, je mettrais Grenier à Venise. Menou suffirait pour Mantoue. Je ne vois donc personne pour changer les généraux Schilt et Dessaix, qui sont au 2e corps, auxquels je n'osais toucher d'après vos ordres. Il y a bien encore les généraux D..... et G....., mais je les crois de la même trempe que les D..... Miollis a des instructions de les tenir ferme, et j'espère que sous lui ils iront droit. J'attendrai les nouveaux ordres avant de rien changer. »

Nap. à Eug. Rambouillet, 7 septembre 1807.

« Mon fils, j'ai reçu la lettre que vous m'avez envoyée du général Lauriston. Je ne sais trop ce qu'il veut dire; mais, si j'entends bien les lois militaires, les généraux de division sont sous les ordres du général en chef. Le plus grand mal qu'il pourrait y avoir, vu l'éloignement de la Dalmatie, ce serait que ces lois n'y fussent pas respectées. J'ai relu aussi la lettre que le pape vous a écrite. Vous savez que je n'ai pas admis le cardinal Litta; ainsi nous verrons le parti que prendront actuellement ces prêtres. Votre aide de camp Bataille m'a perdu mes dépêches, il mérite d'être puni; mettez-le pour quelques jours aux arrêts. Un aide de camp peut perdre en route ses culottes, mais il ne doit perdre ni ses lettres ni son sabre. Le paquet dont le vôtre était chargé n'était pas si gros, qu'il ne pût le mettre dans l'intérieur de la voiture et sous sa main; alors il ne les aurait pas perdus. Tous ces gaillards-là sont des freluquets. »

Nap. à Eug. Rambouillet, 7 septembre 1807.

« Mon fils, mes troupes sont arrivées à Corfou. Expédiez, je vous prie, quatre ou cinq bricks, corvettes ou bâtiments plus légers, pour tenir station à Corfou et protéger les communications avec Naples et la terre ferme de Turquie. »

Nap. à Eug. Rambouillet, 10 septembre 1807.

« Mon fils, je vois par votre dernier état de situation que le 4e régiment de chasseurs a 58 chevaux présents; que le 9e en a 68, et le 25e 165. Je ne connais pas pourquoi ces dépôts ont si peu de chevaux, tandis qu'ils ont ensemble 674 hommes présents. Toutefois faites-en partir tout ce qu'il sera possible pour renforcer ces régiments à Naples, et pressez leur départ de manière qu'il puisse avoir lieu le 1er octobre. Il faut également songer à renforcer davantage l'armée de Naples. Vous avez dû réunir dernièrement à Ancône 1,000 hommes de cette armée. Préparez encore les détachements suivants : un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant et 300 hommes du 14e d'infanterie légère; même chose du 1er de ligne. Je vous ai déjà donné des ordres pour le 6e, qui est à Corfou; même chose pour le 10e de ligne, pour les 20e et 22e légers, et pour les 52e, 62e et 101e de ligne, et pour le 14e léger et le 1er de ligne; ce qui fera 2,700 hommes. Je désire que ces 2,700 hommes soient prêts au 1er octobre, pour se rendre à Ancône et de là à Naples; tout cela pourra marcher avec les 300 hommes de cavalerie. »

Nap. à Eug. Rambouillet, 10 septembre 1807.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 3 septembre. J'attends avec impatience de connaître ce que le gé-

néral Miollis a séquestré à Livourne. Toutes les troupes qui sont à Rome et à Livourne doivent être à la charge du pape et de la reine d'Étrurie. Pour diminuer les charges de la reine d'Étrurie, mon intention est de diminuer considérablement la garnison de Livourne, du moment que les mesures de rigueur que j'ai prescrites auront été exécutées, et que je serai assuré que 2,000 hommes sont suffisants. Je vous ai demandé l'état des troupes napolitaines qui sont en Italie. J'attends cet état, afin de prendre un parti sur elles. »

Nap. à Eug. Rambouillet, 10 septembre 1807.

« Mon fils, j'ai reçu votre lettre, avec les différentes cartes que m'envoie le général Lauriston. J'aurais voulu avoir l'inventaire de ce qui se trouve à Cattaro, en canons et en munitions de guerre et de bouche. »

Eug. à Nap. Monza, 11 septembre 1807.

« Sire, j'ai l'honneur d'annoncer à Votre Majesté que j'ai reçu hier sa dépêche du 5 courant, qui me donne de nouveaux ordres pour la division Clausel. J'ai l'honneur de lui adresser un état de tout ce qui est disponible en ce moment, et je me permets d'en donner l'explication à Votre Majesté. La division de Venise, qui contient tous les dépôts de la Dalmatie, a eu, depuis les dernières grandes chaleurs, une augmentation de 7 à 800 hommes aux hôpitaux, indépendamment de beaucoup de malades à la chambre, qui comptent comme présents. La division Clausel a eu également une augmentation de 500 hommes aux hôpitaux. L'habillement, l'armement

et l'équipement sont complets dans tous les corps; il manque seulement quelques gibernes ou shakos pour les conscrits de 1808; mais tout 1807 est en bon état. Le 25 du mois dernier, et jours suivants, le général Charpentier a réformé ou proposé pour retraite les 600 hommes portés à la colonne des invalides. Le travail va être envoyé au ministre pour son approbation. Il est essentiel ici que j'explique à Votre Majesté pourquoi elle entend parler de réforme, c'est que les bataillons de l'armée de Naples et de Dalmatie font refluer sur les dépôts une quantité de gens impropres au service. Quant aux ouvriers, ils sont indispensables pour l'habillement, pour les bataillons de guerre et pour les conscrits. On aurait en vain recours aux ouvriers citadins; au reste, cela ne donnerait qu'un renfort de 270 hommes. Si le complément de l'envoi en Dalmatie ne devait s'opérer que le 1er janvier, la rentrée des hôpitaux et des conscrits de 1808 remplirait le nombre indiqué par Votre Majesté.

« On peut donc envoyer, au 1er octobre, 5,400 hommes, plus 300 chasseurs brescians, et 300 guéris. Total, 6,000 hommes.

« Les quatre autres mille hommes pourront difficilement être formés six semaines après, à moins que Votre Majesté n'autorise à prendre dans les conscrits de 1808; mais, si Votre Majesté n'autorise le départ du deuxième convoi que le 2 janvier, les mouvements s'effectueront sans la moindre difficulté. »

« Sire, j'ai reçu les ordres de Votre Majesté du 5 septembre; j'ai mis de suite aux arrêts, pour plusieurs jours, mon aide de camp Bataille. Je vais aussi donner l'ordre à Venise pour qu'une petite escadrille de quatre bâtiments légers, commandés par un capitaine de frégate, parte au premier vent favorable pour Corfou. Ils suivront la route d'Ancône, Manfrédonia, Barletta et Otrante, d'où ils passeront de nuit à Corfou.

Eug. à Nap. Monza, 12 septembre 1807.

« On m'annonce à l'instant que la flotte russe, ayant les troupes de Cattaro à bord, a rencontré les Anglais entre l'Istrie et Venise. Ces derniers ont annoncé au commodore russe que, Venise étant déclarée en état de blocus, il leur était impossible de lui permettre d'y entrer. L'amiral russe consentit à s'éloigner de Venise et à se diriger sur Trieste, où il est mouillé en ce moment, avec 2 vaisseaux de ligne, 2 frégates, 2 bricks et 18 à 20 bâtiments de transport. J'ai déjà fait partir en poste un officier, pour engager le commodore russe à mépriser la menace des Anglais et à répondre par la force si on l'y contraint. J'ai recommandé à l'officier de lui faire sentir combien il serait coupable aux yeux de son souverain si ses 2 vaisseaux, ses 2 frégates, se laissaient donner la loi par 1 ou 2 frégates. Aussitôt que l'officier m'aura écrit, je ferai part de l'état des choses à Votre Majesté. J'oubliais de lui dire que j'avais donné l'ordre à l'officier d'état-major d'engager enfin le commodore russe, s'il tenait à ne pas gêner le blocus des Anglais, à débarquer ses troupes à Montfalcone, d'où elles viendraient à Padoue par terre. J'ai sur-

tout recommandé qu'on insistât pour que la flotte russe entrât dans un de vos ports. J'ai pensé qu'il valait mieux les avoir sous les yeux que de les laisser chez les autres. Je désire bien que Votre Majesté approuve ma conduite. »

Eug. à Nap. Monza, 12 septembre 1807.

« Sire, Votre Majesté me charge de lui rendre compte pourquoi, tous les corps de troupes à cheval de l'armée d'Italie ayant reçu l'ordre d'être au complet de 1,000 hommes et 1,000 chevaux, il existe une très-grande différence entre leur complet et leur situation présente. Votre Majesté cite particulièrement le 6e de hussards, qui n'a que 667 hommes et 645 chevaux; et le 8e de chasseurs, qui a 784 hommes et 682 chevaux.

« L'état de situation que j'ai déjà eu l'honneur d'adresser dernièrement à Votre Majesté ne présente, en effet, à la division Lacoste que le nombre d'hommes et de chevaux ci-dessus cités; mais cette force ne comprend que les escadrons de guerre, ce qui est prêt à marcher. A l'article des dépôts de cavalerie de l'armée d'Italie, Votre Majesté trouvera au 6e de hussards un effectif de 350 hommes et 438 chevaux; et au 8e de chasseurs, 254 hommes et 159 chevaux.

« Il résulte que le 6e de hussards excède le complet ordonné en hommes et en chevaux; que le 8e de chasseurs excède également en hommes, mais qu'il lui manque 159 chevaux, dont le régiment n'aurait pas tardé à être pourvu, si le ministre directeur n'avait pas, depuis un mois, suspendu les remontes. Je rappelle à Votre Majesté que c'est par son ordre

exprès qu'on a distrait de leurs régiments les dépôts du 6e de hussards et du 8e de chasseurs. Les 7e et 24e de dragons seraient complets en hommes s'ils avaient reçu leurs conscrits. Le directeur général n'a pas fourni au 30e tous les hommes qui lui étaient nécessaires pour le porter au complet. Je vais réclamer auprès du directeur général, pour un autre régiment, une augmentation; mais il m'avait répondu que, sur la répartition de 1808, les circonstances n'avaient pas permis de faire diriger sur ce corps un nombre d'hommes plus fort que celui qui y a été dirigé, mais qu'on y aurait égard au premier appel que Votre Majesté ordonnerait. Votre Majesté se rappellera sans doute que les dragons ont éprouvé beaucoup de retard pour se rendre à l'armée d'Italie. Les remontes ont été faites en Normandie; cependant, dans peu, le complet aurait été obtenu si le ministre n'avait suspendu les achats. »

Nap. à Eug. Rambouillet, 14 septembre 1807.

« Mon fils, je reçois votre lettre par laquelle vous m'apprenez que les troupes russes sont arrivées à Venise, et que l'escadre russe est en Istrie. Je suis fâché que vous ne me fassiez pas connaître de combien de vaisseaux et de frégates cette escadre est composée. Du moment que les troupes russes seront débarquées, faites-les placer dans les lieux que vous jugerez les plus convenables, tels que Padoue, Trévise, Bassano, et ayez soin qu'elles s'y trouvent bien. Faites avancer à leur trésorier, sur son reçu et sur la demande qui vous en sera faite, les fonds qui pourraient être nécessaires pour leur payer jusqu'à la

concurrence d'un mois de solde, en supposant qu'ils n'aient pas d'argent. Envoyez un officier pour instruire les généraux qui les commandent de ce qui s'est passé à Copenhague, et leur dire de se méfier des Anglais. Faites dire aux commandants de leurs vaisseaux que, dans le cas où ils s'apercevraient que les Anglais commettent des hostilités contre les pavillons russes, ils peuvent se retirer dans les ports d'Ancône, de Corfou et de Tarente. Dirigez-les sur le port d'Istrie, où ils doivent aborder, et envoyez sur-le-champ dans ce port un bataillon et deux compagnies d'artillerie, pour y construire des batteries, de manière que je n'aie pas à craindre l'affront d'apprendre que le pavillon ait été insulté par les Anglais dans mes ports; ayez soin aussi de donner des ordres à Ancône pour que le port soit tenu en bon état de défense, que les vaisseaux russes soient bien traités, et surtout qu'ils y soient protégés, si jamais il y a lieu, contre les Anglais. Il ne faut pas cependant ébruiter cela. En instruisant les Russes des affaires de Copenhague, vous leur ferez comprendre qu'il est possible que les Anglais aient donné des ordres pour arrêter leurs bâtiments. Enfin je vous recommande que les troupes russes soient bien traitées et qu'elles n'aient aucune espèce de rixe avec mes troupes. Recommandez également à mes préfets, et aux peuples de l'endroit où ils seront, de les bien accueillir. Le comte de Tolstoï, ambassadeur de Russie, sera ici dans huit jours; vous en donnerez la nouvelle au général russe, afin qu'il envoie à Paris son état de situation et corresponde avec lui pour

tous ses besoins. Ayez soin que les généraux russes et autres officiers supérieurs qui arriveraient à Milan soient traités à la cour avec une particulière distinction : telle est ma volonté. »

Nap. à Eug. Rambouillet, 15 septembre 1807.

Mon fils, j'ai lu un rapport du chef du bureau topographique d'Italie. Je vois que le terrain compris entre l'Adige et la Sésia est à peu près achevé, mais qu'il n'y a rien de fait entre l'Adige et l'Isonzo. Je crois vous avoir déjà mandé qu'il fallait faire travailler à la carte du pays entre l'Isonzo et le Tagliamento d'abord, et ensuite à celle du Tagliamento à l'Adige. La partie de l'Isonzo au Tagliamento devient très-pressante, puisque ce sera là le théâtre de la guerre. »

Nap. à Eug. Rambouillet, 16 septembre 1807.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 11 à minuit. J'y vois que la division Clausel est composée de 5,482 hommes, mais je ne vois pas de combien de compagnies chaque bataillon est composé. C'est à cela que vous devez porter votre principal soin. Je consens qu'il ne parte du 8e léger que 517 hommes, mais je ne voudrais pas que ces 517 hommes formassent six compagnies, je voudrais qu'ils n'en formassent que trois; même observation pour le 18e léger, le 5e de ligne; le 11e, qui est de 800 hommes, pourrait envoyer quatre compagnies; même observation pour le 23e, pour le 60e, etc. En les organisant ainsi, mon but est de fournir des hommes aux cadres qui sont en Dalmatie et de faire partir, deux ou trois mois après, cinq autres mille hommes,

ce qui ne sera point difficile à faire, puisque 1,000 hommes existent déjà aujourd'hui qu'il y a 3,000 hommes à recevoir de la conscription de 1808, et qu'ainsi ce nombre pourra bientôt être envoyé. Quant aux 5 ou 600 invalides, il est urgent que vous chargiez le général Charpentier d'en passer la revue, afin de s'en débarrasser. Il faut songer aussi que le moment actuel est celui où il y a le plus de malades en Italie, et qu'en novembre les dépôts de Dalmatie gagneront plus de 500 hommes par la sortie des hôpitaux. Au total, mon intention est que la division Clausel soit toute composée de compagnies de 200 hommes, afin qu'elle puisse incorporer en Dalmatie. »

Eug. à Nap. Monza, 17 septembre 1807.

« Sire, j'ai reçu l'ordre de la Toison d'or, que Votre Majesté a eu la bonté de m'envoyer. J'écrirai au roi d'Espagne pour le remercier de ce cadeau; mais je prie Votre Majesté de vouloir bien agréer mes premiers et plus sincères remercîments. Je dois sûrement cet ordre à ses bontés, et je n'osais m'attendre à en avoir cette nouvelle marque.

« Votre Majesté sait, j'espère, que tout ce qu'elle daigne faire pour moi n'est pas fait pour un ingrat. »

Eug. à Nap. Monza, 19 septembre 1807.

« Sire, j'avais eu l'honneur d'annoncer à Votre Majesté que l'escadre russe avait été se réfugier à Trieste après la menace que lui avaient faite les Anglais. J'apprends aujourd'hui par l'officier d'état-major que j'avais envoyé à Trieste : 1° que le com-

modore russe avait écrit à son ambassadeur russe à Vienne pour avoir des instructions; 2° que M. Séguier, consul de Votre Majesté, avait cherché tous les moyens imaginables pour engager l'escadre russe à se rendre à Venise; 3° qu'enfin, après le retour du courrier de Vienne, M. le commodore a mis à la voile pour se rendre à Venise; il avait nos pilotes à bord, et je pense que, sans le vent qui était contraire et le temps brumeux, j'aurais déjà appris qu'ils sont en vue de Venise. Aujourd'hui que j'ai reçu la lettre de Votre Majesté du 14, je vais envoyer un aide de camp près du commodore Baratinsky, chargé de toutes les intentions que Votre Majesté a bien voulu me détailler.

« Je suis heureux d'avoir pressenti les intentions de Votre Majesté relativement aux batteries à faire à Pola. Comme par une lettre de Tilsitt, du prince de Neufchâtel, j'avais appris que l'escadre russe devait hiverner dans un des ports d'Italie, et Pola étant le seul pour la recevoir, j'y avais envoyé un détachement d'artillerie et deux compagnies d'infanterie pour y établir plusieurs batteries fermées. D'après les nouveaux ordres de Votre Majesté, je vais augmenter le détachement d'artillerie, et j'enverrai quatre compagnies d'infanterie française, ainsi que trois compagnies du bataillon d'Istrie; le tout sous les ordres d'un officier supérieur.

« Je ne dois pas laisser ignorer à Votre Majesté que l'esprit des officiers russes à bord de l'escadre n'est pas des meilleurs. Ils n'ont pas craint de dire hautement, dans les cafés de Trieste, qu'ils avaient

peine à comprendre la conduite de leur souverain à l'égard de Votre Majesté. Il paraît que le commodore Baratinsky est un homme sans éducation, et auquel on aura beaucoup de peine à faire comprendre tout ce que Votre Majesté désire qui lui soit dit. Au reste, Sire, d'après votre intention, les ordres sont donnés partout pour qu'on reçoive et traite très-bien les Russes. A Venise, à Trévise et à Padoue, on n'épargnera ni les fêtes, spectacles, etc. »

Eug. à Nap. Monza, 22 septembre 1807.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté la situation de son armée d'Italie au 15 septembre; elle y verra sans doute avec peine que le 2e bataillon du 3e de ligne italien, faisant partie de la division Miollis, parti de Venise fort de 900 hommes, n'a plus que 295 hommes présents, le reste étant à l'hôpital par suite des fièvres qui régnaient à Venise, où ils étaient en garnison.

« Si Votre Majesté me permettait de faire rentrer ce régiment ainsi réduit, il pourrait se refaire dans le royaume, et, vers le mois de décembre, il reprendrait le cours de sa destination. »

Nap. à Eug. Fontainebleau, 25 septembre 1807.

« Mon fils, je vous ai fait connaître, par ma lettre de ce jour, que mon intention était que 3 ou 4,000 hommes se rendissent d'Ancône et des dépôts de l'armée de Naples pour renforcer cette armée. J'ai aussi donné ordre que le régiment d'Isembourg s'y rendît, mais alors il ne restera plus de troupes suffisantes dans les États du pape. J'ai donc pensé que le meilleur moyen était de diriger sur Ancône toute

la division Duhesme, qui est à Civita-Vecchia, que vous pourrez compléter de manière à former un corps de 3,000 hommes, et que vous y joigniez un ou deux escadrons de cavalerie de 300 ou 400 hommes, avec six pièces de canon. Ainsi la division d'Ancône sera de près de 4,000 hommes. Vous pourrez d'abord faire marcher ces forces de Brescia sur Bologne, et vous me ferez connaître le jour de leur arrivée dans cette dernière ville. Elles s'y reposeront trois jours, après lesquels elles continueront leur marche sur Ancône, si elles ne reçoivent de contre-ordre. Ces troupes sont destinées à prendre possession du duché d'Urbin, de la province de Macerata, de Fermo, de Spoletto, afin de bien établir ma communication avec le royaume de Naples. Lorsque ces troupes seront arrivées à Bologne, vous pourrez laisser transpirer le but de ce mouvement, dont je ne veux pas faire mystère, sans pourtant le dire officiellement. Je vous ai fait connaître que mon intention est que toutes les troupes qui sont dans le royaume d'Étrurie doivent être nourries, habillées et soldées par le roi d'Étrurie, et que celles qui se trouvent dans les États du pape doivent être nourries, habillées et soldées par le pape. Cela ne laissera pas que de faire une assez grande économie. Envoyez directement à Corfou tout ce qui est nécessaire à la solde, habillement et entretien du 5e régiment de ligne italien. »

« Mon fils, faites partir d'Ancône 1,200 ou 1,500 hommes au plus des différents détachements qui s'y

Nap. à Eug. Fontainebleau,

25 septembre 1807.

trouvent, appartenant aux troupes qui sont dans le royaume de Naples. Ce détachement partira le 15 octobre pour se rendre à Naples. Le 1er novembre, un pareil détachement des dépôts de l'armée de Naples partira pour se rendre à cette armée, de manière à renforcer les corps de 3 à 4,000 hommes. »

Eug. à Nap. Monza, 25 septembre 1807.

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que, le 21 septembre au soir, le convoi russe, composé de 2 vaisseaux, 3 frégates et 23 transports, est enfin venu mouiller dans la rade de Tréporti. L'officier d'état-major s'est rendu le 22, de grand matin, à bord du commodore. Celui-ci a paru très-inquiet de son mouillage, et il a consenti à ce que ses transports rentrassent à Malamocco, et à ce que 40 bateaux vinssent de Venise à bord de ses vaisseaux chercher le transport qu'ils portaient. Toutes ces troupes, formant un total de 4,500 hommes, ont dû être réunies le soir même du 22 à Mestre, et devaient partir le 23 pour Padoue; quant à M. le commodore, il paraît que son intention est de se rendre avec sa flotte dans la rade de Trieste.

« La présence des Anglais, qui ont cependant communiqué sans cesse avec lui, le gêne beaucoup. Un aide de camp a dû arriver à Venise le 22 au soir. J'attends sa réponse sur les instructions que je lui ai données, et j'espère avoir demain de ses nouvelles et apprendre qu'il aura obtenu que l'amiral entre dans nos ports, et surtout qu'il se méfie des Anglais. Mais, comme j'ai déjà eu l'honneur de le dire à Vo-

tre Majesté, il est très-difficile de se faire entendre de ces gens-là. Le commodore n'a point voulu d'argent, et a seulement accepté des légumes et quelques bœufs. Quant aux troupes de terre, le colonel qui les commande a dit qu'il préférait donner les vivres de campagne à sa troupe plutôt que de l'argent, et, sur sa demande et ses reçus, l'ordonnateur lui en fera fournir, à moins que Votre Majesté n'en juge différemment.

« J'espère, demain ou après-demain, envoyer à Votre Majesté l'état de situation des troupes débarquées. »

Nap. à Eug. Fontainebleau, 26 septembre 1807.

« Mon fils, j'ai reçu votre lettre du 15 septembre, dans laquelle vous me faites plusieurs questions sur ce qu'on doit faire des marchandises anglaises saisies à Ancône. 1° Que doit-on faire de ces marchandises? *On doit les vendre au profit de l'armée.* La moitié de leur produit doit être déposée dans une caisse particulière à Milan; l'autre moitié sera distribuée aux corps d'armée qui ont fait les saisies. 2° Qui doit juger les réclamations? *C'est le tribunal des prises qui doit décider.* »

Nap. à Eug. Fontainebleau, 26 septembre 1807.

« Mon fils, je ne vois pas de difficulté que, pour compléter le nombre d'hommes que je vous ai donné l'ordre d'envoyer à Naples, vous preniez dans les dépôts des conscrits de 1808. Mon intention est spécialement, comme je vous l'ai fait connaître par ma lettre d'hier, d'envoyer à Naples en octobre et en novembre, en y comprenant les détachements que

vous avez à Ancône, 3 à 4,000 hommes pour renforcer les régiments de l'armée de Naples. Je n'ai pas besoin de vous recommander de presser autant que possible le complément des garnisons de Corfou. »

Nap. à Eug. Fontainebleau, 26 septembre 1807.

« Mon fils, j'ai arrêté ce matin tous les comptes des finances du royaume d'Italie; vous pouvez faire imprimer et publier ces comptes, comme vous le fera connaître M. Aldini. J'ai donné l'ordre que l'on portât la liste civile, pour 1807, à 6 millions, ce qui fera une augmentation de 700,000 francs. »

Eug. à Nap. Monza, 26 septembre 1807.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté un rapport du ministre de la guerre pour lequel j'ose demander son attention. Voici le fait en quatre mots : Sa Majesté ordonna dernièrement que son royaume d'Italie se chargeât de fournir les vivres de son armée française en Italie. Quant au mode de payement, voici les propres termes de Votre Majesté : *Les payements seront faits au royaume d'Italie par un prélèvement sur les subventions mensuelles.* C'est l'exécution de ces propres termes que nous réclamons aujourd'hui. Les ministres du Trésor et de l'administration de la guerre de l'Empire français veulent traiter le Trésor italien comme des fournisseurs. Ainsi on ne payerait jamais tous les mois que les trois quarts de ce qui est fourni; ainsi il resterait comme à l'ordinaire, à la fin de chaque année, une dette d'*un* ou de *deux* millions. Enfin, Sire, votre Trésor d'Italie sera à la merci des bureaux de Paris,

qui vraisemblablement auront tout autre intérêt à payer d'autres fournisseurs, plutôt que de rembourser les avances du Trésor.

« Les termes de Votre Majesté que j'ai rapportés plus haut sont la preuve que ce ne sont pas là ses intentions, et je prends la respectueuse liberté de lui demander que (puisque la bonne comptabilité du Trésor de France l'exige) votre ministre du Trésor de l'Empire prélève chaque mois sur la subvention du royaume d'Italie la somme totale de la dépense calculée sur la situation vraie de l'armée au 15 de chaque mois précédent. Si Votre Majesté a la bonté de donner cet ordre, toute réclamation cesserait; elle mettrait fin à des réclamations qui sont réellement justes de la part du Trésor de son royaume d'Italie. »

Nap. à Eug. Fontainebleau, 27 septembre 1807.

« Mon fils, le cardinal Bayanne se rend à Paris. Il passera par Milan; mon intention est qu'à Milan vous l'empêchiez de passer outre, et que vous lui demandiez si, dans son âme et conscience de cardinal, il croit ses pouvoirs et ses instructions suffisantes pour arranger tous les points de discussion qui existent avec la cour de Rome; que, s'il ne se croit pas assez autorisé, il doit écrire à Rome qu'il a été retenu à Milan, vu les explications qu'on lui a demandées; s'il a tous les pouvoirs et instructions nécessaires, il peut continuer sa route. S'il n'était pas encore parti de Rome, vous écririez à M. Alquier dans ce sens, et vous lui feriez connaître qu'il serait convenable que le cardinal Bayanne ne partît pas

de Rome, s'il n'a pas les instructions nécessaires. »

Nap. à Eug. Fontainebleau, 28 septembre 1807.

« Mon fils, il paraît qu'il y a deux partis dans les troupes russes, dont l'un n'aime point l'empereur ni les princes de sa famille. Faites observer secrètement les uns et les autres, faites retenir leurs propos, et envoyez-moi leurs noms, afin que je connaisse ceux qui sont attachés à l'empereur et ceux qui ne le sont pas. »

Nap. à Eug. Fontainebleau, 29 septembre 1807.

« Mon fils, les marchandises anglaises traversent le royaume d'Italie; une partie de celles qu'on a trouvées à *Livourne venaient de Milan*. Il est temps que cela finisse. Tenez un conseil pour que toutes les marchandises anglaises soient confisquées à la fois dans mon royaume d'Italie, et que toutes les mesures soient prises pour empêcher qu'elles ne passent aux frontières. *Guerre sans relâche aux marchandises anglaises*, c'est le moyen d'arriver à la paix. Beaucoup de marchandises traversent le royaume avec des plombs faux. Il paraît que les douanes, en Italie, sont mal menées. »

Nap. à Eug. Fontainebleau, 29 septembre 1807.

« Mon fils, j'ai reçu votre lettre du 24[1]; elle ne m'a pas satisfait. Je ne conçois pas comment on peut mettre en doute si les rues de Mantoue doivent être éclairées; je ne conçois pas plus pourquoi les villes de Modène, Reggio, Pavie, Crémone, Vérone, Créma, etc., etc., etc., ne le seraient pas; si elles le sont aujourd'hui, mon intention est donc que, dans

[1] Cette lettre du prince Eugène (du 24) nous manque.

toutes les villes où il y a illumination, elle soit maintenue; et que, dans celles où il n'y en a pas, on ne l'accorde qu'autant que la ville aurait le moyen d'y pourvoir. Quant à Mantoue, Porto-Legnago, Palmanova, comme places fortes, elles doivent être illuminées la nuit; mais, en général, ces illuminations ne coûtent pas cher, on peut les faire économiquement et mettre plus ou moins de lanternes. L'illumination de Paris coûte moins de 400,000 francs; on peut organiser l'éclairage de Mantoue de manière qu'il ne coûte pas plus de 7 à 8,000 francs; mais cet éclairage, s'il n'est pas complet, le sera au moins pour les besoins publics et pour le service de la place. »

Nap. à Eug. Fontainebleau, 30 septembre 1807.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 25; vous avez été bien au delà de mes intentions. Je ne conçois pas comment vous faites offrir de l'argent à l'escadre russe; cela n'a pas de sens, je ne conçois pas comment vous avez envoyé des vivres à cette escadre, quand elle ne vous en demandait pas et qu'elle n'était pas mouillée dans vos ports. Je ne conçois pas comment vous avez offert de l'argent aux troupes russes. On est toujours à temps; il faut laisser demander, et accorder. Je ne veux point qu'elles soient mieux nourries que mes troupes, vous ne leur avancerez rien au delà. Quant à la solde, vous ne leur accorderez d'argent qu'après vous être bien assuré qu'ils n'en ont pas, et qu'ils n'ont aucun moyen d'en avoir. Quant à l'escadre, il faut ne lui rien fournir, à moins qu'elle ne soit dans mes ports. Ainsi donc, mon in-

tention est d'accorder aux Russes ce qui leur est nécessaire, mais de ne leur rien offrir, et de ne pas tant courir à leur rencontre : c'est trop exagérer les choses. »

Nap. à Eug. Fontainebleau, 1er octobre 1807.

« Mon fils, l'Impératrice a fait présent à la vice-reine d'Italie d'une guirlande d'hortensia. Je désire que, sans que la princesse en sache rien, vous la fassiez estimer par de bons bijoutiers, et que vous me fassiez connaître cette estimation, pour que je voie de combien ces messieurs ont l'habitude de me voler. »

Nap. à Eug. Fontainebleau, 1er octobre 1807.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 22, par laquelle vous me faites connaître que la division Clausel est de plus de 5,500 hommes. Je vois avec peine que vous n'avez pas exécuté l'ordre que je vous ai donné de réduire le nombre de compagnies de manière que les 752 hommes du 8e léger ne formassent que trois compagnies de 225 hommes chacune; *idem* pour les 610 hommes du 18e; pour le 5e de ligne, vous ferez partir quatre compagnies; pour le 11e, trois; pour le 23e, quatre; pour le 60e, trois; pour le 79e, trois; et deux pour le 81e; de manière que chaque compagnie sera de 200 à 250 hommes. Mon intention est que ces compagnies, arrivées à Zara, soient incorporées dans les deux premiers bataillons, et que les cadres reviennent à l'armée. Le général de division, les deux généraux de brigade, marcheront avec cette division, pour inspecter son passage; mais, quand elle sera arrivée en Dalmatie et incor-

porée, tout cela rentrera en Italie. Cette division doit être considérée comme un envoi de renfort. »

« Mon fils, j'ai reçu votre lettre relative à l'escadre russe. Je vous ai mandé, par ma lettre d'hier, qu'il y avait des mesures à garder, et qu'il ne fallait pas trop de prévenances. Je vous avais dit de bien traiter les officiers généraux qui viendraient à Milan; mais je ne vous avais pas dit d'envoyer des invitations à des commandants d'escadre pour venir vous voir. » Nap. à Eug. Fontainebleau, 2 octobre 1807.

« Sire, j'ai reçu ce matin les ordres que Votre Majesté m'a fait l'honneur de me donner, relativement au cardinal de Bayanne, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'écrire à Votre Majesté. Hier soir le cardinal était pressé de partir, et il s'est en effet mis en route hier à trois heures après midi. Je lui ai néanmoins envoyé, ce matin à onze heures, un courrier, et je lui ai écrit pour l'engager à revenir. J'ai cru devoir donner pour motif de l'invitation que, venant de recevoir des lettres de Fontainebleau qui le concernaient, il était urgent que je conférasse avec lui. J'espère que le cardinal reviendra, et alors j'exécuterai en tous points les ordres de Votre Majesté. » Eug. à Nap. Milan, 2 octobre 1807.

« Sire, j'ai l'honneur de prévenir Votre Majesté que le général Miollis m'envoie enfin les états de toutes les marchandises anglaises, ou soupçonnées telles, arrêtées à Livourne. Le total de l'expertise se monte à 2,500,080 francs. Je dois cependant obser- Eug. à Nap. Milan, 2 octobre 1807.

ver à Votre Majesté que la moitié de ces marchandises sont des denrées coloniales ayant certificat d'origine non anglaise. On n'a écouté jusqu'à présent aucune réclamation, et, lorsqu'il en viendra, je les adresserai au conseil des prises à Paris. »

Eug. à Nap. Milan, 2 octobre 1807.

« Sire, conformément aux ordres de Votre Majesté, j'ai ordonné, à Ancône et à Civita-Vecchia, qu'on vendît à l'enchère publique les marchandises séquestrées, et le montant sera distribué suivant ses ordres. Quant à Livourne, j'ai suspendu la vente et j'ai autorisé le général Miollis à recevoir les offres du commerce de Livourne pour racheter les marchandises séquestrées.

« Je soumettrai toutefois ces offres à Votre Majesté, et je pense que si le commerce donnait un million ou un million et demi, on pourrait accepter, afin d'éviter toute réclamation. Votre Majesté me donnera ses ordres, auxquels je me conformerai rigoureusement. »

Nap. à Eug. Fontainebleau, 3 octobre 1807.

« Mon fils, je vous envoie le général Lemarois; vous lui donnerez le commandement du duché d'Urbin, de la marche d'Ancône, et des provinces de Macerata et Fermo. Vous lui donnerez pour instructions de prendre le commandement de toutes les troupes, soit du pape, soit des miennes, qui se trouvent dans ces provinces; de placer son quartier général à Ancône, et de réunir ses troupes, afin qu'au premier ordre que je lui en donnerai il puisse prendre possession de ces provinces, en séquestrer le

revenu, et y établir une administration provisoire. »

« Sire, j'envoie à Votre Majesté la lettre du colonel russe commandant la division, que j'ai reçue ce matin par le chef d'état-major. Ce dernier m'a fait plusieurs demandes : 1° 8,850 sequins chaque mois pour l'entretien de cette division; 2° 15,000 sequins pour trois mois de solde arriérée. J'ai accordé les 8,850 sequins par mois, et ils seront payés régulièrement à commencer de septembre. Quant à la deuxième demande, j'ai l'honneur de demander les ordres de Votre Majesté, attendu que la somme m'a paru forte. » Eug. à Nap. Milan, 5 octobre 1807.

« Sire, je m'empresse de rendre compte à Votre Majesté que je viens de mettre en route le reste de la division Duhesme; elle arrivera à Bologne les 10 et 11, ainsi que Votre Majesté l'a ordonné, et partira de Bologne les 14 et 15, si je ne reçois pas de contre-ordre. Je ne laisserai rien transpirer du but de cette marche qu'après son départ de Bologne. » Eug. à Nap. Milan, 5 octobre 1807.

« Mon fils, faites partir tous les hommes qui sont destinés pour la garde impériale, venant des régiments de l'armée d'Italie et de celle de Naples; dirigez-les sur Paris. Je suppose que ce sont de vieux soldats, des hommes d'un bon service[1]. » Nap. à Eug. Fontainebleau, 6 octobre 1807.

[1] Le prince Eugène avait obtenu (à la suite d'une lettre écrite le 27 septembre) de l'Empereur la formation d'un corps de 600 hommes d'élite, choisis dans les grenadiers et dans les chasseurs de l'armée d'Italie, pour être incorporés dans la garde impériale. 350 avaient été

Eug. à Nap. Milan, 6 octobre 1807.

« Sire, le cardinal de Bayanne est venu me voir ce matin, et je lui ai remis la lettre que M. Champagny m'avait envoyée pour lui. Je n'ai eu besoin de rien ajouter à cette lettre, et le cardinal m'a quitté pour expédier un courrier à Rome, afin de demander des pouvoirs illimités ou son rappel. »

Eug. à Nap. Milan, 6 octobre 1807.

« Sire, j'ai l'honneur d'annoncer à Sa Majesté le départ de la division Clausel, conformément à vos ordres. Elle part forte de 5,700 hommes; elle sera en route le 14 et le 15 octobre, excepté les deux compagnies du 3e de ligne italien, qui se rendront par mer. Cette division sera annoncée comme ne donnant que quelques renforts pour alimenter les régiments qui s'y trouvent. Suivant les ordres de Votre Majesté, les généraux marchent avec les divisions et reviendront avec les cadres.

« J'ai reçu ce matin les dépêches contenant les reproches que me fait Votre Majesté à cause de mon empressement de condescendre aux demandes de la flotte russe.

« Mes dernières dépêches informent Votre Majesté des mesures que j'ai prises pour faire payer l'entretien d'un mois à raison de 8,850 sequins. »

Nap. à Eug. Fontainebleau, 7 octobre 1807.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 2 octobre avec la copie de la lettre du contre-amiral Baratinsky. Si cet amiral appartient à l'escadre de (*propre main*) la Baltique, pas de doute qu'il ne doive

réunis par ses soins et habillés à Milan. Ils venaient des divers corps et de la Dalmatie. 150 autres devaient arriver de Naples.

se joindre à l'escadre de l'amiral Siniavin. S'il est de l'escadre de la mer Noire, il doit encore se rendre à Corfou, pour de là passer les Dardanelles (*propre main*); j'ai obtenu la permission de la Porte. Du reste, il ne faut plus se mêler de cela. »

Nap. à Eug. Fontainebleau, 8 octobre 1807.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 3 octobre. Dans les 8,850 sequins que vous faites donner par mois à la division russe de Cattaro, la solde se trouve-t-elle comprise? Comme vous avez les états de situation de cette division, vous pouvez comparer ce traitement avec celui des troupes françaises; vous avez bien fait d'accorder les 8,850 sequins; quant aux 15,000 sequins, cela ne presse pas. Faites tenir note de tout ce que vous faites donner aux Russes, afin qu'on puisse établir une compensation avec les magasins de Cattaro et de Corfou; faites-moi connaître la quantité de vivres que les Russes ont laissés à Cattaro, et ce que cela vaut. »

Nap. à Eug. Fontainebleau, 8 octobre 1807.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 3 octobre, avec la lettre du cardinal Bayanne, qui y était jointe; vous avez eu tort de faire revenir le cardinal de Turin; vous sentez que cela va faire de l'éclat, et que ce n'était pas là mon but. L'esprit de votre instruction était tel, que vous deviez envoyer au cardinal Bayanne une personne de confiance pour lui dire de ne pas quitter Turin jusqu'à nouvel ordre, ce qui se colore par le prétexte d'une maladie ou autrement, s'il n'avait pas eu pleins pouvoirs nécessaires pour terminer toutes nos discussions avec

le pape. Vous avez agi là avec beaucoup trop de légèreté. Dans les affaires diplomatiques, c'est manquer de sagesse que de mettre le public dans sa confidence : or c'est ce que vous faites lorsque, pour une affaire hypothétique et provisoire, vous faites revenir le cardinal à Milan. »

Nap. à Eug. Fontainebleau, 9 octobre 1807.

« Mon fils, je vous ai déjà mandé d'envoyer du biscuit et du blé de Venise à Corfou; faites-en aussi passer d'Ancône. Le 5e de ligne italien, qui est à Corfou, est mal habillé; faites-lui envoyer les objets qui lui manquent pour qu'il soit en bon état. Je vous ai déjà donné l'ordre de faire partir des conscrits pour compléter les compagnies du 6e de ligne et du 5e italien à 140 hommes. Faites partir 25 milliers de poudre d'Ancône, et 125 milliers de Venise pour Corfou, une grande quantité de poudre étant nécessaire pour cette île. Faites partir 1 million de cartouches de Venise pour Corfou. Rendez-moi compte du départ de tous ces objets. Envoyez quatre petits bâtiments de marine italienne pour rester en station à Corfou, pour servir à maintenir libre la communication entre l'Albanie et le royaume de Naples, et en éloigner les corsaires. »

Nap. à Eug. Fontainebleau, 9 octobre 1807.

« Mon fils, mon ministre a quitté Lisbonne; faites mettre l'embargo sur les bâtiments portugais à Civita-Vecchia, Ancône, Venise, Livourne, et dans tous les ports qui sont en notre pouvoir. J'apprends qu'on a tiré des traites de Corfou sur vous pour payer les notes des bâtiments qui transportent les trou-

pes russes; une pareille chose serait absurde. »

« Sire, je découvris, il y a à peu près quatre mois, qu'il se préparait dans la Toscane une grande conspiration contre la sûreté et la tranquillité du royaume d'Italie. Eug. à Nap. Monza, 9 octobre 1807.

« Je mis toute mon activité et toute ma surveillance à connaître les chefs, les moyens et le but des conspirateurs.

« Le résultat de mes recherches fut, *non pas qu'il existait une grande conspiration*, mais que quelques hommes déjà prévenus de plusieurs crimes étaient en quelque sorte enrégimentés sous la direction de quatre ou cinq prêtres mauvais sujets, et destinés à porter le trouble dans les départements les plus voisins de la Toscane, à la première occasion favorable.

« Je mis tout de suite en campagne quelques espions qui se lièrent avec les brigands, et je sus par eux tout ce qu'il m'était important de savoir.

« Les chefs des brigands étaient l'archiprêtre *Ricci*, de San-Martino-in-Ovillo, l'archiprêtre de Couvercelle, le vicaire de Rocca-San-Calciano (commune de l'État toscan), et un prêtre nommé Lega, de Faënza, ancien chef de brigands.

« Les agents, une foule de brigands inutile à nommer.

« Les moyens connus, une correspondance très-active avec quelques mauvais sujets du Rubicone, et un rassemblement déjà assez fort, chez les quatre ou cinq prêtres toscans, d'armes et de munitions.

« Le but, exciter un soulèvement dans le Rubicone, et étendre ensuite ce soulèvement aussi loin qu'on pourrait; faire massacrer les fonctionnaires publics, les hommes attachés à votre personne, etc., etc.

« J'appellerai sur cette affaire toute l'attention de M. d'Aubusson, et toute l'activité du directeur général de la police du royaume.

« Sire, je dis avec plaisir à Votre Majesté que ces fonctionnaires ont également bien fait leur devoir.

« Tous les coupables qui ont pu être arrêtés dans le royaume le sont. Deux ont été enlevés dans l'État romain, par les soins de Guicciardi.

« On poursuit les autres.

« Quelques-uns de ceux qui étaient en Toscane sont aussi arrêtés, et j'ai pris les mesures nécessaires pour l'enlèvement de quelques autres.

« A mesure qu'on arrête quelques-uns de ces misérables, on les dirige sur Bologne, où sera faite la première instruction de police; et, sur le rapport qui me sera fait de cette première instruction, je livrerai les coupables à une commission militaire ou au tribunal spécial qui existe encore.

« En adressant à M. d'Aubusson la liste des individus toscans et italiens retirés en Toscane, qui m'étaient connus comme chefs ou agents de la conspiration, je lui avais donné les instructions suivantes :

« 1° Faire enlever et diriger sur Bologne tous ceux qu'il pourrait atteindre de cette manière;

« 2° Solliciter auprès du gouvernement toscan

l'arrestation et l'extradition de tous ceux qui ne pourraient être enlevés;

« 3° Obtenir que même les sujets toscans qui seraient arrêtés pour cette affaire par le gouvernement toscan pussent aussi être traduits à Bologne pour y être interrogés et jugés avec leurs complices.

« M. d'Aubusson me rend compte des mesures qu'il a prises pour l'exécution de mes ordres; et il en résulte, ainsi que je m'y étais bien attendu, que le gouvernement toscan s'y est si mal pris, que beaucoup de prévenus ont échappé et que très-peu sont arrêtés.

« Parmi ces derniers est l'archiprêtre *Ricci*, qu'il serait très-important d'avoir à Bologne, en présence de ceux de ses complices qui y sont déjà.

« M. d'Aubusson me mande qu'il n'espère pas que le gouvernement toscan consente à le livrer, et je rends compte de cet avis à Votre Majesté, afin qu'elle daigne me donner à moi-même et faire donner à M. d'Aubusson les ordres et instructions qu'elle jugera convenables.

« Pour ma part, je continue à faire interroger ceux qui sont arrêtés, et à surveiller la poursuite de ceux qui peuvent l'être encore.

« J'aurai l'honneur de rendre un compte plus détaillé de cette affaire à Votre Majesté, aussitôt qu'il m'aura été fait rapport sur les premiers interrogatoires de ceux qui sont déjà détenus. »

« Mon fils, j'avais, je crois, formé à Alexandrie une réserve de grenadiers et de voltigeurs pour joindre

Nap. à Eug. Fontainebleau.

16 octobre 1807.

à l'armée d'Italie. Écrivez au général Menou que, cette réserve étant désormais inutile, elle doit être dissoute, et chaque compagnie renvoyée à son corps; vous ne les porterez plus à l'avenir sur l'état de l'armée d'Italie. »

Nap. à Eug. Fontainebleau, 16 octobre 1807.

« Mon fils, il y a besoin aux bouches du Cattaro de 100 milliers de poudre, d'une vingtaine de milliers de boulets, et de 8 à 900,000 cartouches; faites-les-y passer sans retard, en profitant d'une bonne occasion par mer. Joignez à cet envoi quelques affûts; il doit d'ailleurs y avoir là du bois pour en faire. Je vois avec plaisir que, le 9 novembre, 1,500 hommes des dépôts de Naples arriveront dans ce royaume, ce qui, avec le régiment d'Isembourg, fera 3,500 hommes de renfort; faites-moi connaître ce qu'il est possible d'envoyer des dépôts de l'armée de Naples pour renforcer les bataillons de guerre. Remettez-moi à cet effet un état de situation de ces dépôts au 15 octobre, présentant ce qui en est parti par vos ordres, ce qui compose les cadres, en distinguant ce qui est hors de service et ce qu'on pourrait faire partir au 15 novembre. Je vois dans votre état de situation du 1er octobre que les deux bataillons de guerre du 13e de ligne ont 600 malades. C'est un signe qu'ils sont placés dans un lieu malsain. Pourquoi le 1er bataillon du 35e est-il à Capo-d'Istria et à Pola? Cela ne devrait pas être. Le bataillon royal d'Istrie suffisait pour cette province. »

« Sire, je m'empresse de rendre compte à Votre Majesté que, d'après les ordres qu'elle m'a donnés pour l'envoi à Corfou de munitions de guerre et de bouche par les ports de Venise et d'Ancône, j'ai donné de suite tous les ordres nécessaires. La situation de quinzaine de l'armée portera à la tête de la feuille des mouvements l'état de ce qui aura été expédié. De cette manière, Votre Majesté sera au courant de l'exécution de ses ordres. Eug. à Nap. Monza, 16 octobre 1807.

« Votre Majesté m'a fait l'honneur de me demander combien coûterait la division russe qui est à Padoue, en supposant les officiers et soldats payés et entretenus comme le seraient des troupes françaises. Votre Majesté verra, par l'état ci-joint, que cette division coûterait 143,391 francs par mois. Le colonel n'ayant demandé que 8,850 sequins, qui font 104,888 francs, il y aurait un bénéfice de 39,503 fr.

« J'ai l'honneur de prévenir Votre Majesté que j'attends sous peu, à Ancône, la 2e division russe à Corfou, qui sera à peu près de la même force que la première, ce qui comblerait la dépense. »

« Mon fils, donnez ordre au général Lauriston de faire partir un officier intelligent pour se rendre de Cattaro à Corfou par terre. Cet officier tiendra note des chemins et de la nature du pays. Il est très-intéressant de savoir si l'on pourrait se servir de cette voie pour avoir fréquemment des nouvelles de Corfou? » Nap. à Eug. Fontainebleau, 18 octobre 1807.

« Mon fils, le 2e corps de la grande armée, stationné Nap. à Eug. Fontaine-

Milan, 19 octobre 1807.

dans le Frioul, doit être complété, chaque compagnie à un effectif de 140 hommes, ou à 1,260 hommes par bataillon. Le 13e de ligne a un effectif de 1,700 hommes, il lui manque donc 700 hommes; le 35e a un effectif de 2,500 hommes, il lui manque donc 1,100 hommes; le 53e a un effectif de 2,100 hommes, il lui manque donc 500 hommes; le 106e est au complet. La plupart des 3es bataillons de ces régiments peuvent offrir de quoi les compléter, de sorte que l'effectif de la division Séras, qui n'est que de 9,700 hommes, serait de 11,800 hommes. La division Broussier, qui est de 7,500 hommes, doit être de 10,800. Les dépôts de ces régiments peuvent offrir à peu près ce complet. Le général Lemarois doit être arrivé à Ancône, il prendra le commandement de la division Duhesme. Vous donnerez à ce général un congé pour se rendre en France, comme il l'a demandé. Le quartier général du général Lemarois sera à Ancône. Il fera occuper les provinces de Macerata, Fermo, et le duché d'Urbin, dont il a le gouvernement. Vous lui donnerez l'ordre de diriger des colonnes mobiles sur les frontières du royaume de Naples, afin d'arrêter les brigands qui se réfugient dans les États du pape; il a deux régiments de grenadiers, qui forment une force de près de 3,000 hommes; avec ces troupes, il doit être à même de purger de brigands la frontière des États du pape. Aussitôt qu'un de ces brigands sera pris, il nommera une commission militaire, et le fera juger et fusiller. Vous donnerez l'ordre que tous les détachements de la division Miollis qui appartiennent à ceux de mes

régiments qui sont à l'armée de Naples soient de suite dirigés sur Naples, excepté toutefois les grenadiers et voltigeurs des 3es et 4es bataillons, qui resteront en Italie; tous les autres détachements qui doivent être envoyés à Naples, le général Miollis les réunira en colonnes, qui seront portées chacune à environ 1,000 hommes. A Naples, les détachements composant ces colonnes seront incorporés, et les officiers et sous-officiers rentreront dans les cadres des 3es et 4es bataillons. Je vois, dans l'état de situation de cette division, 500 hommes du 20e, 500 hommes du 62e; je suppose que ce sont des basses compagnies. Cela réduira un peu la division Miollis, mais il y a d'autant moins d'inconvénient que cela fera taire les criailleries de la reine d'Étrurie.

« *P. S.* Ci-joint le décret que j'ai pris pour l'armée de Naples, » etc., etc.

« Mon fils, je vous envoie l'état de ce que les régiments de Dalmatie, d'Italie et de Naples ont encore à recevoir de la conscription. Vous y verrez que vous avez encore à recevoir 7,400 hommes pour l'Italie, 4,800 pour Naples et 4,500 pour la Dalmatie, ce qui fait encore 17,000 hommes. » Nap. à Eug. Fontainebleau, 21 octobre 1807.

« Mon fils, je vous envoie un décret que vous recevrez par le ministre de la guerre, faites-le mettre à exécution; je pense que le général Lemarois a au moins 3,000 hommes sous ses ordres. Donnez-lui pour instruction de réunir les troupes du pape pour donner la chasse aux brigands. Il ne fera ni procla- Nap. à Eug. Fontainebleau, 21 octobre 1807.

mation ni écriture, mais il fera arrêter tout gouverneur ou autre agent qui s'élèverait contre son autorité. »

Eug. à Nap. Monza, 21 octobre 1807.

« Sire, dans les premiers jours d'octobre, l'état-major de l'armée de Naples a écrit au général de brigade Tisson, à Ancône, et à l'adjudant commandant Ramel, à Civita-Vecchia, pour les engager à établir une chaîne de postes dans l'État romain, à l'effet d'empêcher les brigands des Abruzzes et de la Terre du Labour de se réfugier dans les États pontificaux, et d'entrer des munitions de guerre. Ces généraux m'ont demandé des ordres à ce sujet. Je n'ai pas cru devoir en donner avant d'avoir pris ceux de Votre Majesté, car on ne peut fournir ces postes sans dégarnir les côtes, et encore, pour en tirer quelque avantage, il faudrait avoir la police intérieure. Je prie Votre Majesté de me faire connaître ses intentions. »

Nap. à Eug. Fontainebleau, 22 octobre 1807.

« Mon fils, le décret que je vous ai envoyé vous fera connaître ce que fera le général Lemarois; si effectivement la cour de Rome veut s'arranger, il la ménagera. Vous savez qu'il n'y est question en rien de l'administration du pays; si la cour de Rome ne veut pas s'arranger, je m'emparerai pour toujours de ces provinces. »

Nap. à Eug. Fontainebleau, 23 octobre 1807.

« Mon fils, je reçois l'état des approvisionnements trouvés à Cattaro; faites-les évaluer, afin que cela entre dans le compte de ce que je dois à la Russie. »

« Mon fils, mes états de situation de l'armée de Dalmatie sont très-arriérés. Écrivez au général Marmont que je témoigne mon mécontentement sur ce manque d'exactitude, et qu'il faut qu'il vous expédie ses états de situation tous les cinq jours. » Nap. à Eug. Fontainebleau, 23 octobre 1807.

« Mon fils, je vous ai écrit pour les régiments napolitains. Activez leur départ pour Chambéry, infanterie et cavalerie, en les complétant conformément aux ordres que je vous ai donnés. » Nap. à Eug. Fontainebleau, 24 octobre 1807.

« Sire, j'ai reçu hier les ordres de Votre Majesté, ainsi que son décret sur le complet des compagnies de guerre désarmées de Naples et de Dalmatie. Je me suis déjà occupé de son exécution, et, cette nuit, les expéditions ont été faites. Ce décret annule toutes les questions que j'avais précédemment faites à Votre Majesté. 1° J'ai écrit à l'armée de Naples pour savoir ce qui manque au juste à chaque bataillon pour les porter à 1,260 hommes, mais en attendant je fais partir, le 10 novembre, 2,500 hommes qui, joints aux 1,500 hommes partis le 15 octobre, feront un renfort de 4,000 hommes pour les régiments français; puis j'envoie 800 hommes pour les 2e et 3e de ligne italiens, puis les 3es bataillons des 20e et 62e, qui sont en Toscane, qui laissent leurs grenadiers et voltigeurs, pourront faire encore un détachement de 800 hommes. Ajoutez le régiment entier d'Isembourg, le renfort qui sera porté en octobre et novembre peut donc se calculer, pour l'armée de Naples, à 7,600 hommes; bien entendu que je ne Eug. à Nap. Monza, 26 octobre 1807.

comprends pas, dans ce total, ce que je pourrai encore faire partir à la fin de novembre, après les renseignements que j'attends de Naples. 2° Outre ce qui est déjà parti avec le général Clausel, je ferai partir, le 10 et le 11 novembre, des dépôts, tout ce qu'il faudra pour compléter les compagnies de l'armée de Dalmatie à 140 hommes. Ce travail sera plus tôt fait, parce que nous avons l'état de situation de cette armée. 3° Pour la situation du 15 prochain, Votre Majesté verra le corps d'armée du Frioul porté aussi haut qu'il sera possible. Les 9e et 13e n'arriveront pourtant pas au total que désire Votre Majesté, ce dernier à cause de la convalescence des hommes qui le composent depuis le séjour en Istrie, et le premier parce qu'il a en ligne trois bataillons, tandis que tous les autres régiments n'ont en ligne que deux bataillons sur trois.

« Il me reste à présent à soumettre quelques questions à Votre Majesté. L'article du décret pour les chasseurs à cheval napolitains sera long et difficile à exécuter, car tout le régiment n'a en ce moment que 274 chevaux, compris ceux des officiers, et 392 présents sous les armes. Votre Majesté voit que ce corps ne pourra pas de sitôt fournir ces deux premiers escadrons à 250 hommes chaque. Dans le cas où il arriverait des recrues à ce régiment, Votre Majesté m'autoriserait-elle à faire partir le 1er escadron et le second à pied, ou bien tous les deux à pied?

« Votre Majesté remarquera, sur la situation du 15 novembre (époque où tous les mouvements se-

ront commencés), que la division Miollis restera encore forte de la brigade de grenadiers, de trois escadrons du 23e de dragons, et d'un bataillon du 5e italien. Si Votre Majesté le souhaitait, on pourrait envoyer ce dernier rejoindre à Corfou son 1er bataillon. J'ai cependant déjà ordonné le départ de 400 hommes pour le bataillon du 5e, qui est à Corfou, ce qui le portera à 1,300 hommes.

« Par le courrier que j'ai expédié au général Miollis, je lui enjoins de réclamer afin que sa troupe soit toujours au courant. Je sais qu'en Toscane on se borne à donner des à-compte. Dans tous les cas, j'ai prescrit au général Miollis que la troupe qui allait se détacher de sa division devait être toujours à jour[1].

« J'attends les ordres de Votre Majesté pour les marchandises saisies. Je crois que le commerce ne veut pas les racheter pour plus d'un million. Au reste, ils n'en parlent même plus en ce moment, parce qu'ils espèrent sur le retour du courrier envoyé par la reine à Votre Majesté.

« Votre Majesté aura sans doute été informée des différends entre M. Daubusson et son secrétaire de légation, M. Autaud. Cela fait assez mauvais effet. »

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté de l'exécution de ses ordres contenus dans ses lettres que j'ai reçues hier, et de l'envoi au général Lemarois de l'arrêté du 14, concernant le gou- Eug. à Nap. Monza, 27 octobre 1807.

[1] Pour la solde.

vernement d'Urbin, Macerata, Fermo et Ancône. Je n'ai pas encore fait usage du décret de Sa Majesté sur les conscrits, ayant supposé que ces conscrits seraient pris dans la réserve qui se trouve dans l'intérieur, que par conséquent ils arriveraient tout équipés; par conséquent, je n'ai pas voulu m'en occuper avant les ordres de Votre Majesté. »

Nap. à Eug. Fontainebleau, 30 octobre 1807.

« Mon fils, mon intention serait de compléter les deux bataillons de guerre des huit régiments qui sont en Dalmatie à l'effectif de 140 hommes par compagnie ou de 2,520 hommes pour les deux bataillons; faites-moi faire un tableau qui me fasse connaître la situation de l'armée de Dalmatie au 15 octobre. Vous y ferez comprendre les détachements que vous y avez envoyés avec la division Clausel, le nombre d'hommes que chaque régiment a aux hôpitaux de Dalmatie, l'effectif actuel de chaque régiment, et ce qui manque pour que ces huit régiments forment un total de 20,160 hommes, y compris les malades. Mon intention est également que mes troupes italiennes, qui se trouvent en Dalmatie, soient complétées à l'effectif de 140 hommes par compagnie. Avant de donner aucun ordre de mouvement, vous attendrez les nouveaux ordres que je donnerai en conséquence du rapport que vous me ferez[1]. »

[1] Ce soin perpétuel que prenait Napoléon d'avoir sans cesse en Dalmatie, dans le Frioul et sur la frontière du royaume d'Italie des corps bien organisés et sur le pied de guerre, semble prouver qu'il croyait toujours possible une guerre prochaine avec l'Autriche. On remarquera aussi que le grand capitaine, après chaque traité de paix, loin de ré-

« Mon fils, je reçois votre courrier, par lequel je vois que 1,500 hommes sont partis d'Ancône pour l'armée de Naples, et que le 5 novembre vous devez en faire partir 1,500 autres. J'approuve qu'au lieu de 1,500 hommes vous en fassiez partir 3,434, ce qui fera un renfort de 5,000 hommes. Il en faudra encore plusieurs milliers pour compléter l'effectif du corps de cette armée à 140 hommes par compagnie. Il est convenable que vous prépariez un envoi de 2,000 hommes des dépôts pour le 1er janvier. » Nap. à Eug. Fontainebleau, 30 octobre 1807.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté une dépêche que je reçois à l'instant du général Miollis, et à laquelle est joint un extrait du rapport qui a été fait à ce général par la commission chargée par lui de procéder à la saisie des marchandises anglaises. Eug. à Nap. Monza, 31 octobre 1807.

« Votre Majesté trouvera dans cet extrait une nouvelle accusation contre Milan[1]; j'ai pris les mesures nécessaires pour que cette accusation fût éclaircie, et les renseignements que je recevrai feront l'objet d'un nouveau rapport que j'aurai l'honneur de soumettre incessamment à Votre Majesté. »

« Mon fils, l'état que je vous ai envoyé des con- Nap. à Eug. Fontainebleau,

duire ses armées et d'en diminuer les forces, les réorganisait et reconstituait avec une nouvelle sollicitude.

[1] On prétendait qu'une partie des marchandises anglaises arrivant dans les ports venaient de la ville de Milan, et que le service des douanes se faisait mal ou plutôt peu honnêtement dans le royaume d'Italie. Or c'était l'époque où Napoléon tenait le plus à son système terrible pour l'Angleterre, du blocus continental, décrété de Berlin à la fin de l'année précédente.

2 novembre 1807. scrits que vous devez recevoir en Italie est le résultat de ce qui nous revient sur les conscriptions de 1806, 1807 et 1808. J'ai donné ordre que le détachement du 81e, qui est à Corfou, rejoignît son dépôt. Mon intention est que les huit détachements que vous allez envoyer pour compléter les huit régiments qui sont en Dalmatie se réunissent dans une ville de l'État vénitien et que vous en fassiez passer la revue.

« Chaque 3e bataillon fournira autant de deux compagnies que vous aurez plus de 200 hommes à envoyer. Vous chargerez un général de brigade du commandement de cette brigade, et, lorsque vous serez assuré que son habillement, son armement, sa chaussure sont en bon état, vous la ferez partir. La division Clausel et cette brigade feront au général Marmont un renfort de 8,000 hommes. Pour tous les régiments de l'armée de Naples et de l'armée de Dalmatie qui ont deux bataillons au dépôt, il faut distinguer le 3e bataillon, qui doit toujours former un cadre, et se servir du 4e bataillon seulement comme dépôt. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous fassiez partir les deux escadrons napolitains, le premier monté et le second à pied; un bataillon du 5e italien me suffit à Corfou, surtout si ce bataillon est à l'effectif de 140 hommes par compagnie.

« Je dois vous dire, en confidence et pour vous seul, que, par un traité que j'ai fait avec l'Espagne, le royaume d'Étrurie m'est cédé en toute propriété et souveraineté; il est probable qu'avant peu j'en

prendrai possession. Il est donc convenable de faire vendre toutes les marchandises anglaises, et de maintenir la division Miollis assez forte pour qu'elle puisse prendre possession du pays et y faire exécuter les lois qu'il me paraîtra convenable d'y faire promulguer. Quant au bataillon du 5e italien, vous pouvez le faire venir à Novare. Je vous ai demandé de réunir dans cette ville une division italienne de 5 à 6,000 hommes, que j'ai l'intention de faire venir en France, du moment qu'elle sera organisée et complétée, et que la division italienne qui est Stralsund sera en marche pour venir à Milan. »

Nap. à Eug. Fontainebleau, 2 novembre 1807.

« Mon fils, le 21 octobre, la première colonne de la division russe de Corfou, forte de 1,500 hommes, a débarqué à Manfredonia. Vous la ferez venir à Padoue, comme celle de Cattaro, et vous aurez soin qu'elle soit traitée de la même manière. »

Eug. à Nap. Monza, 3 novembre 1807.

« Sire, le général Baraguay-d'Hilliers m'annonce que le gouvernement autrichien a fait signifier aux communes du Frioul, sur la rive droite de l'Isonzo, qu'elles eussent à verser dans les caisses publiques, et dans le délai de huit jours, une somme assez considérable.

« Cette somme est demandée, comme due aux communes de la rive gauche, *en payement des frais que celles-ci supportèrent seules, dit-on, en 1793, pour le transport des vivres et bagages de l'armée autrichienne.*

« J'ai donné l'ordre au général Baraguay-d'Hilliers

de s'opposer au payement demandé, jusqu'à nouveaux ordres de Votre Majesté; et je prie en conséquence Votre Majesté de me les donner. »

Eug. à Nap. Monza, 3 novembre 1807.

« Sire, Votre Majesté, par sa lettre du 30 octobre, dernier, demande un état de situation détaillé de son armée italienne, et des renseignements sur chacun des corps qui la composent. Je fais faire l'état que désire Votre Majesté, et j'aurai l'honneur de le lui adresser très-incessamment; en attendant, j'ai cru devoir lui présenter la position de chaque régiment.

« Il y a trois régiments d'infanterie légère; le 1er, composé de trois bataillons, a ses deux bataillons de guerre à la grande armée : ils sont forts de 2,000 hommes, tout compris. Le 3e bataillon est en Italie, à Palmanova, il est fort de 500 hommes; ce dépôt a continuellement fourni aux bataillons de guerre.

« Le 2e régiment a trois bataillons. Les deux bataillons de guerre sont à la grande armée, forts de 1,900 hommes, tout compris; le 3e bataillon est en Italie, à Venise, il est fort de 700 hommes; ce dépôt a continuellement fourni aux bataillons de guerre.

« Le 3e régiment est un corps de nouvelle formation; il n'est encore qu'à deux bataillons : le 3e doit se former cette année, au moyen de la conscription. Le 1er bataillon est en Dalmatie, fort de 550 hommes; il doit recevoir, d'après les ordres de Votre Majesté, 300 hommes qui vont lui être envoyés du 2e batail-

lon. Il sera alors de 850 hommes, et le 2e bataillon, qui est à Venise, restera à 900 hommes. Comme il est tout récemment formé, il n'y a que très-peu de conscrits de 1806, presque tous sont de 1807. Il faudra cependant qu'il fournisse une partie des cadres pour la formation du 3e bataillon.

« Il y a six régiments d'infanterie de ligne. Le 1er, composé de trois bataillons, à ses deux bataillons de guerre à la grande armée; ils sont fort de 2,060 hommes, tout compris. Le 3e bataillon est en Italie, à Mantoue, fort de 600 hommes. Il a continuellement fourni aux bataillons de guerre. Le 2e régiment est à trois bataillons. Le 1er bataillon est à l'armée de Naples, fort de 922 hommes. Le 2e bataillon est en Toscane, fort de 800 hommes, mais depuis son départ de Venise il a 500 malades; c'est pour ce bataillon que j'ai eu l'honneur de faire un rapport à Votre Majesté, en lui représentant que ce bataillon était détruit par les hôpitaux, et, d'après le dernier décret de Votre Majesté, tous les hommes disponibles vont partir pour rejoindre le 1er bataillon, et les cadres rentreront au dépôt, à Venise, où se trouve le 3e bataillon, fort de 600 hommes, dont 400 à l'hôpital. Le 4e régiment est à trois bataillons. Les deux bataillons de guerre sont à la grande armée; ils sont forts de 1,700 hommes, tout compris. Le 3e bataillon est en Italie; il est fort de 900 hommes, tout compris. Ce corps, ayant beaucoup perdu dans la dernière campagne, n'a pu encore obtenir ses bataillons de guerre au grand complet; le 3e bataillon a 200 hommes à l'hôpital, et 300 recrues arrivées de-

puis peu, et qui sont à peine à l'école de peloton, en sorte que le 3e bataillon, quoique présentant un bel effectif, a cependant, pour le moment, peu d'hommes disponibles. Le 5e régiment est à trois bataillons. Le 1er bataillon est à Corfou, fort de 1,200 hommes. Le 2e bataillon est en Toscane, fort de 700 hommes. Le 3e bataillon est en Italie, à Mantoue; il a 500 hommes, dont 200 à l'hôpital; il n'y a presque que les cadres disponibles. Le 6e régiment est à deux bataillons. Ce régiment ne peut servir que dans une île ou hors du royaume. Votre Majesté sait que ce régiment a été composé, dans l'origine, de tous les mauvais sujets; depuis mon arrivée seulement, il a été recruté par les conscrits réfractaires. Je formerai le 3e bataillon dans le courant de l'année. La force actuelle est 2,066 hommes, en garnison à l'île d'Elbe.

« J'aurai l'honneur de faire observer à Votre Majesté, au sujet des 3e et 5e régiments de ligne, que ces deux régiments avaient leurs deux bataillons de guerre à l'armée de Naples; ils ont tellement souffert, que l'hiver dernier Sa Majesté le roi Naples s'est décidé à ne former qu'un seul bataillon par régiment, et à renvoyer en Italie les cadres des 2es bataillons. J'en ai rendu compte, dans le temps, à Votre Majesté, et c'est depuis ce moment que ces deux régiments n'ont qu'un bataillon à l'armée de Naples.

« Votre Majesté m'ordonne de lui soumettre un projet pour réunir à Novare une division de six bataillons. D'après l'exposé que je viens d'avoir l'honneur de faire à Votre Majesté, elle doit voir l'impossibilité de tirer ces six bataillons du royaume. »

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté qu'il existe à Corfou quatre compagnies du 2e bataillon du 81e, fait prisonnier à Curzola. Je prie Votre Majesté de permettre que ces hommes rentrent aux dépôts pour y servir à former les deux derniers bataillons, et rétablir la comptabilité de ce corps, qui a beaucoup souffert en Dalmatie. J'envoie à Votre Majesté une lettre du général Lemarois, par laquelle il demande à occuper un petit pays qui se trouve entre les Apennins et la mer, et qui n'est pas compris dans les ordres de Votre Majesté. » Eug. à Nap. Monza, 27 octobre 1807.

« Sire, Votre Majesté m'avait successivement donné plusieurs ordres relativement à la division Clausel et aux dépôts de l'armée de Dalmatie. Le décret du 18 octobre dernier me chargeait d'envoyer les renforts à l'armée de Naples et en Dalmatie. Tous les ordres étaient déjà donnés afin de presser l'exécution de ce que me prescrivait Votre Majesté, lorsque hier j'ai reçu sa lettre du 30 octobre, qui m'ordonne de lui faire un tableau de tout ce que pourraient fournir à leur bataillon de guerre les dépôts de l'armée de Dalmatie. J'ai aussitôt suspendu le départ des 2,400 hommes que ces dépôts peuvent fournir en ce moment, et qui devaient partir le 10 novembre de Venise. J'attendrai donc, ainsi que me le prescrit Votre Majesté, ses nouveaux ordres avant de faire continuer le mouvement. Eug. à Nap. Monza, 5 novembre 1807.

« Je joins ici le tableau de la force disponible des dépôts. On pourra sûrement au 1er janvier faire partir encore 1,500 hommes à cause du changement de

saison et de la sortie des hôpitaux. J'ai ordonné au général Charpentier de partir de Milan le 16 novembre pour passer une revue générale des dépôts. Il me fera un rapport sur chaque division de ces dépôts, et j'aurai l'honneur de les soumettre à Votre Majesté. Je compte aller à Venise à la même époque, parce qu'on doit y lancer une corvette de 32 canons. Comme je n'ai pas inspecté cette année le 2e corps de Frioul, je désire en passer la revue cette année, cependant je ne le ferai pas sans l'ordre de Votre Majesté. »

Nap. à Eug. Fontainebleau, 5 novembre 1807.

« Mon fils, faites-moi connaître si l'état que je vous envoie ci-joint est exact. Il en résulterait qu'après le départ des 4,000 hommes que vous envoyez à l'armée de Naples il vous resterait encore aux dépôts, sans comprendre les grenadiers et les voltigeurs, 6,400 hommes. Il vous serait donc facile de faire partir encore 3,000 hommes, pour porter l'effectif des compagnies de l'armée de Naples à 140 hommes. Renvoyez-moi un état pareil de ce que vous ferez partir pour porter ces compagnies audit complément. Vous verrez dans l'état de l'armée de Dalmatie, qui est joint au premier, que cette armée sera de 16,400 hommes après l'arrivée de la division Clausel, et qu'il n'est plus nécessaire d'y envoyer que 2,450 hommes pour compléter les bataillons à 840 hommes. Comme vous avez dans les dépôts 8,900 hommes, vous avez de quoi atteindre ce complément; faites-moi connaître si cet état est exact. Réunissez ce qui sera nécessaire pour le complément

dans une ville de l'État vénitien, et rendez-m'en compte, afin que je vous envoie l'ordre de faire partir ce renfort pour sa destination. Ainsi donc vous réunirez deux colonnes, l'une à Rimini pour renforcer l'armée de Naples, et une dans l'État vénitien pour compléter l'armée de Dalmatie. »

Nap. à Eug. Fontainebleau, 6 novembre 1807.

« Mon fils, envoyez-moi l'état des bâtiments armés que j'ai, ainsi que la situation de mon armée italienne. Le dernier état de l'armée italienne que j'ai est du 1er juillet; vous voyez que c'est un peu vieux. On doit m'envoyer tous les mois un état pareil à celui que m'a apporté le général Caffarelli. Si j'ai à Venise deux frégates capables de faire la guerre, dirigez-les sur les bouches du Cattaro, d'où elles seront propres à tenir la mer, puisqu'elles peuvent entrer et sortir sans difficulté. Rendez-moi compte de l'état de mes constructions, tant françaises qu'italiennes. »

Nap. à Eug. Fontainebleau, 9 novembre 1807.

« Mon fils, faites arrêter toutes les malles venant de Suisse, de Vienne et même de France; faites saisir toutes les lettres allant ou venant d'Angleterre ou écrites à des Anglais qui s'y trouveront, et faites-les brûler après avoir fait prendre l'extrait des plus importantes. Vous recevrez dans peu de jours la copie d'un traité que j'ai conclu avec la cour de Vienne, par lequel elle me cède les pays qui sont sur la rive droite de l'Isonzo jusqu'à Canale, et je cède à l'Autriche Montfalcone et les pays situés sur la rive gauche. Préparez-vous à ces deux prises de possession. »

Nap. à Eug. Fontainebleau, 11 novembre 1807.

« Mon fils, je vois dans votre état de situation du 15 octobre que ma cavalerie n'augmente pas. Le 6e de hussards avait 818 chevaux aux trois premiers escadrons, et 250 au 4e escadron, ce qui fait 1,060 chevaux; 760 hommes aux escadrons de guerre, et 196 au 4e escadron; faites-moi connaître, si je devais ordonner le départ de ce régiment, s'il pourrait mettre en campagne 850 hommes bien montés et équipés. Le 8e de chasseurs n'a en tout que 800 chevaux; quand aura-t-il les 200 qui lui manquent? Combien pourra-t-il mettre d'hommes en campagne? Le 7e de dragons n'a que 639 chevaux; quand aura-t-il les 300 qui lui manquent? Le 24e de dragons a 800 chevaux; quand aura-t-il ce qui lui manque? Combien ces régiments pourraient-ils mettre d'hommes en campagne? Le 30e a 840 chevaux et 640 hommes, il paraîtrait qu'il manque d'hommes. Pourquoi le 29e de dragons n'a-t-il que 49 chevaux, et le 3e de chasseurs 32? »

Nap. à Eug. Fontainebleau, 11 novembre 1807.

« Mon fils, Marescalchi vous communiquera le traité que j'ai fait avec l'Espagne. Vous y verrez que la Toscane m'appartient; mon intention est de la réunir au royaume d'Italie. Je crois avoir à Livourne assez de troupes pour cela; mais il faut préparer en secret les mesures nécessaires. »

Eug. à Nap. Monza, 11 novembre 1807.

« Sire, j'avais eu l'honneur de demander à Votre Majesté l'autorisation de faire payer aux militaires blessés dans la campagne de l'an XIV, et qui sont encore en activité de service, la gratification qui

leur était accordée par le décret de Votre Majesté du 7 frimaire an XIV. Sa Majesté a désiré connaître à combien cela se monterait; elle verra par l'état ci-joint que ces gratifications s'élèvent à 47,000 francs, somme peu considérable comparativement au bien qu'elle fera à des militaires dont la reconnaissance sera sans bornes.

« Je joins un rapport sur le 81e régiment.

« J'attendrai les ordres de Votre Majesté pour m'occuper de ce corps, qui a toujours mérité les bontés de Sa Majesté par sa conduite et son courage. »

Nap. à Eug. Fontainebleau, 15 novembre 1807.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 4. J'y vois avec peine que mes intentions n'ont pas été exécutées en Italie, puisque vous permettez le transit aux marchandises anglaises venant de Suisse sans autres certificats que ceux des autorités du pays. Ce n'est pas ainsi que nous opérons en France. Ces marchandises sont toutes confisquées et prohibées partout. Pour les denrées coloniales, il faut un certificat du consul français du lieu d'où elles proviennent, qui constate que ces denrées ne sont pas du cru anglais. Vous n'avez donc autre chose à faire que de défendre le transit, l'importation par l'Étrurie et la Suisse, de toute toile de coton ou autre marchandise anglaise, et d'ordonner que tout ce qui est aux douanes soit confisqué, mis dans un magasin particulier, pour en être disposé selon les décisions qui seront prises. Faute de ces mesures, je vois que l'Italie a toujours été ouverte aux marchandises anglaises. »

Eug. à Nap. Monza, 14 novembre 1807.

« Sire, Votre Majesté m'avait fait l'honneur de me demander si les états qui lui avaient été remis sur l'armée de Naples et de la Dalmatie étaient exacts. Je m'empresse aujourd'hui, en les renvoyant à Votre Majesté, d'y joindre les rapports que j'avais ordonnés au général Charpentier, ainsi que les états contradictoires. Votre Majesté peut compter sur l'exactitude de ces derniers. Elle comprendra facilement les différences, puisque dans ceux qu'elle m'avait adressés on avait basé le travail sur l'effectif des dépôts, tandis qu'il ne devait l'être que sur les présents. »

Nap. à Eug. Milan, 23 novembre 1807.

« Mon fils, il faut s'en tenir, pour les affaires d'Ancône, au décret que j'ai rendu; tout doit rester entre les mains du gouvernement du pape; mais le général Lemarois, en qualité de gouverneur, doit commander militairement et avoir la police. Les 400,000 francs nécessaires pour les travaux seront pris sur les fonds provenant des provinces, de même que ce qui est nécessaire pour l'entretien des troupes. »

Nap. à Eug. Milan, 23 novembre 1807.

« Mon fils, je donne l'ordre au grand-duc de Berg de se rendre à Lodi pour passer la revue des escadrons de cuirassiers et de dragons qui s'y trouvent. Donnez les ordres pour que ces escadrons se tiennent prêts à l'arrivée du grand-duc. »

Nap. à Eug. Milan, 24 novembre 1807.

« Mon fils, le 2e bataillon du 2e régiment de ligne italien, complété à 900 hommes, et un bataillon de

six compagnies du 3e bataillon du 4e de ligne, complété à 800 hommes, formeront un régiment provisoire sous les ordres d'un colonel de l'armée italienne, et partiront le 26 pour se rendre à Avignon, par le plus court chemin, de Milan et de Livourne. Les vélites auront avec eux une compagnie d'artillerie de ligne de 140 hommes, et au moins 120 chevaux. Il leur sera fourni deux pièces d'artillerie à Avignon. Cette brigade, avec le 1er régiment d'infanterie légère napolitain, formera un corps de 5,000 hommes sous les ordres du général de division Lecchi. Il y sera attaché un régiment provisoire de cavalerie, composé de deux escadrons napolitains, d'une compagnie de chasseurs royaux, d'une compagnie de dragons de la Reine, et d'une compagnie de dragons Napoléon, complétés au moins à 150 chevaux, ce qui formera un régiment de 600 à 700 chevaux. Ce régiment sera commandé par un major italien, et fera partie de la division Lecchi. Il se rendra également à Avignon.

« *P. S.* Donnez ordre au 6e bataillon *bis* du train d'artillerie française de partir de Vérone le 28 pour se rendre à Avignon. »

Nap. à Eug. Milan, 21 novembre 1807.

« Mon fils, il faut adjoindre au sieur Paradisi un ingénieur français pour régler les limites de mon royaume d'Italie du côté de l'Isonzo conformément au traité qui a été conclu, et lui recommander, en traçant la limite des montagnes, de garder pour l'Italie tout l'avantage de la position militaire. »

Eug. à Nap. Venise, 2 décembre 1807.

« Sire, Votre Majesté, ayant vu des secrétaires de place porter l'épaulette, a demandé en vertu de quel règlement ils y étaient autorisés. C'est d'après l'art. 7 du règlement sur les uniformes des généraux, officiers d'état-major des armées et des places, du 1er vendémiaire an XIII, ainsi conçu :

« Art. 7. Les secrétaires de place auront le même « uniforme que les adjudants de place, mais uni, « sans galon ni boutonnières en or : ils porteront « seulement des épaulettes et une dragonne de sous-« lieutenant ou du grade dont ils ont les brevets. »

Nap. à Eug. Udine, 4 décembre 1807.

« Mon fils, faites mettre en route sur-le-champ tous les hommes qui ont été marqués pour la retraite ou pour la réforme, dans la revue qu'a passée le général Charpentier, appartenant soit aux dépôts de l'armée de Naples, soit aux dépôts de l'armée de Dalmatie, soit à ceux du reste de l'armée. Vous les dirigerez sur Chambéry, et vous en préviendrez le ministre de la guerre français, qui leur fera expédier dans cette place leur destination définitive. Prescrivez la même chose pour les régiments de cavalerie et d'artillerie, de sorte qu'il n'y ait plus en Italie que des hommes valides et en état de faire la guerre.

« Donnez ordre à deux de mes bricks, bien commandés, de se rendre à Ancône, les bouches du Cattaro et les côtes de Naples, afin de purger l'Adriatique de corsaires et même d'autres petits bâtiments. Vous ordonnerez aux commandants de ces bricks de vous envoyer tous les jours des rapports sur ce qui se passerait en mer, et vous les préviendrez de

prendre des précautions à Ancône pour s'assurer, avant d'entrer dans le port, qu'il n'est point bloqué par des frégates ennemies. Confiez un brick à un officier résolu, qui se formera un équipage d'aventuriers et prendra trois mois de vivres; vous lui donnerez la liberté de courir en course; bien entendu qu'une partie des prises appartiendra à l'État, selon l'usage établi pour les corsaires, et que l'équipage ne sera plus payé par l'État dès qu'il sera sorti de Venise. Ce brick aura la liberté d'aller sur l'Adriatique et partout où il voudra. Faites chercher dans Venise deux ou trois marins capables de commander des corsaires, et faites proposer des souscriptions pour leur armement. Le programme de ces souscriptions pourra venir de la part de ces hommes; cela aura l'avantage de donner le goût de la course, de former des matelots et d'encourager un peu l'esprit militaire. Faites partir pour Cattaro la corvette qui doit y servir pour la police. »

« Mon fils, le général Clausel sera employé dans l'armée de Dalmatie et chargé exclusivement du commandement de Raguse et des bouches du Cattaro, qu'a aujourd'hui le général Lauriston. Vous donnerez l'ordre au général Lauriston de se rendre à Venise; au moment où il arrivera, vous me le ferez connaître, mon intention étant de le nommer gouverneur de cette ville. » Nap. à Eug. Venise, 5 décembre 1807.

« Mon fils, donnez l'ordre au sieur Maistral, chef militaire de notre port de Venise, de se rendre en Nap. à Eug. 11 décembre Venise, 1807.

France. On renverra de l'arsenal tous les hommes qui ne sont pas utiles au service, sans avoir égard qu'au bien du service de la marine. On pourra prendre des jeunes gens de famille de Venise, parmi ceux aujourd'hui destinés à la marine, pour les former à l'administration. »

Eug. à Nap. Milan. 12 décembre 1807.

« Sire, Votre Majesté a bien voulu, jusqu'à ce moment, laisser à Milan un détachement de la gendarmerie de sa garde, lequel a rendu de très-grands services, non seulement par l'activité et l'intelligence avec lesquelles il a fait le service de surveillance à Milan, Monza, et partout où il a été nécessaire, mais encore en servant de moyen d'instruction pour la gendarmerie royale. Votre Majesté, en donnant ordre à ce détachement de se rendre à Paris, daignerait-elle consentir à ce que 25 hommes de bonne volonté et deux officiers restassent à son service dans le royaume d'Italie; je me permettrai de proposer alors à Votre Majesté d'attacher à sa garde royale une compagnie de gendarmerie formée de ces 25 hommes et d'une trentaine de gendarmes choisis dans les départements. Cette compagnie, organisée avec un aussi bon cadre, continuera à rendre les mêmes services, tant de surveillance et de police que de moyens d'instruction pour le dépôt de gendarmerie à Milan, et servira également de récompense pour les gendarmes des départements. Je prierai également Votre Majesté de m'accorder, pour commander cette compagnie, le capitaine Jeannin, qui jusqu'ici a commandé le détachement de gendarmerie

impériale; il est parfaitement au courant du pays et il a rendu beaucoup de services. (En marge, de la main de l'Empereur :) *Approuvé.* »

« Mon fils, je désire que vous donniez l'ordre à deux capitaines d'artillerie italiens et à six officiers du génie italien, tous jeunes gens, de se rendre à Avignon, pour faire partie de la division du général Lecchi. Faites partir sans délai un escadron complet du régiment de chasseurs napolitains qui est à Mantoue, il se rendra par le plus court chemin à Avignon. Faites partir deux compagnies du régiment d'infanterie napolitaine qui est à Mantoue, complétées à 140 hommes, pour se rendre également à Avignon, pour recruter le régiment napolitain et la division Lecchi. Réunissez à ces deux compagnies une compagnie de chacun des 4e et 5e régiments italiens, qui ont un bataillon à la division du général Lecchi et une compagnie de vélites. Formez de ces cinq compagnies un bataillon provisoire, dont vous ferez passer une revue pour vous assurer qu'il part en bon état. » Nap. à Eug. Milan, 23 décembre 1807.

« Mon fils, je suis arrivé à Turin hier à quatre heures : j'ai été fort satisfait de l'esprit de cette ville, et de celles du Piémont que j'ai traversées. Je vous envoie un décret qui règle la force de mon armée italienne pour 1808, et qui est la base du budget. Je vous l'envoie en minute pour que vous voyiez si je n'ai point oublié quelque chose. Vous me le renverrez pour que je le signe. Vous dirigerez les régiments de Toscane qui arrivent à Bologne, sur Parme. Nap. à Eug. Turin, 27 décembre 1807.

Je donne ordre au maréchal Pérignon d'en former un régiment. Cela ne coûtera rien à mon Trésor d'Italie. Je n'ai pas eu le travail général de l'artillerie. Je désire cependant que vous ayez les yeux sur l'approvisionnement de Palmanova, et que vous y réunissiez les bombes et munitions d'artillerie nécessaires, de manière à avoir là 1,000 boulets ou bombes par pièce, et deux affûts par pièce. Vous devez veiller à ce que cet approvisionnement soit rendu à Palmanova avant le commencement de mai. Je vous recommande surtout beaucoup les (*propre main*) bombes ; de quelle place les retirerez-vous? Il faut là 8 à 10,000 bombes de 8 pouces, ce qui est une dépense de 80 à 100,000 francs; si vous en avez à Venise ou à Mantoue, faites-les venir de ces places. Si vous n'en avez pas, faites-les faire. Il est donc convenable que vous me présentiez le projet des munitions d'artillerie nécessaires pour l'emploi de 1,400,000 francs que j'ai affectés dans le budget pour les dépenses, ainsi que le projet des affûts et des caissons à construire. Vous verrez que, par mon décret, j'ajoute au bataillon des sapeurs un bataillon du train. Vous vous servirez des chevaux pour les transports par terre, de manière que vous n'aurez aucun argent à dépenser pour les transports militaires. Corfou est tellement bloqué, que je pense très-inutile d'y rien faire passer. Il serait cependant bon que vous puissiez mettre 50 milliers de poudre sur une corvette bonne marcheuse, que vous confieriez à quelque bon officier qui tenterait de se glisser dans Corfou ; il faudrait de l'habileté de la part de cet of-

ficier. Il ne faut rien envoyer sur des bâtiments mauvais marcheurs, qui se laissent surprendre par des vaisseaux de guerre ; il ne faut envoyer que des corvettes bonnes marcheuses qui peuvent échapper facilement. Faites mettre 20 milliers de poudre sur chacun des deux bricks qui sont à Ancône, et faites-les passer à Corfou, que je crois menacé d'une attaque au mois de février. Il faut organiser le bataillon dalmate, qui est en Dalmatie, de soldats et de grenadiers et voltigeurs de la légion dalmate ; que j'aie là 800 hommes, c'est tout ce qu'il faut; mais, pour le former et l'organiser véritablement bien, il faut l'envoyer à Cattaro. Faites partir 200 hommes à pied de chacun des 3e et 24e régiments de chasseurs pour la Dalmatie, où ils seront montés et compléteront l'escadron qui s'y trouve; on fera confectionner les selles en Dalmatie, selon l'usage du pays. Envoyez également une compagnie de 150 hommes à pied des chasseurs royaux qui se monteront aussi en Dalmatie, de manière que j'aie bientôt là 7 à 800 hommes à cheval. Prescrivez au général Marmont de prendre des mesures pour que ces remontes se fassent avec les chevaux du pays et au meilleur marché possible. »

« Mon fils, vous trouverez ci-joint un décret ; faites imprimer ce décret et la circulaire du ministre, envoyez-les à la princesse de Lucques, à Venise, à Ancône, à Livourne et dans tous mes ports d'Italie. Nap. à Eug. Turin, 28 décembre 1807.

« Vous trouverez également ci-joint un décret qui défend l'introduction de cotons et toiles peintes, ma-

nufacturés ou non manufacturés, dans mon royaume d'Italie, par toute autre frontière que par celle de France, et avec le certificat d'origine qui constate que cela vient de France; voyez le *Moniteur* du 25. Vous écrirez également dans mes ports de Livourne, de Civita-Vecchia, pour que l'embargo soit mis sur tous les bâtiments sardes, et pour que tous les bâtiments venant de Sardaigne soient mis sous le séquestre, et qu'il ne soit plus donné aucune expédition pour la Sardaigne; il est inutile de donner de la publicité à ce dernier ordre, il suffira seulement de veiller à son exécution.

« Envoyez par un courrier au roi de Naples ce décret et copie de la présente lettre. »

Nap. à Eug. Turin, 28 décembre 1807.

« Mon fils, vous trouverez ci-joint copie d'un ordre au sieur Dauchy. Reille restera tout le mois de janvier en Toscane, et me rapportera le rapport du conseiller d'État Dauchy et les renseignements qu'ils auront recueillis sur le pays. Vous n'aurez à vous mêler des affaires que sous le point de vue militaire. »

Nap. à Eug. Turin, 28 décembre 1807.

« Mon fils, vous trouverez ci-joint copie d'un ordre au sieur Dauchy. Mon intention est que la liste civile soit augmentée de 500,000 livres de revenus sur les pays vénitiens (*propre main*), indépendamment de 10 millions sur les autres départements. Il faut vous faire acheter sans délai les biens qui doivent en former le capital, sauf à les échanger contre d'autres biens pour les réunir selon les circonstances.

Faites organiser la dotation des quatre commanderies[1]; on peut y affecter des biens situés n'importe où, parce que les grands dignitaires pourront les transporter dans les lieux où ils seront établis : c'est ainsi que j'ai fait en France pour les sénatoreries et les cohortes de la Légion d'honneur, et cela a parfaitement réussi. Cette augmentation de revenus formera une amélioration assez notable à la liste civile; il est d'ailleurs de la dignité du souverain d'avoir quelques propriétés. »

« Le conseiller d'État Dauchy, après avoir donné tous les ordres pour l'établissement des listes civiles de Parme et de Gênes, se rendra à Florence pour y être chargé de l'administration du pays. Il prendra avec lui quelques administrateurs des départements au delà des Alpes, qu'il emploiera dans la recherche et l'organisation des domaines, et à la surveillance des différentes branches de l'administration. Je donne ordre au vice-roi de mon royaume d'Italie de le faire reconnaître en qualité d'administrateur général. Le conseiller d'État Dauchy correspondra avec mon ministre des finances de France pour les affaires de Toscane, même pour celles de la justice; il ne sera sous les ordres du vice-roi que pour la partie militaire, parce que ce prince commande mon armée d'Italie. Le conseiller d'État Dauchy enverra le

Nap. à Eug. Turin, 28 décembre 1807.

[1] L'Empereur veut parler ici des commanderies ou plutôt des dotations qui furent accordées aux quatre grands dignitaires de la couronne d'Italie.

plus tôt possible au ministre des finances du pays un rapport sur les couvents à supprimer, sur les différents évêchés, sur les palais royaux, sur leurs mobiliers, et enfin sur tout ce qui est relatif à l'administration générale du pays; il portera le plus grand soin à ce que mon décret sur le blocus et les marchandises anglaises soit rigoureusement exécuté.

« Le pavillon français continuera à flotter en Toscane. Le conseiller d'État Dauchy n'entrera dans aucune explication sur le sort futur de ce pays. »

Eug. à Nap. Milan, 30 décembre 1807.

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que j'ai reçu, la nuit dernière, les ordres qu'elle m'a adressées de Turin. 1° J'ai expédié un officier au général Pino, pour lui reprocher la mauvaise conduite des troupes sous ses ordres et pour lui ordonner de faire passer les plus coupables à une commission militaire, afin qu'il y ait au moins un exemple par régiment. Je l'ai rendu responsable, lui et ses généraux, de la conduite des soldats pendant tout le reste de la route[1].

[1] Pendant son séjour à Turin, l'Empereur reçut du maréchal Victor, commandant le 4e corps de la grande armée, le rapport ci-dessous, en date du 15 décembre. Il l'envoya au vice-roi avec ses mots en marge: *Renvoyé au vice-roi pour leur faire connaître mon mécontentement du déshonneur qu'ils répandent sur le nom Italien. Mon intention est qu'avant leur départ d'Augsbourg les trois plus coupables soient arrêtés et fusillés.*

« Les troupes italiennes de la division Pino continuent à se livrer aux excès les plus condamnables; les officiers généraux et particuliers de cette division sont extrêmement répréhensibles de ne pas y main-

« 2° J'ai fait partir, pour le roi de Naples, la copie de la lettre de Votre Majesté sur son décret contenu dans le *Moniteur* du 25. J'y ai joint les copies du rapport du ministre de l'intérieur. Ce rapport a été publié aujourd'hui même dans le *Journal officiel*. Le décret l'avait été déjà lors du séjour de Votre Majesté à Milan.

« 3° J'ai écrit au général Reille pour lui annoncer l'arrivée de M. Dauchy comme administrateur général des États de Toscane. Je lui ai mandé aussi que je n'avais plus à me mêler des affaires de ce pays, que sous le point de vue militaire.

« J'ai donné, dans tous les ports du royaume et des pays occupés par l'armée, les ordres relatifs aux bâtiments sardes.

« Enfin j'ai donné au ministre de la guerre les instructions nécessaires pour que les trois bricks et les deux grosses goëlettes qui naviguent en ce moment dans l'Adriatique se chargent des poudres et des munitions de guerre qui sont sur les transports arrêtés dans tous les ports du royaume de Naples, et tentent le passage de Corfou, en profitant des nuits

tenir plus d'ordre et de subordination. Il paraît qu'ils laissent marcher leurs soldats à leur volonté et désunis; les routes sont couvertes de traînards qui se répandent dans les campagnes et en désolent les habitants par des vexations inouïes. Plusieurs de ces vagabonds ont assassiné cinq à six personnes, dont trois sont mortes dans le village de Trebitz, près de Wittemberg. J'ai prévenu de ces atrocités le général Pino, et l'ai fortement engagé à faire rechercher et à punir sévèrement les soldats qui les ont commises. Il est à désirer que Son Altesse Impériale fasse connaître à ces troupes qu'il est mécontent de leur conduite, et qu'il adresse à leurs officiers les reproches qu'ils méritent. »

et des coups de vent qui, sûrement, devront éloigner du canal les croisières anglaises.

« J'aurai l'honneur de répondre sous peu à Votre Majesté sur l'article de sa lettre qui concerne l'arrivée des dépôts; je ne vois d'autre moyen que de proposer à Votre Majesté de faire rentrer de l'armée de Naples les 1ers bataillons des 2e et 3e régiments de ligne; les 2es bataillons se formeraient de tout ce qui est disponible dans les 2es et 3es bataillons, et l'on réunirait ainsi quatre bataillons de guerre de ces deux régiments. Pour obtenir les deux autres bataillons de cette division, je proposerai à Votre Majesté de faire revenir de Dalmatie le 1er bataillon des vélites royaux, qui s'y trouve depuis deux ans, lequel, joint au 2e bataillon qui est à Milan, me mettrait dans le cas de présenter à Votre Majesté deux jolis bataillons, qui, à la vérité, n'auraient pas la force que Votre Majesté prescrit, parce que, d'après ses ordres, les bataillons de sa garde royale ne sont qu'à six compagnies. En faisant revenir la garde de Dalmatie, on pourrait la remplacer par le 2e bataillon du 3e régiment d'infanterie légère, ce qui aurait même l'avantage de réunir les deux bataillons de guerre de ce corps; le dépôt ou 3e bataillon resterait en Italie.

« Les trois régiments de cavalerie italienne sont à la grande armée : ils présentent 1,500 hommes à cheval. Il y a, de plus, en Italie, 200 hommes montés à chacun des trois dépôts. Les remontes sont ordonnées à l'effet de porter ces trois régiments au grand complet dans le cours de l'année. Il y a encore à la

grande armée une partie de l'artillerie à pied, de l'artillerie à cheval, du train et des sapeurs. Le reste est dispersé en Dalmatie, à Corfou, en Istrie, en Toscane, dans les États romains et dans toutes les places du royaume.

« J'espère que l'état de situation que je fais rédiger ne laissera rien à désirer à Votre Majesté, et lui présentera tous les détails sur son armée italienne[1]. »

[1] Nous supprimerons dans les volumes suivants la plupart des lettres ayant trait à l'organisation des armées en Italie; mais nous avons pensé utile, jusqu'à cette complète organisation de l'armée italienne, de publier plusieurs de ces lettres, afin de montrer :

1° L'importance que l'Empereur attachait à tenir toujours ses armées prêtes à entrer en campagne;

2° Le soin que le prince Eugène mettait à exécuter ses ordres;

3° Enfin, dans le but de fournir des documents vrais et intéressants pour l'histoire militaire de la France et de l'Italie.

FIN DU TROISIÈME VOLUME

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE VII

DE JUILLET 1806 A JANVIER 1807.

§ 1er Suite de l'affaire des bouches du Cattaro. — Le général Molitor revient en Dalmatie. — Lauriston fortifie Raguse. — Organisation d'une armée dite de Dalmatie, sous les ordres de Marmont, dans la prévision du traité Oubril. — Rapport du colonel Sorbier au vice-roi, sur les négociations avec l'amiral Siniavin (10 août). — Rapport du général Lauriston, commissaire, pour la remise de Cattaro (15 août). — Conduite de l'amiral russe. — Conduite de Marmont. — Construction d'une batterie à la pointe d'Ostro. — Rapport de Marmont (24 septembre). — Retraite des Français sur Ragusa-Vecchia (27 septembre). — Brillantes affaires de Castelnuovo (29 et 30 septembre). — Affaire de Curzola (décembre). 1

§ 2. Le vice-roi et la vice-reine attendus à Paris pour les fêtes. — Lettre de Napoléon à la princesse Auguste. — Venise. — Demande faite par Eugène de se mettre à la tête des troupes. — L'Empereur refuse. — Tâche du vice-roi en Italie pendant la guerre avec la Prusse. — Insurrection dans le Padouan. — Débarquement de Terracine. — Rapports fournis par le vice-roi à Napoléon pour l'éclairer sur la conduite de l'Autriche. — Lettres de Napoléon à la vice-reine pendant la campagne d'Iéna. — Révolte dans le département du Passarianau. — État de l'armée du prince Eugène en décembre 1806. 27

Correspondance relative au Livre VII. 51

LIVRE VIII

DE JANVIER 1807 AU TRAITÉ DE TILSITT.

§ 1. Affaire des bouches du Cattaro. — La Turquie déclare la guerre à la Russie, repousse la flotte anglaise des Dardanelles. — Part indirecte que le royaume d'Italie prend aux affaires de Constantinople. — Le prince Eugène et Marmont chargés par l'Empereur de faire passer des secours en officiers, en hommes et en argent à la Sublime Porte. — Rectification d'une erreur historique du général de Vaudoncourt. 235

§ 2. Activité du prince Eugène pour créer des ressources militaires à l'Empereur. — Il passe l'inspection des divers corps de son armée. — Ses regrets de ne pas faire campagne. — Prévisions de l'Empereur et ses soins pour l'entretien permanent de ses armées. — Sa sollicitude constante pour ses soldats. — Venise et la marine italienne, objets des soins du prince Eugène. — Surveillance politique du vice-roi à l'égard de l'Autriche. — Accouchement de la vice-reine (14 mars 1807). — Nouvelles courses et inspections du prince dans le royaume. — Commencement des différends avec le pape. — Lettres de Napoléon à la princesse Auguste. . . . 240

Correspondance relative au Livre VIII. 247

LIVRE IX

DE JUILLET 1807 A JANVIER 1808.

§ 1. — Suite de l'affaire des bouches du Cattaro. — Cattaro et Corfou cédés à la France par le traité de Tilsitt. — Prise de possession de Cattaro par Lauriston, le 12 août 1807. — Ses dispositions. — Sa lettre du 16 août au vice-roi. — Prise de possession de Corfou, le 19 août, par le général César Berthier. — Les deux divisions russes de Cattaro et de Corfou se retirent sur Venise et sur Manfredonia. — Conduite des officiers russes à Padoue. — Occupation de Li-

vourne et de la Toscane par une division française aux ordres du général Miollis. (Fin d'août 1807) 325

§ 2. — Différends avec la cour de Rome. — Origine, causes, conséquences de cette mésintelligence entre les deux gouvernements. — Lettre curieuse du prince Eugène au pape. — Nouvelle lettre du roi au pape, lettre dictée par l'Empereur. — Pronostic d'Eugène sur le saint-père. — Vers la fin d'août Napoléon songe à s'emparer des États du pape. — Le général Lemarois nommé gouverneur des provinces occupées. — Mesures d'administration intérieure dans le royaume d'Italie. — Affaire du consul général de Venise. — Voyage de Napoléon en Italie. — Son arrivée à Milan. (21 novembre 1807.) — A Venise. (28 novembre.) — Convocation des colléges électoraux. — Séance royale du 20 décembre. — Promulgation des 4e et 5e statuts constitutionnels. — L'héritier présomptif à la couronne d'Italie créé prince de Venise. — Napoléon quitte l'Italie à la fin de décembre 1807. 338

Correspondance relative au Livre IX. 369

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

MAG 2015

475.370

Digitiz